



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 12.09.2002
COM(2002) 490 final

**RAPPORT ANNUEL 2001 DE LA COMMISSION
AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN**

**SUR LA POLITIQUE DU DEVELOPPEMENT DE LA CE ET LA MISE EN ŒUVRE
DE L'AIDE EXTERIEURE**

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS du Comité de Direction de l'Office de coopération EuropeAid	4
INTRODUCTION	6
1. LA REFORME DE LA GESTION DE L'AIDE EXTERIEURE, UNE ANNEE DE DEFIS	8
1.1. La réforme.....	8
1.2. L'amélioration de la programmation.....	9
1.3. L'évaluation	11
1.4. Le suivi orienté vers les résultats	12
1.5. La deconcentration de la gestion des projets vers les délégations de la Commission	13
1.6. La cohérence, la coordination et la complémentarité.....	15
2. PROGRES ACCOMPLIS SUR LA VOIE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT	21
2.1. Les objectifs de développement du millénaire.....	21
2.2. La réduction de la pauvreté.....	25
2.3. Mesure de l'efficacité à l'aide d'indicateurs de résultats	27
2.4. Le ciblage sectoriel de la programmation.....	29
2.5. Les initiatives stratégiques dans les domaines prioritaires de la CE.....	31
2.6. L'intégration des thèmes transversaux	39
3. MISE EN OEUVRE : INSTRUMENTS HORIZONTAUX	46
3.1. Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme	46
3.2. Sécurité alimentaire	51
3.3. Santé, SIDA et population	56
3.4. Lutte contre l'usage des drogues.....	58
3.5. Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD).....	60
3.6. Environnement	62
3.7. Cofinancement d'ONG.....	65
4. MISE EN OEUVRE : LES RÉGIONS	68
4.1. Pays bénéficiaires de l'aide extérieure de la CE	68
4.2. Les Balkans.....	70
4.3. EUROPE ORIENTALE, ET ASIE CENTRALE	95

4.4.	MEDITERRANEE DU SUD, PROCHE ET MOYEN ORIENT	112
4.5.	Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)	132
4.6.	Asie	174
4.7.	Amérique latine	196
5.	Thématique:Approche de développement orientée vers les résultats	222
5.1.	Performances du pays et performances du projet	222
5.2.	Suivi des résultats : Performances des pays.....	223
5.3.	Résultats du projet : Suivi axé sur les résultats.....	232
5.4.	Conclusion	239
6.	TABLEAUX FINANCIERS	241
7.	ANNEXES.....	248
7.1.	Harmonisation des procédures de gestion contractuelle et financière.....	248
7.2.	Aide extérieure et "RAL".....	249
7.3.	Évaluation	256
7.4.	Activités d'audit en 2001	260
7.5.	Innovation	261
7.6.	Relations avec d'autres organisations internationales	263
7.7.	Transparence et visibilité.....	264
7.8.	Assistance communautaire non couverte par le rapport.....	264

AVANT-PROPOS

2001 a été pour la gestion de l'aide extérieure de la CE une année de réforme fondamentale visant à améliorer la rapidité, la qualité, l'impact et la visibilité des projets et programmes partout dans le monde.

Le 1er janvier 2001, l'Office de coopération EuropeAid a été créé en rassemblant dans une organisation unique la responsabilité de la gestion des différentes phases du cycle des projets, de l'identification à l'évaluation, tandis que la responsabilité de la programmation a été consolidée dans la DG Développement et la DG Relex. Un nouveau groupe interservice de soutien à la qualité a été mis sur pied pour contribuer à améliorer la programmation et la Commission a présenté 112 nouveaux documents de stratégie par pays, établissant un cadre pluriannuel cohérent pour la définition des relations avec les pays tiers.

Il ne fait pas de doute qu'une réforme de cette envergure prendra du temps pour produire pleinement ses effets. Cependant, quelques résultats positifs se font sentir dès à présent, par exemple sous forme d'une meilleure mise en œuvre du budget. La récente réunion du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a reconnu ces efforts : "La Communauté européenne a apporté de sensibles améliorations à ses politiques et stratégies en matière de développement depuis le dernier examen en 1998...". Cette déclaration figure dans le résumé des conclusions du CAD. Elle encourage la Commission à poursuivre le rythme de ses réformes.

En ce qui concerne sa politique de développement, la CE a fait des progrès significatifs en renforçant l'importance accordée à la réduction de la pauvreté dans ses programmes et en prenant des mesures concrètes pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Ainsi a été adopté un ambitieux programme d'action pour la politique de développement de la CE. Dans ce même contexte, la Commission a également adopté un vaste plan d'action pour lutter contre les maladies liées à la pauvreté dans le monde en développement.

La cohérence entre la politique de développement et d'autres politiques a été renforcée également. Le Conseil européen de Göteborg s'est mis d'accord sur une stratégie en vue d'intégrer la protection de l'environnement et le développement durable dans la politique de développement de la CE. En outre, le lancement d'un nouveau cycle de négociations sur le commerce à Doha a mis l'accent sur les liens étroits qui unissent le commerce et développement.

Le Rapport annuel 2001 répond aux vœux du Conseil et du Parlement européen et s'efforce d'être complet, fondé sur de solides données et orienté vers les résultats. Il représente une démarche positive dans cette direction, qui sera développée à l'avenir.

Le présent rapport contient des informations sur les programmes mis en œuvre et évalue les résultats obtenus sur le terrain dans des domaines aussi variés que la promotion des Droits de l'Homme dans les Balkans, la gestion des eaux en Asie, la santé en Afrique, l'éducation et la formation en Amérique latine, la mobilisation rapide en Afghanistan et le renforcement des institutions en Russie.

Une nouveauté du rapport annuel est l'article spécialisé. Comme la plupart des autres donateurs, la Commission se dirige de plus en plus vers une aide au développement axée sur

les résultats. L'article décrit les travaux en cours et indique "où nous en sommes" dans la mise sur pied de méthodes de mesure efficaces et fiables des effets de notre aide extérieure.

Les défis à relever sont énormes, mais nos objectifs sont clairs : Nous sommes déterminés à améliorer les performances de l'aide extérieure de la Communauté et de contribuer à la sécurité et à la prospérité pour tous.

Chris Patten, membre de la Commission chargé des relations extérieures, président du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid

Poul Nielson, membre de la Commission chargé du développement, administrateur général de l'Office de coopération EuropeAid

Günther Verheugen, membre de la Commission chargé de l'élargissement, membre du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid

Pascal Lamy, membre de la Commission chargé du commerce, membre du conseil de direction de l'Office de coopération EuropeAid

Pedro Solbes Mira, membre de la Commission chargé de l'économie et des finances, membre du comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid

INTRODUCTION

Ce rapport fait une synthèse de la première année de mise en œuvre des activités d'aide extérieure de la CE par l'office de coopération EuropeAid¹. Il couvre une vaste gamme de sujets, allant des progrès globaux accomplis sur la voie des objectifs de développement du Millénaire à des exemples individuels sur l'utilisation des aides financières de la CE et sur les résultats atteints. L'UE est le plus grand donateur mondial d'aide extérieure et les dépenses de la CE représentent environ 10% du volume total de l'APD dans le monde. Ce rapport rend compte des 9,7 milliards € engagés et des 7,7 milliards € versés par la CE en 2001.

Un aspect vital pour le succès de ces activités est la réforme de la gestion de l'aide extérieure. Le présent rapport est lui-même un produit de cette réforme, car il contribue à assurer une plus grande transparence et responsabilité de la politique et des actions de la CE dans ce domaine. En donnant un compte-rendu consolidé de tous les programmes géographiques et horizontaux, il remplace un certain nombre de rapports sur des programmes spécifiques qui étaient publiés dans le passé.

Les progrès accomplis dans les domaines prioritaires de la réforme – amélioration de la programmation, réunion de l'ensemble du cycle de projet sous un même toit et augmentation de la responsabilité des délégations sur le terrain – sont exposés en détail au chapitre 1. Le processus de réforme, lancé en mai 2000, a encore du chemin à parcourir pour atteindre pleinement ses objectifs, mais des améliorations sont déjà perceptibles. Par exemple, c'est la première fois depuis 1990 qu'une réduction des arriérés d'engagements en souffrance a été enregistrée.

La première partie du rapport souligne également l'importance de la cohérence, de la coordination et de la complémentarité entre toutes les politiques communautaires destinées à promouvoir le développement, la réduction de la pauvreté et l'intégration des pays partenaires dans l'économie mondiale. Le défi de la cohérence est de trouver le bon éventail de programmes pour chaque région et pays en utilisant l'assistance au développement, l'aide humanitaire, la politique étrangère et de sécurité commune, l'assistance technique en matière commerciale, les Droits de l'Homme, l'environnement, etc. De meilleurs outils de programmation sont destinés à assurer un cadre global cohérent. La coordination avec d'autres donateurs et la complémentarité des politiques et activités sont tout aussi essentielles à l'efficacité de l'aide extérieure. Le rapport décrit les mesures prises à cet égard par la CE avec les États membres, les Nations unies, les institutions de Bretton Woods et d'autres donateurs.

Les objectifs de développement du Millénaire, adoptés par la communauté internationale en septembre 2000, définissent un cadre commun pour la concentration des efforts et la mesure des progrès accomplis sur la voie du développement. Le chapitre 2 du présent rapport donne un résumé des réalisations globales par rapport à ces objectifs et replace les activités d'aide extérieure de la CE dans le contexte de ce cadre. Il examine en particulier les domaines

¹ L'assistance aux pays candidats n'est pas traitée dans le présent rapport. Pour plus de détails sur les programmes Phare, Ispa et Sapard, veuillez consulter les rapports annuels correspondants qui sont publiés aux adresses suivantes sur le Web :

<http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/pas/phare/publist.htm>

http://www.inforegio.cec.eu.int/wbpro/ispa/ispa_en.htm

<http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/pas/sapard.htm>

En ce qui concerne l'aide humanitaire, veuillez consulter le rapport annuel d'ECHO à l'adresse suivante :

<http://europa.eu.int/comm/echo/en/publicat/publications.htm>

d'intervention prioritaires de la CE, tels que la santé, l'éducation et les activités destinées à assurer une intégration adéquate des thèmes transversaux, tels que les droits humains et l'environnement, dans tous les projets et programmes.

Le chapitre 3 traite des instruments destinés à assurer que les priorités horizontales, telles que la sécurité alimentaire et la lutte contre l'usage des drogues, soient traduites en actions concrètes dans ces domaines. Il contient des détails sur des projets individuels exécutés en 2001 ainsi que sur les allocations budgétaires et les priorités fixées pour chaque région.

Les programmes régionaux de la CE sont présentés au chapitre 4. Les activités dans les Balkans, en Europe orientale et en Asie centrale, en Méditerranée, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en Asie et en Amérique latine, sont présentées sous des rubriques thématiques communes reflétant les priorités de développement retenues pour les dépenses de la CE. Ainsi, il est facile de procéder à des comparaisons entre les régions en matière de développement rural ou de transport par exemple. Les activités d'ECHO et les prêts de la BEI peuvent aussi être retrouvés dans ce chapitre.

Une approche de développement orientée vers des résultats est présentée au chapitre 5. Se basant sur les documents de stratégie par pays et sur des indicateurs, il examine les critères susceptibles de guider le suivi des performances des pays. Un exercice pilote de suivi des projets de développement en fonction des résultats y est décrit également.

Le chapitre 6 contient un lot complet de tableaux financiers, ventilés selon les catégories définies par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Enfin, les annexes donnent un compte rendu détaillé des activités concernant la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la CE. Elles présentent les progrès réalisés dans l'harmonisation des procédures financières, tant sur le plan interne qu'avec d'autres institutions. Elles décrivent également les efforts déployés en 2001 pour apurer les arriérés accumulés, les activités d'audit, les travaux de l'unité Innovation d'EuropeAid, les relations avec d'autres organisations ainsi que la transparence et la visibilité.

La Commission s'est engagée à mener à bien cette réforme, à lui permettre de prendre racine et à faire en sorte qu'elle atteigne ses objectifs. Le présent rapport fait le bilan des étapes franchies à cette fin en 2001.

1. LA REFORME DE LA GESTION DE L'AIDE EXTERIEURE, UNE ANNEE DE DEFIS

Ce chapitre retrace l'évolution, au long de l'année 2001, de la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la Commission européenne, lancée en mai 2000. Cette réforme devait naturellement servir de point de départ au présent rapport annuel, puisqu'elle touche à toutes les facettes de l'aide extérieure, décrites plus en détail dans les chapitres qui suivent. La réforme de la politique de développement de la Commission, entamée en novembre 2000 et qui évolue parallèlement à celle de la gestion de l'aide extérieure, fait l'objet du chapitre 2.

1.1. La réforme

À son entrée en fonction, en septembre 1999, la Commission Prodi s'est trouvée face à une situation alarmante dans la mise en œuvre de l'aide communautaire en faveur des pays tiers. L'utilité et la qualité des programmes d'aide étaient critiquées de plus en plus ouvertement, tandis que l'image et la crédibilité de la Commission se détérioraient gravement aux yeux des pays bénéficiaires, des États membres de l'Union européenne et de ses partenaires parmi les institutions multilatérales.

Pour remédier à cette situation, la Commission a lancé, le 16 mai 2000, un programme de réforme de la gestion de l'aide extérieure², dont les principaux objectifs étaient les suivants:

- améliorer la qualité des projets et des programmes;
- réduire les délais de mise en œuvre;
- garantir que les procédures de gestion financière, technique et contractuelle soient conformes aux normes internationales les plus strictes;
- renforcer l'impact et la visibilité de l'aide extérieure de l'Union européenne.

Ce programme de réforme s'est accompagné de la recherche **d'une meilleure adéquation entre les priorités de la politique d'aide et les ressources budgétaires**. À l'occasion du Conseil informel « Affaires générales », les 2 et 3 septembre 2000, à Évian, et de la réunion du Conseil du 9 octobre de la même année, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont mis l'accent sur le renforcement de la cohérence de l'action extérieure de l'Union. Lors du Conseil « Affaires générales » de janvier 2001, ils ont insisté sur l'impératif de traduire les objectifs de l'action de la CE en engagements concrets et d'améliorer les synergies entre cette action et celle des États membres afin d'accroître l'efficacité de l'aide.

Plusieurs instruments fondamentaux ont été précisés pour concrétiser les objectifs de la réforme. En 2001, de nouveaux outils de planification et de programmation de la coopération au développement de la CE ont été conçus et approuvés. Il s'agit du principal outil de gestion stratégique de la Commission (voir la partie 1.2 du présent chapitre). La gestion des évaluations a été améliorée de façon à les rendre plus

² SEC(2000)814 du 16 mai 2000 – Communication des commissaires "Relex": M. Patten (Relations extérieures), M. Nielson (Développement), M. Verheugen (Élargissement), M. Lamy (Commerce) et M. Solbes Mira (Affaires économiques et monétaires).

impartiales et à intégrer systématiquement leurs conclusions dans le processus décisionnel et dans la préparation et la mise en œuvre des projets et des programmes (partie 1.3). Parallèlement, un système de suivi des projets et des programmes orienté vers les résultats a été mis en place (partie 1.4). Il s'agissait d'une première étape, très importante, de la réforme. La Commission a également décentralisé la gestion des projets et des programmes à ses délégations (partie 1.5). Sur les vingt et une délégations sélectionnées pour la première vague, dix-huit sont aujourd'hui déconcentrées. La préparation de la seconde vague est bien avancée: la plupart des vingt-six délégations qu'elle concerne devraient être déconcentrées pour le début du deuxième semestre 2002. Enfin, la partie 1.6 explique la manière dont la Commission a relevé le défi de l'amélioration de la cohérence, de la coordination et de la complémentarité (les trois « C »), étroitement lié aux documents de stratégie.

1.2. L'amélioration de la programmation

1.2.1. Les documents de stratégie nationale/régionale

La programmation s'effectue suivant les priorités énoncées dans les documents de stratégie nationale/régionale, qui délimitent le « cadre stratégique » des priorités de la coopération de la CE dans une région ou un pays donné³. C'est la première fois que la Commission inscrit ses relations avec les pays tiers dans un cadre cohérent qui intègre à la fois l'aide au développement et ses autres politiques essentielles dans ce domaine (le dosage des politiques).

En 2001, la Commission a entamé l'élaboration de ses documents de stratégie nationale et régionale pour les partenaires de toutes les régions relevant des différents règlements : ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), ALA (Asie et Amérique latine), CARDS (Balkans), MEDA (Méditerranée), TACIS (Europe orientale et Asie centrale). Ces stratégies ont été élaborées en collaboration avec les gouvernements des pays bénéficiaires et des États membres, avec les autres donateurs bilatéraux et multilatéraux et, dans la mesure du possible, avec des représentants de la société civile⁴. Plus de 110 stratégies nationales ou régionales sont aujourd'hui en place ou à un stade avancé de préparation. Elles devraient être finalisées pour la fin 2002 et seront publiées sur les sites Internet :

<http://europa.eu.int/comm/externalrelations/sp/index.htm>

http://europa.eu.int/comm/development/strat_papers/index_fr.htm

1.2.2. Le GIAQ

Dans le cadre de la réforme, un « groupe interservices d'appui à la qualité » (GIAQ) a été créé en janvier 2001. Il a pour tâche principale d'évaluer les versions provisoires des documents de stratégie et des programmes indicatifs pour en garantir le niveau élevé de qualité. Pour obtenir un impact maximal, il intervient à un stade relativement précoce du processus de programmation. Jusqu'ici, il a analysé 110 documents de programmation, il a rédigé des lignes directrices sur la mise en œuvre du cadre commun pour les documents de stratégie nationale, il a organisé quatre

³ SEC(2000)814, SEC(2000)1049 du 15 juin 2000 et conclusions du Conseil « Développement » du 10 novembre 2000 <http://www.consilium.eu.int/Newsroom/newmain.asp?lang=1>

⁴ La consultation de la société civile est requise par l'article 2 de l'accord de Cotonou.

séminaires de formation sur la programmation et, enfin, il a créé un site Internet sur l'Intranet de la Commission afin d'améliorer la communication interne entre tous les intervenants dans ce processus.

Le principal outil de référence des évaluations du GIAQ est le cadre commun pour les documents de stratégie nationale adopté par le Conseil. Outre ses commentaires sur la forme, le style, la présentation et la lisibilité générale, le groupe s'intéresse à plusieurs aspects centraux:

- la qualité de l'évaluation du potentiel de développement, des besoins et des contraintes qui l'entravent;
- la cohérence entre cette analyse et la stratégie communautaire envisagée: les interventions de la CE répondent-elles aux défis du développement à moyen terme?;
- la place de l'objectif de réduction de la pauvreté dans cette stratégie et sa cohérence avec les autres objectifs de la politique communautaire;
- le degré de concentration et de complémentarité entre l'aide communautaire et celle des autres donateurs, en particulier les États membres de l'Union;
- les conditions d'octroi de l'aide;
- la détermination d'indicateurs de suivi des progrès des pays bénéficiaires vers la croissance économique et la réduction de la pauvreté;
- le degré de couverture de la totalité de l'aide extérieure fournie par la Communauté au pays concerné (cohérence entre la dotation et les lignes budgétaires horizontales);
- l'attention accordée à la cohérence entre la politique de développement et les autres politiques communautaires applicables au pays ou à la région partenaire (dosage des politiques).

La Commission estime que les travaux du GIAQ ont permis d'améliorer nettement la qualité de la programmation de l'aide extérieure de la CE. Dans l'ensemble, le GIAQ a constaté que les documents qu'il a examinés répondaient à la plupart des critères du cadre commun des documents de stratégie nationale. Il a signalé leurs lacunes principales aux intervenants chargés de leur rédaction afin qu'ils puissent y apporter les corrections nécessaires.

Consciente que la programmation peut toujours être améliorée, la Commission analysera elle-même le processus de rédaction des documents de stratégie et présentera ses conclusions dans un rapport qu'elle adressera au Conseil « Développement » en novembre 2002. Ce rapport contiendra également des propositions pour améliorer davantage le processus de programmation avant la prochaine évaluation des documents de stratégie.

1.2.3. Poursuite de la réunification du cycle des projets et création de l'Office de coopération EuropeAid

Le 1^{er} janvier 2001, les directions générales dites « géographiques » (DG Relations extérieures et DG Développement) ont pris en charge la programmation et la stratégie, tandis que le nouvel Office de coopération EuropeAid endosse la responsabilité du reste du cycle des projets (de leur identification à leur évaluation ex post). Cette réorganisation s'est accompagnée d'un transfert de personnel et de compétences. Un accord interservices a été signé en juin 2001 pour clarifier le rôle et les responsabilités des trois directions générales les plus étroitement impliquées dans la gestion de l'aide extérieure.

1.2.4. L'amélioration de la gestion financière et de ses résultats

On a pu mesurer dès 2001 les premiers effets de la réforme, du point de vue des procédures de l'aide et de la gestion financière:

- l'exécution budgétaire s'est globalement améliorée: les décaissements ont augmenté de 20 % par rapport à l'an 2000;
- le calendrier des décaissements budgétaires indique qu'ils ont été répartis plus également sur l'exercice financier (52 % du budget ont été exécutés durant le dernier trimestre par rapport à une moyenne de 68 % de 1998 à 2000);
- pour la première fois depuis 1990, le montant des engagements restant à liquider (RAL) a diminué, dans une proportion de 3 %. Le temps nécessaire à la liquidation de ce solde s'est réduit de 4,12 ans à la fin 2000 à 3,66 ans à la fin 2001;
- le nombre de lignes budgétaires a diminué (de 14 %) par rapport à l'an 2000;
- la réalisation d'un guide pratique a permis d'accélérer la mise en œuvre de nouvelles procédures contractuelles, plus simples (leur nombre a diminué de 46 à 8);
- les fonctions des 48 bureaux d'assistance technique démantelés en 2001 ont été internalisées.

1.3. L'évaluation

La réforme a permis de renforcer l'évaluation de l'aide extérieure et de mieux l'intégrer au processus de décision. Son impartialité a également été assurée, comme le demandait le CAD de l'OCDE. Il existe une séparation nette entre le service d'évaluation, qui réalise les évaluations thématiques, sectorielles et « géographiques » (pays et régions), et les services opérationnels et stratégiques, qui sont chargés d'analyser ces évaluations et de prendre les mesures que requièrent leurs conclusions et leurs recommandations.

1.3.1. Le programme des évaluations pour 2001

À l'occasion de sa première réunion, en février 2001, le Comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid a adopté le programme de travail de l'unité « Évaluation » pour 2001. En plus de l'analyse stratégique habituelle des principaux

secteurs, des thèmes transversaux, des instruments et des programmes nationaux, les missions de cette unité ont été étendues au processus de programmation et au dosage des politiques. À la fin 2001, dix-sept évaluations étaient terminées et huit étaient en cours. Elles s'articulaient autour de quatre thèmes. On en trouve une description complète au chapitre 7 – Annexe – Point 7.3.

1.4. Le suivi orienté vers les résultats

L'évaluation des activités de la CE en matière de coopération au développement repose à la fois sur les indicateurs par pays et sur le suivi des résultats des projets.

Leurs enseignements sont complémentaires et ils devraient être utiles au processus décisionnel à tous les niveaux. On trouvera des informations plus précises sur ces deux méthodes d'évaluation au chapitre 5.

La Commission oriente de plus en plus son aide au développement vers les résultats. Une étape importante dans ce sens est la mise en place et la première expérimentation d'un système de **suivi régulier des résultats des projets et des retombées sur les bénéficiaires**.

En 2000, elle a imaginé un système amélioré de suivi orienté vers les résultats pour les pays ALA/MED/ACP et la région des Balkans, qui s'appuie sur son système de gestion du cycle des projets. Elle a testé et perfectionné ce nouveau système en 2001.

Sa finalité principale est de **recueillir des informations orientées vers les résultats et de suivre les progrès des projets**, à l'intention des délégations et de l'Office. Il n'est donc pas destiné prioritairement aux autorités responsables de la mise en œuvre des projets, qui ont besoin d'informations plus précises pour leur gestion quotidienne. Il peut cependant leur être utile, comme aux ministères et aux gouvernements partenaires.

Ce système consiste dans de brèves visites sur le site des projets par des experts **externes** expérimentés, qui remplissent des fiches de notation semi-standard où ils évaluent **l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pertinence et la durabilité probable** des projets et des programmes. Pour garantir la cohérence du système, chacun de ces cinq critères est défini en détail, conformément à la méthodologie en vigueur, puis scindé entre ses éléments, que l'expert doit examiner attentivement avant de donner sa note. Les experts externes ont des degrés variables de connaissance et d'expérience sectorielles et géographiques et travaillent en petits groupes équilibrés. Leurs travaux reposent sur l'analyse de documents et sur des entretiens avec des représentants de tous les participants aux projets, en ce compris les bénéficiaires finaux. Ils relèvent des informations importantes, comme le budget des projets, mais ne vont pas jusqu'à réaliser d'audits ni d'évaluations financières approfondies. Les rapports, les avis des gestionnaires et les documents fondamentaux des projets sont consignés dans une base de données centrale, qui sera un outil précieux de gestion et d'information.

Le suivi porte sur les projets en cours (mis en œuvre depuis au moins six mois et prévus pour une période équivalente) et dotés d'un budget minimal d'environ un million €. À la fin 2001, quelque 500 projets représentant une valeur total de 4,7 milliards € et mis en œuvre en Amérique latine, en Asie, dans les pays d'Afrique, des

Caraïbes et du Pacifique, dans la région MED et dans les Balkans avaient fait l'objet d'une évaluation.

On trouvera un premier aperçu des résultats des projets depuis leur lancement et la phase de test au chapitre 5.

1.5. La déconcentration de la gestion des projets vers les délégations de la Commission

La déconcentration de la gestion de l'aide extérieure vers les délégations de la Commission est un élément clé de la réforme. Le principe suivi est que tout ce qui peut être mieux géré et décidé sur place, dans le pays concerné, ne devrait pas l'être à Bruxelles.

La Commission s'est fixé un calendrier extrêmement serré. Son objectif est d'étendre la déconcentration à toutes ses délégations pour la fin 2003, en trois vagues successives: 21 en 2001, 26 en 2002 et 31 (les délégations ACP) en 2003.

1.5.1. Les progrès réalisés en 2001

L'objectif ambitieux pour 2001 (la déconcentration vers 21 délégations⁵) portait sur toutes les régions géographiques et, par conséquent, sur des programmes de nature très variée. Pour le concrétiser, les services de la Commission ont dû travailler en parallèle au développement du concept, aux préparatifs techniques et à la planification logistique, et ce alors que d'autres éléments de la réforme étaient mis en place dans les services de la DG Relations extérieures (création de l'Office EuropeAid, intégration du cycle des projets, etc.) et dans l'ensemble de la Commission (réforme financière et administrative). En outre, les moyens financiers mobilisés pour cette première vague de déconcentrations étaient plutôt modestes, en particulier pour ce qui concerne le nombre de nouveaux postes de fonctionnaires (limité à 40). Cette situation devrait s'améliorer en 2002, puisque 114 postes seront disponibles pour lancer la deuxième vague et, si nécessaire, renforcer la première.

1.5.2. La préparation des déconcentrations

Au cours du premier trimestre de 2001, un concept harmonisé de déconcentration a été élaboré. Il couvre tous les programmes géographiques et repose sur les principes suivants:

- à terme, la déconcentration portera sur tous les programmes;
- elle concernera toutes les phases du cycle des projets;
- elle nécessitera le dégagement de moyens supplémentaires considérables (en personnel et en matériel);

⁵ Les 21 délégations de la première vague étaient les suivantes:

Europe: Croatie, Russie;

Méditerranée : Égypte, Maroc, Tunisie, Turquie;

Asie: Indonésie, Thaïlande, Inde, Chine;

Amérique latine: Nicaragua, Bolivie, Argentine, Mexique, Brésil;

Afrique/ACP: Afrique du Sud, Sénégal, Côte-d'Ivoire, Kenya, Mali, République dominicaine.

- le rôle du siège de la Commission évoluera vers une mission de coordination, de contrôle de la qualité, de supervision de la gestion, d'appui technique et d'amélioration des méthodes de travail.

Sur le plan pratique, la déconcentration impliquera les changements suivants au niveau des délégations:

- une participation plus active à la programmation, même si la responsabilité finale continuera d'appartenir à la DG Relations extérieures ou à la DG Développement, en fonction de la région géographique concernée;
- la responsabilité directe du travail d'identification et d'instruction, avec l'appui méthodologique et technique de l'Office de coopération EuropeAid, qui sera également chargé de réaliser le contrôle final de la qualité des propositions de financement et de les guider dans le processus décisionnel (comité de gestion, etc.);
- la responsabilité directe de la mise en œuvre contractuelle et financière des projets, dans le strict respect des procédures, ce qui nécessitera un accès sécurisé aux systèmes de gestion financière et comptable du siège de la Commission;
- la responsabilité directe de la mise en œuvre technique, ce qui nécessitera des compétences techniques sur le terrain, avec la possibilité de demander une assistance plus spécialisée au siège de la Commission.

Entre avril et décembre 2001, la préparation pratique a consisté dans l'expérimentation de connexions informatiques sécurisées, dans l'adaptation du système informatique de gestion décentralisée, dans la rédaction ou l'actualisation de manuels de procédures, dans l'élaboration de lignes directrices sur les circuits financiers, dans la mise en place d'un programme de formation spécifique et dans l'obtention d'un financement pour la déconcentration des 21 délégations visées par la première vague.

1.5.3. La première vague de déconcentration

La préparation des 21 délégations concernées a commencé au début 2001. En juillet, tous les chefs de délégation avaient eu une entrevue avec les directeurs généraux des Relations extérieures pour fixer les moyens supplémentaires requis et pour convenir d'un plan d'action pour les mobiliser. Le résultat consolidé de ce processus (et du défi qu'il représentait pour les services de la Commission) peut être synthétisé comme suit:

- sélection, recrutement et formation de 307 personnes (fonctionnaires et autres agents) avant leur affectation aux 21 délégations;
- déménagement ou location de bureaux supplémentaires pour 18 des 21 délégations concernées;
- installation de connexions informatiques sécurisées dans 19 des 21 délégations pour leur permettre d'accéder au système de gestion comptable de la Commission.

Les progrès réalisés à la fin 2001 étaient plutôt satisfaisants. La plupart de 21 délégations étaient prêtes à fonctionner de manière décentralisée dès janvier 2002, soit au début du nouvel exercice financier.

1.5.4. La préparation de la deuxième vague

La liste des 26 délégations qui devront être déconcentrées en 2002 a été arrêtée en septembre 2001⁶. Celle d'Afghanistan y a été ajoutée ultérieurement. Elle devrait être déconcentrée rapidement, dès que la situation sur place le permettra.

Les préparatifs ont été entamés directement. L'expérience accumulée avec la première vague a été mise à profit. Pour la première série des délégations de la deuxième vague, la déconcentration devrait être effective en septembre 2002 (cela suppose la résolution des problèmes liés à la recherche de bureaux supplémentaires).

1.6. La cohérence, la coordination et la complémentarité

1.6.1. L'amélioration de la cohérence des politiques

Pour la Commission, il s'agit tant d'une priorité opérationnelle que d'une obligation légale que de veiller à la cohérence entre les objectifs de sa politique de développement et les finalités des actions qu'elle entreprend dans d'autres domaines.

La Communauté européenne possède des accords bilatéraux d'association et de coopération avec la plupart des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, ainsi que de la Méditerranée et des Balkans occidentaux, ceux-ci étant généralement des pays en développement. Elle a mis en place un ensemble de politiques destinées à promouvoir le développement, la réduction de la pauvreté et l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Cependant, la manière dont ces politiques sont appliquées varie d'un pays et d'une région à l'autre. Leurs objectifs spécifiques et leurs champs d'interaction avec l'Union européenne dépendent de plusieurs éléments propres à ces pays: leur revenu national, l'impact des politiques sur la pauvreté, leur évolution politique, leurs structures commerciales, leur proximité par rapport à l'Union, etc.

Pour celle-ci, le défi consiste à doser adéquatement les politiques qu'elle met en œuvre dans ces régions et dans ces pays. Avec le large éventail des politiques dont elle dispose, l'Union a tous les atouts en main pour combiner efficacement ses instruments de coopération (aide au développement, accords de pêche, instruments commerciaux, dialogue politique, instruments de politique étrangère). Les documents de stratégie nationale devraient permettre une utilisation plus cohérente de ces instruments. Tous les services de la CE sont en effet consultés au moment de leur élaboration, de même que les acteurs des pays partenaires. Ces documents doivent comporter un chapitre qui précise les diverses politiques de l'Union relatives au pays en question et qui analyse le dosage approprié de ces politiques.

⁶

Il s'agit des délégations suivantes:

Europe: Albanie, Géorgie, Kazakhstan, Ukraine;

Méditerranée : Algérie, Cisjordanie/bande de Gaza, Jordanie, Liban, Syrie;

Asie: Bangladesh, Philippines, Pakistan, Viêt nam;

Amérique latine: Colombie, Pérou, Uruguay, Chili, Venezuela;

Afrique/ACP: Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Éthiopie, Madagascar, Niger, République de Guinée, Tanzanie.

On trouvera ci-dessous deux exemples concrets, dans les domaines de la pêche et de l'aide et de la sécurité alimentaires, de la manière dont cette cohérence est garantie dans la pratique. Le chapitre suivant (chapitre 2) contient d'autres exemples.

1.6.1.1. Pêche

Dans sa communication intitulée « Pêcheries et réduction de la pauvreté »⁷ et dans le soutien qu'elle a apporté à la formulation des conclusions du Conseil et du Parlement, la Commission a été très attentive aux aspects de la cohérence et de la complémentarité dans le secteur de la pêche. Elle poursuivait les objectifs suivants:

- améliorer la cohérence entre la politique communautaire de développement et les autres politiques qui affectent le secteur de la pêche;
- encourager la coordination entre les activités soutenues par la CE et celles entreprises par les États membres, en instaurant une vision commune des enjeux en présence et des stratégies mises en œuvre.

Ce travail, réalisé en étroite collaboration entre les services de la Commission responsables de la pêche et du développement, a permis de réduire les incohérences entre la politique de développement de la Communauté et la politique commune de la pêche:

- dans le cadre de la politique de développement, les enjeux du secteur de la pêche ont été intégrés de plus en plus aux documents de stratégie nationale et régionale;
- la politique commune de la pêche, elle, s'orientera de plus en plus vers le développement durable, aussi bien sur le plan interne que dans les relations internationales que la Communauté entretient dans ce domaine.

1.6.1.2. L'aide et la sécurité alimentaires

En septembre 2001, la Commission a publié une communication sur l'évaluation et l'orientation future du règlement (CE) n° 1292/96 du Conseil concernant la politique et la gestion de l'aide alimentaire et des actions spécifiques d'appui à la sécurité alimentaire⁸. Ce texte illustre les progrès considérables que la Commission a réalisés sur le plan de la cohérence.

Il améliore en effet la cohérence interne dans le recours à l'aide alimentaire par rapport à l'aide humanitaire et à la politique agricole commune:

- l'aide alimentaire en nature fournie en vertu du règlement relatif à l'aide alimentaire et à la sécurité alimentaire et acheminée principalement par des programmes directs des gouvernements, par le collectif d'ONG EuronAid et par le PAM devrait être mobilisée (i) en complément de l'intervention d'ECHO, en vue de fournir une aide d'urgence en cas de crise majeure et prolongée, (ii) comme contribution aux réserves stratégiques et aux filets de sécurité et (iii) afin d'associer aide d'urgence, réhabilitation et développement;

⁷ Communication de la Commission « Pêcheries et réduction de la pauvreté » (COM(2000) 724 du 08.11.2000)

⁸ COM(2001) 473 du 5.9.2001, modifiée le 12.9.2001 (COM(2001) 473/2)

- l'aide alimentaire en nature a été clairement dissociée de la gestion des excédents agricoles et est devenue un instrument de l'aide au développement.

En ce qui concerne la cohérence externe, les services de la Commission concernés ont fait de grands progrès, tant dans le cadre de la convention internationale sur l'aide alimentaire que dans celui des négociations de l'OMC, pour évoluer vers un resserrement des règles et une amélioration de la transparence dans l'octroi de l'aide aux pays en développement:

- l'aide alimentaire devrait être octroyée sous la forme de subventions mais devrait être limitée aux interventions d'urgence et à caractère humanitaire, elle devrait associer l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement et devrait être un élément des stratégies de filet de sécurité pour les couches particulièrement vulnérables de la population;
- pour respecter les modes de consommation et éviter de fausser les marchés, l'aide alimentaire devrait uniquement être fournie à la demande des pays bénéficiaires qui font état de besoins précis;
- chaque fois que possible, les donateurs devraient donner la préférence aux achats locaux et régionaux.

1.6.2. *La coordination et la complémentarité*

L'optimisation de la coordination et de la complémentarité est une condition essentielle à l'amélioration de l'efficacité de l'aide extérieure de la CE. Au niveau le plus élémentaire, la coordination implique que les différents acteurs présents dans une région, un pays ou un secteur particulier soient mutuellement au courant de leurs activités et qu'ils s'efforcent de collaborer plus étroitement. Il s'agit d'un aspect critique pour éviter les chevauchements ou les incohérences entre des intervenants qui poursuivent des objectifs communs. La complémentarité, elle, commence avec la coordination, mais elle va plus loin puisqu'elle implique que les différents acteurs orientent leurs interventions sur les aspects où celles-ci peuvent apporter une valeur ajoutée maximale, compte tenu de ce que font les autres acteurs, ce qui signifie une maximisation des synergies.

La Commission est profondément attachée à ces deux concepts. Sur le plan stratégique, ses interventions et celles des autres agences d'aide s'inscrivent dans le cadre commun des Objectifs de développement du millénaire. Sur le plan de la mise en œuvre, elle cherche à intégrer l'aide qu'elle apporte aux pays bénéficiaires dans un cadre aussi large possible. Elle soutient pleinement les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) (voir le chapitre 2), qui sont spécialement conçus pour promouvoir la coopération et la complémentarité entre les efforts des donateurs dans les pays à bas revenus. Sa nouvelle approche de programmation, notamment les documents de stratégie nationale et le dialogue structuré avec les bénéficiaires (comme les ACP), constitue pour elle des mécanismes clés pour parvenir à une meilleure coordination et à une plus grande complémentarité. La décision qu'elle a prise de centrer ses interventions sur six grands domaines prioritaires, déterminés par les États sur la base de leurs propres priorités et de celles des autres, est une illustration de plus de son attachement à ces principes. Les chapitres qui suivent évoquent les modifications spécifiques intervenues dans les méthodes de la CE et

dans les différents secteurs et les différentes régions où elle est présente. On trouvera ci-après quelques exemples de réalisations accomplies en 2001.

1.6.2.1. La coopération entre les États membres et la Commission

Les lignes directrices du Conseil et de la Commission en vue d'améliorer la coordination opérationnelle entre la CE et les États membres dans tous les pays qui bénéficient d'une aide de l'Union européenne ont été arrêtées par le Conseil en 2001⁹. Les améliorations apportées à la programmation de l'aide communautaire évoquées ci-dessus devraient y contribuer. Outre les consultations sur les documents de stratégie nationale, le partage des lignes directrices sectorielles entre les États membres et la Commission s'est avéré utile (après avoir adopté des lignes directrices dans le domaine prioritaire du transport, elle est occupée à élaborer des lignes directrices pour chacun de ses autres domaines d'intervention prioritaires).

Ces efforts commencent à porter leurs fruits. La Commission organise régulièrement des réunions avec les directeurs généraux du développement des États membres. Ces réunions permettent des échanges de vues sur leurs meilleures pratiques, leurs préoccupations communes, les difficultés qu'ils éprouvent et les nouvelles méthodes. Dans l'optique des grandes conférences internationales de 2002, celle de Monterrey sur le financement du développement et celle de Johannesburg sur le développement durable, la Commission a mis particulièrement l'accent sur la coordination au sein des instances internationales. Un effort analogue a été fait pour promouvoir son implication plus large dans le CAD de l'OCDE.

Le mandat que les États membres ont donné à la Commission pour rédiger un rapport préparatoire en vue de la conférence de Monterrey est un signe positif de la confiance qui s'est bâtie. En novembre 2001, le Conseil « Développement » lui a demandé de clarifier une série d'éléments et d'explorer, à travers un dialogue avec les États membres, les initiatives que ceux-ci pourraient mettre en œuvre. Le Conseil a notamment épinglé la question de l'accroissement du volume de l'aide dans le but d'atteindre l'objectif fixé par les Nations unies qui est de porter à 0,7 % du PIB le montant de l'aide publique au développement (APD), notamment en fixant des calendriers précis. Le Conseil a aussi évoqué l'efficacité de l'aide (déliement, biens publics mondiaux, nouvelles sources de financement). La Commission a présenté son rapport au Conseil « Affaires générales » de février 2002. Ce document synthétisait des projets d'initiatives nés des discussions qu'elle a menées avec les États membres et des solutions pour combler l'écart financier entre le niveau actuel de l'aide publique au développement et le volume nécessaire pour atteindre les Objectifs du millénaire. En plus des mesures prises par les États membres, ce rapport a permis à l'Union d'apporter une contribution positive à la Conférence sur le financement du développement.

1.6.2.2. La coopération avec les autres donateurs

La Commission a pris une série d'initiatives avec les autres donateurs dans le cadre des sommets UE-États-Unis, UE-Canada et UE-Japon, en particulier en ce qui concerne la région des Grands Lacs et l'Afghanistan. Plusieurs réunions de haut niveau ont également été organisées pour améliorer la coopération avec la Norvège.

⁹ Conseil « Affaires générales » des 22 et 23 janvier 2001

La Commission expérimente des projets pilotes visant à renforcer davantage sa coopération avec les autres donateurs. C'est ainsi qu'elle a accueilli des fonctionnaires japonais. Consciente que l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds est un élément crucial de la coordination et de l'efficacité de l'aide, ainsi que de son appropriation par les pays bénéficiaires, elle a lancé des missions exploratoires avec ses États membres et le CAD et elle a entrepris un effort similaire vis-à-vis des Nations unies, en renégociant l'accord-cadre général et via la refonte du règlement financier.

1.6.2.3. La coopération avec les Nations unies

Afin de renforcer sa coordination avec les Nations unies et de promouvoir la complémentarité, la Commission a ouvert un large dialogue stratégique destiné à améliorer l'accord-cadre général CE-ONU. Elle a organisé des réunions avec, entre autres, le HCR, l'OIT, le PNUD, l'Unicef, l'UN-NADAFF, la FAO, l'OMS, le PAM, le FIDA et l'Unesco. En 2001, elle a adopté sa communication intitulée « Édifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires »¹⁰, dont l'orientation générale (l'amélioration de la coopération CE-ONU) a été entérinée par le Conseil « Développement » du 31 mai 2001. La nouvelle approche devrait permettre de renforcer la participation de la CE aux dialogues stratégiques en amont et de mettre en œuvre des partenariats opérationnels plus efficaces, plus transparents, mieux prévisibles financièrement et plus faciles à suivre avec les agences, les fonds et les programmes des Nations unies. Dans le suivi de cette communication, la Commission a réalisé une vaste analyse des principales missions et capacités de ces derniers. Sur cette base, elle proposera, en concertation avec les États membres et dans le cadre d'objectifs politiques fixés en commun lorsqu'il existe une valeur ajoutée, de consolider sa coopération avec les organes des Nations unies via la mise en place d'un partenariat stratégique. La répartition du travail entre les donateurs s'effectuera sur la base des critères de sélection des principales missions et en fonction des avantages comparatifs, de la valeur ajoutée et de la complémentarité.

1.6.2.4. La coopération avec les institutions de Bretton Woods

Des contacts intensifs, au niveau exécutif et managérial, ont eu lieu avec le FMI et la Banque mondiale dans le cadre des CSLP. Une équipe de la CE responsable des CSLP s'est rendue à Washington en janvier, dans le contexte du suivi des réunions qui avaient été organisées avec ces deux institutions en septembre de l'année précédente à Bruxelles. Cette mission a approfondi la coordination sur les CSLP, par la signature, notamment, d'un accord de cofinancement des CARP¹¹ dans plusieurs pays pilotes, qui vise également à renforcer la coopération relative à l'aide à la gestion des finances publiques. Des progrès ont également été accomplis dans le sens d'une meilleure convergence de vues sur l'importance de la conditionnalité basée sur les résultats. Les travaux dans le domaine de la gestion des finances publiques ont débouché sur la création du programme PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*), soutenu par la Banque mondiale, la CE et le ministère britannique du développement international, et financé partiellement par une contribution de 1,9

¹⁰ Communication de la Commission: « Édifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires » (COM(2001) 231 du 2.5.2001)

¹¹ Crédits d'aide à la réduction de la pauvreté, le nouvel instrument programmatique de prêts de la Banque mondiale en faveur des pays dotés d'un CSLP

million € versée par la CE à un fonds spécial. Cependant, le cofinancement des CARP n'avait pas encore été concrétisé à la fin de l'année, essentiellement en raison du fait que ces crédits n'avaient été accordés qu'à trois pays (dont deux États ACP) et que la coopération dans ce domaine est parfois restée en deçà de ce qu'on en attendait. Entre-temps, la CE s'est engagée dans le soutien budgétaire commun avec d'autres donateurs, ce qui, dans une certaine mesure, limitera ses possibilités de cofinancer les CARP avec la Banque mondiale. Plusieurs contacts de haut niveau se sont déroulés en 2001, notamment la visite à la Commission, en novembre, du président de la Banque mondiale, M. James Wolfensohn. Par sa participation à l'initiative HIPC, la CE est devenue le plus gros contributeur des fonds gérés par la Banque. De nombreux autres contacts entre les deux institutions se sont succédé, notamment dans le cadre de la coordination sectorielle et des initiatives spéciales, comme leur longue participation commune au Partenariat spécial pour l'Afrique (PSA).

2. PROGRES ACCOMPLIS SUR LA VOIE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT

La Déclaration du millénaire, signée par 147 chefs d'État et de gouvernement et par 189 pays au total lors du Sommet du millénaire de septembre 2000, est un accord historique qui façonne désormais les efforts internationaux de coopération au développement, y compris ceux de la Communauté européenne. Les Objectifs de développement du millénaire, contenus dans la déclaration et détaillés dans le plan de mise en œuvre des Nations unies, servent de cadre commun pour le centrage et l'évaluation des progrès vers le développement. Fruits des résolutions et des accords adoptés par les conférences des Nations unies au cours de la décennie écoulée, notamment les Objectifs internationaux du développement des années 90, ils ont été entérinés par la plupart des grandes organisations multilatérales et jouissent donc d'une légitimité sans précédent.

Ce chapitre explique la collaboration mise en œuvre par la CE avec ses partenaires pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire et détaille la teneur des objectifs spécifiques de la nouvelle politique communautaire de développement décidée en novembre 2000. La CE a mis en place un système d'évaluation des progrès sur la voie des Objectifs du millénaire. Cependant, de gros efforts restent nécessaires pour améliorer les moyens statistiques des pays en développement. Les données disponibles montrent en tout cas que ces progrès sont inégaux suivant les régions et les objectifs (partie 2.1.). La finalité première de la politique communautaire de développement arrêtée en novembre 2000 est l'éradication de la pauvreté (partie 2.2.). Pour mesurer ses progrès sur la voie des Objectifs de développement du millénaire et de ses autres objectifs stratégiques, la CE met au point un système d'indicateurs pour suivre l'évolution dans les pays concernés (partie 2.3.). Elle surveille également l'octroi de moyens aux pays à bas revenu et aux secteurs prioritaires au titre de son programme de développement (partie 2.4.). Afin d'accroître les retombées de ses interventions, elle oriente son assistance vers six domaines prioritaires (partie 2.5.), auxquels s'ajoutent des thèmes transversaux importants qu'elle intègre dans ses activités de développement : les Droits de l'Homme, l'égalité hommes-femmes, l'environnement et la prévention des conflits (partie 2.6.).

2.1. Les objectifs de développement du millénaire

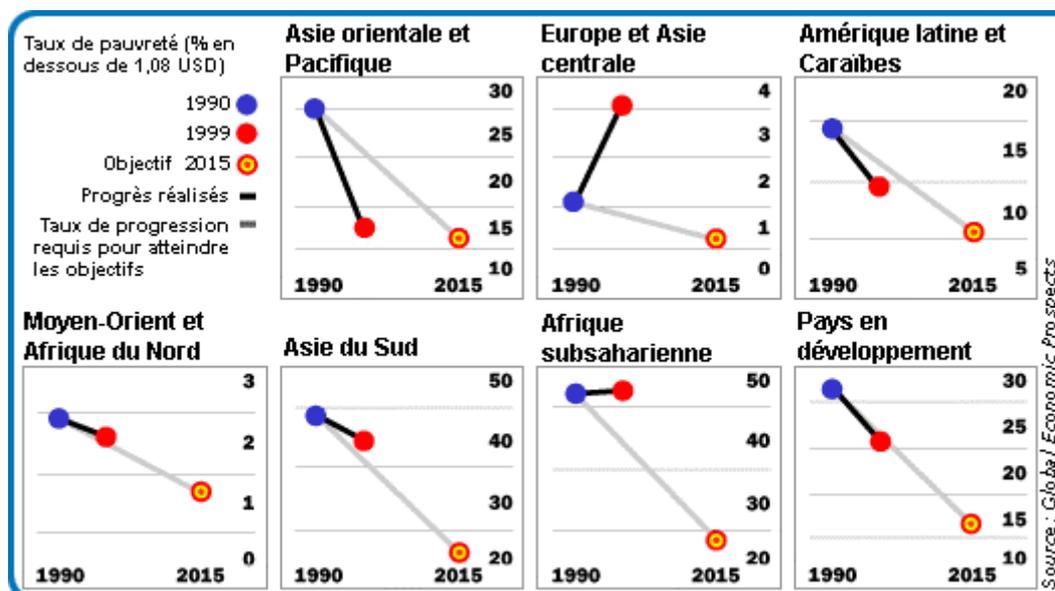
Il n'existe que très peu de statistiques sur les avancées vers la concrétisation des Objectifs de développement du millénaire¹², mais cette lacune se comble petit à petit. Au niveau mondial, plusieurs organisations suivent cette évolution, en particulier les Nations unies, la Banque mondiale et le Comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Avec d'autres donateurs, la Commission appuie les efforts visant à améliorer les moyens statistiques d'un grand nombre de pays et de régions en développement.

Les informations disponibles montrent que la communauté internationale a encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'atteindre ces objectifs. Les avancées varient en fonction des régions et des objectifs. C'est en Afrique subsaharienne qu'elles accusent le plus de retard sur celles réalisées dans le reste du monde.

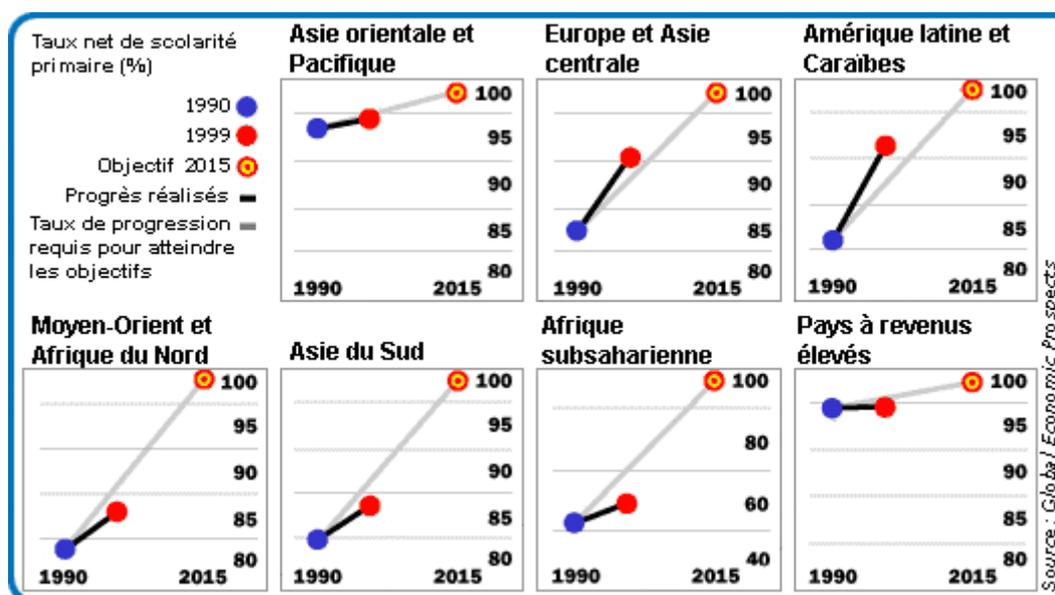
¹² Voir : <http://www.developmentgoals.org>

Les avancées sur la voie des objectifs du développement

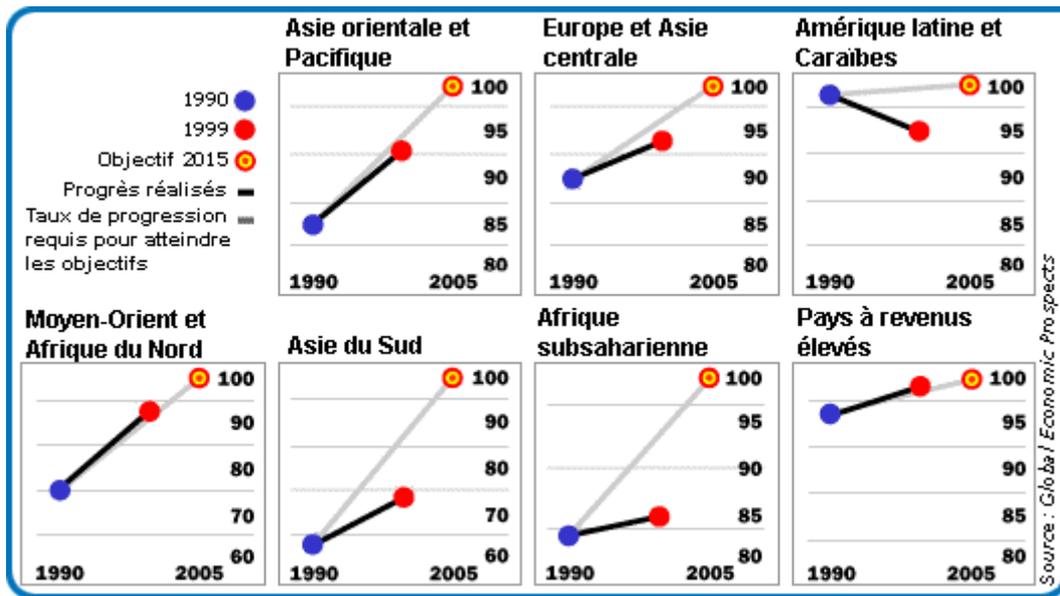
PAUVRETÉ



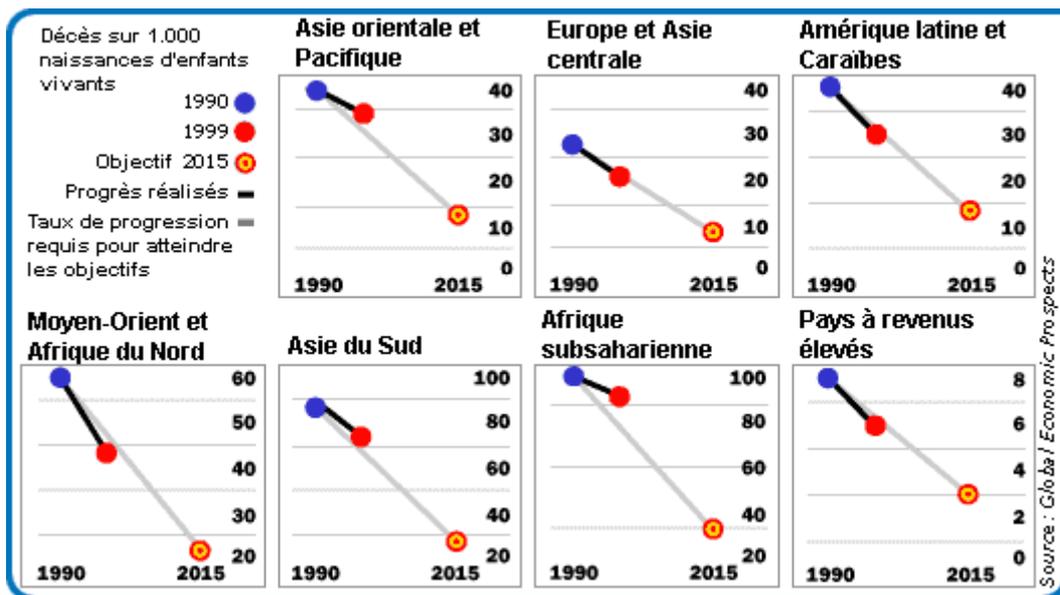
EDUCATION



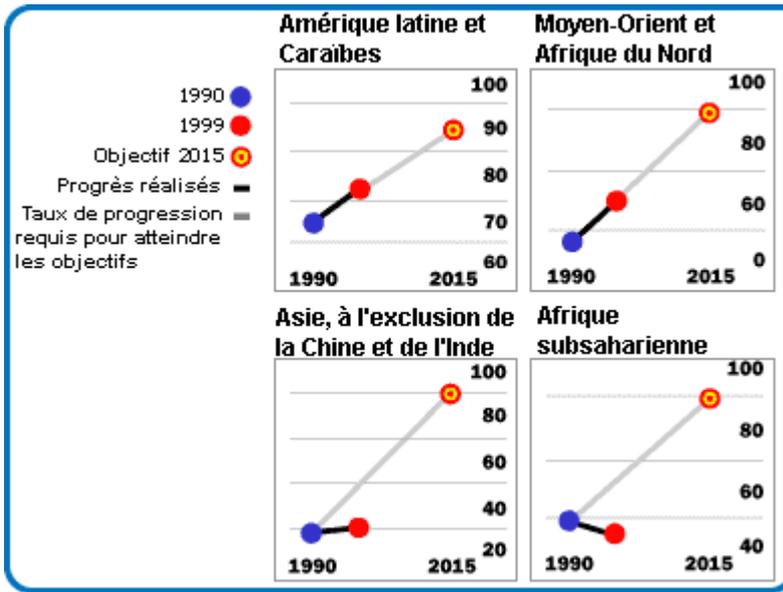
ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES



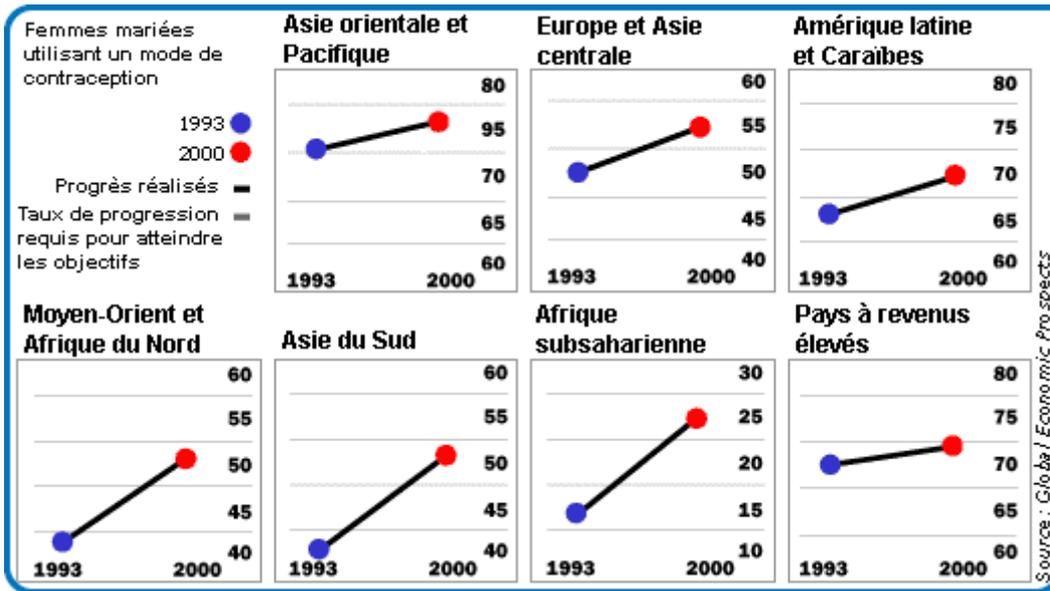
MORTALITÉ INFANTILE



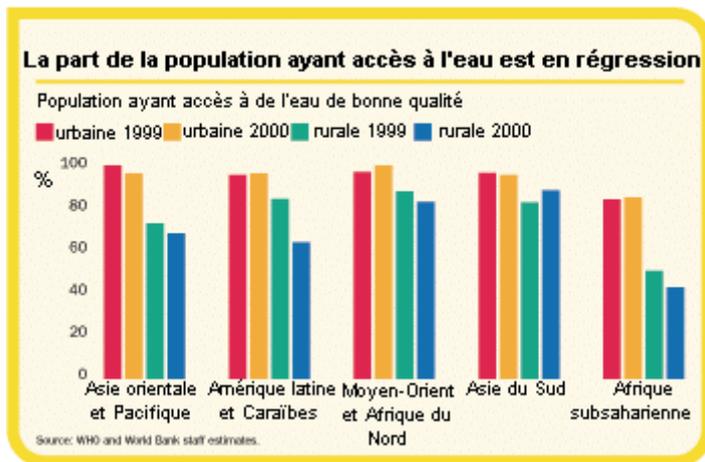
SOINS DE SANTE DE LA MERE



SIDA



ENVIRONNEMENT



Source : Banque mondiale

Des progrès ont été réalisés dans la réduction de la pauvreté, en particulier en Asie. Néanmoins, on constate un grand écart entre l'Afrique subsaharienne et la plupart des autres régions de la planète. En Europe occidentale et en Asie centrale, les taux de pauvreté augmentent modestement mais constamment.

La fréquentation de l'enseignement primaire progresse, même si le chemin à parcourir est encore très long au Moyen Orient et en Afrique du Nord, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

Pour ce qui est de la fréquentation scolaire, l'Asie du Sud et l'Afrique noire ne progressent que lentement sur la voie de l'égalité des sexes. En Amérique latine, la proportion de filles par rapport aux garçons dans l'enseignement diminue.

Les taux de mortalité infantile s'améliorent mais pas assez vite dans tous les cas pour atteindre l'objectif de 2015. Ici aussi, l'Afrique subsaharienne pose particulièrement problème.

Les défaillances dans les soins de santé à la mère et à l'enfant semblent en être en partie la cause.

Dans de nombreux pays, surtout dans les zones rurales, l'accès à l'eau propre et aux installations sanitaires demeure problématique.

2.2. La réduction de la pauvreté

La déclaration du Conseil et de la Commission sur la politique communautaire de développement¹³ de novembre 2000 définit le principal objectif de cette politique comme étant la réduction et, en fin de compte, l'éradication de la pauvreté. Sa réalisation nécessite d'apporter un soutien au développement économique, social et environnemental durable, la promotion de l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale et une détermination à combattre les inégalités.

¹³

<http://www.consilium.eu.int/Newsroom/newmain.asp?lang=1>

En juillet 2001, la Commission a élaboré un programme de travail¹⁴ qui précise les principaux éléments indispensables pour atteindre cet objectif et qu'elle met en œuvre graduellement. Ces éléments sont présentés ci-après.

2.2.1. *L'octroi de moyens financiers*

La Commission européenne admet la nécessité d'accorder une attention particulière à la situation des pays les moins avancés (PMA) et des autres pays à bas revenu dans l'octroi des aides financières¹⁵. Elle tient compte des efforts que fournissent les gouvernements de ces pays pour réduire la pauvreté, tant du point de vue de leurs résultats que de leur capacité d'absorption. En ce qui concerne les pays à revenu moyen, la déclaration commune sur la politique communautaire de développement exige que l'aide se concentre sur ceux dont la population pauvre est importante et ne décroît pas et qui se sont engagés pleinement dans la mise en œuvre de stratégies cohérentes de résorption de la pauvreté.

L'aide au développement que la CE octroie aux pays à bas revenu ou aux populations pauvres varie d'une région à l'autre.

Pays ACP : Près de 90 % des ressources du Fonds européen de développement (FED) sont réservés aux PMA et aux autres pays à bas revenu.

Amérique centrale, région andine et Paraguay : les deux tiers de l'aide communautaire à ces régions sont destinés aux catégories les plus démunies de la population rurale et urbaine.

Asie : depuis le début, les programmes communautaires de coopération au développement en faveur de l'Asie se concentrent sur les pays les plus pauvres du continent et sur les groupes les plus défavorisés de la population de ces pays. Ces cinq dernières années, les pays les plus pauvres ont bénéficié d'une proportion moyenne de 80 % de l'aide de la CE : 32 % pour les PMA (le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, le Laos, les Maldives et le Népal) et 48 % pour les autres pays à bas revenu (Inde, Indonésie, Pakistan, Viêt nam).

2.2.2. *L'accent mis sur la pauvreté dans les documents de stratégie nationale*

Les stratégies et les programmes de lutte contre la pauvreté dans les pays bénéficiaires varient en fonction de la situation propre à ces pays. Comme le fait observer la déclaration de novembre 2000, la croissance économique soutenue est une condition préalable essentielle, même si elle n'est pas suffisante. Nombre de pays en développement ont vécu récemment de profonds bouleversements, comme le passage du communisme à l'économie de marché ou du régime militaire au régime civil démocratique. En Europe orientale et en Asie centrale, l'aide communautaire est destinée à soutenir ce processus de transition, principalement par des mesures de consolidation institutionnelle, qui sont considérées comme le moyen le plus efficace

¹⁴ SEC (2001) 1317 du 26.7.2001

¹⁵ Il y a actuellement 49 pays moins avancés (PMA), désignés comme tels par les Nations unies sur la base des critères suivants : revenus par habitant peu élevés, maigres ressources humaines et faible niveau de diversification économique. La catégorie des "pays à faible revenu" comprend davantage de pays, définis en fonction de leurs seuls revenus (la classification de la Banque mondiale prend pour base un revenu par habitant inférieur à 700 dollars US en 2000).

de lutter contre la pauvreté dans cette région. Inversement, dans la région des Balkans, ce sont les mesures d'instauration de la paix et de la stabilité qui sont jugées les plus utiles. En Afrique du Nord et dans le bassin méditerranéen, l'aide porte surtout sur le développement économique et social, dans le but de renforcer la capacité de la région à s'intégrer à l'économie mondiale.

2.2.3. *Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP)*

La Commission est fermement convaincue que l'appropriation des stratégies de développement durable et de réduction de la pauvreté par les pays partenaires est la clé de la réussite de la politique de développement. C'est la raison pour laquelle elle s'efforce d'intégrer son aide dans un cadre plus large, comme elle l'explique dans ses documents de stratégie nationale. Pour les pays à faible revenu, elle la replace dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Cependant, ses efforts ont été entravés par le caractère incomplet des CSLP : à la fin 2001, seuls huit pays avaient préparé un CSLP complet. Néanmoins, l'actualisation des documents de stratégie nationale peut rendre compte des progrès accomplis dans ce sens par le pays concerné.

Les CSLP ouvrent la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'effort global de développement. La Commission a contribué d'une manière substantielle à leur élaboration, tant par sa propre réorientation stratégique (notamment en versant directement certaines de ses dotations au budget des pays partenaires qui remplissent les conditions requises) qu'en participant à l'élaboration des politiques internationales. Son apport se trouve encore renforcé par son rôle de coprésidente du Groupe technique du Partenariat stratégique pour l'Afrique¹⁶ et de gestionnaire du projet pilote, basé au Burkina Faso, sur la réforme des conditions imposées aux pays partenaires avant le déblocage de l'aide macroéconomique.

Toutefois, pour que les CSLP puissent encadrer efficacement l'aide extérieure, ils doivent être assortis de meilleurs indicateurs de performance, mesurés d'année en année par la Commission et les autres partenaires extérieurs, et à propos desquels les gouvernements des pays concernés s'engagent vis-à-vis de leurs citoyens. La Commission a joué un rôle important dans les travaux internationaux qui ont conduit à l'élaboration de ces indicateurs. Elle a d'ailleurs l'intention de s'en inspirer pour mettre au point des instruments semblables dans ses documents de stratégie nationale.

2.3. **Mesure de l'efficacité à l'aide d'indicateurs de résultats**

La Commission dispose d'indicateurs de mesure des résultats à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- la mesure des efforts fournis par les pays bénéficiaires du point de vue de la croissance économique, de l'amélioration du niveau de vie et de la réduction de la pauvreté à brève, moyenne et longue échéance. Ces indicateurs se fondent sur ceux associés aux Objectifs de développement du millénaire, complétés éventuellement d'une série limitée d'autres instruments;

¹⁶ Groupement informel de donateurs sous l'égide de la Banque mondiale. Voir http://www1.worldbank.org/prsp/newsletter/Feb_2001/Our_Partners__Perspectives/Strategic_Partnership_for_Afri/strategic_partnership_for_afri.html

- la mesure, d'une manière plus approfondie, des politiques des pays bénéficiaires dans les secteurs soutenus.

Ces deux niveaux s'ouvrent sur des degrés de détail complémentaires qui doivent être analysés avec cohérence.

Au premier niveau, la Commission devrait utiliser une série limitée d'indicateurs dans tous les pays où elle intervient, de façon à obtenir une vue d'ensemble des progrès qu'ils réalisent sur la voie des Objectifs de développement du millénaire. Cette liste doit contenir les plus utiles des 48 indicateurs associés à ces objectifs, pour évaluer les progrès des pays annuellement, ainsi qu'un petit nombre d'indicateurs clés mesurables chaque année, parmi lesquels des indicateurs d'« intrants » (qui ne figurent pas parmi les indicateurs de suivi des objectifs de développement), qui mesurent par exemple l'aide financière que le gouvernement et les donateurs fournissent à certains secteurs, et des indicateurs de résultats en temps réel. Les projets de lignes directrices pour la définition de ces indicateurs de développement¹⁷ imposent leur intégration systématique dans les documents de stratégie nationale une fois qu'ils seront définitifs.

Le suivi systématique de ces indicateurs doit permettre à la Commission de superviser l'évolution des secteurs des pays bénéficiaires, même ceux où elle l'intervient pas, et de s'y référer lors de l'analyse des documents de stratégie nationale.

Au niveau sectoriel, dans les secteurs prioritaires de ces documents, les indicateurs devront être plus nombreux et intégrés à un ensemble plus complet encore, géré par les ministères nationaux concernés. Avec les autres donateurs et les pays partenaires, la Commission établira une liste restreinte d'indicateurs de bonne pratique, qui servira de base à une discussion nationale des évaluations sectorielles. Celles-ci devront aussi porter sur les orientations stratégiques et les mesures réglementaires des gouvernements, même s'il sera moins facile de les apprécier au moyen d'indicateurs quantitatifs généraux.

Dans tous les cas, les indicateurs utilisés par la Commission devront reposer sur les processus mis en place dans les pays bénéficiaires (par exemple les CSLP). Ceci permet des interactions réciproques et un partage d'expériences et constitue l'occasion de débattre des enjeux stratégiques et de l'accroissement des responsabilités des gouvernements vis-à-vis de leur population.

Dans le cadre de la programmation, des lignes directrices, en voie d'élaboration, aideront les programmeurs à intégrer les indicateurs de développement dans les documents de stratégie. Étant donné que la plupart des donateurs n'en sont encore qu'à un stade embryonnaire à ce niveau, la Commission a décidé de s'associer aux États membres de l'Union européenne, au Comité de l'aide au développement de l'OCDE et à quelques autres bailleurs de fonds pour élaborer ces lignes directrices.

Un groupe de travail commun réunissant des représentants des États membres, du CAD et de plusieurs services de la Commission commencera ses travaux en mars 2002. Il a pour mission d'explorer dans quelle mesure les donateurs peuvent

¹⁷

Voir http://www.europa.eu.int/comm/development/sector/poverty_reduction/infopack_ann1.pdf

adopter une approche cohérente, des principes communs et une typologie collective concernant leurs critères de suivi, afin de réduire les charges imposées aux pays bénéficiaires. Il s'appuie à cet effet sur les projets de lignes directrices pour la définition d'indicateurs de développement¹⁸, mis au point par la Commission. Ces travaux et leurs résultats alimenteront au fur et à mesure les processus de programmation et d'évaluation de la Commission. Les États membres de l'Union et le CAD de l'OCDE se sont félicités de cette initiative.

2.4. Le ciblage sectoriel de la programmation

Dans son souci d'améliorer l'impact de l'aide communautaire au développement, la Commission s'efforce, depuis 2000, de cibler son aide sur des domaines qu'elle juge importants pour la réduction de la pauvreté et où son action peut apporter une valeur ajoutée. Dans sa nouvelle politique de développement arrêtée en novembre 2000, elle a circonscrit six domaines prioritaires : le commerce et le développement; l'intégration et la coopération régionales; le soutien des politiques macroéconomiques et la promotion de l'accès équitable aux services sociaux; les transports; la sécurité alimentaire et le développement rural durable; le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gestion des affaires publiques et l'État de droit.

Ce chapitre présente les principaux domaines d'intervention décrits dans les documents de stratégie nationale et approuvés officiellement ou en passe d'être finalisés. La répartition sectorielle repose sur le système de classification du CAD. Elle pourrait être quelque peu modifiée lors de l'analyse et de la finalisation de ces documents, mais ces modifications ne devraient pas être substantielles.

On trouvera au chapitre 4 une analyse approfondie des interventions communautaires dans les différentes régions.

2.4.1. Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)

La programmation pluriannuelle pour les pays ACP couvre le 9^e Fonds européen de développement (FED), qui deviendra opérationnel dès l'entrée en vigueur de l'accord de Cotonou¹⁹ (prévue pour le début 2003) pour (normalement) une période de cinq ans.

Les documents de stratégie nationale analysés à ce jour indiquent que l'aide portera essentiellement sur les transports et le développement macroéconomique (pour les stratégies de réduction de la pauvreté), et qu'elle englobera un financement budgétaire pour les CSLP, axé surtout sur la santé et l'éducation. Les transports absorberont environ 31 % et le développement macroéconomique 21 % des moyens programmés. Les autres grandes priorités sont les suivantes : le soutien et le renforcement institutionnels en faveur des pouvoirs publics et de la société civile (10,8 %), les dotations budgétaires directes pour l'éducation et la santé (10,4 %), l'approvisionnement en eau et l'aménagement d'infrastructures sanitaires ainsi que la

¹⁸ Voir http://www.europa.eu.int/comm/development/sector/poverty_reduction/infopack_ann1.pdf

¹⁹ L'entrée en vigueur de cet accord est conditionnée par sa ratification par au moins deux tiers des États ACP et par l'ensemble des États membres de l'Union européenne, ainsi que par son approbation par la Communauté européenne (article 93, paragraphe 2). Au 18 janvier 2002, trente-six États ACP, quatre États membres de l'Union et la Communauté européenne remplissaient ces conditions.

sécurité alimentaire et le développement rural (7,1 % chacun). Les fonds débloqués en faveur du secteur minier (5.3%) seront destinés aux transferts Sysmin²⁰.

Globalement, près de 27 % des fonds disponibles programmés jusqu'ici pour la période 2002-2006 seront octroyés aux infrastructures et aux services sociaux, tels qu'ils ont été définis par le CAD de l'OCDE. En outre, 21 % des fonds, fréquemment liés aux résultats du secteur social, ont été programmés pour l'aide aux ajustements structurels.

2.4.2. *La région méditerranéenne*

La programmation pluriannuelle pour la région MEDA²¹ porte sur la période 2002-2004.

Dans l'ensemble, elle se concentre largement sur les infrastructures et les services sociaux. Une moyenne de 47,8 % des fonds sont réservés à ces infrastructures et au soutien macroéconomique lié au développement du secteur social. Les autres priorités sont le commerce, le tourisme et les transports (7 %), et l'environnement (5 %).

2.4.3. *L'Amérique latine*

La programmation financière pluriannuelle pour cette région couvre la période 2002-2006.

Les principaux domaines d'intervention sont les secteurs sociaux (éducation, santé, accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires – 23 %), les pouvoirs publics et la société civile (18 %), et le commerce et le tourisme (15 %). Ce choix est le reflet des besoins spécifiques de la région : interventions directes pour améliorer les services sociaux en faveur de la population la plus pauvre, aide au renforcement institutionnel pour favoriser la bonne gouvernance et la croissance, et promotion du commerce et du tourisme pour faciliter l'intégration des pays concernés dans l'économie mondiale.

2.4.4. *Asie*

La programmation financière pluriannuelle pour la région asiatique porte sur la période 2002-2004.

Elle est fortement centrée sur des activités visant à réduire directement la pauvreté et met l'accent sur l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et les infrastructures sanitaires (43 %), le commerce et le tourisme (9 %), l'aide aux ONG (5 %) et l'environnement (4 %).

²⁰ Le Sysmin est un mécanisme de sauvegarde et de développement de la production minière, qui consiste dans des financements destinés à soutenir les secteurs traditionnels. Il s'agit ici des transferts Sysmin du 8^e FED servant à financer le programme de développement identifié à la suite d'une demande d'aide au titre du programme Sysmin de la convention de Lomé, mais à propos duquel aucune décision de financement n'a pu être prise avant le 31 décembre 2000.

²¹ MEDA est un instrument financier de soutien à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euroméditerranéen avec les pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie (Maghreb); Égypte, Israël, Jordanie, l'Autorité palestinienne, Liban, Syrie (Machrek); Turquie, Chypre et Malte.

2.4.5. *Europe orientale et Asie centrale*

La planification financière pluriannuelle pour ces régions a trait à la période 2002-2004.

Les aides TACIS²² sont destinées à des domaines complémentaires. Les programmes nationaux ou multinationaux doivent se limiter à un maximum de trois secteurs parmi les suivants, afin d'optimiser l'efficacité : la réforme institutionnelle, juridique et administrative; le développement du secteur privé et de l'économie; les conséquences des modifications de la société; les réseaux d'infrastructures; la protection de l'environnement; l'économie rurale; la sûreté nucléaire. Les principaux domaines d'intervention sont l'énergie (24,4 %), le gouvernement et la société civile (21,1 %) et le développement du secteur privé (16,3 %).

2.4.6. *Les Balkans*

La planification financière pluriannuelle pour cette région concerne la période 2002-2004.

L'Union européenne est, de loin, le principal donateur pour l'ensemble de la région des Balkans occidentaux, avec ses programmes PHARE²³ en Europe orientale, Obnova²⁴ en ex- Yougoslavie et dans les Balkans et CARDS²⁵ dans les Balkans également. Dans les années à venir, la CE concentrera son aide sur le renforcement institutionnel et la société civile (42 %), l'éducation, l'eau et les infrastructures sanitaires (20 %) et le développement du secteur privé (11 %).

2.5. **Les initiatives stratégiques dans les domaines prioritaires de la CE**

2.5.1. *Le commerce et le développement*

La libéralisation du commerce et des investissements dans un environnement politique intérieur sain et transparent revêt une grande importance dans la promotion de la croissance et du développement économique.

La Communauté européenne a le souci de stimuler l'intégration harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, en intégrant le commerce dans leurs stratégies de développement d'une manière cohérente et en encourageant la mise en place d'un environnement économique national et régional propice à la croissance économique et au développement social. Elle est le plus grand importateur des produits agricoles de ces pays et, en général, leur principal partenaire commercial.

²² TACIS : assistance technique à la Communauté des États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine

²³ PHARE : Pologne-Hongrie : assistance à la restructuration des économies. Aujourd'hui, ce programme a été étendu à la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

²⁴ Obnova : programme de reconstruction en faveur de la Bosnie, de la Croatie, de la Serbie, du Monténégro et de l'ARYM

²⁵ CARDS : programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation. Il est déployé dans les Balkans occidentaux (Bosnie-Herzégovine, Croatie, République fédérale de Yougoslavie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Albanie).

À l'OMC, la CE a réclamé l'ouverture d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales, centré sur les besoins et les intérêts des pays en développement. Les priorités définies au sommet ministériel de l'OMC en novembre 2001 à Doha²⁶ (l'« agenda du développement de Doha ») forment un cadre précis pour renforcer les liens entre le commerce et le développement dans le système commercial multilatéral. L'intégration des pays en développement dans ce système et dans l'économie mondiale est la priorité centrale de la déclaration de Doha. Elle tient compte de leurs préoccupations, telles que le groupe ACP les a exprimées²⁷ : « (...) il est important et urgent pour les États ACP de s'insérer dans le système commercial multilatéral et qu'à ce titre les questions de développement doivent être au centre de tout futur programme de travail de l'OMC ».

Sur le plan bilatéral, la CE dispose de tout un éventail de régimes préférentiels à l'intention des pays en développement. Plusieurs ont été débattus ou modifiés en 2001. La CE a conclu ou est occupée à négocier des accords commerciaux préférentiels avec les pays méditerranéens, l'Afrique du Sud, le Mercosur, le Chili et le Conseil de coopération du Golfe, et elle étudie la possibilité d'entamer des pourparlers avec d'autres États. Dans le cadre de l'accord de Cotonou avec les pays ACP, elle accorde d'importantes préférences commerciales non réciproques. Les préparatifs des prochaines négociations sur les accords de partenariat économique avec les sous-régions ACP (qui s'ouvriront en septembre 2002) ont commencé sérieusement en 2001. Les pays en développement bénéficient aussi de préférences commerciales unilatérales dans le contexte du système des préférences généralisées (SPG), qui a été amélioré au 1^{er} janvier 2002.

En février 2001, l'Union européenne a décidé d'ouvrir l'accès à son marché, libre de droits et de contingents, à tous les produits en provenance des pays les moins avancés, à l'exception des armes et des munitions. C'est l'initiative « Tout sauf les armes »²⁸, qui est entrée en vigueur en mars. L'Union renonçait ainsi aux derniers droits de douane qui subsistaient encore sur les produits agricoles, même les plus sensibles que sont le riz, le sucre et les bananes, bien que ceux-ci devront être libéralisés progressivement dans un délai de quatre à huit ans. Les bénéficiaires de cette ouverture sont les 48 PMA déjà couverts par le SPG²⁹.

Pour permettre aux pays en développement – notamment aux PMA – de tirer parti des possibilités et des surcroûts de prospérité générés par le système commercial multilatéral³⁰, il faudra mettre en place des programmes bien ciblés d'assistance technique et de renforcement des capacités. La Commission met à leur disposition des mesures allant dans ce sens, outre les préférences commerciales qu'elle leur octroie (voir ci-dessous), afin de soutenir leurs efforts de consolidation de leurs capacités judiciaires, réglementaires et institutionnelles. Toutes ses interventions s'effectuent dans le cadre des documents de stratégie nationale. Elle collabore avec

²⁶ Voir http://www.wto.org/english/tratop_e/dda_e/dda_e.htm

²⁷ Déclaration des ministres du commerce des États ACP à l'occasion de la 4^e conférence ministérielle de l'OMC, le 7 novembre 2001

²⁸ Règlement (CE) n° 416/2001 du 26 février 2001, Journal officiel des Communautés européennes L 60 du 1.3.2001; <http://Europa.eu.int/eur-lex>

²⁹ Voir la liste des PMA à l'annexe IV du règlement (CE) n° 2820/98 du 21 décembre 1998, Journal officiel L 357 du 30.12.1998. Le SPG et l'initiative « Tout sauf les armes » ont cependant été intégralement suspendus pour la Birmanie/Myanmar.

³⁰ Déclaration ministérielle de l'OMC, 14 novembre 2001, paragraphe 2

les autres États membres de l'Union, les autres donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales pour promouvoir des mécanismes de coordination et de complémentarité dans l'assistance technique liée au commerce, dans le contexte de fonds multilatéraux tels que le *Doha Development Agenda Global Trust Fund* et l'*Integrated Framework Trust Fund for LDCs*.

2.5.2. *L'intégration et la coopération régionales*

L'Union européenne est une fervente partisane de l'intégration régionale, car celle-ci encourage la compréhension et les relations politiques et économiques entre pays voisins et contribue à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la promotion de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et par conséquent à l'amélioration de leurs perspectives de croissance économique et de développement durable.

Le cadre politique de l'aide de la Commission en faveur de l'intégration et de la coopération régionale a évolué tout au long de 2001 et continuera de le faire, notamment pour rester cohérent par rapport à la situation extérieure, comme l'agenda du développement de Doha lancé en novembre 2001 et, pour les pays ACP, les préparatifs de la mise en œuvre de l'accord de Cotonou et des prochaines négociations sur les accords de partenariat économique.

2.5.3. *Les politiques macroéconomiques et l'accès équitable aux services sociaux (santé, éducation)*

Il existe un consensus international de plus en plus large pour affirmer que l'aide extérieure est plus efficace lorsqu'elle revêt la forme de contributions directes aux budgets des pays partenaires qui remplissent les conditions requises plutôt que lorsqu'elle est octroyée à des projets isolés. En outre, les aides budgétaires devraient être liées aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté, comme les CSLP, lorsqu'elles existent, pour renforcer l'appropriation, réduire les frais de transaction, uniformiser la planification et la distribution des moyens et améliorer la complémentarité et la flexibilité.

Ces aides sont uniquement versées lorsqu'elles présentent un potentiel raisonnable d'efficacité. Cela présuppose que les pays bénéficiaires appliquent une politique macroéconomique axée sur la stabilité et la durabilité. La réduction de la pauvreté serait impossible sans une politique budgétaire et monétaire prudente et sans transformations structurelles créant les conditions d'une croissance emmenée par le secteur privé. Tous les programmes d'aide au budget sont conditionnés par la poursuite de politiques macroéconomiques saines, évaluées dans le cadre d'un programme du FMI entériné par les donateurs et les bénéficiaires.

La Commission européenne a joué un rôle majeur dans l'élaboration de mécanismes d'octroi des aides budgétaires basés sur les résultats des politiques macroéconomiques des pays bénéficiaires pour leur permettre de mieux se les approprier et pour les encourager à suivre leurs progrès au moyen d'indicateurs clés de mesure de la pauvreté et de la qualité de leur gestion des finances publiques. Sur les vingt-quatre programmes d'aide macroéconomique réservés aux ACP en 2000 et 2001, douze étaient conditionnés par les résultats des pays bénéficiaires, six par une évaluation positive de ces résultats et par des progrès dans la gestion des finances publiques et les six autres par d'autres indicateurs (basés sur les processus).

Dans tous les pays ACP, l'octroi des aides budgétaires est conditionné par les avancées des pays bénéficiaires sur la voie de la concrétisation des Objectifs de développement du millénaire dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Cette condition stimule l'organisation de services de base par les gouvernements concernés. Les aides prévoient d'ailleurs des moyens supplémentaires à cette fin. Si les indicateurs retenus (centrés essentiellement sur les services sociaux de base, comme la santé et l'éducation) doivent être utilisés dans des évaluations annuelles, ils doivent pouvoir être mesurés annuellement. En 2001, la Commission a consacré 270,31 millions € à l'aide macroéconomique aux États ACP.

Dans les pays méditerranéens, cette forme d'aide est l'occasion d'ouvrir un dialogue avec les pays partenaires sur leurs problèmes sociaux et la réduction de la pauvreté, qui s'articule souvent autour de grands programmes sectoriels, comme l'éducation et la santé en Tunisie ou l'eau et l'éducation au Maroc. Ce centrage sur l'éducation, la santé ou l'eau permet de stimuler des réformes dans ces secteurs, dans le but ultime d'améliorer la qualité et la couverture des services de base tout en veillant à la gestion saine des finances publiques. Ces programmes sont complétés par des projets plus traditionnels (sur l'éducation, en Égypte) ou des fonds sociaux³¹ (qui existent déjà en Égypte et qui sont en préparation en Algérie, en Jordanie et au Liban). La majeure partie des financements MEDA sont d'ailleurs destinés aux secteurs sociaux³².

Gestion de l'eau

La gestion de l'eau est considérée comme un volet transsectoriel qui doit être repris dans la plupart des politiques de développement liées à la réduction de la pauvreté. Elle revêt une importance toute particulière dans le développement, à côté de la santé et de l'éducation. Une communication de la Commission sur la gestion de l'eau dans les pays en développement a été rédigée en 2001. Elle avait entre autres pour objet de désigner les domaines et modalités grâce auxquels les programmes consacrés à l'eau et au développement sont insérés dans les priorités de développement de la CE. La partie centrale du document formule des messages fondamentaux en ce qui concerne l'orientation des politiques et les actions pour y parvenir. Dans le cadre stratégique global de la gestion intégrée des ressources en eau, l'accent est mis sur l'adduction et le traitement sanitaire de l'eau, sa gestion transfrontalière et l'activité transsectorielle de coordination et d'intégration des différentes utilisations de l'eau. Se fondant sur la conférence internationale sur l'eau douce organisée à Bonn en décembre 2001, la communication prônait le déploiement d'une initiative européenne en tant qu'élément fondamental du programme à défendre lors du sommet mondial sur le développement durable devant se tenir à Johannesburg en août/septembre 2002.

L'éducation et la formation

La Commission a élaboré des lignes directrices sur la programmation dans les domaines de l'éducation et de la formation, en mettant plus étroitement l'accent sur la réduction de la pauvreté. Dans les pays en développement, la programmation s'est

³¹ Les fonds sociaux viennent en aide aux plans de développement local, par exemple via des microfinancements.

³² À savoir la santé, l'éducation, la formation, l'emploi, la société civile, l'égalité des sexes, les Droits de l'Homme, le développement local, la protection sociale et les implications sociales des restructurations industrielles

concentrée sur l'éducation pour tous (enseignement primaire) et la formation professionnelle, via l'aide macroéconomique et l'appui aux programmes. La dimension de l'égalité entre les sexes bénéficie d'une attention particulière dans les programmes axés sur l'enseignement primaire et dans les indicateurs de résultats.

La Commission a organisé deux réunions avec des experts des États membres en matière d'éducation, consacrées aux approches sectorielles, à la lutte contre la pauvreté et à la communication de la Commission sur « L'éducation et la formation dans le contexte de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement », à adopter en 2002.

Elle a influencé les priorités internationales dans le domaine de l'enseignement en 2001 en apportant sa contribution à deux rendez-vous onusiens importants : la Conférence sur les pays les moins avancés et la session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur les enfants (du 21 mai au 7 juin 2002).

La Commission a aussi participé activement au suivi de la Conférence de Dakar sur l'éducation pour tous et aux travaux de la *task force* des hauts fonctionnaires du G8 sur l'éducation pour encourager la mise en œuvre des conclusions de Dakar. Ce forum était axé sur les grands thèmes suivants :

- le renforcement de la mobilisation des donateurs et de leur coordination pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire dans le domaine de l'éducation;
- l'amélioration de la cohérence entre ces objectifs et les stratégies nationales ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté;
- l'amélioration de la coordination à tous les niveaux d'interaction avec les gouvernements nationaux via un code de conduite sur le financement des agences et des pays partenaires;
- la nécessité de combler les besoins financiers des pays qui se sont engagés à respecter les objectifs de Dakar.

2.5.4. *La santé, le sida et la politique démographique*

Dans les domaines de la santé, du sida et de la démographie, la Commission a adopté des lignes directrices de programmation dans le contexte de la réduction de la pauvreté, de l'intégration de la dimension hommes-femmes et des Objectifs de développement du millénaire en matière de santé.

Elle a participé activement au suivi de l'engagement pris par le G8 lors de son sommet de 2000 en vue d'accroître son soutien aux mesures destinées à combattre les maladies transmissibles dans les pays en développement³³. En février 2001, elle a adopté son propre programme d'action contre ces maladies, que le Conseil « Affaires générales » a entériné en mai et le Parlement européen en octobre³⁴. Les décisions qu'elle a prises sur les actions prioritaires lui ont permis d'élaborer des positions cohérentes en vue de grands rendez-vous internationaux : la session spéciale de

³³ Voir <http://www.g7.utoronto.ca/g7/summit/2000okinawa/finalcom.htm>

³⁴ COM (2001) 96 du 21.2.2001

l'Assemblée générale des Nations unies sur le sida, la Conférence sur les pays les moins avancés, le sommet UE-États-Unis à Göteborg, le sommet du G8 à Gênes, le sommet UE-Canada, le suivi du plan d'action du Caire, la déclaration de Doha sur la propriété intellectuelle liée au commerce et la santé publique, et le processus transnational qui a conduit à la création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la malaria et la tuberculose.

La Commission a préparé la base juridique de sa participation à ce Fonds et a participé activement au groupe de travail chargé de le mettre en place. Elle a rédigé deux propositions de révision des bases juridiques de deux lignes budgétaires spéciales : l'une relative aux maladies liées à la pauvreté et l'autre à la santé et aux droits en matière de procréation. Elle a également élaboré une nouvelle communication sur la santé et la pauvreté. C'est la première fois qu'existe un cadre communautaire unique pour guider les actions futures de l'Europe dans les domaines de la santé, du sida, de la démographie et de la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'aide aux pays en développement.

La Commission a organisé deux réunions avec des experts en santé publique des États membres, l'une consacrée à la position européenne vis-à-vis du Fonds mondial, l'autre à la politique et à la programmation en matière de santé et de lutte contre la pauvreté. À cette occasion, elle a présenté la première mouture de sa communication sur la santé, le sida, la population et la pauvreté dans les pays en développement, qui devrait être adoptée en 2002.

2.5.5. *Les transports*

En mai 2001, le Conseil de l'Union européenne a adopté une résolution sur « la promotion de transports durables dans la coopération au développement »³⁵, en réponse à la communication publiée par la Commission en juillet 2000 sur le même thème³⁶. À eux deux, ces documents constituent une plate-forme stratégique claire et solide pour les interventions de l'Union dans ce secteur.

La stratégie pour atteindre les objectifs de développement repose sur le principe que les transports doivent répondre aux besoins des parties prenantes, être abordables, sûrs et efficaces et avoir un minimum d'impact négatif sur l'environnement. Cette stratégie s'applique à tous les modes de transport et aux services connexes pour le déplacement des personnes et des marchandises.

La stratégie communautaire de la coopération au développement dans le secteur du transport s'appuie sur la conviction que l'existence de systèmes de transport efficaces dans les régions urbaines et rurales peut contribuer précieusement à la réduction de la pauvreté parce qu'elle facilite le développement économique et social et l'accès aux services sociaux. Elle est aussi un atout en faveur du commerce et de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. L'aide accordée aux pays bénéficiaires doit leur permettre de formuler des stratégies pour ce secteur et de les mettre en œuvre, en coopération avec toutes les parties concernées, dans le but d'atteindre ces objectifs. Ces stratégies doivent être clairement hiérarchisées, elles doivent maintenir un équilibre entre la maintenance et les investissements, elles

³⁵ COM (2000) 422 du 6.7.2000

³⁶ Résolution du Conseil 9985/01, à la suite de la 2352^e réunion du Conseil "Développement" le 31.5.2001

doivent être sûres et fiables sur les plans économique, financier et institutionnel, elles doivent être respectueuses de l'environnement et tenir compte des intérêts de la collectivité. En général, elles sont financées dans le cadre de programmes sectoriels, car cela facilite le suivi, cela simplifie la gestion du secteur et cela accroît la transparence dans la répartition des moyens.

Les stratégies et les principes décrits ci-dessus ont servi de point de départ à la Commission lorsqu'elle a rédigé ses lignes directrices pour la programmation dans le secteur du transport dans le cadre du 9^e FED, qu'elle a communiquées à toutes ses délégations en 2001. Elles contiennent des grilles d'analyse de la politique des transports dans les pays bénéficiaires, des méthodes de résolution des problèmes au stade de la mise en œuvre et des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie de réaction européenne.

Sur les 44 documents de stratégie nationale que les pays ACP ont présentés à la Commission en 2001, 23 – presque tous dans les pays d'Afrique – incluent le transport, les infrastructures de transport ou les infrastructures routières dans les secteurs prioritaires, pour un montant total d'environ 1,7 milliard €. Toutes les propositions qu'ils contiennent s'appuient sur les lignes directrices de la programmation. Les principaux domaines d'intervention de la Commission dans ce cadre sont le développement stratégique du secteur, la réparation des routes et leur entretien régulier, le renforcement des capacités dans le secteur public et le secteur privé (passation de contrats sur le marché intérieur, par exemple) et la revalorisation des routes, en particulier les principales liaisons régionales entre les pays.

La coordination des politiques et stratégies avec les États membres, la Banque mondiale et les autres donateurs est un élément essentiel du soutien de la CE aux transports car c'est sur elle que repose la cohérence et la complémentarité des interventions de la CE. En 2001, la Commission a organisé des réunions avec le groupe d'experts des transports des États membres pour débattre des lignes directrices pour la programmation évoquées ci-avant et elle a lancé un dialogue sur les indicateurs afin de contrôler les performances du secteur et de voir quelle est sa part dans la coopération au développement.

Le dialogue sur les politiques et stratégies est aussi mené au travers du programme pour la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS) qui rassemble l'UNECA, la Banque mondiale, la CE, plusieurs États membres, la Norvège, etc. et environ 30 États africains. En 2001, une nouvelle structure de direction a été mise sur pied pour augmenter l'appropriation par les Africains, renforcer la gestion du programme et créer un bureau restreint du PTASS (où la Commission représente les donateurs). Un réexamen du programme a aussi été entrepris. Ces changements ont augmenté la confiance des pays africains, ce qui devrait consolider les effets positifs du programme au niveau des pays et garantir le financement des donateurs à moyen terme.

2.5.6. *La sécurité alimentaire et le développement rural durable*

À la suite d'une évaluation externe de sa politique d'aide et de sécurité alimentaire réalisée en 1999, la Commission a poursuivi l'intégration de ces enjeux, en 2001, dans ses objectifs et sa stratégie de développement. Dans une communication qu'elle

a adressée au Conseil et au Parlement sur l'orientation future du règlement (CE) n° 1292/96 du Conseil³⁷, elle précise :

- le rôle du règlement et sa cohérence avec les autres politiques et instruments de la Commission;
- les objectifs spécifiques et les applications des divers instruments qu'il contient;
- les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité et la qualité de la gestion du programme à tous les stades de la programmation et du cycle des projets.

Dès lors que près de 70 % de la population pauvre de la planète vit en région rurale, la Commission a axé ses efforts en 2001 sur la refonte des politiques et des stratégies communautaires relatives au développement rural et aux ressources naturelles (agriculture, élevage, pêche et sylviculture), de manière à ce qu'elles contribuent efficacement à l'objectif de réduction de la pauvreté. Elle a également mis au point une stratégie de soutien à la recherche agricole sur les plans national, régional et mondial. Ce travail, effectué avec la participation des services concernés de la Commission et avec le soutien actif des États membres, a servi de base à la rédaction d'une communication sur la lutte contre la pauvreté rurale, qui sera soumise au Conseil et au Parlement en 2002.

La Commission a aussi élaboré et diffusé ses lignes directrices de programmation dans les secteurs de la sécurité alimentaire et du développement rural (qui englobe les principales ressources naturelles), et elle s'est efforcée de garantir l'intégration des ressources naturelles dans la programmation régionale. Cependant, ces enjeux demeurent parfois absents de l'horizon de programmation, bien que la plupart des documents de stratégie nationale en livrent une bonne analyse.

2.5.7. *Développement des capacités institutionnelles*

Des efforts ont été entrepris pour intégrer le développement institutionnel et la bonne gouvernance dans les documents de stratégie nationale. La programmation pluriannuelle réalisée en 2001 accorde une grande priorité aux projets destinés à consolider les capacités des pouvoirs publics et de la société civile (voir la partie 2.4).

Dans la plupart des États ACP, ces documents épinglent cet enjeu comme un problème majeur. C'est la raison pour laquelle le renforcement des capacités institutionnelles a été retenu soit parmi les secteurs prioritaires de l'aide communautaire, soit parmi les thèmes transversaux.

Le programme TACIS, qui soutient la transition vers la démocratie et l'économie de marché dans les nouveaux États indépendants, est centré depuis le début sur le renforcement institutionnel dans les régions ACP, MEDA, CARDS (Balkans). Alors qu'en Asie et en Amérique latine, ce domaine attire de 4 à 21 % des moyens disponibles, le programme TACIS lui en attribue plus de 40 %.

Après avoir consacré des efforts considérables à la fourniture de conseils stratégiques dans plusieurs matières (élaboration de la législation, gestion des frontières, réforme

³⁷

COM (2001) 1 du 11.1.2001

du cadre de réglementation de l'économie, du secteur financier, de la gestion d'entreprises, reconstruction du secteur privé et restructuration des institutions publiques), le programme inclut à présent, entre autres, l'aide à mise en place de systèmes juridiques équitables et efficaces, ainsi que de systèmes sociaux et de services municipaux viables. En outre, comme la transition des pays bénéficiaires devrait prendre plus de temps que prévu, le programme a évolué des conseils à court terme vers la conclusion de partenariat à plus long terme entre organisations, et il s'est plus nettement différencié en fonction de l'état d'avancement de chacun de ces pays.

Un réseau interne a été créé pour imaginer un ensemble d'outils pratiques destinés à améliorer la qualité de la préparation et de la mise en œuvre des programmes et des projets communautaires dans ce domaine.

2.6. L'intégration des thèmes transversaux

Consciente de la nécessité d'intégrer des thèmes transversaux à tous les stades du déploiement de ses activités dans les six domaines prioritaires, la Commission a ajouté quatre thèmes transversaux à sa politique de développement :

- la promotion des Droits de l'Homme;
- l'égalité entre les hommes et les femmes;
- l'environnement;
- la prévention des conflits.

Les principales réalisations dans ces matières sont présentées ci-après, tandis que les progrès dans la mise en œuvre d'instruments horizontaux spécifiques seront analysés dans le chapitre suivant.

2.6.1. Les Droits de l'Homme

La communication de la Commission sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion des Droits de l'Homme et de la démocratisation dans les pays tiers³⁸ (mai 2001) est sa première prise de position sur les Droits de l'Homme depuis 1995. Elle y affirme son rôle, qui est de promouvoir la cohérence et la transparence de la politique étrangère de l'Union européenne et d'éviter que celle-ci ne pratique une stratégie de « deux poids, deux mesures », ainsi que d'encourager la participation de la société civile aux activités qu'elle entreprend.

³⁸

COM (2001) 252 du 8.5.2001

La Commission estime pouvoir apporter une valeur ajoutée dans trois domaines :

- la promotion de politiques cohérentes pour soutenir les Droits de l'Homme et la démocratisation. La cohérence doit être de mise entre les politiques de la Communauté européenne, mais aussi entre celles-ci et les autres actions menées par l'Union, notamment dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. Il convient également de promouvoir une action cohérente et complémentaire entre l'Union et ses États membres;
- l'octroi d'une plus grande priorité aux Droits de l'Homme et à la démocratisation dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers et l'adoption d'une approche plus proactive, notamment en utilisant les possibilités offertes par le dialogue politique, le commerce et l'aide extérieure. Dans cette optique, lorsque ce n'est déjà pas le cas, la Commission intégrera les aspects des Droits de l'Homme et de la démocratisation dans le dialogue politique qu'elle entretient avec les pays tiers et dans ses programmes d'aide;
- l'adoption d'une approche plus stratégique de l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), en mettant les programmes et les projets sur le terrain au diapason des engagements communautaires en matière de Droits de l'Homme et de démocratie. Pour maximiser cet impact, la Commission a identifié quatre thèmes sur lesquels cette initiative se concentrera, ainsi que quelques pays où elle portera plus particulièrement ses efforts.

Le Conseil « Affaires générales » de juin 2001 a estimé que cette communication contribuait précieusement au renforcement de la cohérence de la politique communautaire dans ces domaines.

Sur la base de cette communication, la Commission a entrepris toute une série d'activités en 2001.

a) Le renforcement du dialogue avec les pays tiers

La Commission a participé aux deux sessions du dialogue UE-Chine sur les Droits de l'Homme, à Stockholm et à Pékin, en octobre 2001. Dans ce cadre, elle a coorganisé deux séminaires, avec la présidence du Conseil, l'un à Pékin en mai (sur la peine de mort et le droit à l'enseignement), l'autre à Bruxelles en décembre (sur la lutte contre la torture et le droit à l'enseignement). Elle a également participé au dialogue politique avec la Corée du Nord et a envoyé un expert des Droits de l'Homme au sein de la délégation européenne qui s'est rendue à Pyongyang en octobre.

La position de l'Union européenne dans le dialogue sur les Droits de l'Homme avec les pays tiers a été officialisée dans des lignes directrices que le Conseil a adoptées le 13 décembre 2001³⁹. Cette position sera désormais plus cohérente et son utilisation sera encadrée par une série de critères précis.

b) Les forums internationaux

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est déroulée du 31 août au 8 septembre 2001 à

³⁹

Voir http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/doc/ghd12_01.htm

Durban, en Afrique du Sud, était centrée sur des mesures actives et concrètes visant à éradiquer le racisme (prévention, éducation, protection et élaboration de solutions). La Commission avait rédigé sa contribution sous la forme d'une communication qu'elle a adoptée le 1^{er} juin 2001⁴⁰. Ce texte synthétise les mesures que l'Union européenne a prises pour combattre le racisme et démontre les progrès qui peuvent être réalisés lorsqu'un groupe d'États mène une action commune sur le plan régional. La CE a apporté une contribution budgétaire de 3,7 millions € (dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme) à l'organisation de la conférence mondiale pour encourager la participation des ONG et des PMA aux rencontres régionales préparatoires et à la manifestation proprement dite. Ce budget a été acheminé via l'Office du haut-commissaire pour les Droits de l'Homme et le Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, la Commission a participé activement à la 57^e session de la Commission des Droits de l'Homme à Genève et à la 56^e session de la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, sur les matières sociales, humanitaires et culturelles.

c) Les missions d'observation électorale

Le 31 mai 2001, le Conseil a adopté ses conclusions sur la communication de la Commission sur les missions d'assistance et d'observation électorales de l'UE⁴¹. Il a salué la contribution précieuse que ce document apporte à la cohérence de la politique européenne dans ce domaine et a rappelé que l'appui aux processus électoraux est un élément important de l'apport de l'Union à la démocratisation et au développement durable dans les pays tiers. Cette communication décrit les mécanismes spécifiques de coopération entre les institutions communautaires dans les missions d'observation électorale. Le Parlement européen a aussi approuvé la nouvelle approche de la Commission aux missions d'observation des élections dans sa résolution du 14 mars 2001. Huit missions de ce type ont été entreprises en 2001 (au Guyana, au Pérou, au Timor oriental, au Nicaragua, au Bangladesh, au Sri Lanka et en Zambie), tandis que des missions d'analyse des besoins ont été effectuées au Nicaragua, au Togo, au Cambodge, en Colombie, au Congo Brazzaville, au Bangladesh et au Timor oriental.

d) La programmation des financements

La stratégie énoncée dans la communication a été mise en pratique dans le document de programmation de l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme pour 2002-2004 adopté par la Commission le 20 décembre 2001. Ce document destiné à améliorer l'impact de cette initiative analyse les meilleurs moyens de la mettre en œuvre : l'accent est mis sur un nombre limité de priorités thématiques et sur 29 pays cibles.

e) Le dialogue avec les organisations non gouvernementales

Le dialogue avec les ONG a été approfondi, notamment lors de la conférence organisée les 28 et 29 mai 2001 à Bruxelles sur le rôle des Droits de l'Homme et de la démocratisation dans la prévention et la résolution des conflits et lors du forum

⁴⁰ COM (2001) 291 du 1.6.2001

⁴¹ COM (2000) 191 du 11.4.2000

annuel sur les Droits de l'Homme, les 21 et 22 novembre, à Bruxelles. Ce rendez-vous portait sur les missions et les responsabilités des acteurs publics et non publics, sur les moyens de mise en œuvre des politiques des Droits de l'Homme au niveau bilatéral et multilatéral, sur les types, les conditions, les objectifs et l'évaluation des dialogues sur les Droits de l'Homme et sur l'évaluation du rapport de la conférence⁴² et des forums précédents.

2.6.2. *L'égalité entre les hommes et les femmes*

L'intégration de la dimension de l'égalité hommes-femmes dans la politique de coopération au développement de l'Union européenne est un élément clé de l'enjeu du développement durable et constitue à ce titre une priorité pour la Commission. Elle s'inscrit dans la ligne de l'engagement pris par la CE et ses pays partenaires lors de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995) et dans le cadre du suivi de la déclaration et de la plate-forme d'action de Pékin⁴³.

En 2001, la Commission a surtout porté ses efforts sur la mise au point du programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Communauté⁴⁴, qu'elle a publié en juin et que le Conseil a adopté le 8 novembre. Afin de combler le fossé entre la théorie et sa mise en pratique, ce programme a pour but de renforcer les capacités internes via des formations, de clarifier les missions et les responsabilités de chacun, de développer des méthodes et des indicateurs et d'élaborer des systèmes de suivi pour mieux superviser sa mise en application.

Il préconise une stratégie en trois volets étalée sur une période de cinq ans (de 2001 à 2006) :

- l'intégration de l'égalité entre les sexes au niveau national;
- son intégration dans les six domaines prioritaires de la politique communautaire du développement;
- l'intégration de compétences en la matière à tous les échelons (au siège de la Commission et dans les délégations) pour soutenir ces processus.

Les lignes budgétaires de la CE réservées aux questions de l'égalité des sexes⁴⁵ sont un instrument clé de l'intégration de cette dimension. Ces fonds remplissent à la fois une fonction de catalyseur et une fonction stratégique et ont pour objectif de renforcer les capacités des secteurs sociaux dans les pays partenaires, avec l'appui de la société civile.

La Commission a lancé une évaluation du règlement du Conseil de 1998 relatif à l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la coopération au développement⁴⁶ et de son cadre financier (B7-6110 et B7-6220), qui sera clôturée en 2002.

⁴² Voir http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/conf/cp05_01.htm

⁴³ Voir http://europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/beijingquesen.pdf

⁴⁴ COM (2001) 295 du 21.6.2001

⁴⁵ B7-6110 et, pour 2001, B7-6220, d'un montant de 2,2 millions €

⁴⁶ Règlement (CE) n° 2836/98 du Conseil

La Commission a également entrepris l'examen de 40 documents de stratégie nationale afin d'évaluer le degré de prise en considération de la dimension de l'égalité des sexes dans la coopération au développement dans le processus de programmation. Elle a posé les constats suivants :

- bien que l'égalité des sexes soit un thème transversal, la notion de son intégration est difficile à discerner;
- l'accent est mis sur les femmes et sur les situations qui leur sont propres, mais rien n'a été prévu quant à la situation des hommes;
- l'égalité des sexes est mentionnée dans le contexte de l'éducation, de la santé et des Droits de l'Homme, mais elle est absente des secteurs qui absorbent la majeure partie des fonds communautaires (les transports et l'aide macroéconomique).

Des mesures de suivi et d'orientation méthodologique seront nécessaires pour améliorer cette situation.

2.6.3. *L'environnement*

La dégradation importante de l'environnement continue de ternir les perspectives de développement économique et social à long terme et d'annihiler les progrès à court terme dans la réduction de la pauvreté. Cette dégradation, avec la déperdition des ressources naturelles qui l'accompagne, évolue rapidement dans les pays en développement. L'érosion et la détérioration des sols, la disparition des forêts, des habitats et de la biodiversité, la raréfaction des stocks de poisson et la pollution font peser en permanence de lourdes menaces sur le développement durable de nombreux pays. Les régions en développement sont en outre particulièrement vulnérables aux conséquences des changements climatiques de la planète, alors qu'elles y contribuent pourtant peu.

Face à cette situation, la Commission, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et le ministère britannique du développement international, a lancé une réflexion sur les liens entre la pauvreté et l'environnement et sur les moyens de réduire la pauvreté et d'encourager la croissance. Elle soumettra un document, qu'elle considère comme provisoire, au Sommet mondial de l'ONU sur le développement durable, en 2002 à Johannesburg.

Une des principales réalisations de la Commission en 2001 a été l'élaboration d'une stratégie communautaire d'intégration de l'environnement dans la coopération économique et la coopération au développement⁴⁷, dans laquelle elle souligne les liens entre la réduction de la pauvreté et l'environnement et son objectif d'intégrer la dimension environnementale dans les six domaines prioritaires de la coopération. Un des éléments importants de cette stratégie est l'élaboration d'un manuel d'intégration de l'environnement, dont une version provisoire a été rédigée en 2001. En outre, les agents de la Commission et les acteurs locaux ont eu l'occasion de suivre des formations à l'environnement.

⁴⁷

SEC (2001) 609 du 10.4.2001

Un des aspects qui entravent les activités de la Commission dans ce domaine est le peu d'attention que certains pays en développement accordent à la protection de leur environnement. Elle a éprouvé des difficultés à imposer cet enjeu dans le dialogue sur la programmation. Elle s'est efforcée de le faire en mettant en exergue certains créneaux spécifiques, mais sans beaucoup de résultats jusqu'ici. Elle a également tenté d'obtenir des engagements au plus haut niveau politique dans les pays partenaires.

Elle a aussi contribué dans une large mesure à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement. Elle a adopté quatre plans d'action sur la biodiversité, dont un portant sur la coopération économique et l'aide au développement⁴⁸. Elle a également joué un rôle clé dans la réussite des négociations dans le cadre de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification⁴⁹ (qui a donné lieu à un document capital pour les préparatifs du Sommet sur le développement durable) et des accords de Bonn et de Marrakech (sur le protocole de Kyoto), qui contiennent des éléments qui concernent au premier chef les pays en développement (à propos du mécanisme de développement propre et du transfert de technologies).

2.6.4. *La prévention des conflits*

La prévention des conflits était un des principaux éléments du programme politique de l'Union européenne en 2001. Plusieurs débats fructueux ont eu lieu et des actions pratiques ont été proposées et mises en œuvre pour améliorer ses moyens dans ce domaine. En avril 2001, la Commission a adopté une communication sur la prévention des conflits⁵⁰, qui présente une nouvelle stratégie et qui formule des recommandations importantes, dont les résultats concrets sont déjà visibles.

Elle a procédé à l'analyse des documents de stratégie nationale sous l'angle de la prévention des conflits afin d'inclure cette dimension dans les politiques et les instruments de l'Union. Pour ce faire, ses services géographiques ont vérifié systématiquement les facteurs de risque lors de la rédaction de ces documents, au moyen d'indicateurs de conflit élaborés en collaboration avec le Réseau de prévention des conflits, et qui concernent notamment l'équilibre entre le pouvoir politique et le pouvoir économique, le contrôle des forces de sécurité, la composition ethnique des gouvernements (dans les pays qui affichent des clivages ethniques) et la dégradation potentielle des richesses environnementales.

Cette analyse a permis à la Commission d'attirer l'attention, dans les documents de stratégie, sur les causes sous-jacentes de conflits que l'aide extérieure ou d'autres instruments communautaires devraient cibler. Au niveau de la programmation, la Commission a insisté sur le renforcement de l'État de droit, sur l'aide aux institutions démocratiques, sur le développement de la société civile et sur la réforme du secteur de la sécurité, autant d'éléments critiques pour éradiquer les conflits et empêcher leur résurgence. Cette approche cadre bien avec l'importance que la Commission accorde au renforcement institutionnel dans les priorités de sa politique de développement.

Dans les situations postconflituelles, les initiatives de consolidation de la paix sont essentielles pour garantir une paix durable. Chaque fois que cela s'est avéré possible,

⁴⁸ COM (2001) 162 du 27.3.2001

⁴⁹ Voir www.unccd.org

⁵⁰ COM (2001) 211 du 11.4.2001

la Commission n'a pas hésité à s'engager dans des activités de réhabilitation et dans des programmes plus traditionnels de démobilisation, de désarmement et de réinsertion, un bon exemple étant le soutien qu'elle a apporté au fonds spécial en faveur de la Sierra Leone.

Elle prend également une part active à de nombreuses initiatives internationales consacrées à des enjeux transversaux susceptibles de créer des tensions et des conflits. Elle a notamment été beaucoup plus présente dans le processus de Kimberley, qui vise à mettre en place un régime international de contrôle des importations et des exportations de diamants bruts. À la suite d'un accord politique obtenu en novembre 2001 à Gaborone entre les participants à ce processus, elle est occupée à lancer les préparatifs qui devraient permettre la mise en œuvre complète de ce régime par la Communauté dans le courant de 2002.

La communication susmentionnée sur la prévention des conflits formulait des recommandations concrètes pour accroître la capacité d'intervention rapide de l'Union européenne face aux conflits naissants, entre autres en améliorant ses mécanismes de réaction rapide et les instruments de la PESC, comme le dialogue politique ou le recours à des représentants spéciaux. Sur le plan communautaire, la Commission est occupée à réformer les instruments de réaction rapide dans les situations de crise ou de pré-crise. Elle a franchi un pas important avec l'adoption d'un mécanisme de réaction rapide⁵¹, qui permet de prendre rapidement des initiatives d'instauration de la paix, de reconstruction et de développement, et qui est déjà opérationnel aujourd'hui dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Afghanistan et au Congo. Les mesures mises en œuvre dans ce cadre auraient nécessité auparavant des procédures beaucoup plus laborieuses.

La prévention des conflits est une mission trop lourde pour qu'elle incombe à une seule organisation. La coopération internationale est cruciale dans ce domaine, car seule une coordination effective entre ses partenaires peut aboutir à des progrès réels. La visite de Kofi Annan à Bruxelles en mai 2001 et l'adoption par le Conseil « Affaires générales » d'un nouveau cadre de coopération avec les Nations unies en matière de prévention des conflits et de gestion des crises⁵² ont permis d'intensifier considérablement les relations entre la Commission et l'ONU. C'est ainsi qu'en été 2001, elles ont réalisé ensemble une mission d'évaluation dans la région des Grands Lacs en vue de préparer une action éventuelle en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion. Des cadres de coopération semblables sont à l'étude avec d'autres organisations actives dans le domaine de la prévention des conflits, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

⁵¹ Règlement (CE) n° 381/2001 du Conseil, du 26 février 2001

⁵² Conclusions du Conseil « Affaires générales » du 11 juin 2001

3. MISE EN OEUVRE : INSTRUMENTS HORIZONTAUX

La Communauté européenne a mis au point une série d'instruments pour compléter l'éventail d'actions couvertes par les programmes géographiques existants. Des lignes budgétaires spécifiques et les bases juridiques nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques «horizontales» ont été adoptées. Le présent chapitre décrit les activités prévues en 2001 dans les domaines suivants:

- Droits de l'Homme et démocratie
- sécurité alimentaire
- santé, notamment maladies dues à la pauvreté et santé génésique
- drogues
- aide d'urgence, réhabilitation et développement
- environnement
- partenariat avec les ONG.

3.1. Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme

Le chapitre B7-70 du budget intitulé "Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme" (IEDDH) soutient les actions dans les domaines des Droits de l'Homme, de la démocratisation et de la prévention des conflits. Ces actions doivent être exécutées essentiellement en partenariat avec les ONG et les organisations internationales. Les règlements 975/1999⁵³ and 976/1999⁵⁴ du Conseil constituent la base juridique de ces actions.

L'IEDDH complète les programmes communautaires exécutés avec les gouvernements (FED, TACIS, ALA, MEDA, CARDS, PHARE, etc). Elle représente en outre, une forme de 'fonds de capital-risque pour les Droits de l'Homme', permettant le lancement d'initiatives sur une base pilote ou expérimentale, Elle peut également être utilisée en l'absence de consentement du gouvernement du pays d'accueil, ou lorsque les principaux programmes communautaires ne sont pas disponibles pour d'autres raisons, en cas de suspension par exemple. Dans certaines régions, elle fournit l'unique base juridique de certaines activités dont la promotion des droits politiques et civils, l'observation des élections et les initiatives en matière de résolution des conflits.

⁵³ Règlement (CE) n° 975/1999 du Conseil, du 29 avril 1999, fixant les exigences pour la mise en oeuvre des actions de coopération au développement qui contribuent à l'objectif général du développement et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'à celui du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

⁵⁴ Règlement (CE) n° 976/1999 du Conseil, du 29 avril 1999, fixant les exigences pour la mise en oeuvre des actions communautaires, autres que celles de coopération au développement, qui, dans le cadre de la politique de coopération communautaire, contribuent à l'objectif général du développement et de la consolidation de la démocratie et de l'État de droit ainsi qu'à celui du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les pays tiers.

Les priorités de l'IEDDH pour 2001 ont été arrêtées par la Commission⁵⁵ Les objectifs sont concentrés sur un nombre limité de secteurs thématiques par région. La mise en œuvre de l'Initiative s'inscrit également dans le cadre de la Communication de la Commission du 8 mai 2001 sur le rôle de l'Union européenne dans la promotion des Droits de l'Homme et de la démocratisation dans les pays tiers⁵⁶ qui vise notamment à développer une approche plus stratégique de l'Initiative.

En 2001, environ 110 millions € étaient disponibles pour soutenir les actions dans les domaines des Droits de l'Homme, de la démocratisation et de la prévention des conflits.

Comme les années précédentes, trois types de projets ont été utilisés pour mettre en œuvre les stratégies de l'UE dans les domaines concernés :

Les projets identifiés par appel à propositions : à la suite de deux appels généraux, 93 projets ont pu bénéficier d'une subvention, après information ou consultation du comité "Droits de l'Homme" institué par les règlements du Conseil 975 et 976/1999. Le montant total accordé aux projets sélectionnés s'est élevé à 59 millions €.

Les projets ciblés sont systématiquement utilisés pour les projets élaborés avec les organisations internationales et régionales comprenant les agences spécialisées des Nations unies et le Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe et l'OSCE - ODIHR. Ils sont identifiés par la Commission européenne dans le cadre de la poursuite d'objectifs spécifiques qui ne peuvent être réalisés par le biais de l'appel à propositions. 36 millions € ont été réservés à ces projets.

Les micro-projets permettent de financer des activités de démocratisation dont le budget va de 3.000 à 50.000 €. Ils sont conçus pour approfondir l'appui aux initiatives des sociétés civiles locales. Ils sont gérés directement par les délégations de la Commission et attribués dans le cadre d'appels à propositions locaux.

En 2001, des micro-projets ont été sélectionnés dans les pays de l'Europe du sud-est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, République Fédérale de Yougoslavie, et ARYM), dans les nouveaux Etats indépendants (Arménie, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Russie, Tadjikistan et Ukraine), en Amérique latine (Colombie et Mexique), en Asie du sud et du sud-est (Cambodge, Indonésie, Népal et Pakistan), en Afrique de l'Ouest (Nigeria et Côte d'Ivoire), en Afrique centrale (République démocratique du Congo), au Soudan, au Moyen-Orient (Israël, Cisjordanie et Bande de Gaza), en Haïti, en Turquie et au Zimbabwe pour un montant total de 12 millions € .

3.1.1. Les grands domaines prioritaires

Sur la base du document de programmation adopté par la Commission⁵⁷ pour l'année 2001, 6 millions € ont été consacrés à la promotion et à la défense des Droits de

⁵⁵ Priorities and Guidelines for the implementation of the 2001 European Initiative for Democracy & Human Rights (EIDHR) Brussels, 6 June 2001-SEC(2001)891.
http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/doc/sec01_891.pdf

⁵⁶ COM(2001)252 final.

⁵⁷ http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/doc/sec01_891.pdf

l'Homme et des libertés fondamentales (protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, minorités, groupes ethniques et populations autochtones ; institutions, y compris les organisations non gouvernementales ayant des activités en rapport avec la protection, la promotion et la défense des Droits de l'Homme ; centres de réhabilitation pour les victimes de la torture ; éducation, formation et sensibilisation dans le domaine des Droits de l'Homme; égalité des chances et lutte contre le racisme et la xénophobie ; liberté d'opinion, d'expression et de conscience).

35 millions € ont été consacrés au soutien à la démocratisation et au renforcement de l'Etat de droit: indépendance du pouvoir judiciaire, séparation des pouvoirs, pluralisme, amélioration de la gestion des affaires publiques, etc.

17 millions € ont été consacrés à l'appui à la prévention des conflits ainsi qu'à la restauration de la paix civile. Ces projets seront mis en oeuvre en Amérique latine (en Colombie où l'UE a constamment soutenu les initiatives visant à une résolution pacifique du conflit dans ce pays et au Guatemala); dans la région du Caucase; en ex-Yougoslavie, en Slovénie et en Albanie; en Afrique (Soudan, Kenya, République démocratique du Congo, au Rwanda et en Somalie); en Israël et en Palestine; en Afghanistan et au Pakistan. Ces projets contribuent à la mise en oeuvre de la Communication de la Commission sur la prévention des conflits du 11 avril 2004.⁵⁸ L'assistance aux activités des tribunaux pénaux internationaux et à la mise en place de la Cour pénale internationale a bénéficié de 3 millions €. Les actions entreprises au titre de l'Initiative s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre de la position commune de l'Union sur la Cour pénale internationale adoptée en juin 2001⁵⁹. La Commission a soutenu l'établissement de la Cour notamment à travers des réseaux régionaux d'ONGs et l'assistance technique à la mise en oeuvre de la législation et de la coopération technique. En ce qui concerne le fonctionnement des Tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, la Commission a apporté un soutien aux dépenses liées à la collecte d'éléments de preuve (missions, enquêtes, déplacements des témoins, exhumations, etc.).

5,95 millions € ont été consacrés au soutien des centres de réhabilitation pour les victimes de torture dans les pays tiers, et 6 millions € ont été alloués aux centres de réhabilitation pour les victimes de la torture et leurs familles situés à l'intérieur de l'UE. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la mise en oeuvre des orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptées par le Conseil Affaires Générales en avril 2001.

Des efforts ont été accomplis pour assurer l'intégration de la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la mise en oeuvre de l'IEDDH en analysant de manière systématique tous les projets sélectionnés en fonction de leur impact en la matière.

⁵⁸

COM(2001)211 final

⁵⁹

JO L 155 du 12.6.2001 p. 19

Domaines prioritaires de l'IEDDH en 2001

Domaine	Montant
Education, formation et sensibilisation dans le domaine des Droits de l'Homme	2.600.000
Lutte contre le racisme et la xénophobie et la protection des minorités et des populations autochtones	6.000.000
Liberté d'opinion, d'expression et de conscience ainsi que le droit à la pratique de sa langue	420.000
Renforcement du respect des droits de l'enfant ⁶⁰	1.100.000
Abolition de la peine de mort	880.000
Promotion du pluralisme au niveau politique et dans la société civile	4.400.000
Promotion de la bonne gestion des affaires publiques, notamment par l'assistance à la transparence de l'administration et à la prévention et la lutte contre la corruption	1.770.000
Promotion de la participation des populations aux processus de prise de décision, en particulier la participation égale des femmes et des hommes dans la société civile, la vie économique et politique	4.340.000
Promotion du respect des Droits de l'Homme et de la démocratie en vue de prévenir les conflits ainsi que la restauration de la paix civile	17.000.000
Soutien à la transition démocratique et à l'observation des processus électoraux	9.960.000
Prévention de la torture et réhabilitation des victimes ⁶¹	5.950.000

Dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation dans le domaine des Droits de l'Homme, l'IEDDH a consacré 2.6 millions € à des programmes universitaires sur les Droits de l'Homme et la démocratisation. Trois nouvelles maîtrises régionales sur les Droits de l'Homme ont été ainsi créées en Europe du sud-est, en Afrique du Sud et à Malte. Elles permettent à des étudiants de chacune de ces régions de se spécialiser dans le domaine des Droits de l'Homme. Ces maîtrises suivent le modèle de la maîtrise européenne en Droits de l'Homme et en démocratisation lancée en 1997.

En ce qui concerne le soutien à la transition démocratique et à l'observation des processus électoraux, l'activité de la Commission dans ce domaine est inspirée par sa Communication sur les missions d'assistance et d'observation électorales de l'UE d'avril 2000⁶² et les conclusions du Conseil du 31 mai 2001⁶³. Tous ces documents insistent sur le fait qu'une mission d'observation électorale doit être déployée sur le terrain avant, pendant et après le jour des élections.

⁶⁰ En outre, 1 million €, de la ligne budgétaire B7-626 "Lutte contre le tourisme sexuel dans les pays tiers", a été consacré à une campagne internationale contre le tourisme sexuel impliquant des enfants.

⁶¹ D'autre part, 7 centres situés à l'intérieur de l'Union européenne ont également pu bénéficier d'une subvention pour un montant total de 6.000.000 € disponibles sur la ligne B5-813 du budget (ce crédit est destiné à couvrir le soutien à la création et à la maintenance de centres de réhabilitation pour les victimes de tortures et leurs familles ainsi qu'à d'autres organisations offrant une aide concrète aux victimes de violations des Droits de l'Homme).

⁶² http://europa.eu.int/comm/external_relations/human_rights/eu_election_ass_observ/index.htm
COM(2000) 191 final du 11.04.2000

⁶³ 2352e réunion du Conseil développement, Bruxelles, le 31 mai 2001

En 2001, l'IEDDH a financé des missions d'observation électorale de l'UE à la demande des gouvernements concernés du Bangladesh, du Cambodge, du Nicaragua, du Timor Oriental de Zambie et du Sri Lanka.. Au Pakistan, où des élections se tiendront en 2002, un projet vise à rétablir la confiance de l'opinion publique dans les institutions et dans le processus électoral afin d'augmenter leur prise de conscience politique et leur participation lors des élections. Enfin, le projet "European Network for Electoral and Democracy Support" a bénéficié d'une subvention de plus de 1.6 million € pour la consolidation du réseau européen né à la suite du projet EUEOP (European Union Electoral Observation Project).

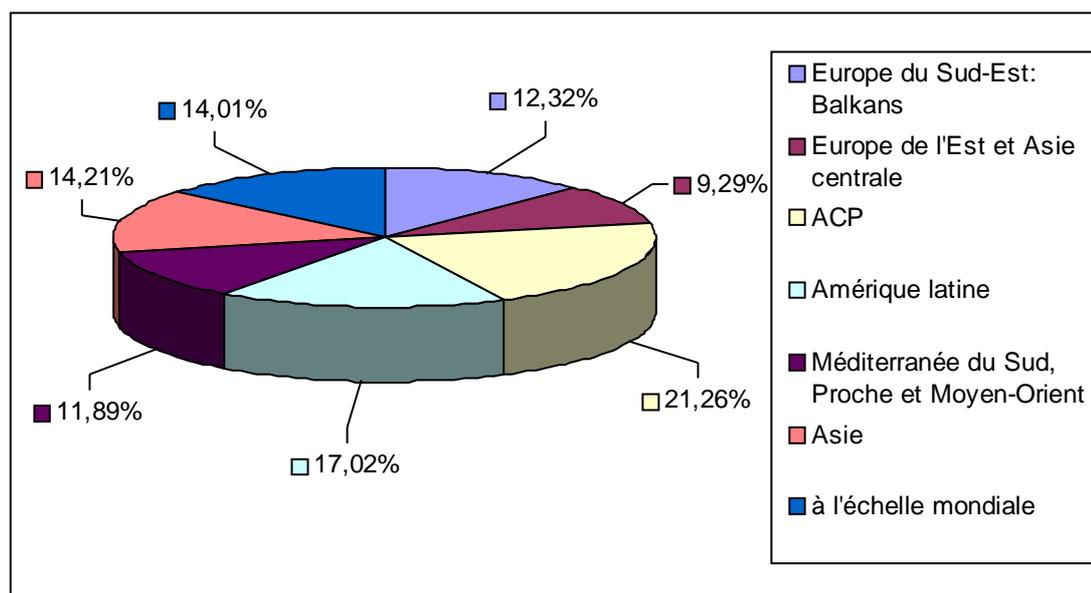
IEDDH exécution budgétaire 2001
% du montant total alloué aux macroprojets
(Par région)

Région	Montant en millions €	% du total
PECO & NEI	18,454	16,51
ACP	19,049	17,05
Amérique latine	9,100	8,14
MEDA	9,516	8,52
Asie	11,101	9,93
À l'échelle mondiale, y compris lutte contre la torture	23,530	21,06
UE	6	5,37
Micro	12	10,74
Assistance technique	3	2,68
TOTAL	111,750	100

IEDDH ENGAGEMENTS 2001

Montants alloués aux projets (par région)

Région	Montant en €	% du total
Europe du Sud-Est: Balkans	11 155 302	12,32
Europe de l'Est et Asie centrale	8 409 661	9,29
ACP	19 242 726	21,26
Amérique latine	15 408 732	17,02
Méditerranée du Sud, Proche et Moyen-Orient	10 762 574	11,89
Asie	12 862 460	14,21
A l'échelle mondiale	12 681 214	14,01
TOTAL	90 522 669	100



3.2. Sécurité alimentaire

3.2.1. Les réalisations en 2001

En 2001, le budget Aide et Sécurité alimentaires est élevé à 454 millions €. Ce programme communautaire visait à mieux intégrer l'exigence de sécurité alimentaire dans la stratégie globale de développement des pays bénéficiaires mentionnée dans les "Country Strategy Papers" (documents de stratégie pays) – et dans les "Poverty Reduction Strategy Papers" (documents de stratégie de réduction de la pauvreté). Le programme a également traduit un renforcement de l'appropriation des programmes et politiques par les partenaires nationaux : gouvernements et société civile.

3.2.2. Répartition par modalité d'intervention

La priorité donnée à l'aide directe a été confirmée en 2001. La Commission confère une importance croissante à la stratégie de sécurité alimentaire. Pour 2001, le programme alimentaire de la Commission avait prévu 201,8 millions € pour l'aide directe octroyée aux gouvernements sous la forme d'une aide financière et d'actions d'appui, dont 74 millions pour l'appui budgétaire.

Un montant de 25,2 millions € avait été réservé pour l'assistance technique sur le terrain, les missions de suivi et contrôle, le financement du RESAL (Réseau Européen de Sécurité Alimentaire), le monitoring de l'aide alimentaire et l'ajustement des prix des achats de denrées alimentaires.

Tout a été mis en œuvre afin de suivre les recommandations formulées dans l'évaluation globale de trois années d'action de la politique de sécurité alimentaire. Les priorités ont été basées sur l'optimisation des capacités d'analyse grâce à l'appui du RESAL. L'aide alimentaire en nature a été réservée aux populations vulnérables des pays en crise et aux situations de crises alimentaires graves. Elle constitue un filet de sécurité, en complément des interventions d'urgence.

Les allocations aux ONG ont consisté en actions d'appui à la sécurité alimentaire (aide financière) ayant fait l'objet de contrats directs entre la Commission et les ONG pour un montant de 60 millions € tandis que les allocations en aide alimentaire, outils et semences octroyées à EuronAid ont représenté un montant de 76 millions €. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, les projets ONG ont été intégrés dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire des pays d'intervention.

Une programmation conjointe a été élaborée avec ECHO dans les pays d'intervention communs.

3.2.3. Les pays d'intervention

Inscrits sur la liste des pays éligibles au titre du Règlement 1292/96, ils sont répartis en deux groupes : ceux qui bénéficient d'une aide structurelle et ceux qui sont en situation de crise ou post-crise. Les premiers figurent parmi les pays les moins avancés (PMA), à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV), à indice d'insécurité alimentaire élevé et dont les gouvernements partagent la volonté de développer une politique de sécurité alimentaire cohérente et à long terme. Les seconds sont des pays en crise ou post-crise (lien entre l'urgence, la réhabilitation et le développement: LRRD); ils font l'objet d'interventions à caractère plus conjoncturel, axées sur la livraison d'aide alimentaire assortie d'appuis financiers et techniques complémentaires pour affronter des risques de famine ou des besoins de réhabilitation de leur tissu économique et social suite à des crises politiques ou conflits ethniques.

En 2001, le premier groupe englobait 21 pays : l'Albanie, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Mauritanie, le Niger, l'Éthiopie, l'Erythrée, Madagascar, le Mozambique, le Malawi, le Yémen, le Bangladesh, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, la Moldavie, le Nicaragua, le Honduras, le Pérou et la Bolivie. Le second groupe comportait 18 pays : l'Afghanistan, le Cambodge, l'Inde, le Pakistan, le Laos, le Liberia, le Sierra Leone, la Corée du Nord, la Somalie, le Soudan, la

République Démocratique du Congo, le Rwanda, l'Angola, l'Equateur, la Palestine, le Tadjikistan, le Monténégro et Haïti.

La concentration des actions sur un nombre limité de pays visait à permettre à l'aide communautaire d'atteindre une « masse critique » dans chaque pays et d'accroître ainsi son impact sur l'amélioration de la sécurité alimentaire.

3.2.4. *Relations avec les autres bailleurs de fonds*

Le programme communautaire de sécurité alimentaire s'appuie sur quatre grands principes d'action :

- coordonner les interventions du programme avec celles des autres donateurs, à commencer par les Etats membres ;
- participer à l'élaboration d'un cadre cohérent de l'aide dans le pays bénéficiaire;
- poursuivre la réflexion et l'analyse en appui de la mise en œuvre du programme;
- concentrer les interventions dans un nombre restreint de pays bénéficiaires.

3.2.5. *La coordination avec les Etats membres*

Le souci de cohérence et de coordination des interventions communautaires et des Etats membres est présent à tous les niveaux de l'exécution du programme de sécurité alimentaire. Cette cohérence est garantie au stade de la définition des programmes, puisque ce sont les Etats membres qui, au sein des institutions communautaires, décident des orientations stratégiques du programme et des financements. Cette cohérence est également renforcée par l'existence d'un code de conduite sur l'aide alimentaire entre les Etats membres et la Commission européenne.

Dans les pays d'intervention, la coordination s'effectue au cas par cas, en fonction de l'implication des donateurs et de la nature des programmes mis en œuvre. Au Mozambique, par exemple, la Commission agit en étroite liaison avec plusieurs Etats membres dans le cadre du Proagri, programme sectoriel de renforcement des capacités du ministère de l'Agriculture.

3.2.6. *Le dialogue transatlantique*

En 1995, la Commission européenne et l'USAID (US Agency for International Development) ont lancé une nouvelle phase de l'initiative transatlantique, dont le but est de renforcer leur coordination dans divers domaines. En matière de sécurité alimentaire, ce dialogue se concrétise dans sept pays pilotes : Bangladesh, Bolivie, Ethiopie, Haïti, Kirghizstan, Malawi et Mozambique. Une grille d'analyse de l'aide alimentaire a ainsi été élaborée conjointement. Elle couvre les moyens alloués, la concertation pour l'évaluation des besoins et l'élaboration d'une stratégie de ciblage, la prise en compte des enjeux de long terme de la Sécurité alimentaire et l'évaluation (fréquence, critères, problèmes rencontrés, évaluation conjointe).

En Haïti, cette grille a été utilisée pour évaluer les programmes d'aide alimentaire communautaires et américains. Au Kirghizstan, la coordination EuropeAid/USAID a permis d'harmoniser les interventions respectives des deux donateurs et de réduire les effets pervers de l'aide américaine sur les marchés locaux. Au Bangladesh, elle a abouti à la réalisation conjointe d'une étude d'impact sur les programmes de création de revenus pour les populations vulnérables.

2001 – Allocations par partenaire

Partenaires	M Euro
Directe	180,24
Indirecte	250,94
Autres	22,81
Total	453,99



Indirecte	M Euro
PAM	98,00
Euronaid (ONG)	76,00
ONG	60,00
UNRWA	15,00
FAO	1,94
Total	250,94

PAYS	MONTANTS
Angola	28.425.191
Ethiopie	25.386.971
Géorgie	25.000.000
Nord	24.569.523
Bangladesh	24.500.000
Afghanistan	20.548.177
Malawi	18.000.000
Erythrée	17.342.773
Mozambique	14.800.000
Soudan	13.653.576
Sierra Leone	13.389.602
Yémen	12.000.000
Burkina Faso	11.532.345
Arménie	10.000.000
Kirghizistan	10.000.000
Somalie	9.451.499
Honduras	6.696.996
Equateur	6.000.000
Cambodge	5.707.110
Tadjikistan	5.662.583
Pérou	5.000.000
Mali	4.740.391
Gaza	3.792.572
RD Congo	3.445.775
Jordanie	3.119.151
Liban	2.894.354
Niger	2.612.492
Cisjordanie	2.609.162
Syrie	2.584.760
El Salvador	2.210.685
Bolivie	2.145.901
Haïti	2.000.000
Zambie	1.602.071
Libéria	1.258.665
Laos	1.060.764
Inde	999.724
Nicaragua	891.312
Guatemala	447.350

2001 – Répartition géographique des allocations

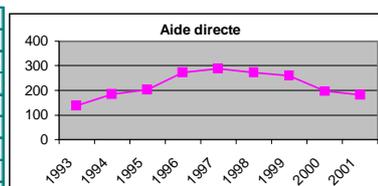
Zones géographiques	M Euro
ACP	167,64
Asie	77,39
Amérique Latine	23,39
NEI	50,66
Europe	0,00
Méditerranée & Moyen-	27,00
Autres	22,81
A répartir	85,10
Total	453,99



ACP	M Euro
Afrique de l'Est	65,83
Afrique	62,83
Afrique de	6,06
Océan Indien	30,92
Caraïbes	0,00
Total	167,64

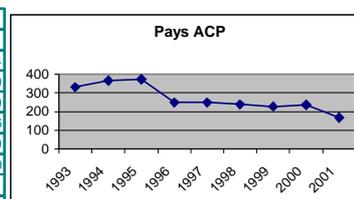
REPARTITION PAR PARTENAIRE D'EXECUTION DE S PROGRAMMES 1993 - 2001

Type d'aide (M€)	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Aide directe	137,41	183,18	202,16	272,15	287,28	271,91	258,55	196,06	180,24
ONG	160,13	154,51	214,38	106,51	87,21	113,59	85,00	108,05	136,00
PAM	158,47	144,16	137,54	111,45	123,87	141,47	104,14	90,00	98,00
UNHCR	15,66	10,55	12,74	-	-	-	-	-	-
CICR	20,96	20,27	23,04	-	10,57	9,21	-	-	-
Autres organisations	38,14	21,23	13,63	13,40	11,91	12,29	25,50	15,60	16,94
Autres (AT, Aj. Prix.)	43,23	55,20	42,81	56,65	15,60	29,88	31,79	48,70	22,81
TOTAUX	574,00	589,10	646,30	560,16	536,44	578,35	504,97	458,41	453,99



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ALLOCATIONS PROGRAMMES 1993-2001

Zone géographique (M€)	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Europe	-	-	-	-	-	10,76	0,22	26,90	11,00
ACP	329,97	365,34	371,61	248,22	248,02	239,09	226,97	236,83	167,64
Méditerranée & Moyen-Orient	74,21	51,80	43,33	34,67	22,91	30,11	20,55	24,80	27,00
Asie	61,99	64,17	121,01	82,18	102,01	154,95	80,73	61,34	77,39
NEI	-	-	-	69,00	62,69	51,10	49,87	41,43	50,66
Amérique latine	55,63	49,91	67,54	69,44	61,57	72,98	55,56	34,31	23,39
Réserve et non réparti	8,97	2,68	-	-	-	-	12,61	-	85,10
Autres (AT, Ajustement des prix...)	43,23	55,20	42,81	56,65	15,60	31,04	31,79	48,70	22,81
TOTAUX	574,00	589,10	646,30	560,16	523,56	579,49	504,97	458,41	453,99



3.3. Santé, SIDA et population

3.3.1. Problématique et réponse communautaire

L'amélioration de la santé et du bien-être des personnes dans les pays en développement, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté font partie intégrante de la politique communautaire (Articles 179 et 177 du Traité).

La Commission, en collaboration avec les Etats membres, a progressivement défini un ensemble cohérent d'objectifs et de principes qui président à la sélection des activités et à la mise à disposition de moyens touchant les problèmes liés aux grandes maladies et à la santé génésique⁶⁴.

3.3.2. Objectifs

a) Maladies dues à la pauvreté

- maximiser l'impact des interventions, des services et des produits de base déjà disponibles dans le cadre de la lutte contre les principales maladies transmissibles frappant les populations les plus pauvres;
- élargir l'accès aux médicaments essentiels;
- intensifier la recherche et le développement, notamment en ce qui concerne les vaccins, les microbicides et les traitements innovants.

⁶⁴

http://europa.eu.int/comm/development/aids/html/policiesnf_fr.htm

b) *Santé génésique*

- garantir le droit des femmes, des hommes et des adolescents à une bonne santé génésique et sexuelle;
- permettre aux femmes, aux hommes et aux adolescents d'avoir accès à un éventail complet de soins, de services et de produits sûrs et fiables en matière de santé génésique et sexuelle;
- réduire le taux de mortalité maternelle, en particulier dans les pays et les groupes de population où il est le plus élevé.

3.3.3. *Activités en 2001 et domaines d'intervention*

Ces dernières années, une attention accrue a été portée aux problèmes de santé des pays en développement, et notamment aux grandes maladies dites liées à la pauvreté.

La Communication de la Commission concernant le programme d'action accélérée de lutte contre ces maladies a été adoptée par le Conseil en mai 2001.⁶⁵

Le processus de sélection des propositions reçues dans le cadre de l'appel à propositions, publié en janvier 2000, et qui avait déjà servi de base à la mobilisation des crédits pour une première série de propositions en 2000, a été poursuivi. Il a porté sur l'examen de 112 des 295 propositions initialement soumises.

16 projets ont été retenus en 2001 pour un budget de € 20,7 millions, se répartissant comme suit:

SIDA : 11 projets pour € 15,2 millions et Population: 5 projets pour € 5,5 millions. Plusieurs de ces projets (6) visent à traiter le problème de la transmission mère-enfant du VIH. D'autres se concentrent sur la prévention du SIDA par une meilleure prise en charge des personnes atteintes de maladies sexuellement transmissibles (3) ou par des programmes d'éducation et de formation (3) tandis que la santé maternelle fait l'objet de 3 projets.

Cet appel à propositions constituait une première dans le cadre de ces lignes budgétaires, dans la mesure où il s'adressait à un large éventail d'acteurs: ONG, autorités locales et nationales, instituts de recherche et organisations communautaires, services publics et privés.

Les actions entreprises en 2001 ont ainsi inclus la mise en œuvre et le suivi des activités lancées durant cette année et celles des années précédentes. En décembre 2001, plus de 90 projets représentant près de 100 millions € bénéficiaient d'un suivi.

3.3.4. *Les perspectives: L'engagement actif de la Commission*

La participation en 2001 à la définition des orientations d'un nouveau règlement du Conseil en matière de lutte contre les maladies (HIV/AIDS, Tuberculose et Malaria) et la santé reproductive, la création d'un Fonds Global pour la lutte contre ces 3

⁶⁵ COM(2001) 96 du 21.02.2001 adoptée par le Conseil le 14.05.2001, 2346ème réunion du Conseil – Affaires générales

maladies ainsi que la Communication de la Commission sur la 'Santé et la Pauvreté'⁶⁶ permettront de mieux cerner le rôle et la place des lignes budgétaires thématiques concernant la santé.

Les priorités à choisir et les mesures à prendre pour l'avenir se situent autour de 4 points:

- une meilleure communication au sujet des interventions soutenues par les lignes budgétaires en vue de renforcer leur impact sur l'amélioration de la qualité des services fournis aux populations et l'appui à l'évolution des politiques de santé,
- l'analyse approfondie du contexte dans lequel sont mises en œuvre les interventions,
- l'application des connaissances sur le terrain et leur appropriation par les acteurs locaux,
- l'établissement d'un lien opérationnel entre la lutte contre les maladies spécifiques et la santé reproductive et l'appui au développement du système de santé.

3.4. Lutte contre l'usage des drogues

Prévention, traitement, réinsertion sociale et professionnelle des toxicomanes, études épidémiologiques, lutte contre le blanchiment d'argent, création de nouvelles législations... Les questions soulevées par le trafic et la consommation de drogues nécessitent des réponses ciblées qui s'intègrent dans la stratégie globale de l'Union européenne.

3.4.1. Activités en 2001

Conformément au Plan d'action de l'Union européenne, la coopération communautaire s'appuie sur trois axes principaux :

- une intervention équilibrée entre réduction de la demande et de l'offre ;
- le principe de la "responsabilité partagée" entre pays producteurs, pays de transit et pays consommateurs ;
- l'intégration du contrôle des drogues dans la coopération au développement.

Quant à la réduction de l'offre, la Commission a organisé son intervention autour des deux principales routes de trafic qui alimentent l'Union européenne. Afin de renforcer l'impact de l'action européenne, la Commission a convenu un système d'échange d'information avec les Etats membres en vue de renforcer la coordination européenne.

L'intervention de la Commission s'appuie souvent sur l'expertise des administrations nationales des Etats Membres. Cette mobilisation de l'expertise européenne favorise

⁶⁶ COM(2002) 129 du 22.03.2002

un développement des relations entre pays bénéficiaires, bienvenu au regard du caractère international du trafic.

Sur la **route de la cocaïne**, en **Amérique latine**, la CE assiste depuis peu le gouvernement vénézuélien dans la création d'un observatoire national des drogues et y consacre 2 millions €. En Colombie, la CE souhaite jouer un rôle important dans le processus de paix et y contribue par des programmes alternatifs (30 millions € sur un total de 105 millions €). Dans les **Caraïbes**, la CE a contribué à hauteur de 23 millions € au plan d'action de la Barbade sur la ligne B7-6310 et sur le Fonds européen de Développement, qui comprend un ensemble de programmes couvrant toutes les facettes de la lutte contre la drogue. Cette initiative résulte d'une démarche conjointe des pays des Caraïbes, de l'UE, des Etats Unis et des Nations Unies. L'action communautaire vise à développer la lutte contre le blanchiment d'argent et le trafic de cocaïne en renforçant le contrôle maritime et en créant des unités de coordination centrales qui regroupent police, douanes et armée.

Sur la **route de l'héroïne**, différentes actions de lutte contre le trafic ont été entreprises en **Asie centrale** et dans le **Caucase**. Des programmes de réduction de la demande sont en cours de préparation. La CE prépare un nouveau projet centré sur l'**Iran** visant la prévention de la toxicomanie ainsi que la formation des magistrats. Elle finance également le renforcement de la coopération entre les pays d'Asie centrale, **l'Iran, le Pakistan et la Turquie**.

Pour la **réduction de la demande**, la Commission soutient une approche globale qui va bien au-delà de la désintoxication.

La Commission finance sur la ligne B7-6310 et sur d'autres lignes (régionales), un ensemble de programmes qui soutiennent le développement de réseaux d'ONG et qui ont pour vocation d'apporter aux toxicomanes une large gamme de services allant des soins médicaux de base jusqu'à la réhabilitation sociale, familiale et professionnelle, en passant par la désintoxication et la réduction des risques liés à la consommation de drogue, notamment par injection.

Pour apporter une réponse plus appropriée au problème, elle entend aussi améliorer la **connaissance de la situation des pays tiers** face à la drogue, en finançant des projets de collecte de données dans ces pays. Cette approche est particulièrement importante pour permettre aux pays bénéficiaires de mieux définir leurs besoins et de participer aux projets en connaissance de cause.

Enfin, la Communauté finance plusieurs programmes de **lutte contre le blanchiment** de capitaux et s'associe à l'effort entrepris par l'OCDE dans ce domaine.

3.4.2. *Perspectives*

La Commission, dans sa Communication du 8 juin 2001⁶⁷ sur la mise en œuvre de Plan d'Action Anti-Drogue, confirme l'importance accordée à l'assistance aux pays qui ne font pas partie de l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre la drogue. Dans ce contexte, la Commission s'est engagée à axer la programmation de l'action anti-drogue sur les pays traversés par les deux principales routes qui

⁶⁷ COM(2001) 301 final du 08.06.2001

alimentent l'Union européenne. La Commission continuera à développer des projets qui visent à renforcer les coordinations des pays bénéficiaires entre eux et avec les Etats membres.

3.5. Liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD)

- En avril 2001, la Commission a adopté une communication sur les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). La Commission a entrepris un certain nombre d'actions visant à mettre en œuvre les principes politiques d'établissement de liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD). La Commission propose actuellement de nouvelles orientations et décisions à cet effet, notamment:
 - une restructuration des lignes budgétaires et des règlements à appliquer pour la mise en place de liens entre l'aide d'urgence et le développement;
 - l'élaboration de lignes directrices pour les stratégies de retrait d'ECHO;
 - l'établissement d'un calendrier pour améliorer ses méthodes de travail en vue d'augmenter sa capacité d'intervention rapide.

En 2001, le **mandat d'ECHO et son rôle** vis-à-vis des autres instruments de relations extérieures de la Communauté ont été de nouveau précisés pour ce qui concerne son rôle au niveau du "hiatus" entre aide d'urgence, réhabilitation et développement (LRRD). Conformément à la **communication** de la Commission **relative aux LRRD**⁶⁸, ECHO se recentrera sur sa mission principale tandis que les autres services de la Commission devront accroître leurs efforts pour combler l'écart de leur côté. Afin de rendre ce processus aussi transparent et prévisible que possible, ECHO a élaboré, en décembre 2001, un **document de travail** qui clarifie les critères généraux applicables à la dégressivité des aides ou à leur transfert. Ce document a établi un processus en deux phases:

- 1) définition des modalités d'une transition douce de l'aide humanitaire vers la phase de réhabilitation et de développement et
- 2) observation des principaux éléments contextuels qui influenceront sur les modalités du retrait progressif des aides.

3.5.1. Les principaux instruments existants

- L'aide aux populations déracinées

Une nouvelle base légale⁶⁹ a vu le jour en 2001, permettant d'envisager une programmation à l'horizon 2004 des actions pour l'Asie et l'Amérique latine.

Par ailleurs, la convention actuellement en vigueur entre la Communauté européenne et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine

⁶⁸ Communication de la Commission concernant les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement - évaluation (COM2001 (153) du 23.04.2001)

⁶⁹ Règlement (CE) n° 2130/2001 du 29 octobre 2001 du Parlement européen et du Conseil, relatif aux actions dans le domaine de l'aide aux populations déracinées dans les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie, JO L 287, 31.10.2001, p 3

(UNRWA)⁷⁰ arrivant à échéance, la Commission a obtenu du Conseil un mandat de négociation pour l'établissement d'une nouvelle convention d'une durée portée à 4 ans.

En ce qui concerne les pays ACP, l'article 255 de la convention de Lomé IV permet de mobiliser des ressources du Fonds européen de Développement en faveur des populations déracinées de ces pays.

- Les actions de réhabilitation

La politique de la Communauté européenne en la matière est régie par le règlement du Conseil 2258/96 du 22/11/1996 relatif à des actions de réhabilitation et de reconstruction en faveur des pays en développement (publié au JOCE N° L 306 du 28/11/1996). Les actions visées par ce règlement, *«d'une durée limitée, (...) visent à contribuer au rétablissement du fonctionnement de l'économie et des capacités institutionnelles nécessaires pour restaurer la stabilité sociale et politique des pays concernés et satisfaire les besoins de l'ensemble des populations affectées. Elles doivent prendre progressivement le relais de l'action humanitaire et préparer la reprise de l'aide au développement à moyen et à long terme»*.

- La lutte contre les mines antipersonnel terrestres

Les actions communautaires dans ce domaine, bien que disposant d'une ligne budgétaire propre de portée globale, étaient jusqu'alors dépourvues de base légale spécifique. Là encore, l'adoption d'une base légale⁷¹ valide jusqu'en 2009 permettra de renforcer la cohérence des interventions en les intégrant dans une programmation à moyen terme.

- Les co-financements ONG

Le règlement du Conseil 1658/98 du 17 juillet 1998⁷² relatif au co-financement avec les ONGs européennes constitue également un instrument permettant le financement d'actions de développement prenant le relais d'actions humanitaires.

3.5.2. Les grandes lignes d'action en 2001

- L'aide aux populations déracinées

Bien que les actions en Amérique centrale se poursuivent, les nouveaux engagements en ce domaine concernent essentiellement les populations déracinées d'Asie dans des situations de crise prolongées. Celles-ci sont originaires d'Afghanistan, de Birmanie/Myanmar, du Sri Lanka et des Philippines (Mindanao). Les projets en cours ou nouveaux couvrent une grande variété de domaines, de l'assistance aux réfugiés dans les camps – généralement mise en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) – à des actions passant par des ONG internationales ou locales travaillant dans le domaine de l'éducation, de la santé, de

⁷⁰ Convention CE-UNRWA 1999-2001, Décision du Conseil, JO L 261, 7.10.1999

⁷¹ Règlements (CE) n°1724/2001 et 1725/2001 du 23 juillet 2001 du Parlement européen et du Conseil, concernant la lutte contre les mines terrestres antipersonnel, JO L 234, 1.9.2001

⁷² JO L 213 du 30.7.1998, p. 1

la distribution d'eau ou du développement rural. Là où la situation le permet, l'accent est mis sur le retour des populations dans leurs régions d'origine.

Au Moyen-Orient, compte tenu de la détérioration de la situation sur le terrain, la Communauté européenne a décidé d'augmenter sa contribution aux activités de l'Agence des Nations Unies pour le Secours et les Travaux en faveur des réfugiés palestiniens (UNRWA). En sus de la dotation annuelle pour 2001, qui se montait à 42 millions €, une contribution additionnelle de 15 millions € a été mobilisée pour des actions dans le domaine de l'éducation et des soins de santé primaire en faveur des réfugiés dans 4 aires géographiques : Cisjordanie, Bande de Gaza, Liban et Syrie.

En ce qui concerne les pays ACP, une convention de 25 millions € a été signée avec le HCR pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais actuellement en Tanzanie sur la base de l'article 255.

- Les actions de réhabilitation

Les actions dans le domaine de la réhabilitation sont financées par diverses lignes budgétaires couvrant différentes régions du monde (Asie, Timor-Est, Amérique latine, Méditerranée, Nouveaux Etats Indépendants et pays ACP). Les projets financés revêtent des formes diverses et couvrent des secteurs très variés, allant de l'appui aux organisations communautaires de base à des projets d'envergure visant à la réhabilitation des infrastructures.

Le Timor oriental mérite une mention particulière: l'appui communautaire intégré à l'effort de la communauté internationale au sein du *Trust Fund for East Timor* contribue à la fondation d'un Etat indépendant. Le bon déroulement des élections pour l'Assemblée constituante en septembre 2001 augure favorablement de la suite du processus de reconstruction.

- La lutte contre les mines antipersonnel terrestres

Les actions de lutte contre les mines antipersonnel concernent les pays les plus atteints par ce fléau. Ces opérations couvrent aussi bien des opérations de déminage de terrain (Afghanistan, région des Balkans, Angola, Mozambique, Somalie, Laos), l'établissement de systèmes d'information (Balkans) et l'appui institutionnel (Cambodge).

3.6. Environnement

L'année 2001 a été très riche en actions dans les domaines de la conservation et de la vie sauvage, des forêts et de la gestion durable des ressources naturelles, avec la mise en œuvre de 7 nouveaux programmes/projets pour un montant global de 55,1 millions €, et l'approbation de 4 nouveaux programmes pour un montant total de 26 millions €.

Les actions en cours se sont poursuivies, notamment dans le bassin du Congo, avec le programme ECOFAC et les activités connexes coordonnées par l'unité environnementale régionale renforcée, qui est basée à Libreville. La durée de certains programmes qui devaient se terminer en 2001 a été prolongée: vie sauvage en Tanzanie, vision de la vie sauvage au Gabon, programme environnemental régional de l'Océan Indien. La gestion durable des ressources naturelles à l'échelle régionale

en Afrique occidentale (AGIR, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal) s'est ralenti pour cause de cohérence interne insuffisante et une évaluation globale va être lancée.

Les principaux résultats tangibles de l'année 2001 sont un quintuplement de la superficie totale du parc national Odzala (au Congo Brazzaville) et du parc national de Monte Alen (en Guinée équatoriale) ainsi que la poursuite d'un dialogue constructif avec les sociétés d'exploitation forestière. Il importe en outre de signaler la mise en place du réseau des Aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) avec l'élection de son président et l'organisation des premières réunions du conseil d'administration. La volonté des 5 sites classés au patrimoine mondial de la république démocratique du Congo de rejoindre le réseau et la récente affiliation du parc national Zakouma au Tchad donneront vraisemblablement une impulsion très positive au RAPAC.

La programmation du neuvième FED a débuté en mettant un accent particulier sur les programmes régionaux et la nécessité de mettre en place un réseau d'experts chargé de tâches régionales en mesure de soutenir les délégations de la CE et la Commission dans la mise en œuvre des politiques et des programmes environnementaux.

La *gestion de l'eau* doit être considérée comme une question intersectorielle à incorporer dans les politiques de développement centrées sur la réduction de la pauvreté (voir chapitre 2.5.3).

L'*énergie* est reconnue comme un élément fondamental important de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement du millénaire. La stratégie de soutien pour une énergie durable souligne la nécessité d'intégrer la question de l'énergie dans les secteurs social et économique (santé, enseignement, développement des entreprises), de même que les avantages environnementaux et autres de l'utilisation croissante de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Elle souligne également l'importance du renforcement des capacités institutionnelles et du soutien politique dans le secteur de l'énergie, ainsi que la nécessité d'améliorer les partenariats entre les secteurs privés et publics, et de faire participer la société civile.

Le groupe de travail «sources d'énergies renouvelables» de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a élaboré une résolution, adoptée par l'Assemblée en 2001, reconnaissant la nécessité essentielle de disposer de services dans le domaine de l'énergie dans la lutte contre la pauvreté, et appelant notamment à des mesures de sensibilisation et de renforcement des capacités pour l'énergie renouvelable. À la suite de la résolution susmentionnée et afin de stimuler l'intégration de l'énergie durable dans les programmes du neuvième FED, une conférence sur l'énergie durable dans les États ACP insulaires a été organisée par la Commission en juin 2001 en République dominicaine à l'intention des ordonnateurs nationaux et des principales parties concernées, afin de sensibiliser le public et d'engager le processus d'intégration énergétique.

3.6.1. *Activities in 2001*

Les enveloppes financières consacrées à l'environnement et aux forêts visent à :

- soutenir des initiatives globales ou régionales, notamment en relation avec les conventions régionales en matière d'environnement (changement climatique, biodiversité, désertification) ou les accords internationaux ;
- sélectionner, d'une façon flexible, les Etats partenaires (y compris ceux à revenus intermédiaire) qui présentent une importance particulière dans le cadre de la lutte contre la dégradation de l'environnement au niveau global, tels que le Mexique, le Brésil ou certains pays de l'Asie du Sud-est ;
- s'engager sur des initiatives pilotes.

En 2001, les crédits d'engagement se sont élevés à 54 millions €; dont 13 millions représentent des crédits reportés de 2000 à 2001 pour raisons d'adoption tardive des bases légales (les nouveaux règlements ayant été adoptés en novembre 2000).

Les activités 2001 s'inscrivent dans la continuité de celles exercées en 2000. Elles ont essentiellement consisté en la gestion de 221 projets arrêtés en 2000 ou antérieurement, répartis géographiquement comme suit :

	Environnement	Forêts
Afrique et Madagascar	49	46
Pacifique	-	2
Tous ACP	6	-
Amérique Latine et Caraïbes	22	53
Asie	8	16
Méditerranée	4	-
Global	6	9
Total	95	126

A cela se sont ajoutés 29 projets sélectionnés suite à un appel à propositions qui a donné lieu à près de 640 demandes de financement, ainsi que 5 autres projets ciblés.

Appel à Propositions	Environnement	Forêts
Afrique et Madagascar	1	5
Amérique Latine et Caraïbes	5	11
Asie	3	4
<i>Sous Total</i>	9	20
Hors Appel à propositions		
Afrique et Madagascar	1	2
Amérique Latine et Caraïbes		1
Asie	1	
<i>Sous Total</i>	2	3
Total	11	23

3.7. Cofinancement d'ONG

La Commission cofinance avec les ONG du Nord les actions qui se déroulent dans les pays en développement et les campagnes de sensibilisation dans les Etats membres; mais également des actions de renforcement de la coopération initiées par les acteurs de la Société Civile du Sud.

La totalité du budget 2001 a été engagée, soit 204 millions €.

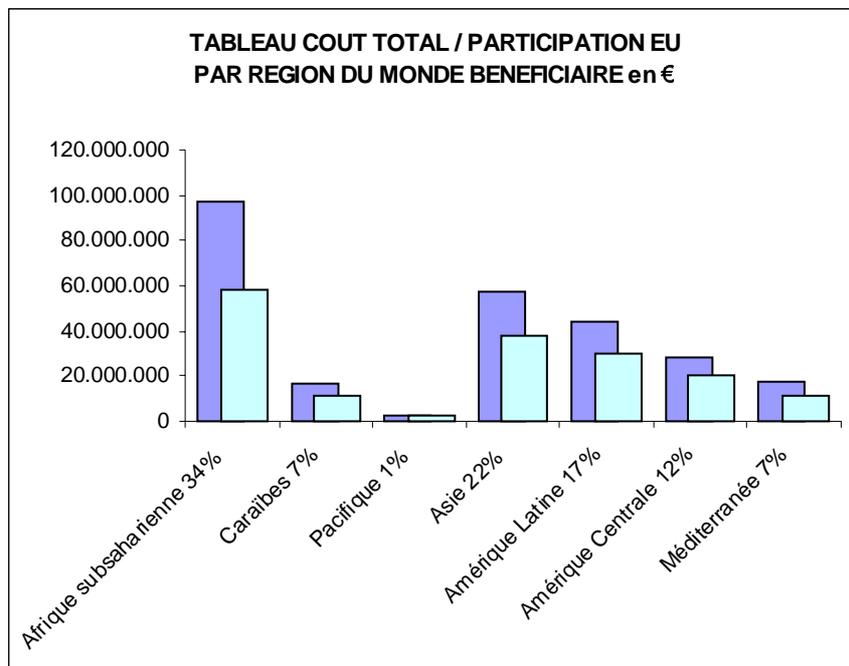
3.7.1. Le cofinancement avec les ONG européennes⁷³

Au 1er janvier 2001, il y avait 1759 projets en cours, auxquels sont venus s'ajouter 293 sélectionnés en 2001 sur les 1200 demandes de cofinancement qui ont été présentées dans le cadre du premier Appel à Propositions (publié en juin 2000).

Sur le terrain

Ces actions sont proposées (droit exclusif d'initiative) par des ONG Européennes (qui ont leur siège et centre de décision dans un Etat membre), et se déroulent soit sous forme de « projets » sur le terrain dans les « Pays en voie de Développement », soit sous forme de « Block Grants » lorsque par souci d'efficacité, elles regroupent plusieurs micro actions. On parle alors de « contrats ».

D'une manière générale, on peut considérer que la Commission cofinance ainsi des projets et des bouquets d'actions thématiques visant à la réduction de la pauvreté dans les pays les plus fragiles à concurrence de 176 M € par an.



Légende : En foncé, le coût total des actions proposées; en clair, la part effectivement cofinancée par la Commission. Les pourcentages indiqués correspondent au financement effectif par zone géographique.

⁷³ Ligne budgétaire B7/6000 Règlement (CE) n°1658/98

Commentaires: Cette analyse par zone correspond à la répartition des populations les plus pauvres ou éprouvées; certaines distorsions s'expliquent par les actions exceptionnelles en Mozambique ou à Cuba durant cet exercice.

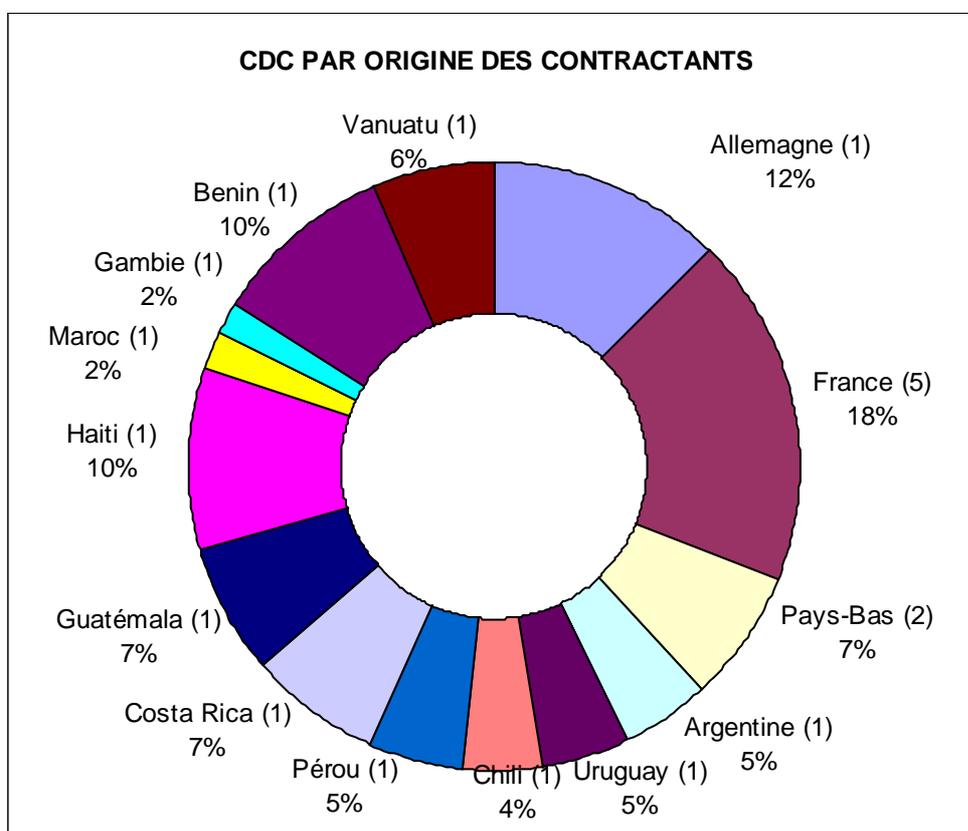
L'éducation au Développement (ED)

A l'instar des actions évoquées ci-dessus, les ONG européennes proposent également des actions de sensibilisation de l'opinion publique de l'Union européenne. En 2001, la Commission a analysé 132 demandes, et retenu 49 actions à cofinancer pour un montant total de 19,3 millions €.

En outre, et dans le cadre de l'appel à propositions 2000, 21 actions ont été sélectionnées et financées sur 61 présentées en 2000.

3.7.2. La Coopération décentralisée (CDC)⁷⁴

Sur les 74 requêtes introduites en 2000 et 2001, l'engagement de 19 subventions a eu lieu en 2001 pour un montant total de 5 millions €.



3.7.3. Autres activités

- Publication de 2 nouveaux Appels à Propositions⁷⁵ fin décembre 2001 selon les lignes directrices approuvées par les Etats membre pour les exercices 2002-2003.

⁷⁴ Ligne budgétaire B7/6002 Règlement (CE) n°1659/98
⁷⁵ <http://europa.eu.int/comm/europeaid/cgi/frame12.pl>

- Elaboration de l'Info Guide Cofinancement⁷⁶ dont l'utilisation facilitera l'instruction, l'exécution et l'évaluation des actions, et dans le cadre du processus de déconcentration, contribuera à une meilleure prise en main des activités de suivi, de monitoring et de contrôle par les Délégations.

Sa conception résolument tournée vers les nouvelles technologies (Internet), permet en effet aux utilisateurs d'avoir un accès instantané et sans intermédiaire aux informations pertinentes, favorisant ainsi une approche opérationnelle qualitative pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement.

Elaboration de l'instrument Contrat Programme

Conformément à la politique de rationalisation menée par la Commission suite à la décision du 16 mai 2000, vu la proposition formulée par les ONG, conformément aux règlements existants, notamment pour améliorer la qualité et la cohérence des actions à long terme, un "appel à idées de contrat programme" a été publié en même temps que l'appel à propositions pour l'année 2000.

67 demandes ont été enregistrées, pour un montant excédant 300 millions €. Une nouvelle procédure d'évaluation et de sélection pour cet instrument pilote de cofinancement est en voie d'élaboration. 15 propositions, représentant une demande totale de 83,5 millions € ont été retenues pour se soumettre à cette expérience. Une enveloppe budgétaire d'environ 40 millions € permettra de cofinancer les meilleurs programmes à partir de 2003.

La Commission a l'intention de participer aux séminaires organisés par la Société Civile notamment pour évaluer la mise en route de cet instrument pilote.

⁷⁶ publié prochainement sur le site: http://europa.eu.int/comm/europeaid/projects/ong_cd/index_fr.htm

4. MISE EN OEUVRE : LES RÉGIONS

La CE étend son aide extérieure à toutes les régions de la planète. Les chapitres suivants présentent les partenariats et les activités de coopération qu'elle déploie dans chacune d'elles, selon une répartition géographique. Pour faciliter la lecture, nous détaillons ici les pays qu'englobent ces différentes régions et, le cas échéant, les sous-régions.

4.1. Pays bénéficiaires de l'aide extérieure de la CE

Balkans

Albanie, Bosnie-Herzégovine (BiH), Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine (ARYM), République fédérale de Yougoslavie (RFY).

Pays partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale

Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

Méditerranée du Sud, Proche et Moyen-Orient

Algérie, Autorité palestinienne, Chypre*, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie*

* *Ex-pays Euromed, à présent candidats à l'adhésion*

Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)

Caraïbes

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba**, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago

** *Cuba a été admis comme nouveau membre du groupe ACP en décembre 2000, mais n'est pas signataire de l'accord de Cotonou.*

Pacifique

Fidji, Kiribati, îles Cook, îles Marshall, Micronésie, Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Afrique occidentale

Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Afrique centrale

Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Tchad

Afrique orientale et australe, océan Indien

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Comores, Congo (RDC), Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

Asie

ANASE

Birmanie/Myanmar, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viêt nam

SAARC

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka

Autres pays et régions*

Afghanistan, Chine, Timor oriental, Hong Kong, Corée du Nord, Macao*

* *Le Yémen, l'Iran, l'Irak et les pays du Golfe sont traités dans la région Méditerranée.*

Amérique latine

Amérique centrale

Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador

Communauté andine

Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela

Mercosur

Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay

Autres

Chili, Mexique

4.2. Les Balkans

Le processus de stabilisation et d'association, engagé en 1999, est la pierre angulaire de la politique européenne dans les Balkans occidentaux. Il vise à associer les pays de la région toujours plus étroitement à l'UE. Les trois principaux instruments qui sous-tendent ce processus (liens contractuels, préférences commerciales autonomes et aide financière) visent à doter ces pays de moyens leur permettant de mettre en place des institutions démocratiques stables, de veiller au respect de l'État de droit, de soutenir des économies ouvertes et prospères, d'instaurer des liens forts entre ces pays et l'UE et d'encourager la coopération régionale.

Le processus commence déjà à produire les résultats escomptés. Les pays de la région se stabilisent et engagent des programmes de réformes économiques et politiques fondés sur la législation et la pratique communautaires. Il reste cependant de nombreux défis à relever. Ces pays doivent faire face à la faiblesse de l'État de droit et des institutions démocratiques, à la corruption, à la pauvreté, à l'exclusion sociale et à la menace d'une résurgence des nationalismes extrémistes. L'engagement de l'Union européenne en faveur de la région est un engagement à long terme. Elle continuera d'aider les pays dans cette entreprise ardue et fera en sorte qu'ils réalisent des progrès sur la voie de l'intégration. Ce processus s'appuie notamment sur le programme CARDS. L'objectif consiste à aider ces pays à devenir des États viables, capables de fonctionner, et à aligner leurs systèmes juridique et économique sur ceux de l'Union européenne.

4.2.1. Introduction

En 2001, les bases des trois volets fondamentaux du processus de stabilisation et d'association étaient établies et ont commencé à produire les effets escomptés dans les pays des Balkans occidentaux et dans l'ensemble de la région.

Des accords de stabilisation et d'association ont été signés avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) en avril 2001 et avec la Croatie en octobre 2001. Des accords provisoires ont également été signés la même année avec ces deux pays afin que les dispositions de l'accord de stabilisation et d'association couvrant le commerce et les mesures d'accompagnement puissent entrer en vigueur en 2001. La même année, la Commission a recommandé l'ouverture des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association et de stabilisation entre l'UE et l'Albanie. La Bosnie-Herzégovine a poursuivi les travaux relatifs à la cellule consultative et a réalisé des progrès concernant les 18 étapes de base identifiées dans la feuille de route; elle espère les mener à bien en 2002. Une cellule consultative a été mise en place entre l'UE et la République fédérale de Yougoslavie (RFY) en juillet 2001; elle s'est réunie à deux reprises dans le courant de l'année avant la tenue de sa réunion finale et l'élaboration d'un rapport de faisabilité en 2002.

En novembre 2000, l'UE a accordé unilatéralement aux produits des Balkans le quasi-libre accès à ses marchés. **Les préférences commerciales** ont déjà donné un coup de fouet, bien nécessaire, aux exportations. Le régime commercial sert de catalyseur à la mise en place d'un réseau d'accords de libre-échange entre les pays concernés par le processus de stabilisation et d'association et au-delà. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Roumanie et la République fédérale de Yougoslavie, ont signé un protocole d'accord le 27 juin 2001 à Bruxelles, dans le cadre du pacte de stabilité, en

vue de créer un **réseau d'accords de libre-échange** dans l'Europe du sud-est d'ici la fin 2002.

L'UE, qui a octroyé une aide financière considérable à la région (plus de 5 milliards € depuis 1991), a opéré un changement d'orientation de sa politique dans ce domaine pour répondre à l'évolution des besoins de la région. Un nouveau règlement a été adopté en 2000, qui fonde l'assistance en faveur des pays de la région sur une approche plus stratégique et étaye les objectifs du processus de stabilisation et d'association. L'assistance sera axée davantage sur l'appui aux réformes et au renforcement des institutions indispensables pour la mise en œuvre des obligations découlant des accords de stabilisation et d'association. Une aide de 4,65 milliards € a été allouée à la région pour la période 2000-2006.

L'adoption, à la fin de 2001, des stratégies nationales et régionale pour 2002-2006, a permis d'améliorer considérablement la qualité de la programmation de l'assistance CARDS. Ces programmes, élaborés en étroite consultation avec les pays partenaires, les États membres, les organisations internationales concernées et d'autres bailleurs de fonds, assignent à CARDS des domaines prioritaires clés au regard du processus de stabilisation et d'association, qui vont des besoins de reconstruction essentiels à l'adoption de mesures ciblées visant à développer la capacité institutionnelle de chaque pays à comprendre, à couler en force de loi et, à terme, à mettre en œuvre les grands principes de l'acquis et à mettre en place l'État de droit.

L'amélioration de la programmation s'est accompagnée d'un gros effort au niveau de la mise en œuvre des programmes. L'assistance CARDS est désormais fournie rapidement et efficacement. Depuis sa création en février 2000, l'Agence européenne pour la reconstruction, en particulier, s'est distinguée en assurant une fourniture rapide de l'assistance dans sa zone d'intervention c'est-à-dire, dans un premier temps, le Kosovo et maintenant la Serbie, le Monténégro ainsi que l'ancienne République yougoslave de Macédoine où la Commission a étendu son mandat, en décembre 2001, à la majorité des programmes d'assistance communautaire. Ailleurs dans la région, la prise de décision est dévolue aux délégations locales et leurs effectifs sont en train d'être renforcés afin de faciliter la fourniture de l'aide.

En **Albanie**, la mise en œuvre des programmes élaborés au cours des années précédentes s'est poursuivie en 2001. Si elle veut progresser dans le processus de stabilisation et d'association, l'Albanie doit garantir la stabilité de son environnement politique et disposer d'institutions démocratiques totalement efficaces afin que le pays recentre ses efforts sur les réformes dont il a besoin et accélère leur mise en œuvre.

L'année 2001, pour laquelle la dotation CARDS s'est élevée à 37,5 millions €, a donc été une année de transition au cours de laquelle l'assistance a été réorientée progressivement des dépenses d'infrastructures vers des projets destinés à renforcer les capacités des institutions. La mise en œuvre des projets financés au titre de CARDS 2001 devrait commencer à l'automne 2002.

La **Bosnie-Herzégovine** a poursuivi la réalisation de sa feuille de route c'est-à-dire un programme de travail qui reprend les réformes les plus importantes pour ce pays. Elle a bénéficié d'une aide financière considérable en 2001 (105,23 millions € au titre de CARDS), destinée principalement au retour des réfugiés, au développement

économique, à la justice et aux affaires intérieures ainsi qu'au renforcement de la capacité des institutions.

En 2001, l'**ARYM** a vécu la crise politique et sécuritaire la plus grave de son histoire, qui a eu des retombées majeures sur son économie, ses institutions démocratiques et la capacité de son administration à poursuivre le processus de réforme.

Le 13 août 2001, après la médiation politique active du représentant spécial de l'Union européenne, les belligérants ont signé un accord-cadre en vertu duquel l'Union est chargée de coordonner l'aide de la communauté internationale relative à la mise en œuvre des dispositions de cet accord, avec la coopération du Conseil de stabilisation et d'association. Il est en effet essentiel que cet accord soit appliqué dans son intégralité, car il servira à reconstruire le consensus politique dans l'ensemble du pays et la stabilité dont il a besoin pour poursuivre ses réformes.

L'engagement volontariste de la Commission se reflète aussi dans l'aide supplémentaire qu'elle fournit via plusieurs autres instruments. ECHO a couvert les besoins humanitaires immédiats, l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme a soutenu la supervision du recensement de la population, tandis que le mécanisme de réaction rapide (12,8 millions €) et l'aide d'urgence CARDS (13,7 millions €) ont porté principalement sur la réhabilitation et la reconstruction, pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

À la fin 2001, près de 430 maisons, dont la plupart avaient été sérieusement endommagées, avaient été ou allaient être reconstruites. Les travaux de réparation et de remise en service du réseau électrique, qui approvisionne 150 000 personnes, étaient terminés ou bien avancés. Cependant, la sécurité demeure problématique, tant pour les ONG qui participent à la reconstruction des logements que pour la compagnie macédonienne d'électricité, qui ont parfois dû interrompre leurs travaux avant de les reprendre lors que les conditions en matière de sécurité le permettaient.

La signature, en octobre 2001, de l'accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et la **Croatie** témoigne de la rapide amélioration des relations entre les deux parties, au même titre que la hausse substantielle de l'aide communautaire, qui est passée de 18,3 millions € en 2000 à 60 millions € en 2001. Alors qu'en 2000, les efforts ont principalement porté sur le retour des réfugiés, ils ont été étendus, en 2001, au développement du capital humain, au respect des obligations de l'accord (notamment en matière de justice et d'affaires intérieures), au renforcement des capacités et à l'aide à la société civile.

L'aide versée à la **RFY** a dépassé en 2001 550 millions €⁷⁷. Elle a continué de soutenir les gros travaux de réparation et les investissements dans les infrastructures et les services (60 % des fonds 2001), mais elle s'est déplacée petit à petit vers le développement d'une économie de marché viable à long terme (25 % des fonds, affectés pour la majeure partie aux mesures d'aide aux entreprises et aux communautés rurales/agricoles) et l'instauration de la démocratie, le respect des Droits de l'Homme et la primauté du droit (15 % des fonds).

⁷⁷

Ce montant inclut le Kosovo et une partie du budget de la coopération régionale, mais pas l'aide humanitaire.

Tout au long de l'année 2001, l'Union européenne a renforcé ses liens avec la région, en consolidant les acquis de l'année précédente.

L'Agence européenne pour la reconstruction⁷⁸ est responsable de la gestion des principaux programmes d'aide de la Commission dans la RFY et l'ARYM. En 2001, elle a reçu la charge d'un budget supplémentaire de 525 millions €, de sorte qu'elle supervise à présent un portefeuille de plus de 1,6 milliard € via ses quatre centres opérationnels. Sur l'ensemble des fonds dont elle s'occupait à cette période, 85 % avaient été engagés et 68 % décaissés.

En République serbe, l'Agence a contribué à stabiliser une situation de crise, en assurant l'approvisionnement en électricité, en mazout, en denrées alimentaires de base et en matériel médical, ainsi que l'exécution de petits projets d'infrastructure dans les villes et dans les écoles de toutes les municipalités. Dans le cadre du nouveau programme de 2001, elle a renforcé ses travaux dans le secteur de l'énergie, elle a poursuivi l'approvisionnement en matériel médical et en médicaments essentiels, elle a importé des semences et des engrais pour revitaliser l'économie rurale, elle a dégagé des crédits en faveur des petites entreprises et elle a lancé de petits programmes de promotion de la liberté de la presse et de soutien en faveur de la société civile et de l'environnement, en particulier dans le sud du pays.

Au Kosovo, elle a continué de satisfaire les besoins fondamentaux de réhabilitation: remise en état des principales centrales électriques et des mines de charbon, reconstruction de maisons, de routes et de ponts endommagés, mise en place de services fiables d'approvisionnement en eau et d'enlèvement des déchets. Elle a aussi octroyé des prêts aux petites et moyennes entreprises et aux exploitations agricoles de taille moyenne, et elle a relancé la productivité rurale en fournissant des apports de première nécessité à l'agriculture. Les projets qu'elle a financés visaient notamment à transmettre, à terme, les meilleures pratiques au Kosovo par le biais d'une assistance technique et du renforcement des capacités des institutions. Des projets de moindre envergure ont été mis en œuvre en vue de soutenir l'existence d'une presse libre et professionnelle ainsi que les micro-projets des ONG, notamment en faveur des femmes et des minorités.

En République du Monténégro, l'Agence a accéléré les travaux d'amélioration des infrastructures de base (routes, ponts, écoles). Elle a intensifié ses efforts en faveur de la réforme des administrations centrale et locales.

Globalement, l'engagement de l'Union européenne dans la région continue de croître, à tous les niveaux. *Sur le plan stratégique*, elle maintient la perspective à long terme d'accueillir les pays concernés en son sein ainsi que celle d'une association plus étroite avec elle à court terme, en échange de la mise en œuvre de réformes. *Sur le plan militaire*, ses États membres fournissent le gros des troupes de maintien de la paix (38 000 hommes). *Sur le plan politique*, elle est très active, que ce soit en réagissant aux crises telles que celles survenues dans l'ARYM et le sud de la Serbie ou en contribuant à trouver des solutions aux problèmes politiquement sensibles, comme les relations entre la Serbie et le Monténégro. *Sur le plan institutionnel*, l'Union aide les pays des Balkans occidentaux à se doter d'institutions solides de façon à ce qu'ils puissent se prendre en charge eux-mêmes, défendre les

78

<http://www.eur.int>

droits de leurs citoyens et contrer la criminalité organisée. *Sur le plan économique*, elle soutient les réformes économiques, elle fournit une aide budgétaire considérable et, surtout, elle a ouvert l'ensemble de son marché aux exportations originaires des Balkans sans demander, à ce stade, de concessions en contrepartie. *Sur le plan financier*, elle appuie ses politiques par une aide financière massive étalée sur de nombreuses années. Les Balkans reçoivent en effet un volume d'aide par habitant parmi les plus élevés au monde, comparable à celui que l'Union accorde aux pays candidats à l'adhésion.

**ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS
EFFECTUÉS DANS LA RÉGION
AU TITRE DE CARDS EN 2001 (en millions €)**

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	2001	2000	2001	2000
Pays / Coopération bilatérale				
Albanie	37,50	32,80	56,00	75,30
Bosnie-Herzégovine	118,70 (1)	97,30	143,20	191,50
Croatie	60,00	18,30	14,50	11,50
RFY-Serbie/Monténégro	230,00	215,50	195,80	152,90
RFY-Kosovo	171,50	416,00(2)	402,10	213,20
ARYM-Macédoine	56,20(3)	20,90	28,10	29,40
Coopération régionale (4)				
Sous-total	768,18	800,80	968,70	673,80
Coopération régionale	20	16,70	1,70	- (5)
Total de la coopération bilatérale et régionale	788,18	817,50	970,40	673,80
Autres lignes budgétaires/ lignes BA (ATA, etc.)	8,00	3,00	1,30	2,50
TOTAL GÉNÉRAL	796,18	820,50	971,70	676,30

(1) Le budget total pour 2001 s'élève à 105,23 millions €.

(2) Dont 175 millions € adoptés dans le cadre de la procédure Noteboom à la fin 2000.

(3) La mise en œuvre du programme 2001 a débuté en novembre, lorsque les conditions politiques requises étaient remplies.

(4) Les chiffres fournis par pays incluent les volets relatifs à la coopération régionale.

(5) Les chiffres fournis par pays incluent les volets régionaux.

Engagements et paiements de 1995 à 2001 (en millions €)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Total des engagements	440	581	584	462	988	1.062		5.550
Dont:								
CARDS (lignes budgétaires OBNOVA-PHARE-CARDS)								
Engagements	81	320	330	305	455	843	1.035	3.369
Paiements	73	298	254	146	237	624	618	2.250
Ratio paiements/ engagements	91%	93%	77%	48%	52%	74%	60%	67%
Démocratie et Droits de l'Homme								
Engagements	3,60	6,80	14,00	6,80	9,72	10,40	11,68	63,00
Paiements	3,20	6,25	10,90	6,26	4,08	3,01	0,35	34,05
Ratio paiements/ engagements	89%	92%	78%	92%	42%	29%	3%	54%

4.2.2. *Coopération régionale*

La stratégie adoptée en octobre 2001 est principalement axée sur la résolution des problèmes de la région et sur l'intensification de la coopération régionale. Elle est dotée d'un budget de 197 millions € pour la période 2002-2004, à affecter aux domaines suivants:

- gestion intégrée des frontières, pour contribuer - entre autres - à la lutte contre la criminalité organisée, pour faciliter le commerce transfrontalier et pour stabiliser les zones frontalières;
- renforcement des capacités institutionnelles, pour promouvoir l'État de droit et améliorer la compréhension des politiques, des normes et de la législation européenne;
- aide à la stabilisation de la démocratie, pour consolider les progrès accomplis dans cette voie et encourager la participation de la société civile au développement de la région;
- aide à la planification de l'intégration des infrastructures régionales des secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement dans les grands réseaux européens.

Ces domaines ont été retenus parce qu'ils contribuent à la coopération entre les pays de la région ou parce que les programmes y afférents donnent des résultats plus satisfaisants lorsqu'ils sont mis en œuvre au niveau régional.

Outre l'approbation du cadre stratégique, la CE a lancé en 2001 un programme régional doté d'une enveloppe financière de 14 millions € portant sur les principaux volets de la coopération régionale. Ce programme couvrait des initiatives dans les domaines suivants: justice et affaires intérieures et, en particulier, coopération et formation en matière de justice et de police (4,2 millions €); développement des infrastructures, avec une dotation pour l'élaboration d'un projet relatif aux infrastructures (3 millions €); renforcement de l'administration publique et de la coopération régionale (6 millions €), en particulier en matière de comptabilité et de statistiques (avec l'aide d'Eurostat); Agence européenne pour l'environnement. Des aides ont également été accordées à l'agence de presse SENSE, pour couvrir les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (0,3 million €), et à la mise en place d'un réseau universitaire régional (0,5 million €), une initiative commune entre la CE et l'UNESCO. Ce programme devrait aboutir à la mise en place de systèmes de comptabilité et d'administrations publiques fiables et efficaces, en particulier dans les domaines prioritaires de la fonction publique, de l'organisation et du contrôle administratifs, de la gestion des finances publiques, du contrôle financier, des capacités stratégiques et judiciaires, des marchés publics, de l'administration fiscale et des accords commerciaux internationaux.

La contribution de la CE dans le cadre de CARDS 2001, jusqu'en 2003, s'élève à 2,85 millions € (qui s'ajoutent aux 950 000 € octroyés au titre d'OBNOVA 2000).

Engagements CARDS en 2001
Secteur: coopération régionale
(en millions €)

Coopération régionale	Intitulé des projets	Engagements
	Justice et affaires intérieures	4,2
	Développement des infrastructures régionales	3,0
	Consolidation des administrations publiques	6,0
	Stabilisation de la démocratie	0,8
TOTAL		14,0

4.2.3. Transports et infrastructures, eau et énergie

Un programme régional d'études consacrées aux infrastructures dans les Balkans (6 millions €) a été adopté en janvier 2001 avant le programme régional établi pour la même année.

La réalisation la plus marquante dans le secteur des transports en 2001 a été l'ouverture de l'autoroute Vora-Sukth, près de Tirana, qui parachève la liaison entre la capitale et Durrës, sur la côte, que la Commission a financée dans sa quasi-totalité. À Durrës, la moitié du terminal pour transbordeurs est entrée en service. Les travaux d'aménagement de la seconde moitié commenceront plus tard dans l'année. En mai 2001, un tronçon autoroutier de 33 km a été inauguré entre Durrës et Rroghozinë, où se rejoignent les couloirs est-ouest et nord-sud.

La phase II de l'aide communautaire aux projets de développement locaux a été clôturée, avec le financement de petits projets d'infrastructure dans les villes et les villages albanais à hauteur de plus de 7 millions €: aménagement de près d'une trentaine de routes rurales et urbaines, d'une vingtaine de systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, de deux ponts, d'une école et d'un tribunal local. Tous les projets de la phase III du programme de développement local ont été concentrés à Tirana, dont la population a doublé au cours des dix années écoulées. Il est prévu de financer d'autres projets de développement locaux, plus modestes, au titre de CARDS 2001. La Commission a déjà aidé la municipalité à rafraîchir les façades des immeubles des rues principales de la ville, avec le concours du secteur privé et des résidents.

La réparation des dégâts causés par le conflit ne se limite pas aux infrastructures nationales mais doit aussi s'étendre à celles qui relient chaque pays au reste de l'Europe. C'est le cas en Bosnie, avec le plus gros projet de génie civil à bénéficier de fonds européens, la reconstruction du pont de Samac (12,3 millions €).

Le pont de Samac

La reconstruction du pont de Samac, sur l'autoroute E 73 qui relie la Bosnie-Herzégovine à la République de Croatie, a été terminée en 2001. Il s'agit d'un élément crucial du couloir paneuropéen V, dont le pacte de stabilité pour les Balkans souligne l'importance pour le développement futur de la région. Il était impraticable depuis qu'il avait été dynamité en 1992. En outre, les débris tombés dans la rivière qu'il surplombe en avaient détourné le lit vers la rive sud, occasionnant une grave érosion. Les travaux ont permis de restaurer le cours originel du fleuve. Le nouveau pont a retrouvé la physionomie générale de l'ancien, si ce n'est que la largeur du tablier a été portée à 6,6 mètres pour faciliter la circulation à double sens. Le projet a été étendu pour permettre la pose d'une nouvelle voie ferrée sur le pont et pour la relier aux réseaux qui longent les rives nord et sud de la rivière.

L'aide à la réforme de l'aviation civile a été maintenue, compte tenu de l'ampleur des besoins du secteur et de l'importance stratégique de l'espace aérien bosniaque. Une assistance technique de l'ordre d'un million € a été fournie pour permettre la mise en place d'un ministère solide et efficace de l'aviation civile, capable de superviser le respect des responsabilités et des obligations en matière de sécurité après la clôture du projet.

La remise en état des infrastructures énergétiques a bénéficié d'une aide communautaire de 3,8 millions €, en complément d'un projet subventionné par la BEI et la BERD. La Commission fournit son assistance technique à l'interconnexion des réseaux électriques du sud-est de l'Europe avec ceux de l'Europe centrale et orientale à la centrale d'Ernestinovo, dans le bassin du Danube, en Croatie.

Jusqu'à présent, l'Agence européenne pour la reconstruction a remis en état 380 kilomètres de routes principales au Kosovo. Une partie des ressources a également été affectée à la mise en place de mesures de sécurité cruciales (signalisation routière horizontale et verticale, lignes blanches, glissières de sécurité sur les principaux axes routiers et deux ponts). Les travaux entrepris ont permis d'améliorer considérablement les infrastructures de transport au Kosovo et la circulation des marchandises et des personnes s'en trouve facilitée. Par ailleurs, une aide a été accordée au réseau ferroviaire (fourniture de matériel et remise en état des voies ferrées). Le ministère des transports (auparavant le département du transport de la MINUK) a, en outre, bénéficié d'un appui institutionnel. Le poste frontière entre le Kosovo et l'ARYM, à Blace, fait également l'objet de travaux d'aménagement.

Au Monténégro, l'accent est mis sur l'amélioration des services et de la sécurité routière sur le tronçon de la route côtière entre Petrovac et la frontière croate ainsi que sur la route principale allant de Podgorica à Cetinje. Le programme 2001 relatif aux infrastructures de transport prévoit notamment:

- l'élargissement à trois voies, sur une longueur de 8 kilomètres, de la route allant de Podgorica à Cetinje;
- l'élargissement à trois voies, sur une longueur de 1,5 kilomètre, de la route allant de Petrovac à la frontière croate;
- la remise en état du tronçon de route entre Podgorica et la frontière croate à la suite de deux éboulements.

Il est par ailleurs prévu de prendre des mesures destinées à renforcer la sécurité routière sur des tronçons de ces deux routes; toutefois, ces actions ne s'inscrivent pas

directement dans le cadre des deux autres projets. Ces mesures, qui porteront principalement sur un tronçon de 124 kilomètres, incluent notamment la pose d'un revêtement anti-dérapant aux endroits dangereux et la mise en place de glissières de sécurité. En outre, la signalisation routière sera améliorée et les croisements seront aménagés.

Les secteurs des transports et des infrastructures sont aussi des éléments clés pour le développement de l'ARYM, au vu de sa situation géographique, qui fait d'elle un pays de transit. Sur les 13,5 millions € prévus, 11 millions ont servi à finaliser la rénovation de la route E 75, qui fait partie du corridor X des réseaux routiers transeuropéens. Un petit fonds d'infrastructure doté de 2,5 millions € a été créé pour améliorer les infrastructures municipales.

Pour atténuer les conséquences de la crise politique et militaire, la Commission a financé la remise en état des systèmes de transmission et de distribution d'électricité, d'infrastructures locales, de bâtiments et de maisons dans les régions frappées par le conflit, et elle a fourni une aide en espèces à quelque 6 500 familles qui ont accueilli des réfugiés ou des personnes déplacées.

En RFY, plus de 297 millions € ont été accordés, en 2001, aux secteurs des infrastructures, de l'énergie, du logement et de l'environnement. Depuis juin 1999, l'UE a octroyé une aide de 273 millions € afin d'améliorer l'approvisionnement énergétique au Kosovo. En 1999 et 2000, une somme de 80 millions € a été affectée au paiement des importations d'électricité, aux réparations urgentes des centrales électriques du Kosovo et à la rémunération des employés. En 2000 et 2001, l'Agence européenne pour la reconstruction a procédé à une révision complète de la centrale Kosovo B. À ce jour, 121 millions € ont été consacrés à la révision. Parallèlement, 50 millions € ont été prélevés sur les ressources communautaires et affectés à un programme étendu de remise en état des mines de charbon qui alimentent les centrales Kosovo B et Kosovo A. Des réparations ont également été entreprises sur les réseaux de transport d'électricité et les réseaux de chauffage urbain.

Le programme relatif au secteur de l'énergie élaboré en 2001 en faveur de la Serbie visait à garantir et à stabiliser l'approvisionnement énergétique grâce aux mesures suivantes:

- modernisation de quatre centrales thermoélectriques et remplacement de pièces détachées dans des centrales hydroélectriques et au charbon (37 millions €);
- 42 projets de révision de sous-stations et de lignes électriques (24 millions €);
- fourniture de matériel et de pièces détachées pour les mines de charbon de Kolubara et Kostolac (17 millions €);
- assistance technique et renforcement des capacités des institutions (2 millions €).

Les travaux, qui ont débuté en août 2001, sont maintenant achevés. Tout le matériel et les autres fournitures prévues ont été mises à disposition.

Dans le cadre de ce programme, des ressources financières ont également été affectées à la poursuite de la modernisation et de l'entretien des systèmes de production et de distribution d'électricité, des mines de charbon et à de nouvelles importations d'électricité. Une somme de 15 millions € a été allouée au fonds

d'assistance serbe dans le domaine de l'énergie, association en participation avec le gouvernement américain, qui a apporté une contribution de 15 millions de dollars par l'intermédiaire d'USAID. Ce fonds était destiné à financer les importations d'électricité en Serbie. Les importations financées par l'UE ont commencé au début de décembre 2001 et ont pris fin en janvier 2002. Des ressources ont également été affectées à la réalisation d'études préalables sur la création d'une agence serbe pour le rendement énergétique et d'une instance de régulation du secteur de l'énergie ainsi qu'à une étude portant sur les mesures à prendre afin d'augmenter la production de charbon dans la mine de Kolubara.

Le programme "Énergie pour la démocratie", dont la mise en œuvre a commencé en novembre 2000, a permis d'approvisionner 60 centrales thermiques municipales (couvrant 80% de la population) ainsi que des établissements scolaires et hospitaliers en gazole et en mazout. Des centrales électriques et des mines de charbon ont également été ravitaillées. Ce programme a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 45 millions € au total. Il s'est poursuivi tout au long de la période la plus froide de l'hiver et a pris fin en avril 2001. Une part considérable (70%) des besoins en électricité de la Serbie pour l'hiver (2000-2001) a été couverte par des importations financées par l'UE (45 millions € au total), ce qui a permis de stabiliser l'approvisionnement énergétique. Des contrats ont également été passés pour la fourniture de pièces de rechange essentielles à la production dans les mines de lignite de Kolubara et de Kostolac (7 millions €). Les livraisons ont eu lieu entre février 2001 et mars 2002. Une somme de 7 millions € supplémentaires a été affectée au financement des importations d'électricité en juillet et août 2001.

D'ici la fin de 2002, le programme de l'Agence en matière de logement aura permis de financer la reconstruction de plus de 16 500 logements au Kosovo et de venir ainsi en aide à plus de 120 000 personnes. En 1999, 3 540 habitations avaient été remises en état et 8 420 logements en 2000 au titre de ce même programme (pour un coût de 60 millions €). En 2001, 3 630 habitations supplémentaires ont été reconstruites. 80% de ces logements étaient classés en catégorie IV (logements entièrement détruits); les 20% restants relevaient, pour la majeure partie, de la catégorie III (logements gravement endommagés). L'Agence européenne pour la reconstruction a également fourni une assistance technique à la direction de la propriété et du logement et est en passe de terminer la reconstruction de cinq maisons traditionnelles en pierres (appelées "kullas").

L'Agence européenne pour la reconstruction participe à des travaux de grande envergure visant à remettre en état les systèmes urbains d'approvisionnement en eau et d'assainissement au Kosovo et à améliorer la gestion des déchets pour qu'elle atteigne le niveau de l'Europe occidentale. Un programme destiné à soutenir les services publics essentiels, notamment l'amélioration quantitative et qualitative de l'approvisionnement en eau (3,7 millions €), contribue actuellement à la remise en état des installations hydrauliques, aux réparations urgentes et à la fourniture de matériel (35 véhicules et 14 000 pièces détachées, par exemple) aux compagnies des eaux municipales. Dans le cadre du programme élaboré pour 2000, une somme de 10 millions € a été affectée à l'amélioration des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement et, notamment, à la réparation de stations de pompage et de traitement de l'eau. En 2001, un programme visant à améliorer la gestion des déchets solides a été lancé au Kosovo. 19 décharges ont été améliorées dans l'ensemble du Kosovo et six décharges régionales ont été construites.

Transports et infrastructures – Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Intitulé des projets	Montants
Kosovo	Transports	18,0
Rép. du Monténégro	Transports	7,0
Bosnie-Herzégovine	Aide à l'autorité de l'aviation civile	1,0
Albanie	Transports nationaux	12,5
Albanie	Infrastructures de transport Pogradec-Kapsthicë	7,0
Albanie	Port de Durrës	2,1
Albanie	Liaison transfrontalière Kakavija-Gjirokastër	6,8
TOTAL		54,4

Environnement

Dans le secteur de **l'environnement**, l'année 2001 aura vu l'ouverture à Tirana d'un bureau du Centre régional pour l'environnement de Budapest, financé par la Commission. Désormais, l'Albanie est partie prenante dans les décisions de politique environnementale de la région et peut bénéficier des moyens destinés au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de l'environnement. Grâce à l'assistance technique financée par la Commission, le ministère des travaux publics et du tourisme a entamé les préparatifs de grands travaux dans le secteur de l'eau et du traitement des eaux usées à Vlorë, Gjirokastër, Sarandë et Lezhë.

La Commission a maintenu son assistance à l'ARYM en faveur de l'environnement, en lui octroyant un budget de 3,25 millions € pour l'élaboration d'un plan d'action national, la réalisation d'études de faisabilité dans le domaine du traitement des déchets et l'achat d'équipement pour les stations de contrôle de la qualité de l'air.

4.2.4. *Développement rural et agriculture*

L'aide de la Commission européenne au secteur agricole en **Albanie** porte sur trois volets: le contrôle des denrées, la pêche et l'inspection vétérinaire. D'importants travaux préparatoires ont été entrepris en 2001 en vue d'équiper les instituts et les laboratoires vétérinaires centraux et régionaux, qui seront chargés d'aider le gouvernement à mettre en place les infrastructures de commerce et de services indispensables au secteur agricole après sa réforme.

En **Bosnie-Herzégovine**, l'agriculture a toujours été un secteur économique essentiel. L'aide de la Commission européenne a permis aux services vétérinaires de mieux superviser la santé et la gestion du bétail, en vue de renforcer la confiance des consommateurs et d'intensifier le commerce. L'assistance technique a servi à mettre sur pied deux centres de reproduction des porcs de grande valeur génétique. Les espèces ont été sélectionnées en fonction de leur adaptabilité aux conditions locales, avec beaucoup de succès. À ces deux centres (d'une capacité approximative de 50 animaux chacun) se sont ajoutés deux centres d'insémination artificielle (5 animaux chacun) et deux centres d'engraissement pour les verrats de la première génération. Le potentiel de production de ce projet est de 1 800 tonnes de viande de porc.

En Serbie, le programme élaboré pour 2001 visait à soutenir le secteur par le biais des mesures suivantes:

- importation de 48 700 tonnes d'engrais, au total, en provenance de Roumanie (36 700 tonnes d'engrais NPK en août et septembre 2001 et 12 000 tonnes d'urée en janvier 2002). L'approvisionnement des utilisateurs finals est maintenant achevé;
- enraiment de la tendance à la diminution des cheptels du fait de la pénurie d'aliments pour bétail grâce à l'importation de 42 000 tonnes de maïs à transformer en aliments pour animaux. Les importations, en provenance de Hongrie, ont commencé en septembre 2001 et les premières distributions ont eu lieu en mars 2002;
- appui technique à la réforme de la politique de fixation des prix et de commercialisation des produits agricoles et à la mise en place d'un cadre réglementaire applicable aux produits alimentaires. L'équipe de consultants a entamé ses travaux en janvier 2002.

Au Monténégro, l'Agence a passé un contrat avec une équipe chargée d'acquérir et de mettre à disposition du matériel moderne pour la production laitière, en remplacement des machines obsolètes. Les membres de cette équipe apporteront leur aide au ministère de l'agriculture en ce qui concerne les questions stratégiques et l'évaluation des plans d'exploitation des entreprises choisies pour recevoir le nouveau matériel.

Dans l'ARYM, l'agriculture est, au même titre que le transport, un secteur économique vital pour le pays et pour ses relations commerciales avec l'extérieur. L'importance des débouchés européens pour ses produits agricoles et les obligations qui découlent de l'accord de stabilisation et d'association lui imposent de réformer ses systèmes de contrôle vétérinaire et phytosanitaire et d'identification des animaux. Sur la base des résultats des programmes en cours, l'assistance technique en 2001 a été dotée d'un budget de 3 millions €, affecté aux activités suivantes: le contrôle de la qualité des aliments, la fourniture d'équipements destinés à étendre les capacités des contrôles vétérinaires et phytosanitaires, la fourniture de matériel et l'organisation de formations pour étendre le système d'identification des animaux à l'ensemble du bétail de première importance.

**Développement rural et sécurité alimentaire au titre de CARDS
Engagements en 2001
(en millions €)**

Pays	Intitulé des projets	Montants
Albanie	Développement des communautés locales	10
ARYM	Renforcement des capacités institutionnelles - Agriculture	3
Kosovo	Agriculture	10
Serbie	Agriculture	20
TOTAL		43

4.2.5. *Renforcement des institutions*

La majeure partie de l'aide de la CE allouée à l'**Albanie** est affectée au renforcement des institutions. En effet, ce pays a besoin d'institutions publiques plus fortes pour resserrer ses liens avec l'Union européenne dans le cadre du processus de stabilisation et d'association. Sur les 37,5 millions € d'aide européenne reçue en 2001, 23 millions ont été consacrés à l'amélioration des institutions chargées de la sécurité et de l'ordre public, au renforcement de l'État de droit, à la bonne gouvernance et au respect des Droits de l'Homme, à l'assainissement des finances publiques, à l'augmentation des recettes douanières et fiscales, au perfectionnement des normes et des systèmes de certification et à l'amélioration de la coordination de l'aide.

Avec le poste du retour des réfugiés, le renforcement des institutions est celui qui reçoit la majeure partie de l'aide financière de la CE. En **Bosnie-Herzégovine**, rien qu'en 2001, une somme de 31,26 millions € a été consacrée à la consolidation des institutions (de l'État et des entités qui le composent) et à celles de la justice et des affaires intérieures (commission judiciaire indépendante et gestion des frontières).

En **Croatie**, le renforcement institutionnel est aussi le principal secteur à bénéficier de l'aide de la CE. Celle-ci s'est élevée en 2001 à 28,4 millions €, en faveur de la restructuration du marché de l'emploi, de l'alignement sur les normes européennes, de la réforme du système judiciaire, de la politique d'asile, de la gestion intégrée des frontières, de la réforme des administrations publiques, de la propriété intellectuelle, de la politique de la concurrence, des statistiques, de la capacité de développement stratégique et de la société civile.

La **RFY** a reçu un budget de 59,8 millions € au titre du renforcement des institutions en 2001. Les besoins dans ce domaine varient entre les différentes entités qui la composent (la Serbie, le Kosovo et le Monténégro). En Serbie, un centre de conseils stratégiques et juridiques, constitué d'une équipe spéciale de 12 experts locaux et internationaux, a été mis en place et chargé d'une mission de conseil auprès du gouvernement sur des questions cruciales comme le passage à l'économie de marché, le cadre réglementaire, l'alignement de la législation sur l'acquis communautaire, l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Une convention relative au financement de ce centre a été signée en octobre 2001 et les experts ont commencé leur activité en décembre 2001.

Au Kosovo, l'UE a détaché des experts d'administrations locales auprès des municipalités afin de les aider à renforcer leurs capacités. En 2000, un fonds d'investissement municipal et local a été créé pour financer des micro-projets de remise en état des infrastructures (réfection des routes, réparation de l'éclairage des rues et remise en état des trottoirs, par exemple) proposés par diverses municipalités du Kosovo. L'Agence a également aidé l'OSCE à organiser les élections de novembre 2001.

Au Monténégro, l'Agence a élaboré un projet destiné à améliorer la gestion des affaires publiques grâce au renforcement des capacités de décision d'un certain nombre d'organismes d'état, comme l'institut de statistique. Elle mettra à disposition des experts possédant des connaissances en matière de gestion, organisera des actions de formation et des voyages d'étude à l'étranger. Une assistance technique est également prévue pour la réforme de la gestion des dépenses d'investissement dans le

secteur public. L'Agence fournit en outre un appui technique à la direction chargée du budget, à la trésorerie, à l'audit interne et au service informatique du ministère. Par ailleurs, du matériel informatique - d'une valeur d'un million € - a été mis à disposition et un expert en matière de technologies de l'information veillera à l'informatisation du ministère. Un appui technique est également fourni pour la restructuration du ministère des finances.

Les douanes étaient également visées par les projets gérés au niveau central, au même titre que le financement des administrations civiles transitoires. La cellule douanière pour les Balkans de l'Office de coopération EuropeAid a maintenu sa gestion directe sur la mission d'assistance douanière au Kosovo (CAM-K) (5 millions €) et a entamé la mise en place d'une aide similaire en faveur de la Serbie (5 millions €) et du Monténégro (1,4 million €). La mission d'assistance douanière à l'Albanie (CAM-A) (2 millions €) ainsi que le bureau d'assistance douanière et fiscale (CAFAO) (10,5 millions €) ont poursuivi leur mission avec succès. Par ailleurs, la Commission a continué de financer les dépenses de fonctionnement des administrations provisoires en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Une somme de 13,5 millions € a été allouée à l'Office du Haut-Représentant. Enfin, un budget de 11 millions € a été dégagé pour couvrir les frais de fonctionnement du pilier européen de la MINUK responsable de la reconstruction et de la relance économique au Kosovo.

Dans l'ARYM, le renforcement des institutions publiques figure au premier rang des priorités et a continué de bénéficier de l'aide européenne (11,5 millions € en 2001), qui a été affectée principalement à la justice et aux affaires intérieures (réforme judiciaire, gestion intégrée des frontières et administration douanière), dans le prolongement des programmes des années précédentes. De plus, 1,7 million € a été destiné à la réforme de la police, pour aider le pays à mettre en œuvre l'accord-cadre pour la paix.

Le Bureau d'assistance fiscale et douanière (CAFAO) en Bosnie-Herzégovine

Depuis 1996, le Bureau d'assistance fiscale et douanière (CAFAO) en Bosnie-Herzégovine aide les autorités de l'État et des entités à mettre en œuvre le volet fiscal et le volet douanier de l'accord de paix de Dayton. Tous les aspects de la fiscalité et des douanes sont pris en considération: gestion, organisation, structures, procédures, questions juridiques, systèmes informatiques, enquêtes et formation. Le CAFAO est généralement considéré comme le programme de réforme le plus fructueux appliqué dans ce pays, malgré la versatilité de la volonté politique face à cette réforme, l'existence de structures parallèles en fonction des clivages ethniques et la corruption généralisée. Le nombre de fonctionnaires européens spécialisés dans les douanes et la fiscalité détachés dans le cadre de ce programme a oscillé entre 20 et 40, en fonction des besoins et des activités. L'augmentation constante des recettes douanières, qui ont triplé en 2001 par rapport à 1996, est un des indicateurs les plus manifestes de la réussite du programme.

Le tableau ci-après rassemble quelques exemples de projets importants en ce qui concerne le renforcement des institutions en 2001.

**Renforcement des institutions – Engagements au titre de CARDS en 2001
(en millions €)**

Institutions	Pays	Intitulé des projets	Montants
Direction générale des douanes	Albanie	Mission d'assistance douanière (CAM-A)	2,0
Direction générale de la fiscalité	Albanie	Informatisation de la fiscalité	2,0
Administration des douanes de la Fédération et administration des douanes de la République serbe	Bosnie-Herzégovine	Modernisation des douanes	10,5
Service des douanes de la MINUK	Kosovo	Modernisation des douanes	5,0
JAI	Croatie	Administration judiciaire et facultés de droit	0,6
Renforcement institutionnel	Croatie	Aide au ministère de l'intégration européenne en faveur du rapprochement législatif	0,8
Administration fiscale et douanière	Serbie	Bureau de coordination fiscale et douanière en Serbie (CAFACO)	5,0
Administration fiscale et douanière	Monténégro	Mission d'assistance douanière et fiscale au Monténégro (CAFAM-M)	1,4
TOTAL			27,3

4.2.6. Développement économique et développement du secteur privé

En 2001, la Commission a accordé une aide de 36 millions € au développement des entreprises, dans le cadre de la politique européenne d'aide à la transition vers l'économie de marché. Cette stratégie de relance économique est axée sur le secteur privé, le développement du tissu économique local avec création d'emplois et l'instauration d'un espace économique unique comparable à celui de l'Union européenne. Trente projets ont été lancés dans ces domaines, dotés d'un budget total approchant les 90 millions €.

Les projets de la CE menés en 2001 dans les Balkans ont porté sur le développement du secteur bancaire en renforçant les capacités de gestion des banques et en créant une banque autonome pour les micro-entreprises. Une assistance technique a également été déployée en faveur du commerce intrarégional, pour supprimer les entraves internes aux échanges. Des progrès sont réalisés sur le plan de l'harmonisation fiscale et de la création d'une union douanière efficace.

En **Albanie**, les projets financés au titre du programme CARDS portent notamment sur les normes et les certifications ainsi que sur le développement des collectivités locales afin d'intensifier l'économie au niveau local grâce au développement des infrastructures et de l'emploi à l'échelon local.

En Serbie, les projets en faveur des entreprises portent principalement sur le développement des petites et moyennes entreprises (PME) au moyen des mesures suivantes:

- Ouverture d'une ligne de crédit (les ressources de l'UE mises à disposition jusqu'à présent par l'Agence s'élèvent à 10 millions €) sous la forme d'un fonds de crédit renouvelable auprès de la Banque nationale de Yougoslavie et prêts aux PME par trois banques commerciales (Exim, Novosadska et Zepter); d'autres banques participeront bientôt à cette initiative. Pour le moment, ces banques ont reçu plus de 600 demandes. 40 prêts ont été accordés pour un montant total de 4 millions €.
- Assistance au ministère de la privatisation, de la restructuration et du développement des PME.
- Création de structures de soutien en faveur des PME et assistance sous forme d'Euro-Info-Centres de correspondance (agences régionales pour les entreprises) dans sept villes et ouverture de branches dans 11 autres villes. Les premières agences ont été ouvertes en mai 2002.
- Création et gestion d'un Euro-Info-Centre de correspondance à Belgrade en avril 2002.

Par ailleurs, une somme d'un million € a été allouée pour l'assistance technique au cours des premières étapes de la restructuration des entreprises publiques. Les travaux ont débuté en mars 2002 dans trois entreprises (véhicules de transport et machines agricoles).

L'Agence européenne pour la reconstruction joue un rôle capital dans le développement des entreprises au Kosovo. En 2000, conjointement avec la Banque mondiale, elle a créé un organisme de crédit provisoire, en faveur des PME. Il s'agit du premier bailleur de fonds au Kosovo. Par ailleurs, l'Agence, conjointement avec la banque allemande pour le développement KfW, accorde des prêts de faible montant à des micro-entreprises par l'intermédiaire du fonds européen pour le Kosovo. Trois agences régionales pour les entreprises ont été créées à la fin de 2001. L'UE a également financé la création du Conseil pour le développement des PME au Kosovo, organe indépendant de défense des entreprises privées. L'Agence a en outre contribué à la mise en place de l'Euro-Info-Centre de correspondance au Kosovo, qui sert actuellement de lien commercial entre le Kosovo et le reste de l'Europe. Un soutien financier considérable a également été accordé aux entreprises collectives par le biais du programme de développement industriel, qui apporte une assistance technique et des crédits aux entreprises collectives afin de relancer la production et la création d'emplois.

En Bosnie-Herzégovine, dans le cadre des efforts visant à revitaliser le secteur privé, la CE finance la relance d'environ 45 entreprises de taille moyenne dans les secteurs de l'agro-alimentaire, du textile et du cuir, ainsi que des mesures de développement régional des entreprises, le tout à hauteur de 4,2 millions €, auxquels s'ajoutent 10 millions € en faveur de fonds renouvelables destinés au développement du secteur privé.

Les instruments financiers d'aide aux PME

Le Fonds européen pour la Bosnie-Herzégovine a octroyé l'équivalent de 8,7 millions € environ à des prêts pour les PME, dont 5 millions via la CE. Les autres donateurs bilatéraux qui participent à ce fonds sont l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Cette ligne de crédit est gérée par une banque de l'Union européenne, par l'intermédiaire de plusieurs banques bosniaques. Réservée aux PME et aux jeunes entreprises, elle finance leurs investissements dans des installations et du matériel et en fonds de roulement. Il s'agit actuellement du seul programme en Bosnie-Herzégovine à dispenser des crédits à long terme. Jusqu'à présent, les huit banques partenaires (six dans la Fédération croato-musulmane et 2 dans la Republika Srpska) ont approuvé plus de 123 prêts, preuve du dynamisme du programme. En outre, la CE octroie un montant de 9,5 millions € à des microcrédits distribués par la banque pour les micro-entreprises (dont les actionnaires principaux sont la BERD et la SFI), qui a jusqu'ici octroyé plus de 19 millions € à travers plus de 3 400 prêts. Une somme totale de 90 millions € a été engagée en 2001 pour 30 projets prêts à être mis en œuvre.

Développement économique et développement du secteur privé Engagements au titre de CARDS en 2001 (en millions €)

Pays	Intitulés des projets	Montants
Albanie	Normes et certification	2
Régional	Projet régional sur les statistiques	2,5
Croatie	Normes industrielles	3
TOTAL		7,5

4.2.7. Santé et éducation

4.2.7.1. Santé

La santé n'est pas une priorité explicite de l'assistance communautaire en faveur des Balkans occidentaux (contrairement à l'aide bilatérale). Néanmoins, le programme CARDS 2001 a fourni une aide de 31,5 millions € au secteur de la santé en Serbie, dont 26,5 millions ont servi à améliorer la disponibilité de médicaments essentiels et à introduire des réformes telles que l'instauration de protocoles de traitement et la rationalisation et la restructuration de l'industrie pharmaceutique, tandis que les 5 millions restants étaient destinés à améliorer la qualité de certains services de base dans les hôpitaux et les centres de santé via la remise en état et la fourniture de matériel prioritaire. Au Kosovo, la réforme des soins de santé a bénéficié d'une aide de 14 millions €, destinée à une équipe locale d'assistance technique chargée d'épauler le département de la santé et de l'aide sociale de la MINUK, à la contribution communautaire à un projet de la Banque mondiale visant à créer un système d'assurance sociale, et à la fourniture de médicaments essentiels et de matériel informatique.

4.2.7.2. Éducation

En **Albanie**, la réforme de l'enseignement supérieur a bénéficié d'un montant de 2,5 millions €, qui a permis de maintenir la participation du pays au programme Tempus, dont le principal objectif est de promouvoir la réforme des établissements d'enseignement supérieur via des « projets européens communs », qui consistent dans des activités de coopération entre établissements d'enseignement supérieur de

l'Union européenne et des pays partenaires afin de contribuer au développement et à la rénovation des établissements de ces pays.

En **Bosnie-Herzégovine**, la réforme du secteur de l'éducation vise l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur. Le premier programme réalisé dans l'enseignement et la formation professionnels a débouché sur un livre vert signé par les 40 principaux acteurs de l'éducation. Il a été suivi en 2001 par un livre blanc qui incarne un consensus autour d'une législation et d'un cadre de mise en œuvre d'une réforme nationale, avec un programme unique pour l'enseignement professionnel. Quant à la réforme de l'enseignement supérieur, elle est liée à la participation du pays au programme Tempus. Elle a bénéficié, en 2001, d'une aide communautaire de 3 millions €.

En **Croatie**, la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur fait partie des mesures de lutte contre le chômage, un des grands fléaux sociaux du pays. La Commission européenne contribue financièrement à la réforme de ces secteurs, qui a pour but de créer un système moderne, souple et de grande qualité, capable de répondre aux besoins du marché du travail et de la société et bien intégré par rapport à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. L'accent est mis sur la gestion décentralisée et sur la préparation d'une réforme globale des programmes et de la formation des enseignants. Dans l'enseignement supérieur, la participation de la Croatie au programme Tempus (4 millions €) est un encouragement à la réforme.

Une somme de 4,9 millions € a été octroyée à la **RFY**, et notamment au Kosovo (sous administration des Nations unies), afin de garantir sa participation au programme Tempus. La réforme de l'enseignement et de la formation professionnels au Monténégro a, quant à elle, bénéficié d'une aide d'un million € en 2001.

Dans l'**ARYM**, le lien étroit qui existe entre les statistiques de l'enseignement et du chômage (qui touche actuellement plus de 32 % de la main-d'œuvre) justifie l'intervention de la Commission. En 2001, elle a financé la réforme de l'enseignement supérieur à hauteur de 7 millions €, dont 3 millions ont été affectés à la participation du pays au programme Tempus et 4 à la création de la première université à dispenser ses cours en langue albanaise, ainsi qu'en macédonien et en anglais. Cette initiative, qui avait déjà bénéficié d'un million € en 2000, est destinée à répondre à l'une des principales revendications de la nombreuse minorité albanaise de l'ARYM et à améliorer les relations interethniques.

L'université du sud-est de l'Europe dans l'ARYM. L'université du sud-est de l'Europe a ouvert ses portes le 20 novembre 2001. Elle se compose de facultés de droit, d'administration des affaires, d'administration publique, de pédagogie, de sciences de la communication et d'informatique. Les cours y sont donnés en albanais, en macédonien, en anglais et dans d'autres langues européennes. Le coût total de ce projet, coordonné par l'OSCE, évolue autour de 33 millions €. L'Union européenne, avec le financement de 4 millions € de la Commission et les contributions bilatérales des États membres, en est le principal donateur, avec des activités centrées sur la construction des bâtiments, l'octroi de bourses aux étudiants et la couverture des frais de fonctionnement de l'université.

Développement social
Engagements au titre de CARDS en 2001 (en millions €)

Développement social	Pays	Intitulés des projets	Montants
OBNOVA 2000	Croatie	Tempus	1,5
CARDS 2001	Croatie	Tempus	4,0
CARDS 2001	Croatie	Restructuration du marché de l'emploi	3,0
CARDS 2001	Croatie	Enseignement et formation professionnels	0,6
Éducation	ARYM	Université du sud-est de l'Europe	4

4.2.8. *Thèmes transversaux*

4.2.8.1. Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme

En 2001, plus de 10 millions € ont été engagés dans les Balkans occidentaux au titre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH).

Près de 4,5 millions € ont été mis à disposition pour soutenir la promotion et la défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les pays du sud-est de l'Europe. Les communautés roms ont bénéficié de mesures d'aide particulières. Un projet spécifique a été mis en œuvre pour encourager le dialogue interethnique grâce au renforcement de la capacité de gestion des autorités locales concernant les mesures à prendre à l'égard des communautés roms en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo, au Monténégro, dans l'ARYM et en Serbie (725 000 €). Dans l'ARYM, un des projets permettra le déploiement d'une mission d'observation et de suivi du recensement afin de contribuer à une présentation équitable et impartiale de la population et d'appliquer les recommandations internationales à ce sujet (999 800 €).

Programme de maîtrise sur la démocratie et les Droits de l'Homme dans le sud-est de l'Europe.

Ce projet est destiné à permettre à des étudiants de troisième cycle d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie et de l'ARYM de suivre une formation dans le domaine des Droits de l'Homme. Les détenteurs de cette spécialisation pourront travailler dans des ONG, des administrations locales ou dans les organes de décision politique des Balkans. La Commission a doté ce projet d'un budget de 1,3 million €.

Les processus de démocratisation et de renforcement des Droits de l'Homme ont été financés à raison de plus de 3 millions € répartis entre cinq projets. L'un d'eux, doté de 820 000 €, a développé et renforcé les possibilités d'action des institutions civiles et des ONG, dont il a permis d'accroître le nombre et les capacités. Un autre projet était destiné à rétablir la confiance entre les différents groupes constituant la communauté et les forces de police par le biais d'initiatives émanant de groupes de parents et d'enseignants et de la police locale. Ces mesures contribueront à la consolidation d'un environnement démocratique respectueux des Droits de l'Homme en Bosnie-Herzégovine (300 000 €).

L'aide à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix civile est une priorité de premier ordre de l'IEDDH. En 2001, celle-ci a par exemple soutenu un projet mené par des femmes et pour des femmes, pour les aider à affronter, individuellement et collectivement, les clivages de la société et les nouvelles réalités

en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo, en Macédoine, en Serbie, au Monténégro et en Slovénie (660 000 €). Un autre projet a encouragé la réconciliation entre les Albanais et les groupes minoritaires dans la municipalité de Gjakova et au Kosovo (510 000 €).

4.2.8.2. Activités des ONG

La société civile a un rôle essentiel à jouer dans la stabilisation démocratique des Balkans. La participation active de la société civile est capitale pour assurer que le gouvernement et la fonction publique agissent de manière transparente et rendent compte de leurs activités aux citoyens. Des améliorations sont encore nécessaires en ce qui concerne l'accès à l'information et l'adoption d'une législation favorisant les activités des ONG.

Dans ce domaine, une aide a été fournie essentiellement dans le cadre des programmes régionaux et nationaux financés au titre de CARDS ainsi que de l'initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme. La CE s'est efforcée de coopérer étroitement avec les ONG et d'autres partenaires issus de la société civile afin de favoriser les actions au niveau local et d'adapter, autant que possible, sa capacité de réaction aux besoins des destinataires de l'aide.

Ainsi, en Albanie, l'aide aux ONG et à la société civile a été fournie principalement par le biais de micro-projets. La CE a octroyé, au total, 0,2 million € en faveur de la stabilisation démocratique du pays. En Croatie, un million € a été affecté au renforcement des capacités des organisations de la société civile et à l'amélioration de leurs moyens d'action. En Bosnie-Herzégovine, l'aide de la CE a porté essentiellement sur la formation et le renforcement des capacités des ONG ainsi que sur le financement et l'assistance technique de leurs projets. Dans ce pays, les ONG participent surtout à des projets destinés à encourager le retour des réfugiés. Au total, la CE a alloué 2 millions € au développement de la société civile. En République fédérale de Yougoslavie, la CE a principalement apporté une aide d'urgence en faveur du pluralisme par le biais d'initiatives visant à consolider les ONG ainsi que la société civile et à encourager la réconciliation interethnique. En ARYM, l'objectif principal du soutien fourni à la société civile en 2001 était d'encourager la réconciliation nationale. À cet effet, une décision de la Commission a été adoptée en vue de débloquer une somme totale de 10,3 millions € dans le cadre d'un mécanisme de réaction rapide destiné, entre autres, à renforcer la société civile.

En outre, des micro-projets, gérés par les délégations de la Commission, ont été mis en œuvre pour répondre rapidement et efficacement aux demandes de financement d'acteurs locaux (ONG, coopératives, établissements d'enseignement, groupes de femmes et associations culturelles). Ces ressources ont permis de financer des projets qui sont de taille trop restreinte pour accéder aux financements internationaux.

4.2.8.3. Cohérence avec les autres politiques

L'aide de la Commission européenne en faveur des Balkans était destinée à soutenir leur participation au processus de stabilisation et d'association, et de contribuer ainsi à l'objectif de la prévention des conflits, devant déboucher sur la conclusion d'accords de stabilisation et d'association. La stratégie européenne évolue en permanence du soutien aux infrastructures de grande échelle et à la reconstruction d'après-conflit vers l'instauration d'États démocratiques modernes capables de se

prendre en charge eux-mêmes et de devenir des partenaires fiables de l'Union européenne. Les progrès des réformes économiques et du développement de la coopération régionale cadrent avec la politique commerciale de la Communauté dans la région, qui octroie à celle-ci des préférences commerciales très favorables. À la fin de l'an 2000, l'Union a en effet mis en place un système uniforme qui ouvre l'accès libre de droits et de quotas aux marchés européens à la quasi-totalité des exportations en provenance des cinq pays concernés.

4.2.8.4. Retour des réfugiés

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans les habitations qu'ils occupaient avant la guerre reste une des priorités principales de l'aide de la CE en faveur des Balkans. La lenteur de leurs retours et de leur réinsertion est en effet un des gros obstacles à la restauration de la stabilité politique et à la normalisation économique et sociale de la Bosnie-Herzégovine. Le programme communautaire est aligné sur les objectifs définis à l'annexe de l'accord-cadre général de paix (l'accord de Dayton), sur les priorités identifiées par la *task-force* sur les retours et la reconstruction, sur l'analyse du HCR des Nations unies et sur le programme d'action régionale du pacte de stabilité.

Sur les plus de 105 millions € octroyés à ce pays en 2001, 38,4 millions ont été affectés directement au retour des réfugiés et aux mesures suivantes:

- les retours spontanés et ceux des ressortissants de minorités ethniques;
- le plan de mise en œuvre de la législation sur la propriété;
- la viabilité des retours, par le développement de débouchés économiques et de perspectives d'emploi dans les zones de retour.

Retour spontané de minorités ethniques en Bosnie-Herzégovine

L'objectif de ce projet était de soutenir la communauté minoritaire qui s'était déjà réinstallée à Kljuc et Bosanska Krupa, et d'encourager d'autres retours. Il a été concrétisé par la construction de 65 maisons, la réparation du système de distribution d'électricité des municipalités de Veliki/Mali Radic-Bosanska Krupa et un programme de création d'emplois avec distribution d'outils, de semences et de bétail. Trente-deux familles ont ainsi pu faire de l'élevage, trente-trois autres ont reçu du matériel agricole et des tronçonneuses, trois micro-entreprises ont été créées, qui emploient neuf rapatriés à plein temps, dix à temps partiel et quelques-uns sur une base saisonnière.

En Croatie, le retour des réfugiés continue de recevoir une aide importante (23,2 millions €), acheminée via le programme européen de reconstruction pour les retours (EUPOP) en coopération avec des ONG sur le terrain. Ce programme encourage une approche intégrée du retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs habitations d'origine, la viabilité des retours, ainsi que la réinsertion et la réconciliation via l'amélioration de la qualité de la vie de tous les habitants des municipalités concernées par les retours.

Reconstruction des habitations endommagées par le conflit

Le programme 2001 en faveur du secteur du logement au Kosovo prévoit la reconstruction d'environ 3 630 maisons destinées à accueillir des familles vulnérables. À la fin 2001, près de 3 100 habitations avaient été rebâties et 16 700 personnes avaient ainsi pu regagner leur logement. Environ 6 % de ces familles sont originaires d'une minorité ethnique, certaines étant rentrées récemment au Kosovo. Les ONG partenaires du programme les ont sélectionnées selon des critères rigoureux. Les comités de reconstruction des villages, composés de représentants élus, les ont aidées à assurer la transparence et la justification locale de ce processus. Afin de garantir la réussite du programme, les ONG encouragent les initiatives d'autonomisation des familles bénéficiaires.

4.2.9. *Coopération avec les autres donateurs de la région*

Une coordination efficace de l'aide fournie par les bailleurs de fonds est essentielle pour mener à bien les projets de reconstruction dans les Balkans. Le **bureau commun** de la Commission européenne et de la Banque mondiale pour l'Europe du Sud-Est⁷⁹ veille à ce que les projets et les programmes des divers bailleurs de fonds ne se chevauchent pas. Parmi les principaux mécanismes de coordination des bailleurs de fonds, on peut citer le groupe de coordination à haut niveau et le groupe de coordination au niveau opérationnel, qui se réunissent périodiquement pour examiner les questions fondamentales. Par ailleurs, des conférences des donateurs et des réunions du groupe consultatif ont lieu. En 2001, le bureau commun a organisé cinq réunions importantes des bailleurs de fonds.

La coopération avec les autres donateurs peut revêtir la forme de financements de projets en commun ou de la délégation de la gestion des fonds de la CE à un autre organisme. C'est le cas, par exemple, de la délégation à l'organisation allemande KfW de la gestion de la ligne de crédit destinée aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds européen pour la Bosnie-Herzégovine, ou encore de la coordination par l'OSCE de la création de l'université du sud-est de l'Europe, dans l'ARYM, financée par la Commission européenne et par les États membres. Un exemple de la mise en commun de moyens est l'assistance technique fournie par la CE à l'interconnexion des réseaux électriques dans le bassin du Danube en Croatie, dans le cadre des travaux financés par des prêts de la BERD et de la BEI.

La Commission octroie aussi des bonifications d'intérêts sur les prêts de la **BEI**. L'ARYM a déjà reçu 20 millions € à cette fin et, en 2001, la Bosnie-Herzégovine a bénéficié d'une aide exceptionnelle de 11,89 millions € sur les prêts destinés à l'amélioration de ses réseaux routiers et ferroviaires.

4.2.10. *Prêts de la BEI*

Les prêts de la BEI en faveur des Balkans occidentaux sont essentiellement destinés à financer des infrastructures de base dans les domaines de l'environnement, des transports et de l'énergie, ainsi que des aides au développement des PME. La Banque travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne.

⁷⁹

<http://www.seerecon.org>

**Exemples de prêts de la BEI et de bonifications en 2001
(en millions €)**

Prêts	Pays	Intitulé des projets	Montant des prêts
BEI	Croatie	Remise en état et modernisation du tronçon ferroviaire croate du corridor paneuropéen Vc	40
BEI	Albanie	Amélioration des réseaux de transmission et de distribution de l'électricité	30
BEI	RFY	Remise en état des infrastructures de transport en Serbie et au Monténégro	66
BEI	ARYM	Financement de PME	20
BEI	Bosnie-Herzégovine	Remise en état de plusieurs tronçons ferroviaires dans les corridors paneuropéens	40
TOTAL des prêts et des bonifications dans les Balkans			319

4.2.11. ECHO

La situation humanitaire dans les Balkans occidentaux depuis la crise du Kosovo en 1999 a continué de s'améliorer en 2001, quoique ternie par le conflit dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM). ECHO est resté présent dans cinq pays et entités de la région (la Serbie, le Monténégro, le Kosovo, l'ARYM et l'Albanie), avec un budget de 83,05 millions €. La diminution de celui-ci par rapport aux deux années précédentes reflète à la fois l'amélioration de la situation humanitaire et l'engagement croissant d'autres instruments communautaires.

Les efforts d'ECHO dans les Balkans occidentaux poursuivent trois objectifs: répondre aux nouveaux besoins humanitaires créés par la crise de l'ARYM, continuer de combler les besoins fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées et de celles en situation précaire, et promouvoir la transition vers la reconstruction et le développement à long terme ainsi que l'autonomisation des bénéficiaires de l'aide.

Au **Kosovo**, ECHO a terminé la majeure partie de ses principales opérations humanitaires. Aux interventions d'urgence ont succédé les mesures de réhabilitation puis la transition réussie vers un processus de développement plus structurel. En juin 1999, lorsque les réfugiés kosovars ont commencé à rentrer au pays, ECHO a répondu aux besoins humanitaires pressants en fournissant de la nourriture, des soins médicaux et des abris à plus de 22 000 familles. L'année suivante, il a maintenu son aide en faveur des plus vulnérables, tout en soutenant les premiers pas du processus de redressement (dans les secteurs de l'éducation et de la santé, en rouvrant les systèmes d'approvisionnement en eau et en soutenant les projets d'autonomisation). En 2001, l'Office humanitaire a finalisé ces interventions tout en continuant à épauler les efforts de protection et d'assistance du HCR au profit des minorités. Il a également fourni une assistance de première nécessité aux réfugiés de l'ARYM (72 000 au plus fort de la crise) et à leurs familles d'accueil.

La **Serbie** est demeurée le principal terrain d'opération d'ECHO. L'évolution politique que le pays a connue et la mise en place d'un gouvernement favorable aux réformes lui valent certes de bénéficier de l'assistance à long terme de plusieurs bailleurs de fonds, dont la Commission européenne, comme l'a montré le succès de

la conférence des donateurs sur la RFY, en juin 2001 à Bruxelles. Cependant, les besoins humanitaires de la Serbie restent considérables, principalement en raison du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées (près de 600 000). À l'heure actuelle, les perspectives de retour des personnes déplacées restent maigres, mais des solutions durables pour les réfugiés sont en vue (essentiellement leur intégration, mais aussi leur rapatriement). En 2001, ECHO a continué de répondre aux besoins fondamentaux tout en recherchant des solutions à plus longue échéance, comme les aides au rapatriement (informations juridiques, visites) et à la recherche de logements privés pour les réfugiés, plus dignes que l'hébergement dans des centres collectifs.

Au **Monténégro** et en **Albanie**, les besoins humanitaires nés de la crise du Kosovo ont presque totalement été comblés. Au Monténégro, ECHO s'est concentré sur la couverture des besoins hivernaux et sur la réduction de la dépendance des groupes bénéficiaires vis-à-vis de l'aide humanitaire en subventionnant des activités d'autonomisation. En Albanie, un des pays les plus pauvres d'Europe, il s'est attaché à consolider ses interventions précédentes dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'hygiène, dans le but de faciliter la transition vers le processus de développement.

En 2001, l'**ARYM** a été le théâtre d'un conflit ouvert entre la guérilla albanaise et les forces armées macédoniennes, qui s'est intensifié progressivement au cours du premier semestre, en provoquant plusieurs vagues de déplacements de populations à l'intérieur du pays et par-delà ses frontières, surtout au Kosovo. La communauté internationale, essentiellement l'Union européenne, a pris l'initiative de la médiation politique, de l'aide à la reconstruction (via le mécanisme de réaction rapide et le programme CARDS 2001) et de l'aide humanitaire. En stricte conformité avec sa mission, ECHO a fourni une aide alimentaire à toutes les personnes déplacées et aux rapatriés vulnérables et une aide non alimentaire à leurs familles d'accueil. Il a financé la remise en état urgente d'écoles et de centres de santé qui avaient été endommagés pendant le conflit afin de faciliter le retour des personnes déplacées. La coordination étroite qui a régné entre les services de la Commission européenne depuis le début des hostilités a permis de bien répartir les tâches entre les instruments communautaires, et d'éviter ainsi les doublons et les lacunes dans les interventions. ECHO s'est attelé aux besoins humanitaires immédiats, tandis que le mécanisme de réaction rapide a couvert les besoins à moyen terme, comme la reconstruction de logements. Sur le plan politique, la situation restait fragile à la fin 2001, malgré l'évolution positive qui a suivi la conclusion d'un accord-cadre entre les dirigeants des groupes ethniques en présence et l'approbation d'amendements constitutionnels en novembre.

ECHO - Décisions de financement adoptées en 2001 (en millions €)

Pays	Montants
Serbie	47,800
Monténégro	7,500
Kosovo	14,000
ARYM	5,400
Albanie	6,600
Régional	1,750
TOTAL	83,050

4.2.12. *Suivi dans les pays des Balkans*

En 2000, la Commission a conçu un système de suivi plus efficace, axé sur les résultats pour les régions ALA/MED/ACP et les Balkans, qui est intégré dans le système de gestion du cycle de projet de la Commission. Ce système a été testé au cours de l'année 2001. La phase de conception et de test est maintenant achevée. Un premier bilan des aspects positifs et de ceux qui doivent être améliorés dans les Balkans peut être dressé. Des informations complémentaires sur ce système de suivi sont fournies dans la section 1.4 (suivi). Ce système sera appliqué à l'ensemble des projets à partir de 2002.

En 2001, des visites d'évaluation ont été effectuées pour douze projets dans deux pays, qui représentaient un volume total d'aide communautaire de 112,3 millions €. Les principaux secteurs évalués ont été les infrastructures et les services économiques (76 %), et le renforcement institutionnel et économique, la société civile et les infrastructures et services sociaux (22 %). Globalement, l'évaluation de ces projets a obtenu une note de 2,28, par rapport à une moyenne de 2,5.

Les aspects les plus positifs étaient ceux de l'efficacité, de l'impact et de la viabilité de l'aide. La meilleure appréciation a été obtenue par le critère de l'adéquation socioculturelle, c'est-à-dire la participation des groupes cibles à la conception et à la mise en œuvre des projets et les relations entre les équipes chargées des projets et les collectivités locales. Parmi les principaux critères, ceux de la pertinence et de la rentabilité ont reçu l'appréciation la plus faible. Sur ce dernier aspect, le sous-critère le moins bon était celui de l'exploitation des résultats, suivi de l'adéquation économique (sous-critère de la viabilité).

4.2.13. *Conclusions et perspectives*

Le programme CARDS adopté en 2000 fonde l'assistance en faveur des Balkans occidentaux sur une approche plus stratégique et étaye les objectifs du processus de stabilisation et d'association. En 2001, le programme CARDS a répondu à la fois à des objectifs de développement à long terme et à des besoins immédiats découlant de situations de conflits ou post-conflituelles.

Dans l'ensemble, l'assistance prévue au titre de ce programme a été mise à disposition rapidement et efficacement. L'Agence européenne pour la reconstruction, en particulier, s'est distinguée par la rapidité et l'efficacité avec lesquelles elle est intervenue dans sa zone d'action, à savoir au Kosovo, en Serbie et au Monténégro et, depuis décembre 2001, également dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Dans les autres parties de la région, la prise de décision incombe aux délégations de la Commission.

Les programmes d'aide devront être revus en fonction de l'évolution de la situation. En 2001, des documents de stratégie par pays et de stratégie régionale ont été adoptés pour 2002-2006. Au cours de cette période, les programmes porteront principalement sur les domaines prioritaires du processus de stabilisation et d'association. Ils seront progressivement orientés des besoins en matière de reconstruction vers des mesures en faveur du renforcement institutionnel et des réformes économiques. Un volet important de ces programmes visera à développer la capacité institutionnelle de chaque pays à comprendre, à couler en force de loi et, à terme, à mettre en œuvre les grands principes de l'acquis communautaire.

4.3. EUROPE ORIENTALE, ET ASIE CENTRALE

Trois grands éléments ont marqué l'aide de la CE en faveur de la région d'Europe centrale, du Caucase et de l'Asie centrale en 2001. Le principal était bien entendu celui des conséquences des événements du 11 septembre, qui détermineront largement l'approche communautaire, surtout en Asie centrale. Le budget affecté à cette région devrait doubler en 2002. En second lieu, les réformes ont bien progressé en Russie. La CE a ainsi pu concentrer davantage son aide sur leur mise en œuvre, en s'appuyant sur les acquis antérieurs du programme TACIS, qui ont permis la mise en place de la législation requise. Enfin, la CE a intensifié son aide aux pays qui ont entamé l'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Il faut également épinglez trois faits marquants en ce qui concerne les priorités sectorielles. D'abord, le secteur de la justice et des affaires intérieures a bénéficié d'une attention accrue, appelée à se renforcer encore dans les années à venir. Ensuite, la CE a consolidé son aide en faveur du secteur social, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation. Puis, les enjeux transfrontaliers, entre autres l'amélioration de la gestion des frontières, ont fait l'objet d'une priorité particulière.

4.3.1. Introduction

L'Union européenne et ses États membres sont les principaux donateurs dans le domaine de l'aide au développement en faveur de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale⁸⁰. En 2001, le programme TACIS est demeuré la source principale de cette aide.

Ce programme a pour principal objectif de soutenir la transition des pays bénéficiaires vers l'économie de marché et d'y promouvoir le renforcement de la démocratie. Cette finalité est au cœur des accords de partenariats et de coopération (APC), qui constituent la base des relations de l'Union européenne avec les trois régions concernées. Il s'agit de cadres juridiques fondés sur le respect des principes démocratiques et des Droits de l'Homme et qui définissent les relations politiques, économiques et commerciales entre l'Union et les pays partenaires. Ils revêtent la forme de traités bilatéraux signés entre les parties en présence et ratifiés pour une période de dix ans. Par ailleurs, l'Union européenne collabore avec la Russie et l'Ukraine via des « stratégies communes » dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune. Ces stratégies sont destinées à améliorer la cohérence entre les politiques et les activités de l'UE et de ses États membres et celles de ces deux pays.

La Russie est aussi intégrée à la « dimension nordique », une initiative qui a trait aux politiques extérieures et transfrontalières de l'Union européenne dans les régions de la mer Baltique, de l'océan Arctique et du nord-ouest de la Russie. En 2001, les premières réunions dans le cadre du dialogue énergétique UE-Russie ont été organisées (quatre groupes de travail thématiques et une rencontre au sommet). La Commission a rédigé une communication sur Kaliningrad⁸¹ en janvier, dont les conclusions ont été entérinées par le Conseil.

⁸⁰ TACIS: programme d'assistance technique à la Communauté des États indépendants: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Mongolie, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine

⁸¹ COM (2001) 26 du 17.1.2001

La base juridique du programme TACIS est le règlement n° 99/2000 du Conseil, pour la période 2000-2006, qui est entré en vigueur en janvier 2000. Tout en prenant appui sur l'expérience accumulée par l'Union européenne dans la région au cours des onze années précédentes, sa programmation a évolué et les relations entre la CE et les pays partenaires reposent aujourd'hui davantage sur le dialogue constructif que sur la demande des bénéficiaires. Les nouveaux programmes d'action, en particulier ceux destinés à la Moldavie et au Kirghizistan, mettent nettement l'action sur la réduction de la pauvreté. En outre, le programme se concentre sur des projets moins nombreux, mais de plus grande envergure.

Le programme TACIS est divisé en deux grandes catégories: les programmes nationaux et les programmes multinationaux. En 2001, des documents stratégiques qui dressent le bilan de la situation et qui décrivent l'apport de l'Union européenne ont été élaborés pour chacun des grands programmes de la période 2002-2006, sauf pour la Biélorussie et les pays d'Asie centrale. Des programmes indicatifs qui décrivent les priorités de la mise en œuvre des stratégies ont également été préparés pour l'exercice 2002-2003. Dans la catégorie des programmes nationaux, les programmes indicatifs concentrent la coopération sur deux ou trois priorités parmi les suivantes:

- les réformes institutionnelles, juridiques et administratives;
- le développement du secteur privé et le développement économique;
- les conséquences sociales du processus de transition;
- le développement de réseaux d'infrastructures;
- la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles;
- le développement de l'économie rurale.

Les principaux programmes multinationaux concernent les domaines suivants: la coopération régionale, la coopération transfrontalière, la coopération balte, la sécurité nucléaire et le mécanisme de préparation aux investissements de l'UE et de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD).

ENGAGEMENTS ET DÉCAISSEMENTS DANS LA RÉGION EN 2001 en millions €)

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS		DECAISSEMENTS	
	2001	2000	2001	2000
Programmes d'action nationaux (B7-5200B)				
Arménie		7,8	4,3	3,4
Azerbaïdjan		21,6	4,6	13,2
Biélorussie			3,1	1,4
Géorgie	4,0	8,5	3,7	6,6
Kazakhstan	14,0		6,1	4,6
Kirghizistan	9,1		4,4	2,4
Moldavie	19,5		4,0	6,7

Mongolie		4,3	2,4	4,8
Russie	80,0	53,0	86,4	91,3
Tadjikistan				
Turkménistan			2,9	3,1
Ukraine	63,0	63,5	31,2	59,2
Ouzbékistan		10,0	6,8	11,9
Sous-total	189,6	168,7	159,9	208,6
Programmes d'action plurinationaux				
Transfrontaliers (B7-5210)	23,0	22,5	26,1	19,4
Baltique (B7-5211 en 2001, B7-5370 en 2000)	6,0	5,9		
Sûreté nucléaire (B7-524 pour 2001 seulement)	51,0		35,8	
Régionaux + autres plurinationaux (B7-5200B)*	101,7	214,3	126,2	182,0
Abri Tchernobyl (B7-536)	40,0		40,0	40,4
ATA (B7-5200A)	12,2	32,4	5,6	2,0
Sous-total	233,9	275,1	233,6	243,9
Autres lignes budgétaires				
Aide alimentaire (audit)			1,4	
Sous-total			1,4	
TOTAL GÉNÉRAL	423,5	443,8	395,0	452,4

* pour 2000 comprend la sûreté nucléaire

Aperçu des engagements/décaissements 2000-2001 (en millions €)			
	2000	2001	Total
Engagements	443,8	423,5	867,3
Décaissements	452,4	395,0	847,4
<i>Rapport E/D</i>	<i>102,0%</i>	<i>93,3%</i>	<i>97,7%</i>

4.3.2. La coopération régionale

Plus de la moitié des aides TACIS sont acheminées via les programmes multinationaux et leurs trois instruments principaux: la coopération régionale (aide à la coopération entre les nouveaux États indépendants), la coopération transfrontalière (aide aux NEI qui ont une frontière commune avec un État membre de l'UE ou un pays candidat) et la sécurité nucléaire.

4.3.2.1. Le programme de coopération régionale

Le programme de coopération régionale promeut la coopération entre les nouveaux États indépendants suivant trois axes prioritaires: les réseaux, l'environnement et la justice et les affaires intérieures. Dans ce cadre, les programmes indicatifs régionaux pour 2002-2003 ont été rédigés et approuvés en 2001. Ils proposent de nouvelles activités dans plusieurs domaines, comme l'aide à l'élaboration de politiques dans la ligne de diverses initiatives internationales sur l'environnement (comme le protocole de Kyoto) et celle d'un programme de réforme du secteur des télécommunications. En outre, le programme de coopération régionale a continué d'encadrer des

programmes déjà en place, comme Traceca (transports) et Inogate (secteur pétrolier et gazier).

a) *Les réseaux*

L'assistance aux réseaux passe par deux instruments: le programme Inogate, qui couvre le secteur pétrolier et gazier, et le programme Traceca, qui couvre les transports. Des aides peuvent également être fournies au secteur des télécommunications.

- Traceca

Le programme Traceca soutient le développement du couloir de transport est-ouest qui relie l'Europe à l'Asie centrale via le Caucase, et qui a pour but d'améliorer les possibilités d'accès des pays de ces régions aux marchés européens et mondiaux et de stimuler la coopération régionale. Les législateurs des pays signataires ont conclu l'accord multilatéral Traceca, la base du programme, ancré dans les programmes TACIS et PHARE⁸². Un plan d'action détaillé pour 2000-2001 a ensuite été élaboré. En février 2001, le secrétariat Traceca a été installé à Bakou, en Azerbaïdjan. Le programme encadre six projets, intégrés au programme d'action régional 1999 de TACIS, qui ont permis la réalisation d'études de l'infrastructure routière dans le Caucase et des prévisions des flux de circulation entre les douze pays signataires. Un gros contrat de fournitures pour la pose d'un câble optique le long des lignes ferroviaires traversant l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan est également en cours d'exécution.

- Inogate

Le programme Inogate a pour but d'améliorer la coopération entre les producteurs, les transporteurs et les consommateurs de pétrole et de gaz dans la région TACIS, afin de promouvoir les projets pétroliers et gaziers entre les pays concernés, de réduire les risques des investissements et d'encourager l'instauration de normes internationales, en particulier en matière d'environnement et de sécurité, dans les réseaux énergétiques. Vingt et un pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que la Grèce et la Turquie, ont signé l'accord-cadre Inogate, destiné à conformer les couloirs pétroliers et gaziers est-ouest aux normes européennes et internationales. Quatre nouveaux projets ont été lancés en 2001 pour continuer les travaux visant à améliorer la fiabilité du transit gazier entre les NEI.

b) *L'environnement*

Le programme TACIS finance plusieurs initiatives dans le domaine de l'environnement. Il y a par exemple un projet qui aide les ministères compétents à mettre en œuvre leurs plans d'action en la matière, à déployer des politiques communes et à soutenir des projets de financement et de réforme. Il y a aussi un projet qui couvre la gestion transfrontalière de rivières dans quatre bassins fluviaux qui s'étendent sur neuf pays, dans le cadre de la convention transfrontalière sur l'eau entre les Nations unes et l'Europe centrale et orientale. Le projet d'assainissement de la mer Caspienne s'est terminé en 2001 avec la visite sur place d'experts locaux qui

⁸²

PHARE: Pologne-Hongrie: assistance à la restructuration des économies. Aujourd'hui, ce programme a été étendu à la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

ont vérifié le contrôle des espèces toxiques et invasives. Le programme commun en matière d'environnement, qui bénéficie d'investissements de plusieurs institutions financières internationales, a facilité la signature d'un prêt de 60 millions € pour la protection des ressources en eau du Kazakhstan. Des aides ont aussi été accordées au secrétariat responsable de la préparation des projets, hébergé par la BERD, et à la *task force* du programme d'action pour l'environnement, hébergée par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE). Enfin, TACIS a financé les travaux de préparation, par des ONG, d'un document stratégique sur le développement durable destiné à être présenté à Bruxelles dans le cadre de la « Semaine verte »⁸³.

c) *La justice et les affaires intérieures*

À travers ses mesures d'aide aux nouveaux États indépendants et à la Mongolie par l'intermédiaire du programme TACIS, l'Union européenne est de plus en plus attentive au respect de l'État de droit et à l'application effective de la législation, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée (notamment le trafic de drogue et la traite des femmes) et contre les migrations illégales sur le territoire des NEI. L'UE se préoccupe également de la région de Kaliningrad, future enclave russe en son sein. TACIS tâche aussi de fournir une aide systématique à l'amélioration de la gestion des frontières. Quatre nouvelles initiatives ont été proposées dans le cadre du programme régional 2001: la gestion des frontières entre la Biélorussie et la Russie, la lutte contre la traite des femmes dans la Fédération russe, la lutte contre la criminalité organisée à Kaliningrad et celle contre le trafic de drogue dans la partie occidentale des NEI et dans les États du Caucase.

4.3.2.2. La coopération transfrontalière

Le programme de coopération transfrontalière est destiné aux nouveaux États indépendants qui ont une frontière commune avec un État membre de l'UE ou un pays candidat. Il s'articule autour de trois grands thèmes: le développement économique (notamment celui des PME), l'environnement et la gestion des frontières. Il est complémentaire des programmes nationaux TACIS. On trouvera plus loin de plus amples détails sur les secteurs concernés. En 2001, le programme a surtout porté sur l'ouverture de plusieurs postes-frontières, déjà entamée antérieurement. Le projet de développement économique transfrontalier mené à Oujhorod, sur la frontière entre l'Ukraine, la Hongrie et la Slovaquie, a été parachevé. Ce premier grand projet de ce type à être financé par TACIS a dégagé de précieux enseignements pour ceux qui vont être amorcés en Moldavie et en Ukraine. Le programme a également été très actif sur la frontière finno-russe. Un séminaire a été organisé en novembre 2001 à Saint-Pétersbourg afin d'encourager la participation de l'Ukraine, de la Biélorussie et de la Moldavie à la création de comités transfrontaliers entre pays voisins.

⁸³

La « Semaine verte » est une campagne annuelle de la direction générale « Environnement » de la Commission européenne. Elle constitue une plate-forme de sensibilisation aux politiques et aux activités de l'Union dans ce domaine.

Le poste-frontière de Kamenny Log (Biélorussie) – Medininkai (Lituanie)

Le poste-frontière de Kamenny Log, en Biélorussie, est situé sur la route entre Minsk et Vilnius. Son ouverture facilitera les échanges sur cet itinéraire important qui relie Kaliningrad à Moscou et les ports de la Baltique à la Russie. L'indépendance de la Biélorussie et de la Lituanie nécessitait la mise en place de ce poste-frontière et l'organisation de contrôles, car la Lituanie n'est membre ni de la Communauté des États indépendants ni de l'union douanière avec la Russie. Elle est néanmoins une plaque tournante importante entre l'Europe orientale, le Caucase, l'Asie centrale et l'Union européenne élargie. TACIS a fourni une aide de 1,34 million € pour la construction du poste-frontière, qui a débuté en janvier 2001 et qui s'est achevée à la fin décembre. Il devrait être complètement équipé en avril 2002. Le programme a également financé l'achat de matériel pour trois autres postes-frontières biélorusses à hauteur de 1,12 million €.

4.3.2.3. La sécurité nucléaire

L'Union européenne a largement contribué à la résolution des problèmes liés à la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl via le nouveau projet de création d'un complexe industriel de traitement des déchets radioactifs solides et via une deuxième contribution de 100 millions € au Fonds pour la construction du sarcophage, géré par la BERD.

Le renforcement de la sécurité opérationnelle des 14 centrales des NEI est une préoccupation de premier plan. Des experts de l'Union européenne fournissent une assistance permanente sur place pour améliorer la conception des centrales, leurs conditions de fonctionnement et de surveillance et l'organisation de leur sécurité. L'assistance technique et financière de l'Union a permis de renforcer les organes de réglementation indépendants et de mettre en place la majeure partie du cadre légal nécessaire. Un dialogue plus officiel et régulier entre ces organes et les exploitants des centrales (l'approche dite « 2+2 ») permet d'améliorer continuellement la « culture de la sécurité ». La modernisation des centrales passe également par la fourniture de matériel (un système de nettoyage pour le dispositif de condensation de la centrale de Balakovo, du matériel de test non destructif pour plusieurs centrales, un système de régulation du générateur de vapeur pour la centrale du sud de l'Ukraine, etc.).

À l'heure actuelle, 91 projets d'aide générale sont en cours, tout comme 17 marchés publics de fournitures et 3 contributions à la BERD pour le sarcophage de Tchernobyl. Dix-huit nouveaux projets ont été identifiés dans le cadre du programme annuel 2001. Tous poursuivent l'objectif d'améliorer la culture de la sécurité nucléaire en Russie, en Ukraine et dans les autres pays de la CEI.

En vue de soutenir la mise en place d'un système fiable de contrôles de sécurité en Russie, la Commission européenne fournit son aide au Centre de formation et de méthodologie d'Obninsk, destiné aux opérateurs et aux inspecteurs, et une assistance technique aux opérateurs russes. Il faut y ajouter le Centre de formation et de méthodologie de Snezhinsk, qui dispense des formations et des services pour les opérateurs et les inspecteurs qui s'occupent de la phase finale du cycle du combustible.

Outre sa coopération avec la BERD, la Commission collabore aussi avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dont les activités d'amélioration de la

sécurité nucléaire dans les NEI s'effectuent par le biais de son programme de coopération technique et du groupe d'experts pour le nord-ouest de la Russie.

Des étapes importantes ont été franchies pour accélérer le rythme de mise en œuvre des engagements en faveur du programme sur la sécurité nucléaire. Les effectifs ont été étoffés pour s'acquitter des quatre missions suivantes: l'assistance sur site; la sécurité de conception et la préparation aux urgences hors site; les déchets nucléaires et les contrôles de sécurité; les autorités de réglementation et les organisations chargées de la sécurité.

La sécurisation des modifications des centrales: l'approche « 2+2 »

Les exploitants des centrales nucléaires sont intégralement et indivisiblement responsables de la sécurité de leurs installations et des retombées de leurs activités sur l'environnement. Tous les sites nucléaires sont contrôlés par des instances de réglementation. Le volet du programme TACIS consacré à la sécurité nucléaire contribue directement à l'amélioration des centrales des nouveaux États indépendants et encourage les transferts directs des meilleures pratiques mises en œuvre en Europe occidentale à l'intention des exploitants et des instances de contrôle. Il est plus particulièrement attentif à l'aspect délicat des relations entre ces acteurs lors de la procédure d'agrément des modifications des centrales. À cette fin, l'approche « 2+2 » instaure un système de coopération mixte, d'une part entre l'Union européenne et les centrales nucléaires des NEI, de l'autre entre l'Union et les organismes de contrôle et d'experts. Cette approche intégrée permet d'améliorer les méthodes d'agrément et de garantir que les modifications financées par la CE améliorent bel et bien la sécurité des centrales et sont conformes aux réglementations et aux pratiques en vigueur en Europe occidentale.

Coopération régionale – Engagements 2001 (en millions €)

Coopération régionale	Montant
Coopération régionale	38,0
Coopération transfrontalière	23,0
Coopération balte	6,0
Mécanisme de préparation aux investissements de l'UE et de la BERD	15,4
Sécurité nucléaire	51,0
Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl	40,0
ISTC/STCU	25,0
Divers	21,8
Total	220,2

4.3.3. *Les transports et les infrastructures*

4.3.3.1. Les transports

L'aide au secteur des transports est fournie via le programme de coopération régionale (voir ci-dessus) et les programmes d'action nationaux. Les projets ont pour objectif de moderniser le système des transports pour l'adapter à l'économie de marché moderne. **Seize projets étaient en place en 2001 dans ce secteur** et impliquaient la participation de plus de **400 experts européens**, dont trente résident à temps plein dans les pays partenaires.

Les infrastructures de transport héritées de l'époque soviétique sont largement suffisantes pour répondre aux besoins actuels et à court terme. Il n'est donc pas nécessaire d'opérer de gros investissements, si ce n'est qu'il faut assurer l'utilisation efficace de ces infrastructures. Le chemin de fer est le moyen de transport dominant: il achemine plus de 80 % du fret terrestre (contre 20 % dans l'Union européenne). Afin d'améliorer la souplesse du système, TACIS a encouragé les projets dans le domaine du transport multimodal en soutenant la croissance du secteur routier, en fragmentant les grandes entreprises de transport et en transférant du savoir-faire vers les pays partenaires. Il a également soutenu la mise en place de cadres juridiques et d'accords institutionnels modernes.

Deux projets, l'un sur la sécurité du transport routier, l'autre sur celle des ports de mer de la marine russe, ont été clôturés en 2001. Ils ont permis d'introduire des normes de sécurité occidentales dans ces deux domaines. Trois grands projets ont été lancés: la restructuration des chemins de fer moldaves, le projet de développement portuaire de Kaliningrad et le projet de gestion des routes dans le nord-ouest de la Russie.

La restructuration des chemins de fer moldaves

Le projet de restructuration des chemins de fer moldaves a pour but de redynamiser le système ferroviaire de ce pays et d'améliorer sa compétitivité. Il consiste dans la fourniture de conseils et de formations aux autorités moldaves et à la compagnie des chemins de fer, en particulier au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de restructuration.

Le développement portuaire de Kaliningrad

Les ports de Kaliningrad sont les seuls ports du nord-ouest de la Russie à ne pas être pris par les glaces en hiver. L'adhésion prochaine de la Pologne et de la Lituanie voisines à l'Union européenne ne fera qu'accroître leur importance. Le projet de développement portuaire lancé en février 2001 a pour but de faciliter le commerce et les investissements entre les États membres de l'Union et la Fédération russe en améliorant l'efficacité et les capacités physiques et techniques du canal et des ports de Kaliningrad. Plus particulièrement, il encourage les possibilités pour les associations en participation, les banques privées et les organismes de financement internationaux de financer les travaux d'infrastructures et la fourniture de matériel de manutention du fret. Il prévoit aussi des formations en gestion et en marketing pour les cadres des autorités portuaires et des entreprises d'exploitation des ports.

4.3.3.2. Les infrastructures

Les travaux de construction et d'entretien

Les principaux contrats de travaux dans le secteur des infrastructures sont financés par le programme TACIS de coopération transfrontalière (voir aussi la section 2.2 du présent chapitre). En 2001, la construction de quatre postes-frontières financée par TACIS a été menée dans ce cadre: à Salla et Svetogorsk en Russie, à Kamenny Log en Biélorussie et à Leushen en Moldavie. Deux chantiers ont été ouverts, jusqu'en 2002: la construction d'un pont sur le Boug, à la frontière entre l'Ukraine et la Pologne, et celle des voies d'accès à cet ouvrage. Des appels d'offres ont été lancés en vue de la construction d'une gare frontalière à Ivangorod, en Russie, et d'un poste-frontière à Bagrationovsk, ainsi que pour la délimitation des 650 km de frontière entre la Biélorussie et la Lituanie. Il faut enfin y ajouter d'autres appels d'offres pour un total de 30 lots d'équipements (16 en Russie, 4 en Biélorussie, 6 en Ukraine et 4 en Moldavie).

Le secteur énergétique

Huit grands projets dans le secteur énergétique en Ukraine, en Asie centrale et dans le Caucase ont été poursuivis en 2001. En Ukraine, trois portaient sur la réorganisation du secteur pétrolier et gazier et trois autres sur la promotion du concept d'efficacité énergétique. Dans le Caucase, deux concernaient la réforme structurelle du marché de l'énergie. En Russie, onze projets ont été mis en œuvre dans ce secteur, dont cinq se prolongeront en 2002.

Transports et infrastructures – Engagements en 2001 (en millions €)

Transports et infrastructures	Pays	Montant
Transports	Kirghizistan	1,2
Environnement	Kazakhstan	2,0
Énergie	Ukraine	20,0
Total		23,2

4.3.4. *La sécurité alimentaire et le développement rural*

En 2001, TACIS a soutenu la poursuite de douze projets dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture en Russie. Deux portaient sur la promotion de la coopération agricole (coopératives de production, de transformation et de crédit) dans trois régions pilotes et un sur l'encouragement des réformes dans l'agriculture via l'enseignement et la formation. Un projet impliquant plusieurs régions avait trait à la production de denrées alimentaires de haute qualité. Citons aussi deux projets sur la restructuration d'exploitations agricoles (à Astrakhan et dans l'Oural), un en faveur de centres de conseils agricoles dans le sud de la Russie et un, à l'échelle de la Fédération, consistant dans la fourniture de conseils au ministère de l'agriculture et de l'alimentation sur la promotion de nouvelles pratiques.

Les informations relatives à tous les projets menés à bien en 2001 ont fait l'objet d'une large diffusion pour favoriser leur multiplication.

Dans le reste des nouveaux États indépendants, dix-sept projets se sont poursuivis, relatifs à tous les aspects du développement rural: amélioration de la production (culture et élevage); agro-alimentaire; commercialisation et distribution des produits; privatisation et cadastre des terres; production et multiplication de semences améliorées; développement d'associations et de coopératives agricoles; mécanismes de crédits ruraux; qualité et sécurité alimentaire; techniques d'irrigation.

Le programme d'aide alimentaire UE-Russie

Le règlement (CE) n° 2802/98 du Conseil, du 17 décembre 1998, mandatait la CE pour fournir une aide alimentaire à la Fédération russe. Ce programme était le plus vaste que la CE ait jamais entrepris dans ce domaine en faveur de ce pays. Il était doté d'un budget de 400 millions € pour l'acheminement d'environ 1,85 million de tonnes de nourriture à une cinquantaine de régions.

La fourniture des denrées s'est terminée en avril 2000. La quasi-totalité des produits ont été vendus à des prix reflétant ceux du marché. Les produits de ces ventes ont été placés sur un compte spécial du ministère russe des finances en vue des les utiliser pour combler les retards de paiement des pensions (80 %) et pour soutenir les politiques des ministères de la santé et de l'emploi (20 %). L'année 2001 a été consacrée à la gestion de ce compte spécial. Cependant, en plus de la nature complexe du programme, des difficultés ont été rencontrées dans la collecte et l'utilisation des cofinancements.

Comme le requiert le règlement du Conseil, la Commission a commandé un audit externe de ce programme. Ses conclusions devraient être communiquées au début 2002.

Développement de stratégies et aide à la formation et à la gestion pour des entreprises de production agricole

Ce projet, mené de février 1999 à novembre 2001, était destiné à améliorer la production agricole en Mongolie via la réalisation d'une série de démonstrations pratiques portant par exemple sur l'utilisation correcte des engrais, la multiplication des semences, l'amélioration des techniques d'irrigation, etc. Il a prouvé qu'il était possible d'améliorer significativement la qualité et la quantité des récoltes avec un minimum d'investissements. Les résultats de ces démonstrations ont été largement diffusés via une série de journées « portes ouvertes » et une couverture régulière des activités dans les médias locaux et nationaux. Le projet a permis de créer cinq centres de conseils agricoles qui fournissent un large éventail d'informations à l'intention des agriculteurs.

Il a bénéficié du soutien actif du ministère de l'agriculture, tandis que le gouvernement a déjà appliqué un grand nombre de ses recommandations.

4.3.5. Le renforcement institutionnel

Les activités de renforcement institutionnel sont au cœur du programme TACIS. Elles sont destinées à soutenir la mise en place d'institutions publiques transparentes, responsables et efficaces. Le programme prévoit la fourniture de conseils sur les réformes administratives et sur la modernisation de la législation (le cas échéant compatible avec les normes communautaires), ainsi qu'une aide à la réforme du pouvoir judiciaire.

Il est important de mentionner dans ce domaine le nouveau programme de partenariats institutionnels de TACIS, qui soutient trois grands types de coopération: entre les ministères et les agences des gouvernements centraux, entre les pouvoirs publics municipaux et régionaux et entre ONG. Ils consistent dans le détachement de fonctionnaires des États membres de l'Union européenne dans les institutions bénéficiaires, pour les aider dans l'élaboration de leur nouvelle législation ou dans la réforme de leurs structures institutionnelles, ou pour dispenser des formations, par exemple en informatique, sur place ou dans les États membres.

En 2001, trente projets de consolidation institutionnelle ont été mis en œuvre dans le domaine de l'environnement. Beaucoup concernaient des institutions publiques nationales ou locales, mais il faut signaler deux grands projets de cofinancement, l'un à Saint-Petersbourg, en Russie, sur la réduction de la pollution de la mer

Baltique, l'autre dans la région de la mer Noire, destiné à améliorer la qualité de l'eau et les infrastructures de tourisme et de santé publique dans deux villes côtières de l'Ukraine. D'autres projets d'aide aux investissements dans les services municipaux ont été lancés durant l'année.

Pour ce qui est du développement économique, des réformes restent nécessaires dans quelques domaines fondamentaux: les cadres juridiques pour le secteur privé, les politiques en matière de commerce et d'investissements, la fiscalité et l'accès aux sources de financement. Les projets et les programmes TACIS tentent de résoudre ces problèmes sur le terrain concret (développement de petites et moyennes entreprises) et sur le plan institutionnel.

Renforcement institutionnel – Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Montants (en millions €)
Géorgie	3,0
Kazakhstan	9,0
Kirghizistan	4,7
Moldavie	9,7
Russie	45
Ukraine	20,5
TOTAL	91.9

4.3.6. Les politiques macroéconomiques

L'encouragement des réformes économiques et le développement du secteur privé sont des objectifs centraux du programme TACIS. En 2001 comme auparavant, la stratégie européenne était axée sur la stimulation de la croissance des entreprises et sur l'aide aux nouvelles institutions de l'économie de marché. L'Union a entretenu activement sa collaboration avec d'autres organismes internationaux et avec ses partenaires locaux.

Les grands enjeux du programme TACIS demeurent l'amélioration de l'environnement réglementaire, l'ouverture de l'accès aux sources de financement et d'investissements et l'optimisation des pratiques commerciales. Ils ont fait l'objet de près de 200 projets européens pour un montant total approchant les 300 millions €. Leurs principales tendances sont les projets d'aide à la réforme des systèmes comptables (Azerbaïdjan), les projets d'aide à l'adhésion à l'OMC et les projets d'instauration d'une culture de la petite entreprise (Russie). Dans la Fédération de Russie, précisément, comme dans les NEI, les projets communautaires portant sur les réformes juridiques et politiques et sur l'aide à la création d'entreprises revêtent une importance vitale.

La première phase du programme de stages pour chefs d'entreprise des NEI a permis l'organisation de 440 stages allant jusqu'à trois mois dans des entreprises de l'Union européenne. Un budget supplémentaire de 9,1 millions € y a été consacré en 2001.

**MERIT 1 – Aide aux villes à monoactivité: reconversion des cités minières
de la Fédération de Russie**

Ce projet était destiné à faciliter la reconversion de cinq villes minières frappées par les restructurations industrielles en moteurs de développement urbain et régional. Il portait sur le développement de stratégies économiques susceptibles d'attirer les investissements, sur le développement des capacités locales au moyen de formations, sur l'aide aux infrastructures réservées aux PME, sur le développement de fonds de microcrédits et sur la préparation d'une stratégie de diffusion des activités à l'ensemble des cités minières. Une série d'activités pilotes ont été mises en œuvre dans les différentes villes et servaient de références à de multiples activités de reconversion. Ce projet présente la caractéristique d'être « participatif », en ce sens qu'il tient compte des avis de la collectivité la plus large (représentants des autorités locales, des entreprises et des secteurs sociaux).

Assistance macroéconomique – Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Montant
Géorgie	1,0
Kazakhstan	2,5
Kirghizistan	2,8
Moldavie	3,0
Russie	22,0
Ukraine	13,0
TOTAL	44,3

4.3.7. La santé et l'éducation

4.3.7.1. La santé

La détérioration des services de soins de santé en Europe centrale et orientale a entraîné une diminution souvent spectaculaire de l'espérance de vie. Ces dix dernières années, celle-ci est par exemple tombée de 68 à 58 ans en Russie. De nombreuses maladies qui avaient disparu ou qui étaient sous contrôle, comme la diphtérie, le choléra ou la tuberculose, ont resurgi et se propagent. Le sida progresse également à grands pas.

Le programme d'aide de la Commission européenne à l'Ouzbékistan est celui qui incarne le mieux les préoccupations de la CE en matière de santé. Le tableau ci-dessous synthétise les actions de TACIS dans ce domaine en 2000-2001.

Des projets sont en préparation sur la prévention et le contrôle de la tuberculose en Ukraine (Kiev) (2 millions €), sur l'aide aux soins de santé primaires intégrés dans la région de Kakheti, en Géorgie (de 5 à 7 millions €), et sur la santé régionale en Ouzbékistan (2 millions €).

4.3.7.2. L'éducation

Le principal instrument de l'aide TACIS dans le secteur de l'éducation est le programme Tempus⁸⁴. Il a pour but de soutenir la réforme et la restructuration des systèmes d'enseignement supérieur dans les nouveaux États indépendants afin de les adapter aux nouveaux besoins socio-économiques. Ce programme se déploie en trois grands volets: les projets européens communs (PEC), les projets de mise en réseau et les bourses de mobilité individuelle.

Développement social – Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Millions €
Kazakhstan	1,0
Kirghizistan	0,9
Moldavie	6,8
Russie	23,0
Ukraine	13,5
TOTAL	45,2

4.3.8. Les thèmes transversaux

4.3.8.1. L'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme

Les projets mis en œuvre en 2001 en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale par l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) ont représenté une valeur de plus de 7,5 millions €.

Elle a par exemple engagé 2,6 millions € dans un projet de promotion et de défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la Fédération de Russie, qui s'inscrivait dans le cadre d'un programme de suivi destiné à renforcer et à protéger les Droits de l'Homme dans les 89 régions du pays, en particulier dans le nord du Caucase. En Géorgie, l'IEDDH a mis en œuvre un projet de réhabilitation des survivants de la torture et de prévention de la torture.

Elle a aussi fourni une aide de 3 millions € au processus de démocratisation et au renforcement de la bonne gouvernance. En Biélorussie, un projet qu'elle a mené depuis 1999 en commun avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a sensibilisé les jeunes aux problèmes des Droits de l'Homme. Avec le Conseil de l'Europe, elle applique en Russie un programme de renforcement de la bonne gouvernance et de protection des Droits de l'Homme et, en Ukraine, un projet visant à renforcer la stabilité démocratique et la prévention des conflits. Elle a également contribué à l'adoption par la Moldavie de plusieurs travaux sur les normes européennes de gouvernance, les Droits de l'Homme et les conditions d'incarcération des détenus.

L'aide en faveur de la prévention des conflits et de la promotion de la paix est une priorité essentielle de l'IEDDH. En 2001, la CE a collaboré avec le Conseil de l'Europe à un programme destiné à aider l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie à

⁸⁴

Tempus soutient la réforme des systèmes d'enseignement supérieur en Europe centrale et orientale: Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Mongolie, Ouzbékistan, Russie et Ukraine

accéder à cette institution, notamment via l'instauration de sociétés démocratiques basées sur la bonne gouvernance, la tolérance et le respect des Droits de l'Homme. Un autre projet commun a porté sur la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que sur le renforcement de mesures destinées à réduire les risques de conflit et à promouvoir la bonne gouvernance. Enfin, pour la première fois, l'IEDDH s'est engagée dans la prévention des conflits et dans le renforcement des capacités de protection des Droits de l'Homme dans le Caucase.

4.3.8.2. Les activités des ONG

Le développement de la société civile est un autre élément clé du programme TACIS. Il porte en particulier sur l'aide aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives.

Un programme spécial sur le développement de la société civile en Biélorussie a été approuvé en novembre 1999 à Minsk et est mis en œuvre depuis le début 2001. Actuellement, 24 projets relatifs aux ONG, 5 relatifs aux médias et un projet de jumelage institutionnel sont en cours.

Les propositions définitives pour le programme Lien de TACIS (destiné à promouvoir les partenariats entre les ONG) ont été déposées au printemps 2001. Vingt projets ont été sélectionnés et leur exécution a été entamée. Ils représentent une valeur totale de 3,2 millions €. Trente-cinq projets sont également en cours, jusqu'à la fin 2002, dans le cadre du programme TACIS de jumelage de villes, pour un budget total de 3,5 millions €.

Ces deux programmes ont été remplacés par le programme de partenariat sur le renforcement institutionnel et sur l'aide à la société civile et aux initiatives locales. Destiné aux ONG, aux pouvoirs publics locaux et régionaux et aux organisations professionnelles, il soutient le renforcement des institutions par le biais de partenariats de coopération entre l'Union européenne et les nouveaux États indépendants. Un appel à propositions a été lancé en décembre 2001 et la mise en œuvre des projets devrait commencer en automne 2002. Le budget de ce programme est de 15 millions € pour deux ans.

<p>L'aide des ONG en faveur des personnes handicapées et la création d'un centre de consultation pour enfants invalides</p>
--

<p>Ce projet a été mis en place par des ONG de Biélorussie en vue d'accroître leurs capacités d'assistance en faveur des personnes handicapées. Il est destiné à développer la coopération entre les ONG et les services de l'emploi en vue d'ouvrir des perspectives d'emploi pour ces personnes, de revoir la législation en vigueur et de proposer de nouvelles réglementations à cette fin. Le ministère de l'emploi héberge gratuitement la structure administrative du projet. Il s'agit là d'un signal clair pour les pouvoirs publics nationaux. Si le projet aboutit à des résultats positifs et durables, il sera un bon exemple de l'apport des ONG et de leur coopération avec le gouvernement biélorusse.</p>

4.3.9. *La cohérence avec les autres politiques*

La cohérence avec les autres politiques revêt deux formes. En premier lieu, la Commission européenne coordonne soigneusement les activités candidates à une aide TACIS avec ses directions générales responsables des autres politiques

sectorielles de l'Union (environnement, énergie, transport, justice et affaires intérieures, concurrence, commerce, emploi et politique régionale).

Ainsi, les aides TACIS aux nouveaux États indépendants occidentaux font souvent partie d'un cadre plus large qui intègre l'aide communautaire aux pays candidats via PHARE et Interreg⁸⁵. Il faut donc mieux coordonner les trois programmes. En guise de premier pas dans cette direction, la Commission a rédigé en avril 2001 son « Manuel pour la coordination du financement TACIS et Interreg »⁸⁶.

En second lieu, la Commission s'efforce de garantir la complémentarité entre le programme TACIS et les autres instruments communautaires. Par exemple, les programmes déployés en 2001 en faveur de la Moldavie et du Kirghizistan contiennent des éléments liés aux projets entrepris dans le cadre du programme de la CE sur la sécurité alimentaire. De même, les activités de TACIS dans le domaine du développement économique et du secteur privé ont pour but de créer un climat propice compatible avec les conditions d'octroi de l'aide macroéconomique de la CE (voir le chapitre 7).

4.3.10. *La coopération avec les autres donateurs*

La coordination et la complémentarité permanentes avec les activités des autres donateurs, en particulier avec les États membres de l'Union européenne, sont des priorités stratégiques fondamentales de TACIS. Ainsi, la meilleure coordination sur le plan national est un résultat direct du resserrement des relations entre les délégations de la Commission et les représentations des États membres dans les pays partenaires. Les nouveaux programmes sont élaborés en étroite concertation avec les autres bailleurs de fonds et sont soumis à l'approbation officielle de la Commission (par exemple via le comité de gestion TACIS). Quant aux relations avec les organisations internationales tierces, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, elles sont renforcées par une coopération permanente, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des CSLP ou, au Kirghizistan, du cadre global de développement.

4.3.11. *ECHO*

Globalement, la situation humanitaire dans les NEI n'a pas connu d'amélioration significative en 2001. Il est clair que les causes profondes de la situation difficile que vivent les couches les plus vulnérables de la société sont de nature structurelle. Elles doivent faire l'objet de remèdes durables à long terme, ce qui ne relève pas de la mission d'ECHO. Cependant, en raison des retards de mise en œuvre d'autres instruments plus appropriés de la Commission, l'Office d'aide humanitaire a maintenu son assistance, mais dans une mesure plus restreinte, axée sur le soulagement de la précarité des catégories les plus fragiles que sont les enfants placés en institutions, les personnes âgées, les handicapés isolés et les familles nombreuses à risque. Pour le reste, ECHO a poursuivi et a pratiquement terminé son retrait graduel de **Biélorussie**, de **Moldavie** et de **d'Ukraine**, ainsi que du sud du Caucase (**Azerbaïdjan**, **Géorgie**, **Arménie**).

⁸⁵ Interreg est une initiative de la Commission européenne financée par les Fonds structurels et qui vise à promouvoir la coopération interrégionale entre les zones frontalières de l'Union.

⁸⁶ Voir http://europa.eu.int/comm/regional_policy/Interreg3/doc/docu_fr.htm

De même, au **Tadjikistan**, le plan de financement global a été réduit (à 10 millions €), la priorité restant maintenue sur les secteurs de l'aide alimentaire, des soins médicaux, de l'eau et des installations sanitaires. Toutefois, à la suite de la deuxième sécheresse consécutive qui a gravement frappé le pays, une aide d'urgence de 2 millions € a été débloquée pour financer de petits projets de sécurité alimentaire à l'intention de la population rurale la plus vulnérable. ECHO poursuit son retrait progressif du pays, qui devrait se clôturer à la fin 2003, et continue de coopérer étroitement avec la Commission pour assurer une transition harmonieuse entre l'aide d'urgence (financée par l'Office humanitaire) et les activités de réhabilitation et de développement (via des instruments plus appropriés de la Commission et des États membres), destinées à couvrir les besoins à plus longue échéance. Sur ce point, l'attention internationale portée à l'Asie centrale depuis la crise afghane semble agir comme un catalyseur.

Dans la **Fédération de Russie**, ECHO reste présent dans le nord du Caucase afin de subvenir aux besoins humanitaires considérables de la population victime du second conflit tchéchène (40,35 millions €), qui a éclaté à la fin 1999 et à propos duquel aucune solution politique n'est encore en vue. Les hostilités ont provoqué des déplacements massifs de population, en particulier vers l'Ingouchie (près de 150 000 personnes déplacées). Les conditions extrêmement difficiles (l'accès complexe à la Tchétchénie, le manque d'ouverture aux ONG et la rareté des liaisons radio VHF, cruciales pour la sécurité du personnel humanitaire) entravent les efforts de la communauté internationale. Jusqu'à présent, les aides d'ECHO (aide alimentaire et amélioration de l'accès à l'eau et aux infrastructures sanitaires) ont bénéficié à quelque 400 000 civils (soit déplacés dans des camps ou des implantations spontanées en Ingouchie soit restés à Grozny, la capitale tchéchène). Quarante mille autres personnes déplacées dans des camps en Tchétchénie ou en Ingouchie ont reçu une assistance médicale de base fournie par des partenaires d'ECHO. L'Office humanitaire a également financé des mesures de protection (entre autres des conseils juridiques) en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des résidents, ainsi que la coordination de l'aide humanitaire internationale.

En 2001, ECHO a aussi débloqué un montant de 1,03 million € pour répondre aux besoins humanitaires d'une grande partie de la population rurale de **Mongolie** provoqués par un hiver extrêmement rigoureux. Il a financé l'aide apportée à 40 000 personnes très vulnérables sous la forme de denrées alimentaires de base et d'« intrants » agricoles.

Décisions financières d'ECHO en 2001 (en millions €)

Pays/Sous-région	Montants (en millions €)
Biélorussie, Moldavie, Ukraine	1,900
Mongolie	1,030
Fédération de Russie (crise tchéchène)	40,350
Arménie, Géorgie	3,150
Tadjikistan	12
TOTAL	58,430

4.3.12. *Le suivi*

Toutes les activités nationales et régionales de TACIS ont fait l'objet de missions de suivi régulières de la part d'évaluateurs externes.

La plupart ont reçu une appréciation moyenne à bonne, cette catégorie étant surtout constituée de projets clôturés en 2001.

Les équipes d'évaluateurs ont travaillé à partir de quatre bureaux régionaux, à Moscou, Kiev, Almaty et Tbilissi. La majorité des évaluations ont été réalisées par des experts détachés sur place à long terme. À la fin 2001, l'évaluation de TACIS a été intégrée au système général d'évaluation.

4.3.13. *Conclusions et perspectives*

Le programme TACIS est aujourd'hui un programme bien rodé en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Il évolue en fonction des besoins de ses partenaires à mesure que le processus de transition touche à sa fin et que de nouveaux défis se profilent. Il tient compte des différences croissantes entre les pays partenaires et veille à cibler ses interventions sur leurs véritables besoins. Le nouveau règlement TACIS maintient l'orientation du programme sur les secteurs où il est le plus efficace. Ainsi, il se concentrera essentiellement sur l'aide aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives et mettra fin petit à petit à ses activités dans le domaine du développement rural. Au fil des progrès de l'élargissement, l'aide communautaire se focalisera sur les enjeux régionaux et transfrontaliers entre les nouveaux États indépendants occidentaux et les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

4.4. MEDITERRANEE DU SUD, PROCHE ET MOYEN ORIENT

Sept ans après son lancement – dans un contexte d’instabilité régionale marqué par l’aggravation du conflit au Proche-Orient –, il est opportun de réaffirmer l’importance stratégique du partenariat euro-méditerranéen inauguré en 1995 à Barcelone par les 15 Etats membres de l’Union européenne et les 12 pays partenaires méditerranéens. Le modèle de coopération mis en place dépasse aujourd’hui largement le simple cadre économique et a pour ambition de créer les conditions d’une stabilité régionale durable, préalable indispensable à toute tentative de prospérité commune de la zone méditerranéenne.

En 2001, le partenariat euro-méditerranéen est un processus arrivé à maturité. Il est devenu le seul cadre régional de dialogue ainsi qu’un concept unique de développement évolutif et global qui permet la mise en oeuvre de politiques et de stratégies communes dans la zone méditerranée.

A l’heure actuelle, les accords euro-méditerranéens d’association conclus ou en négociation avec 9 pays partenaires représentent, au niveau bilatéral, le cadre de coopération privilégié avec l’UE. La conclusion de ces accords contribue également, au niveau régional, à renforcer les liens entre les pays partenaires. A cet égard, il convient de mentionner, à titre d’exemple, la conclusion d’accords sous-régionaux de libre-échange tel le processus d’Agadir entre le Maroc, la Tunisie, l’Egypte et la Jordanie qui illustre la volonté d’ouverture économique réciproque de ces quatre pays du Maghreb et du Machrek.

4.4.1. Introduction

Lancé lors de la Conférence de Barcelone en 1995, le partenariat euro méditerranéen constitue le cadre de coopération privilégié entre l’Union européenne et les pays partenaires méditerranéens. Il accueille l’ensemble des actions de coopération menées conjointement pour relever les défis de nature politique, économique, sociale et environnementale qui conditionnent l’avenir de l’ensemble géopolitique méditerranéen.

Le manque d’homogénéité et la précarité du tissu social sont les principaux facteurs de l’exclusion sociale et de la pauvreté dans les pays du sud de la Méditerranée. En 2001, la moyenne régionale du revenu par habitant s’établissait à 1512 US \$, avec des disparités significatives selon les pays (de 990 US \$ pour la Syrie à plus de 5 000 US \$ pour le Liban). La réduction de telles inégalités implique un effort spécifique dans les domaines de l’éducation, de la formation professionnelle et de la santé, ainsi qu’une coordination accrue avec les Etats membres et les organisations internationales. La lutte contre la pauvreté constitue précisément la base de la nouvelle approche communautaire en matière de développement durable et reste un objectif majeur de la stratégie de coopération de l’Union européenne avec les pays méditerranéens.

Dans ce contexte, le développement économique et social des pays et territoires de la Méditerranée du sud et du Proche et Moyen-Orient est un enjeu vital pour la stabilité et la prospérité régionales de toute la zone méditerranéenne.

Le programme MEDA⁸⁷ est le principal instrument financier du Partenariat euro méditerranéen puisqu'il a représenté à lui seul plus de 88 % du montant total des actions de coopération financées en 2001, l'Union assumant également des actions de coopération plus spécifiques dans les domaines de l'appui au processus de paix au Moyen-Orient, de l'aide aux réfugiés palestiniens et du soutien à la démocratie..

Les Accords euro méditerranéens d'association conclus ou en négociation avec 9 pays partenaires méditerranéens constituent le cadre stratégique de coopération bilatérale dans lequel s'inscrivent les actions communautaires. Des progrès significatifs ont ainsi été accomplis en 2001 avec l'Algérie et le Liban qui ont chacun signé un accord d'association avec l'Union européenne. La priorité a été accordée à l'appui aux projets identifiés dans les Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) établis avec 9 pays partenaires dans les domaines de la transition économique (ajustement structurel et développement du secteur privé), du maintien de la cohésion sociale (éducation, santé, développement rural) et en faveur de la société civile.

Situation des Accords euro-méditerranéens en 2001	
Accords déjà en vigueur	Tunisie, Autorité palestinienne (*), Israël, Maroc
Accords en attente de ratification	Jordanie (**), Egypte (***), Algérie (****), Liban (****)
Négociations en cours	Syrie

(*) Accord transitoire

(**) L'accord d'association avec la Jordanie devrait être ratifié en mars 2002, son entrée en vigueur est prévue en mai 2002

(***) L'accord d'association avec l'Egypte a été signé le 26 juin 2001

(****) L'accord d'association avec l'Algérie a été signé le 19 décembre 2001, celui avec le Liban devrait être signé en 2002

Pour l'année 2001, le montant total des fonds engagés par la Commission dans les actions de coopération liées au partenariat euro méditerranéen a représenté 857,8 millions € tandis que les paiements se sont élevés à 564,6 millions €. Le programme MEDA a bénéficié de la part la plus importante des fonds engagés en 2001 avec 757,4 millions €, les paiements ayant atteint un total de 403,7 millions €. Les fonds engagés au titre des diverses lignes budgétaires spécifiques (Processus de paix ; UNRWA: Aide aux réfugiés palestiniens) ont pour leur part, représenté 100,4 millions € tandis que les paiements se sont élevés à 160,9 millions €.

⁸⁷

Le programme MEDA est régi par le Règlement (CE) N° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro méditerranéen, modifié le 27 novembre 2000 par le Règlement du Conseil (N° CE/2698/2000), communément désigné sous le nom de MEDA II.

**Partenariat euro méditerranéen : Engagements et Paiements 2001
(millions €)**

Programmes	Engagements		Paiements	
	2001	2000	2001	2000
MEDA				
Algérie	60,0	30,2	5,4	0,4
Cisjordanie/ Gaza	-	96,7	62,0	31,2
Egypte	-	12,7	62,5	64,4
Jordanie	20,0	15,0	10,8	84,5
Liban	-	-	2,0	30,7
Maroc	120,0	140,6	41,1	39,9
Syrie	8,0	38,0	1,9	0,3
Tunisie	90,0	75,7	69,0	15,9
Turquie (hors allocation globale)	147,0*	310,4*	86,4	15,2
MEDA bilatéral	445,0	719,3	341,1	282,5
MEDA Régional	312,4	159,8	62,6	48,0
Total bilatéral/régional	757,4	879,1	403,7	330,5
Autres lignes budgétaires	100,4	122,8	160,9	141,7
TOTAL	857,8	1.002,0	564,6	472,2

* Les fonds engagés pour la Turquie au titre du programme MEDA (ligne budgétaire B7-4100) sont directement gérés par la DG Elargissement

Engagements / Paiements 1995-2001 (millions €)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Engagements	173	404	981	941	937	879,1	757,4	5071,6
Paiements	50	155	211	231	243	330,5	403,7	1624
<i>Ratio paiements/ engagements</i>	29%	38%	21%	24%	26%	37,6%	53,3%	32,0%

4.4.2. Coopération régionale

La coopération régionale constitue l'un des traits les plus originaux du Partenariat euro Méditerranéen et permet d'organiser des activités communes et des échanges d'expériences et d'informations impliquant les 27 pays ou territoires partenaires des deux rives de la Méditerranée. Elle repose sur l'élaboration d'un Programme indicatif régional et se traduit en pratique par la mise en œuvre opérationnelle de programmes régionaux consacrés chacun au développement d'un domaine de coopération spécifique.

La coopération régionale a bénéficié en 2001 de l'adoption par la Commission d'un plan de financement d'un montant de 200 millions €, engagé en 2001 et portant sur 7

programmes spécifiques dont la réalisation s'étendra sur plusieurs années. L'adoption de ce plan de financement régional vise à pérenniser des activités et des projets existants dans les domaines tels que l'environnement (30 millions €) ou les échanges culturels entre jeunes (10 millions €), mais prévoit également le lancement d'actions nouvelles, notamment dans les secteurs tels que le capital-risque (50 millions €) et les transports (20 millions €).

Dans le cadre du volet politique et de sécurité, la Commission a poursuivi la mise en œuvre effective d'actions visant au rapprochement des pays et des peuples. Trois actions ont été menées: la tenue de deux séminaires de formation pour les diplomates des pays MEDA ; le financement du réseau EuroMeSCo regroupant des spécialistes indépendants d'instituts de politique étrangère ; la participation des agences nationales de protection civile des 27 partenaires euro Méditerranéens à quatre cours de formation, dans le cadre d'un projet pilote destiné à mieux prévenir les accidents et les catastrophes naturelles.

Dans le cadre du volet économique et financier, la Commission a poursuivi la mise en œuvre des programmes et des projets existants dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, de la société de l'information, et des statistiques. Cinq projets ont été lancés dans le domaine de la gestion de l'eau et cinq ont été destinés à améliorer la sécurité maritime. La coopération industrielle s'est concentrée sur les trois thèmes suivants: la promotion des investissements, le développement de l'innovation, de la technologie et de la qualité dans les entreprises et le développement des instruments du marché euro méditerranéen. Quatre projets ont été lancés dans le domaine de l'énergie. 16 propositions ont été sélectionnées dans le domaine des technologies liées à la société de l'information. L'an dernier dans le cadre du programme. Dans le domaine de l'environnement, cinq projets ont débuté en 2001. Ils portent sur une vaste gamme d'actions concernant aussi bien le traitement de la gestion des déchets urbains que la promotion de l'agriculture biologique. Dans le domaine statistique, l'objectif reste l'harmonisation des données chiffrées concernant tous les secteurs de l'espace euro-Méditerranéen. Deux annuaires statistiques ont été publiés⁸⁸, concernant l'un, les données régionales et l'autre le tourisme.

Dans le cadre du volet social, culturel et humain, les programmes régionaux concernant l'audiovisuel, le patrimoine culturel et la jeunesse ont été mis en œuvre à travers les programmes Euromed Audiovisuel (6 projets), Euromed Jeunesse (26 projets) et la première phase du programme Euromed Heritage (15 projets visant à la préservation du patrimoine commun méditerranéen et 10 propositions sélectionnées pour la phase II). La promotion des femmes dans le développement économique et le développement de la coopération judiciaire ont également été définis comme deux nouveaux domaines d'actions prioritaires. Enfin, l'UE a prévu la préparation d'un programme régional dans le domaine de l'information et de la communication.

⁸⁸

« Statistiques euro méditerranéennes » - ISSN 1561-4034 – « Tourism trends in Mediterranean countries » - ISBN 92-894-0066-8 – Editeur, Office des publications officielles des Communautés européennes – L – 2985 – Luxembourg.

De jeunes volontaires marocaines et européennes engagées dans l'action sociale à Tunis

Dans le cadre du programme Euromed Jeunesse, quatre jeunes Européennes – deux Allemandes et deux Françaises - et deux jeunes Marocaines, ont mené ensemble à Tunis en décembre 2001, plusieurs actions d'aide sociale dans des quartiers très défavorisés, . Ces jeunes filles se sont occupées de personnes âgées et d'enfants abandonnés dans deux centres sociaux du quartier de La Manouba. Elles sont également intervenues en faveur de jeunes filles défavorisées issues du milieu rural dans le quartier de Chebedda, ainsi que de jeunes femmes du centre d'aide sociale du quartier de Radés. L'UE a financé cette opération, d'une durée de six mois, à hauteur de 20.000 €. L'association tunisienne de l'action volontaire (ATAV) a assuré la coordination sur le terrain et a permis l'hébergement et l'accueil des jeunes volontaires.

Coopération régionale : Projets engagés en 2001 (millions €)

Coopération régionale	Titre du projet	Montant
	Gestion de l'eau*	40
	Politique des transports*	20
	SMAP II (Short and Medium-Term Priority Environmental Action Programme)*	30
	Medstat II*	30
	Eumedis II*	20
	Euromed Jeunesse II*	10
	BEI – Risk Capital*	50
	CGIAR (Consultative Group on International Agricultural Research)	1,5
	Forum Energie	2
	Ré-engagements	24,8
	Activités régionales diverses	4,3
SOUS-TOTAL		232,4
<u>Allocation globale</u>		<u>33</u>
<u>Assistance technique</u>		<u>46,8</u>
TOTAL		312,4

* Projets inclus dans le plan de financement régional MEDA 2001 d'un montant global de 200 millions €.

4.4.3. transports et infrastructures

Le développement et le renforcement des infrastructures de base et des réseaux de transports, d'énergie et de télécommunications dans le cadre des programmes bilatéraux et régionaux, répondent aux objectifs prioritaires du Partenariat euro méditerranéen Pour la réalisation de ces objectifs, 49 projets étaient en cours d'exécution en 2001 dans le cadre des programmes bilatéraux pour un montant total d'engagements de l'ordre de 570 millions €.

En 2001, l'accent a été mis sur l'intégration et la coordination des programmes proposés ou en cours d'exécution avec les autres actions communautaires, notamment les actions menées par la Banque européenne d'Investissement et par les

Etats membres. La protection de l'environnement et l'impact sur le développement durable ont été systématiquement pris en compte lors de la phase préparatoire d'évaluation des projets.

Sur le plan opérationnel, les principaux résultats obtenus pour l'année 2001 sont les suivants :

Au Maroc, l'appui communautaire en faveur du développement des services publics chargés de la gestion de l'eau, de l'énergie et des transports s'est accéléré en 2001. Dans le cadre des programmes d'alimentation en eau et d'assainissement du milieu rural, les progrès suivants ont été enregistrés: l'amélioration du système d'approvisionnement de 13 agglomérations et de 438 douars concernant un total de 423 000 habitants ; la construction en cours de 65 km de pistes rurales dans les provinces du nord (paiements effectués en 2001 : 3,25 millions €) ; le lancement d'un important programme d'électrification décentralisée couvrant 15 000 foyers marocains en complémentarité avec les Etats membres (Allemagne, France) et les autorités locales. A ces réalisations, il convient également d'ajouter le désenclavement des régions côtières du nord du pays grâce à la finalisation des actions préparatoires à la construction du tronçon El Jehba-Ajdir de la rocade méditerranéenne (109 km) et aux travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures sociales en cours - en vue du relogement de 20 000 habitants des bidonvilles de Salé - en périphérie de Rabat (paiements effectués en 2001:1 million €).

En Syrie, trois nouvelles conventions de financement dans les secteurs de l'électricité, des télécommunications et du tourisme culturel ont été signées en 2001 pour un total de 24 millions €, illustrant la reprise d'un rythme de coopération plus soutenu. Ces programmes sont actuellement en cours de démarrage. Par ailleurs, la décision de financer, à hauteur de 8 millions €, un programme d'assainissement des camps de réfugiés palestiniens en Syrie a également été prise.

En Jordanie, une équipe d'assistance technique a été constituée auprès de l'Unité de Gestion de Projet (40 personnes) chargée d'assurer la coordination des programmes de réhabilitation et de développement des réseaux d'eau de la région d'Amman, et est désormais opérationnelle. L'inauguration, en 2001, des projets d'alimentation en eau des régions de Karak et Tafilah a rendu possible la fourniture aux populations de la région d'un service public essentiel. Enfin, la Commission soutient le développement du tourisme culturel par la mise en valeur de deux sites archéologiques et par l'assistance technique fournie au Conseil du Tourisme.

En Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, malgré des difficultés accrues dues à l'aggravation de la situation et au renforcement du blocus des territoires autonomes palestiniens, la priorité de l'Union européenne reste l'amélioration des conditions de vie de la population palestinienne. Dans ce contexte, la poursuite des travaux en cours pour la construction d'infrastructures de base (écoles, routes, centres de santé primaire, réseaux d'assainissement, collecte des déchets...) constitue déjà en soi un résultat qu'il convient de souligner. Le maintien et le développement de ces infrastructures essentielles sont indispensables - et permettront lorsque les conditions seront à nouveau réunies - une relance rapide de l'économie palestinienne. Réussite notable : en 2001, l'ensemble des départements de l'hôpital de Gaza, d'une capacité de 188 lits au service d'une population de 350 000 personnes, sont devenus pleinement opérationnels et accueillent environ 2 000 patients par mois. Enfin, il

convient de mentionner la réhabilitation de la bibliothèque de l'Ecole Biblique de Jérusalem, inaugurée le 17 novembre 2001 par le Président Prodi.

Construction d'écoles en Cisjordanie et dans la bande de Gaza

Entre 1996 à 2001, 21 écoles et infrastructures scolaires ont été construites en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Ce projet d'infrastructures de base en faveur de l'éducation primaire et secondaire a pu être réalisé grâce à l'appui de la CE qui a contribué à son financement à concurrence de 14 millions €.

Les municipalités palestiniennes bénéficiaires disposent maintenant de 311 nouvelles classes représentant une capacité totale d'accueil de plus de 14 000 élèves. Outre le bénéfice pédagogique et éducatif, ce projet a également eu un impact substantiel sur l'environnement économique et social du pays, les travaux ayant permis de générer environ 100 000 journées de travail pour les ouvriers, les cadres, les professionnels du bâtiment et les fournisseurs d'équipement palestiniens.

Enfin, en Iran, les travaux d'équipement et la construction d'infrastructures annexes de deux hôpitaux déjà construits à Manjil et Abbar Taroum dans le cadre d'un programme d'aide, sont en voie d'achèvement.

Transport et infrastructure : Projets engagés en 2001 (millions €)

Transport et infrastructure	Pays	Titre du projet	Montant
Eau	Maroc	Ajustement sectoriel Eau	120
Eau	Syrie	Environnement Santé / Camps de réfugiés	8
TOTAL			128

4.4.4. Développement rural et sécurité alimentaire

70 % des populations du Proche Orient et d'Afrique du Nord, vivant en dessous du seuil de pauvreté, résident en zones rurales où les conditions de vie sont généralement plus précaires que dans les agglomérations urbaines. Le sous-développement rural de la plupart des pays Méditerranéens du sud est certes lié à leur situation climatique, mais aussi à la surexploitation des écosystèmes naturels, qui perturbe les équilibres naturels.

En 2001, les actions de développement ont porté principalement sur la création d'emplois productifs permanents, sur le renforcement des organisations de base ainsi que sur la gestion durable des ressources naturelles, notamment les ressources hydrologiques et la protection des sols fertiles contre l'érosion. Au plan opérationnel, 25 projets étaient en cours d'exécution en 2001 pour un montant d'engagements global de l'ordre de 433 millions €, essentiellement concentrés sur trois pays : l'Egypte (7 projets pour un total de 105 millions €), le Maroc (8 projets pour un total de 182 millions €) et la Tunisie (5 projets pour un total de 132 millions €) ; 5 projets étaient répartis sur les autres pays de la zone pour un total de 14 millions €).

En matière de sécurité alimentaire, l'aide européenne s'inscrit dans le cadre de la déclaration de Rome sur le Sommet Mondial de l'Alimentation de novembre 1996. L'action de l'Union vise à permettre l'accès des couches les plus nécessiteuses de la

population sud méditerranéenne à une alimentation suffisante en termes quantitatif et qualitatif et à l'existence de conditions minimales d'hygiène.

Au Yémen, la production céréalière est en forte baisse et ne couvre actuellement que 25 % de la consommation totale de sa population. Dans le cadre du programme stratégique de réduction de la pauvreté mis en œuvre par le gouvernement yéménite, la Commission a en 2001, apporté son appui budgétaire et fourni une assistance technique s'articulant autour des trois volets suivants : 1) un appui institutionnel visant à renforcer la définition des objectifs et la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (complété par un soutien financier à la caisse de sécurité sociale) ; 2) un appui au système d'information sur le recensement agricole, élargi à une étude sur le système d'information des marchés agricoles ; 3) le financement (75 % du coût total) des coûts de programmation et de mise en œuvre d'actions d'appui à la sécurité alimentaire (notamment la construction de petits barrages pour l'irrigation ; programmes de formation professionnelle ; accès à des micro crédits).

Les actions principales - sur la modernisation des entreprises productives privées, sur la mise en valeur de la grande irrigation existante, ainsi que sur l'appui aux initiatives des communautés rurales de base - ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire. L'approvisionnement des villes a également été amélioré et la croissance des importations mieux maîtrisée. Enfin, la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement rural a été systématiquement prise en compte de manière transversale dans chaque action entreprise.

Sur la base des priorités opérationnelles définies avec les pays partenaires, les actions suivantes ont été menées ou poursuivies en 2001:

Modernisation des entreprises de production agricole

Ce programme vise à fournir l'aide technique et financière nécessaire - par l'intermédiaire d'institutions nationales et locales spécialisées - aux entrepreneurs agricoles d'Egypte et du Maroc en vue de la réalisation et du financement de leurs projets.

En Egypte, environ 3000 petits producteurs privés ont pu développer leur propre entreprise en diversifiant leurs activités productives afin de répondre aux besoins du marché, grâce à l'octroi par les banques locales de prêts à moyen terme et aux conseils de gestion financés par la Commission européenne. Grâce aux efforts de gestion entrepris, l'impact de ce projet national a été très significatif puisque les ventes de produits avicoles, de produits laitiers, de poissons d'élevage et de légumes ont fortement augmenté et ont permis la création d'environ 30 000 emplois et l'amélioration des revenus de près de 50 000 personnes.

Le développement de la grande irrigation et la gestion plus rationnelle des ressources en eau supposent concrètement un effort de formation des agriculteurs égyptiens et marocains. Le volume d'eau nécessaire par hectare a, grâce à cette réforme, pu être ainsi réduit de 30 %.

En Egypte, 20 000 hectares de terres inondables ont pu être irrigués après remise en valeur des terres, au bénéfice de 8 000 familles d'agriculteurs regroupés en 33 associations, grâce à de nouvelles méthodes d'irrigation plus efficaces et plus économes en eau. La production de céréales et de fourrages a ainsi été accrue de 30 % et les revenus agricoles de 20 %. Les actions financées par la CE ont porté sur le drainage et l'aménagement des périmètres agricoles, sur l'appui aux associations d'usagers, sur le conseil technique aux producteurs ainsi que sur les infrastructures d'accès aux zones de production.

Appui aux initiatives des communautés rurales de base

En Tunisie et au Maroc, la Commission aide les communautés de base à formuler et à mettre en œuvre de façon indépendante les actions qu'elles jugent prioritaires pour l'amélioration de leurs conditions de vie et la gestion durable de leurs terres. Les domaines d'intervention concernent la petite hydraulique agricole, les pistes rurales et la conservation des eaux et des sols. Ces actions, en stabilisant les revenus agricoles et en enravant la désertification, contribuent à freiner les migrations vers les zones urbaines et l'étranger.

En Tunisie, 480 lacs et 45 000 hectares de bassins versants ont ainsi été aménagés et plus de 20 000 hectares mis en valeur, dont 5000 de culture irriguée. 80 coopératives chargées de la commercialisation des produits agricoles ont permis de regrouper les organismes de base existants autour de chaque lac et d'accroître ainsi les volumes de ventes de dattes et d'olives de manière significative. Une centaine de ces Plans Locaux de Développement participatif sont actuellement mis en œuvre au bénéfice de plus de 6000 personnes.

Protection des milieux côtiers et conservation de la biodiversité

Une condition importante pour assurer la viabilité du parc et des aires protégées est le renforcement des institutions chargées de la gestion locale de l'environnement. Pour leur permettre de remplir leurs missions, il est prévu d'améliorer le recouvrement des coûts, en développant le système de taxes à payer par les différents agents économiques du secteur touristique au Sud Sinaï.

Dans la région du sud Sinaï égyptien, un parc national et 5 aires protégées couvrant 12 000 km² ont été créés et permettent la conservation de plus de 200 km de massifs coralliens et de nombreux écosystèmes côtiers fragiles de la mer rouge. La protection de ces sites naturels vierges constitue un double défi écologique et touristique et permet de concilier la protection de l'environnement et le développement harmonieux et maîtrisé d'un tourisme essentiellement international, source de plus de 100 000 emplois dans le secteur de l'hôtellerie et des loisirs.

4.4.5. *Appui institutionnel*

Les actions d'appui institutionnel s'insèrent dans le cadre des activités bilatérales du Partenariat euro méditerranéen, et sont à ce titre définies d'un commun accord entre la Commission européenne et les autorités et organisations compétentes de chaque pays partenaire. C'est ainsi, par exemple, que les différentes actions sectorielles entreprises en faveur de la modernisation et de la démocratisation des pays et territoires partenaires ont pour corollaire une réforme radicale des services publics et du cadre réglementaire.

En 2001, la Commission a financé les deux nouveaux projets d'appui institutionnel suivants :

Appui à la réforme de la police algérienne

Lancé en 2001, ce projet d'une durée de six ans et d'un montant de 8,2 millions €, engagé en 2000, a pour objectif le renforcement de la bonne gestion des affaires publiques et de l'Etat de droit en Algérie. Concrètement, le projet prévoit une série d'actions visant à élever le niveau professionnel des agents de la sûreté nationale algérienne, en mettant notamment l'accent sur les Droits de l'Homme dans l'exercice de leurs fonctions de sécurité publique.

Appui aux journalistes et aux médias algériens Ce projet d'un montant de 1,53 millions € et d'une durée de quatre ans et demi, engagé en 2000 et qui a débuté en 2001, vise à renforcer le rôle de la presse privée indépendante en Algérie et à accompagner à travers elle, la nécessaire démocratisation de la société algérienne. Plus spécifiquement, le projet consiste à perfectionner le système professionnel des journalistes algériens grâce notamment à l'adoption d'un statut professionnel des journalistes, l'élaboration et adoption d'une convention collective dans le secteur de la presse et l'approbation d'une charte éthique et déontologique.

Appui institutionnel : Projets engagés en 2001 (millions €)

Renforcement institutionnel	Pays	Titre du projet	Montant
Justice	Jordanie	Réformes Réglementaires / Privatisation	20
Justice	Turquie*	Modernisation judiciaire et programme de réforme pénale (JMPR)	8
Acquis commun.	Turquie*	Evaluation de projets de pre-accession	5
Acquis commun.	Turquie*	Facilité de Coop. Administrative II	8
Acquis commun.	Turquie*	Participation aux programmes communautaires et agences	11
Acquis commun.	Turquie*	Programme de modernisation des services civils	2,5
Acquis commun.	Turquie*	Programme de réforme de l'administration locale	3,5
Acquis commun.	Turquie*	Extension TAIEX à la Turquie	6
Acquis commun.	Turquie*	Mise à niveau du système statistique	15,3
TOTAL			79,3

* Les fonds engagés pour la Turquie au titre du programme MEDA (ligne budgétaire B7-4100) sont directement gérés par la DG Elargissement

4.4.6. Politiques macroéconomiques

Les économies du Maghreb et du Machrek se caractérisent par l'absence d'un cadre légal et institutionnel favorable au développement de l'initiative privée, par un fort interventionnisme étatique dans les principaux secteurs de l'économie et par la présence d'un secteur financier intermédiaire sous-développé. De plus, l'existence d'un important déséquilibre entre zones urbaines et zones rurales contribue à augmenter les disparités sociales et affecte dramatiquement la distribution des revenus par habitant. Dans ce contexte économique incertain, la poursuite de politiques budgétaires de relance – caractérisées par un niveau de dépenses non maîtrisées - dans les années 70 et 80 a aggravé le déséquilibre des finances publiques et rendu nécessaire la mise en œuvre de politiques de stabilisation visant à réduire les déficits budgétaires et à juguler les risques de crise financière.

Les programmes et projets financés par le Programme MEDA ont eu dans une première phase, pour but prioritaire, l'accompagnement et le soutien du processus de stabilisation et de transition économique amorcé par les pays partenaires. L'objectif est double, il s'agit d'une part, de promouvoir la réforme de la fiscalité ainsi que le retrait progressif de l'Etat des activités productives par le biais de vastes programmes

de privatisation, et d'autre part, de permettre la modernisation du cadre légal et réglementaire, préalable indispensable au développement de l'investissement privé (ex : Programme d'appui à la Restructuration industrielle en Algérie, Programme de Modernisation industrielle en Jordanie).

Algérie : Appui à la modernisation du secteur financier (23.5 millions €)

Lancé en septembre 2001 pour une durée de 4 ans, ce projet d'un montant de 23,5 millions € engagés dès 1999, a pour objectif la fourniture d'un appui technique au Trésor algérien, à la Banque centrale d'Algérie et aux banques du secteur public, aux compagnies d'assurances et à divers organismes financiers du secteur privé. Des opérations de jumelage sont également prévues entre institutions financières algériennes et leurs homologues européennes. Un maximum de cinq institutions, trois banques et deux compagnies d'assurances algériennes pourront ainsi en bénéficier. Ce projet a un caractère novateur dans la mesure où il n'existe pas à ce jour de précédents de jumelage dans la région du Maghreb sous l'égide du programme MEDA.

Jordanie : Soutien à la réforme réglementaire et à la privatisation (20 millions €)

Ce projet s'inscrit dans le cadre des priorités du Plan Indicatif National 2000-2002 et vise à améliorer le processus de transition économique en Jordanie en favorisant le désengagement de l'Etat et l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire dans les secteurs économiques les plus importants.

Sur le plan pratique, le projet a démarré avec le lancement de deux études conjointes. La première étude porte sur la viabilité d'une stratégie d'intégration et les effets d'une fusion potentielle des autorités réglementaires. La seconde étude porte sur l'instauration de mécanismes de compensation destinés à garantir le niveau qualitatif des personnels employés par les autorités de réglementation. Le résultat de ces études constituera la base d'un plan d'action opérationnel – décidé conjointement par la Commission et le gouvernement jordanien - dont l'objectif est à terme l'amélioration significative de la productivité et du niveau des services prestés. La contribution de l'Union européenne à ce projet est de 20 millions €.

En 2001, un montant total de 220 millions € - 20 millions € pour la Jordanie, 120 millions € pour le Maroc et 80 millions € pour la Tunisie - a été engagé au titre de l'ajustement structurel dans le cadre de la coopération économique avec les pays méditerranéens.

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie sur des programmes communautaires basés sur les instruments dits de facilités d'ajustement structurel (FAS). Les facilités d'ajustement structurel prévoient des déboursements directs au budget de l'Etat consécutifs à la mise en œuvre de nombreuses réformes structurelles décidées avec les autorités du pays bénéficiaire.

Sur le plan opérationnel, les opérations d'appui aux politiques macro-économiques se sont notamment concentrées sur trois objectifs généraux:

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire de l'activité privée (FAS Jordanie, FAS Liban, FAS Tunisie) ;
- La réforme des systèmes fiscaux - en particulier la fiscalité indirecte - afin de réduire la dépendance du budget des Etats par rapport aux taxes à l'importation et parvenir ainsi à un recouvrement fiscal plus efficace et plus équitable (FAS Liban et FAS Jordanie) ;

- L'accélération du processus de privatisation afin (i) d'améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources et la compétitivité, (ii) d'accroître les ressources budgétaires, (iii) de dynamiser l'investissement privé national et/ou étranger (FAS Liban, FAS Jordanie et FAS Tunisie).

L'action de la Commission vise aussi l'ajustement de certains secteurs spécifiques à travers le financement d'interventions sectorielles intégrant les objectifs de croissance du PIB et veillant à la stabilité des agrégats macro-économiques. Ces programmes sectoriels ont deux objectifs spécifiques: la réforme du système bancaire et le renforcement des systèmes de sécurité sociale.

Maroc : Programme d'Ajustement Structurel du Secteur de l'Eau (120 millions €)

Le financement par la Commission Européenne de la FAS du secteur de l'eau décidée avec les autorités marocaines au cours de l'année 2001 vise à accroître l'efficacité de l'exploitation des ressources hydrologiques du royaume Chérifien par la mise en oeuvre de mesures législatives, réglementaires, financières et techniques destinées à garantir la pérennité et la qualité de l'approvisionnement en eau dans un contexte de raréfaction progressive des ressources. Les bénéficiaires directs du programme sont les institutions nationales chargées de l'exploitation des ressources et de l'assainissement, mais surtout les consommateurs et l'ensemble des autres secteurs de l'économie marocaine

Maroc : Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Financier (52 millions €)

Au cours du premier trimestre 2000, le dialogue entre les Autorités nationales et la Commission a mis en évidence la nécessité d'améliorer la compétitivité et l'efficacité du système financier marocain. La FAS « Secteur Financier » a été approuvée en novembre 2000 et s'inscrit dans le cadre des réformes du Plan de Développement Economique et Social (2000-2004) pour ce secteur. Cette FAS prévoit en outre la mise en oeuvre de réformes additionnelles institutionnelles et réglementaires destinées à dynamiser le secteur financier et à diversifier le financement des activités économiques productives. La contribution financière de la Commission revêt la forme d'un appui budgétaire direct non-lié d'un montant de 52 millions €. Cette subvention prévoit un déboursement en trois tranches. L'apport initial et la première tranche du programme (respectivement 2 millions € et 25 millions €) ont été déboursés en 2001.

Politiques macro-économiques: Projets engagés en 2001 (Millions €)

Politiques macro-économiques	Pays	Titre du projet	Montant
Ajust. structurel	Tunisie	FAS III	80
Secteur privé	Turquie*	PME	5
Secteur privé	Turquie*	Facilité financière PME	4
TOTAL			89

* Les fonds engagés pour la Turquie au titre du programme MEDA (ligne budgétaire B7-4100) sont directement gérés par la DG Elargissement

4.4.7. Santé et éducation

Le développement social, et plus particulièrement la réduction de la pauvreté constituent des priorités essentielles du Partenariat euro méditerranéen et font à ce titre partie intégrante du troisième pilier du processus de Barcelone lancé en 1995.

Dans ce contexte, la Commission met en œuvre des stratégies sectorielles complémentaires, y compris la santé et l'éducation.

4.4.7.1. Santé

Le secteur sanitaire revêt une importance particulière, tant sur le plan économique que sur celui de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la cohésion sociale. 248 millions € ont été consacrés à ce secteur entre 1998 et 2000. La nature des interventions communautaires s'est modifiée durant la décennie écoulée : initialement limités à un appui des services de santé maternelle et infantile, les projets communautaires ont progressivement évolué vers un appui à des réformes globales des systèmes de santé (y compris les systèmes d'assurances maladie). L'amélioration du financement des services, comme l'instauration d'un mode d'organisation favorisant la qualité des prestations, constituent à ce titre des objectifs prioritaires.

Sur la base de cette nouvelle approche, de nouveaux programmes ont ainsi été mis en œuvre, en 2001, en Egypte et au Maroc, et des programmes similaires sont en préparation en Syrie, en Tunisie ainsi qu'au Yémen⁸⁹.

Egypte - Appui au programme de réforme du système de santé

Afin d'assurer une couverture médicale de qualité généralisée dans les années à venir, l'Egypte s'est engagée dans une réforme ambitieuse de ses services de santé publics et privés en restructurant l'assurance maladie et en l'orientant vers un système de couverture universelle de nature à fournir un « paquet » minimum de services de santé, délivrés par des médecins de famille. La Commission finance à hauteur de 100 millions €, ce vaste programme de réforme d'une durée de 7 ans (1998-2005) initié par le gouvernement égyptien en 1995. La Banque Mondiale et USAID soutiennent également cette réforme.

4.4.7.2. Education

Le secteur de l'éducation connaît une évolution comparable. On est ainsi passé d'un processus de soutien à des actions ciblées (ex : au Maroc) à une stratégie d'accompagnement cohérente de réformes nationales sectorielles, comme c'est déjà le cas en Tunisie – et bientôt en Algérie. 184 millions € ont été engagés sur la période 1998-2000.

Les secteurs d'interventions prioritaires sont l'éducation primaire et préscolaire, avec notamment le soutien aux actions de lutte contre l'analphabétisme. L'accès aux services de base pour les couches les plus défavorisées de la population - notamment féminine – a reçu une attention particulière dans tous les projets actuellement financés.

4.4.7.3. Formation professionnelle, marché du travail, emploi

Le développement de la formation professionnelle constitue un enjeu prioritaire pour l'ensemble des pays de la zone MEDA. Le niveau de qualification de plus en plus élevé exigé de la part des travailleurs rend indispensable la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle cohérente s'inscrivant dans une perspective de long terme. Dans ce contexte, une attention croissante est accordée par la Commission à la

⁸⁹

Les interventions au Yémen sont financées hors de la ligne budgétaire MEDA.

promotion de l'égalité des chances. Le montant total des projets en cours s'élève à 193 millions €.

En 2001, un vaste programme d'un montant de 60 millions € et d'une durée de 6 ans portant sur la mise à niveau globale du système national de formation professionnelle a ainsi été engagé en Algérie. Ce programme prévoit le renforcement du pilotage stratégique du système, la mise à niveau technique des personnels de manière à répondre aux exigences professionnelles des entreprises - particulièrement les PME et les entreprises publiques devant être privatisées - ainsi que le renforcement des liens fonctionnels existants entre la formation professionnelle et les autres instruments d'insertion sur le marché de l'emploi. Au Maroc, un projet similaire en cours est actuellement entré dans la phase opérationnelle de fourniture des équipements et d'assistance technique aux activités de formation menées dans 15 secteurs de l'économie marocaine.

Tunisie – Mise à niveau du système de formation professionnelle

Grâce à cette action dotée d'un budget de 45 millions €, l'Union européenne soutient depuis 1998 une ambitieuse réforme globale du système de formation professionnelle tunisien, basée sur l'interactivité des actions menées conjointement avec les autres dispositifs d'insertion sur le marché du travail. Ce projet est entré en 2001 dans la phase active de restructuration d'un nombre élevé d'établissements de formation publics et privés. Ce processus de restructuration a pu être obtenu grâce aux résultats de la phase initiale d'identification menée auprès d'un large échantillon représentatif d'entreprises et qui portait sur l'analyse de leurs besoins en terme de formation professionnelle et sur le niveau de compétences des personnels requis.

4.4.7.4. Développement local et Fonds sociaux

Les actions de coopération menées en faveur du développement local, notamment par le biais des fonds sociaux ont comme objectif commun la recherche de solutions durables aux problèmes de chômage et de pauvreté. 200 millions € sont actuellement investis dans ce cadre par la Commission européenne. Les actions de coopération bilatérale mises en œuvre concernent notamment l'Égypte, la Jordanie, le Yémen et le Liban. Elles reposent sur une approche multi sectorielle qui vise: (1) à la création d'emplois et au développement des petites entreprises, essentiellement par l'octroi de micro crédits (2) au développement des infrastructures économiques et sociales nécessaires au développement social des populations concernées (3) au renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Ces actions ont progressivement évolué vers une approche de développement local intégré qui permet - à l'instar du projet décrit ci-dessous mené en Algérie - de mener à bien des projets caractérisés par leur dimension territoriale limitée, sur la base des besoins identifiés directement au niveau des collectivités locales.

4.4.7.5. Société civile

L'appui à la société civile est un enjeu sensible de la politique de coopération communautaire qui concerne l'équilibre interne de la société. Il s'agit d'encourager les Etats à renforcer le dialogue avec l'ensemble des acteurs de la société et à davantage intégrer la société civile dans le processus décisionnel. Ces actions financent, par exemple, l'appui à la création et au renforcement d'associations de base, le soutien financier des projets visant au renforcement de la démocratie et au développement local, ainsi que le soutien aux associations de femmes. Cette nouvelle approche inaugurée au Maroc en 2000, s'est poursuivie en 2001 par la mise en œuvre

d'un projet d'appui aux associations de développement en Algérie et la négociation d'un projet similaire en Tunisie. Il est également prévu d'étendre cette approche aux autres pays de la région et notamment en Egypte, en Jordanie et au Yémen. Cette approche en faveur d'une meilleure "gouvernance" repose sur l'instauration d'un dialogue ouvert et permanent avec les acteurs concernés.

Développement social: Projets engagés en 2001 (millions €)

Développement social	Pays	Titre du projet	Montant
FP/Emploi	Algérie	Formation professionnelle	60
Société civile	Tunisie	Renforcement de la société civile	1,5
TOTAL			61,5

4.4.8. *L'initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme (ieddh)*

En 2001, l'IEDDH a permis de soutenir des projets dans les pays de Méditerranée du Sud, du Proche et du Moyen Orient pour un montant de près de 11 millions €.

De ce total, près de 6 millions € ont été consacrés à la promotion et la défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales. L'IEDDH a soutenu deux projets au niveau régional:

- une assistance régionale aux ONG, aux médias et aux gouvernements locaux au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Egypte (797.000 €);
- une maîtrise en Droits de l'Homme et démocratisation: le cours, qui fait partie des programmes de la maîtrise régionale de l'UE en Droits de l'Homme et démocratisation, formera 36 étudiants de Palestine, du Liban, de Malte, de Libye, d'Egypte, d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, de Turquie, de Chypre, de Jordanie et d'Israël dans une perspective régionale. La Fondation pour les études internationales de l'Université de Malte est responsable de la maîtrise en Droits de l'Homme et démocratisation dans la région méditerranéenne (640.000 €).

Des projets dans certains pays ont également été approuvés: au Liban (protection des Droits de l'Homme des travailleurs migrants et des demandeurs d'asile - 760.000 €); en Palestine (promotion d'une culture de respect des Droits de l'Homme entre les enfants et les adolescents d'âge scolaire dans les territoires occupés de Hebron, Ramallah, Bethléem et Jérusalem - 303.000 €); en Israël (droits des détenus - 714.000 €); en Palestine et en Israël (formation de militants de la cause des Droits de l'Homme - 350.000 €); en Turquie (sensibilisation des membres du DISK aux Droits de l'Homme - 550.000 € ; promotion des Droits de l'Homme et des valeurs civiques parmi les étudiants et les enseignants d'école secondaire et primaire - 376.000 €); en Tunisie (restructuration de Ligue tunisienne pour la défense des Droits de l'Homme - 230.000 €); et en Iran (promotion des Droits de l'Homme et abolition de la peine de mort - 300.000 €).

Le soutien aux processus de démocratisation et au renforcement de l'Etat de droit a bénéficié de près de 4.5 millions € répartis sur 7 projets. Un projet visant à soutenir

le journalisme indépendant dans la Méditerranée du Sud (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Cisjordanie et Gaza, Maroc et Tunisie) ainsi qu'à améliorer la sécurité des journalistes a bénéficié d'une subvention de 660.000 €. En Egypte, une subvention de 800.000 € permettra de travailler sur les conditions de détention de manière à les rapprocher des normes internationales, grâce notamment aux visites qui seront rendues aux prisonniers (400 par an) et à l'assistance juridique qui leur sera fournie. En Algérie, un projet a bénéficié de 900.000 € en vue de renforcer les compétences au sein de l'administration pénitentiaire en vue d'un meilleur respect des Droits de l'Homme. Au Maroc, un projet permettra de renforcer la société civile dans les régions rurales et de faire participer des personnes, et particulièrement des femmes, dans la prise de décision locale (550.000 €). En Syrie, 513.000 € ont été accordés en faveur de la promotion de la citoyenneté. Au Yémen, 437.000 € ont été attribués pour la formation des forces de sécurité intérieure aux techniques de police démocratique, respectueuse des Droits de l'Homme et des libertés individuelles.

En Jordanie, la participation des femmes dans le processus de décision, et notamment au Parlement, sera renforcée par un projet qui soutiendra les candidates de tous les partis politiques. Le projet se concentrera sur deux aspects: améliorer la compréhension du rôle des femmes dans le processus démocratique chez les étudiants et les encourager à voter lors des prochaines élections parlementaires; accroître les chances de réussite des femmes lors de ces élections .

Le soutien à l'appui de la prévention des conflits ainsi qu'à la restauration de la paix civile est l'une des grandes priorités de l'IEDDH. En 2001, celle-ci a soutenu un projet en Palestine pour un montant de plus de 300.000 € dont le but est d'accroître la bonne application du droit humanitaire international dans les territoires occupés de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem Est.

4.4.9. *Cohérence avec les autres politiques communautaires*

L'exigence de cohérence générale entre les activités externes de l'Union européenne et les autres politiques communautaires constitue une priorité opérationnelle et une obligation légale. L'année 2001 a représenté une étape déterminante dans le processus d'harmonisation stratégique. En effet, l'ensemble des documents de stratégie relatifs à chaque pays partenaire éligible au programme MEDA pour la période 2002 à 2006 – à l'exception de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza - ainsi que les programmes indicatifs nationaux couvrant la période 2002-2004 ont été finalisés et approuvés par la Commission préalablement à leur mise en œuvre opérationnelle.

Les documents de stratégie par pays ont été élaborés sur la base d'un cadre type de référence conformément aux orientations du Conseil européen de novembre 2000. L'élaboration des documents de stratégie, en coordination étroite avec les pays partenaires, les Etats membres, la BEI et les organismes financiers internationaux a contribué à renforcer la recherche de complémentarités optimales entre les actions. Enfin, indépendamment du processus régulier de consultation interne, les projets ont fait l'objet d'un examen par le groupe inter services de soutien de qualité qui a été récemment mis en place. Ce groupe a examiné chaque projet sur le plan de la cohérence générale, de la coordination et de la complémentarité des actions prévues.

4.4.10. *Coopération avec les autres donateurs dans la région*

Le renforcement de la coordination et de la complémentarité avec les autres donateurs, en particulier avec les Etats Membres, est une des priorités stratégiques de la mise en œuvre du programme MEDA. Au cours de la dernière période, ces principes se sont concrètement traduits par les progrès suivants:

Le renforcement de la coordination sur le terrain, grâce à la collaboration avec les représentations des Etats membres et à un suivi régulier et conjoint de la mise en œuvre effective des programmes engagés dans les pays partenaires.

La coordination avec les autres bailleurs de fonds, en particulier avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, a été encore améliorée grâce à des contacts réguliers, aux échanges permanents d'informations et à des analyses conjointes de la situation politique, économique et sociale des pays partenaires. Cette coordination sur le terrain s'est par exemple traduite, en 2001 par la mise en place avec la Banque mondiale de la Facilité d'Ajustement Structurel III en Tunisie (80 millions €), approuvée en décembre dernier. Des opérations conjointes similaires sont également en préparation au Maroc et en Jordanie.

4.4.11. *Les prêts BEI*

En 2001, le montant total des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) en faveur des Partenaires méditerranéens a atteint le chiffre de 1,5 milliards € répartis entre les huit pays suivants: Algérie, Chypre, Egypte, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie. Ces prêts ont généralement un caractère bilatéral. Cependant la BEI a attribué en 2001 un prêt de 6 millions € à un fonds d'investissement du Moyen-Orient pour les technologies composé de l'ensemble des pays Partenaires méditerranéens. La BEI dispose au total, pour la zone Méditerranée, d'un budget de 7,4 milliards € attribué sous forme de prêts aux partenaires méditerranéens pour la période 2001 à 2007, auxquels il convient d'ajouter 1 milliard € destiné à l'appui des projets de coopération régionale dans les secteurs des télécommunications, de l'environnement et de l'énergie.

En 2001, la Commission a, dans le cadre du programme MEDA, octroyé une bonification d'intérêts d'un montant de 8,5 millions € à un nouveau prêt de la Banque européenne d'Investissement dans le cadre du programme de réhabilitation et d'assainissement du site de Taparura en Tunisie qui vise à assainir et à revaloriser les 445 ha de la zone côtière de Sfax, affectée par la pollution industrielle. Deux nouveaux prêts de la BEI en Turquie ont également bénéficié d'une bonification d'intérêt, pour un total de 31 millions € répartis ainsi: 16,7 millions € de bonifications ont été accordées à l'« Industrial pollution abatement facility » et 14,3 millions € au « Mersin wastewater project ». Ces deux projets visent à réhabiliter certaines zones polluées par l'activité industrielle et la concentration urbaine.

Le second secteur d'intervention prioritaire de la BEI concerne l'appui aux entreprises privées, qui - indépendamment de leur taille et du volume de leurs activités - ont reçu un quart des prêts accordés en 2001 par la BEI aux projets régionaux de la zone méditerranéenne.

Enfin, le troisième secteur d'intervention prioritaire de la BEI concerne le développement du secteur énergétique qui a bénéficié de près du quart des prêts accordés pendant l'année de référence écoulée.

Prêts BEI: Projets engagés en 2001 (millions €)

Prêts BEI	Pays	Titre du projet	Montant de la bonification	Montant du prêt
BEI	Tunisie	Assainissement Taparura	8,5	40
BEI	Turquie*	Pollution industrielle	16,7	70
BEI	Turquie*	Assainissement eau à Mersin	14,3	60
TOTAL			39,5	170

* Les fonds engagés pour la Turquie au titre du programme MEDA (ligne budgétaire B7-4100) sont directement gérés par la DG Elargissement

4.4.12. ECHO

L'aide humanitaire accordée via ECHO aux pays de la Méditerranée du Sud a notamment bénéficié aux réfugiés sahraouis d'Algérie, par le biais d'une aide alimentaire d'urgence et d'un plan global pour un total de 15,57 millions € et aux réfugiés palestiniens de Cisjordanie & Gaza (26,18 millions €) mais également du sud Liban (2,7 millions €), de Jordanie (515 000 €) et de Syrie (570 000 €).

Interventions d'ECHO en 2001

Pays	Titre du projet	Montant (millions €)
Algérie	Réfugiés sahraouis	15,57
Algérie	Complément au Programme Alimentaire Mondial	11,80
Algérie	Victimes des inondations	0,77
Yémen	Aide aux populations	1,88
Syrie	Populations vulnérables	0,40
Palestine	Réfugiés palestiniens	26,18
Liban	Réfugiés palestiniens	2,70
Jordanie	Réfugiés palestiniens	0,51
Syrie	Réfugiés palestiniens	0,57
TOTAL		60,38

4.4.13. *Monitoring*

La Commission a élaboré en 2000 un système de contrôle et d'amélioration des résultats basé sur la gestion du cycle des projets qui a été expérimenté en 2001 dans chaque zone géographique (ALA/MED/ACP/Balkans). Les premières données collectées grâce à ce nouveau système ont permis de fournir des indications utiles sur l'état des projets gérés par chaque direction géographique et sur les améliorations qu'il convient d'y apporter. Le système sera généralisé à l'ensemble des activités de l'Office de Coopération et pleinement opérationnel en 2002.

En 2001, 46 projets (dont 7 ont fait l'objet d'un double contrôle) ont été contrôlés dans 6 pays de la zone Méditerranée. Le volume financier total ainsi évalué représentait 788,9 millions €. En terme d'importance financière, les projets de la zone MEDA relatifs à la coopération économique, au renforcement institutionnel, à la société civile, aux infrastructures et aux services ont représenté la part la plus importante (26%), suivie de l'enseignement et des secteurs sociaux (25%). La note moyenne des projets de la zone Méditerranée ainsi évalués est de 2,24 (à titre de comparaison, la notation moyenne toutes zones géographiques confondues s'élève à 2,5).

Les résultats obtenus font apparaître un manque d'efficacité pour les projets de la zone Méditerranée, essentiellement dû à des faiblesses dans la conception initiale des projets et à l'insuffisance du renforcement institutionnel. Il faut cependant souligner – à la différence des projets relevant d'autres zones géographiques – la durabilité des projets MEDA. L'analyse sectorielle des projets a démontré que les meilleurs résultats ont été obtenus dans les projets agricoles et d'appui aux ONG, tandis que les performances les plus faibles étaient observées dans les secteurs de l'industrie et du commerce. L'efficacité et l'impact du projet ont été les critères déterminants dans l'évaluation des projets les plus faibles. La taille des projets est également un facteur important: les petits projets étant en général plus performants que des projets de plus grande dimension. Les résultats obtenus fournissent des informations très utiles, mais restent cependant indicatifs et doivent être analysés avec une grande prudence. Ce nouveau système de monitoring permettra de fournir, grâce à l'analyse approfondie des projets de chaque zone géographique, des orientations déterminantes lors de la préparation ultérieure des nouveaux projets.

4.4.14. *Conclusions et perspectives*

L'année 2001 a sur le plan stratégique constitué une année de rupture pour l'ensemble géopolitique méditerranéen, et démontré à quel point l'équilibre régional y était instable. Les attentats du 11 septembre, bien que n'étant pas directement liée aux enjeux régionaux de cette partie du monde, a néanmoins cristallisé les tensions existantes autour du conflit israélo-palestinien alors même que la seconde Intifada - armée cette fois-ci - est rentrée en septembre 2001 dans sa deuxième année consécutive. L'aggravation des tensions régionales illustre la nécessité, pour les ensembles des deux rives de la Méditerranée, de mener à son terme l'ambitieux partenariat euro méditerranéen de Barcelone. Celui-ci apparaît aujourd'hui comme le seul projet politique global à même d'assurer la stabilité politique et le développement économique et social d'une zone géographique de près de 5000 km d'est en ouest, qui recense à l'heure actuelle presque une dizaine de conflits ouverts ou larvés. C'est dans un tel contexte que les objectifs affichés à Barcelone prennent tout leur sens, à savoir une architecture de paix, de sécurité et de prospérité

partagées. La mise en œuvre en 2001 de la stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne - adoptée l'année précédente - illustre l'importance accordée par les Quinze au processus actuel, qui constitue plus que jamais un forum nécessaire dont il faut renforcer la crédibilité auprès des pays partenaires en ce qui concerne les choix prioritaires et les résultats qualitatifs. A cet égard, la 5ème Conférence des ministres des Affaires étrangères du Partenariat euro méditerranéen qui se tiendra à Valence les 22 et 23 avril 2002 devrait dresser le bilan détaillé du premier cycle du processus de Barcelone (1995-2002) et adopter un Plan d'Action prévoyant le lancement d'une série d'actions concrètes de partenariat couvrant les trois volets de la coopération euro méditerranéenne.

L'adoption de ce nouveau cadre opérationnel devrait se traduire en 2002 par le renforcement et l'intensification des actions relevant des axes prioritaires suivants:

- Le renforcement accru du dialogue politique et de sécurité, avec pour objectif ultime la conclusion positive des travaux en cours sur la Charte de Paix et de Stabilité;
- L'établissement d'un partenariat financier et économique dynamique et mutuellement avantageux, en procédant notamment à la signature des Accords d'association avec le Liban et l'Algérie et en accélérant les négociations avec la Syrie. La promotion des investissements européens directs dans la région, la consolidation du dialogue économique renforcé, le développement des stratégies régionales en infrastructures, le lancement prévu d'un Programme régional sur les instruments du marché intérieur et la création d'une banque euro méditerranéenne de développement constituent autant de priorités pour 2002;
- L'instauration d'un véritable dialogue entre les civilisations, les peuples et les cultures des deux rives de la Méditerranée en renforçant le partenariat social, culturel et humain existant. L'adoption d'un plan d'action axé sur trois domaines spécifiques: jeunesse (notamment grâce au lancement de la deuxième phase du programme Euromed Jeunesse), éducation (extension du programme Tempus aux partenaires méditerranéens), médias et opinion publique (lancement d'un programme régional sur l'information et la communication) visera à encourager et promouvoir la participation du plus grand nombre d'acteurs du Processus euro méditerranéen autour des idéaux de démocratie, de culture et de tolérance;
- Le soutien du processus de paix au Moyen-Orient par un renforcement des efforts de l'Union européenne en vue de la reprise du dialogue entre les deux belligérants et l'arrêt des violences, prélude à la reprise des négociations en vue de l'obtention d'un règlement négocié et équitable de ce conflit qui mine tout effort durable de coopération entre les différents acteurs régionaux.

4.5. Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)

Dans sa lutte contre la pauvreté, l'Afrique subsaharienne est confrontée à des défis majeurs. Les progrès accomplis pour atteindre les objectifs de développement du millénaire ont été modestes en 2001, et les tendances n'ont pas été inversées de manière significative. Plus de trois cents millions d'Africains vivent encore dans la pauvreté absolue. Le VIH/SIDA est devenu la première cause de mortalité et constitue aujourd'hui une menace fondamentale pour l'avenir du continent. L'Afrique a vu son approche de la réduction de la pauvreté renforcée par le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA) conclu par les chefs d'État africains en juillet 2001. Des progrès ont également été réalisés sur la voie du rétablissement de la paix et de la sécurité dans les régions les plus touchées comme la Corne de l'Afrique, la RDC et l'Angola.

L'accord de Cotonou conclu en juin 2000 crée une base nouvelle et solide permettant d'aider les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à relever les défis du développement. 2001 a été sa première année d'application. La plupart des stratégies par pays définies pour les cinq prochaines années ont été élaborées à la suite d'une vaste consultation de la société des pays concernés. Dans le cadre de Cotonou, le dialogue politique entre l'Europe et les pays ACP s'est intensifié.

4.5.1. Introduction

L'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, établit un nouvel accord de partenariat avec 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique jusqu'en 2020. Pour entrer en vigueur, il doit être ratifié par au moins deux tiers des pays ACP, par tous les États membres de l'UE et doit être approuvé par la Communauté européenne (article 93, paragraphe 2 de l'accord de Cotonou). 36 États ACP et 4 États membres de l'UE ont déjà mené à bien ce processus.

En 2001, le cadre de la coopération avec les États ACP a donc pris la forme de mesures transitoires décidées par le Conseil des ministres ACP-CE le 27 juillet 2000. Ces mesures appliquent la plupart des dispositions de l'accord de Cotonou, à l'exception du déblocage des ressources financières du 9^{ème} Fonds européen de développement (FED).

Le cadre juridique des relations avec l'Afrique du Sud a été élargi en 2001 par la conclusion des négociations relatives aux accords sur les vins et spiritueux, finalement adoptés par le Conseil et signés en janvier 2002. L'accord sur le développement et la coopération commerciale attend toujours d'être ratifié. Fin 2001, trois États membres de l'UE l'avaient ratifié. Cet accord est entré provisoirement et partiellement en application depuis le 1er janvier 2000.

La dimension politique des relations de l'UE avec les pays ACP a été renforcée. Les documents de stratégie par pays contiennent désormais une évaluation de la situation politique de chaque pays concerné. Le dialogue politique à l'intérieur des pays a été intensifié et systématisé.

La CE a conclu, en 2001, les procédures de consultation en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou avec la Côte d'Ivoire et les îles Fidji. En outre, une proposition de la Commission a été transmise au Conseil, demandant à cette dernière de réexaminer sa décision concernant la clôture des consultations avec Haïti. La CE a

décidé d'engager des consultations conformément aux dispositions de l'article 96 avec le Zimbabwe et selon celles des articles 96 et 97 avec le Liberia⁹⁰.

La coopération avec Cuba s'est poursuivie en 2001 par l'octroi de fonds destinés à l'aide d'urgence, le cofinancement d'activités d'organisations non gouvernementales et le soutien à la coopération économique.

La principale priorité, en 2001, a porté sur l'élaboration des documents de stratégie par pays et la réforme du processus de programmation conformément aux nouveaux mécanismes prévus par l'accord de Cotonou. Les stratégies de coopération se concentrent sur la réduction de la pauvreté et se fondent sur le respect des droits sociaux, économiques, politiques et humains. L'efficacité du partenariat devrait être améliorée par les nouvelles approches qui prévoient de renforcer l'accent mis sur la bonne gouvernance, de lier les allocations aux résultats obtenus et de rationaliser les mécanismes de décaissement de l'aide. L'un des aspects les plus importants est le rôle croissant que doivent jouer les gouvernements bénéficiaires en fixant eux-mêmes les priorités et en favorisant le changement sur la base de leur propre agenda politique. Dans le cadre du 9^{ème} Fonds européen de développement, l'accent sera davantage mis sur le rôle des délégations extérieures de la Commission, et un effort supplémentaire sera fait pour cibler des domaines spécifiques de l'assistance afin d'en maximiser l'impact.

La nouvelle approche renforce le principe du développement participatif. Elle élargit le partenariat à une gamme d'acteurs non gouvernementaux et adopte une approche plus intégrée en associant des aspects politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux dans un cadre cohérent.

**Engagements et paiements en 2001 dans les pays ACP
(en millions €)**

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	2001	2000	2001	2000
FED: coopération bilatérale (pays): Programmes indicatifs nationaux	1 249	3 324	1 896	1 351
FED: coopération régionale Programmes indicatifs régionaux	305	433	172	197
Coopération bilatérale/régionale Sous-total	1 554	3 757	2 068	1 548
Lignes budgétaires CE	502	502	568	357
TOTAL	2 056	4 259	2 636	1 905

⁹⁰

Des consultations sont ouvertes en vertu des articles 96 et 97 de l'Accord de Cotonou dans les situations où des éléments essentiels de l'Accord sont violés (article 96) ou en cas de corruption grave (Article 97). Leur objet est de débattre des problèmes avec le pays ACP partenaire et de trouver des solutions. Les options comprennent des mesures correctives concertées avec une mise en œuvre en plusieurs phases de l'aide de l'UE et, en l'absence d'autres solutions, la suspension de l'aide.

**Récapitulatif des engagements et paiements (FED) 1995-2001
(en millions €)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total 1995-2001
Engagements	1 520	965	616	2 296	2 693	3 757	1 554	13 401
Paiements	1 564	1 317	1 213	1 440	1 275	1 548	2 068	10 425
<i>Ratio engagements/ paiements</i>	<i>0,97</i>	<i>0,73</i>	<i>0,51</i>	<i>1,59</i>	<i>2,11</i>	<i>2,43</i>	<i>0,75</i>	<i>1,29</i>

4.5.2. *Intégration et coopération régionales*

En 2001, l'intégration et la coopération régionales ont continué à jouer un rôle important dans les relations entre la CE et les pays ACP. La mise en œuvre des programmes indicatifs régionaux (PIR) du 8^{ème} Fonds européen de développement (FED), convenus en 1996-97 pour une période de cinq ans (mettant principalement l'accent sur les transports, la recherche agronomique, la conservation des ressources naturelles et l'intégration économique régionale⁹¹) est demeurée l'activité principale. Un montant de 304 923 133 € a été engagé en 2001, couvrant tous les secteurs, pour les programmes relatifs aux régions et à tous les pays ACP. Le processus de programmation pour le 9^{ème} FED a également débuté. À l'origine, les dotations pour la coopération régionale étaient de 700 millions € pour les programmes indicatifs régionaux, 300 millions € pour les programmes dans les pays ACP et 300 millions € en réserve. Au cours du processus de réexamen, la réserve peut être utilisée pour fournir un soutien supplémentaire lié à la fois aux performances et aux besoins.

L'intégration régionale et le soutien aux institutions représentent des éléments clés de l'aide de la CE car ils jouent un rôle primordial pour une meilleure intégration des pays ACP à la fois au niveau des économies régionales et de l'économie mondiale. De vastes programmes d'assistance technique au commerce, aux douanes, aux statistiques et à d'autres domaines de coopération avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Forum des États des Caraïbes ont continué tout au long de 2001. Trois nouveaux programmes, pour un montant total de 13,2 millions €, ont été consentis aux cinq pays de langue portugaise dans les domaines des systèmes juridiques, des statistiques et de l'administration à tous les niveaux. Ils seront mis en œuvre en coopération avec le gouvernement portugais, qui y apporte une aide financière et technique. Des initiatives politiques ont également été prises à un niveau régional, notamment une contribution au dialogue inter-congolais (1,96 million €) et aux activités de maintien de la paix et de prévention des conflits de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

La dimension intra-régionale est demeurée tout aussi importante en 2001, et des programmes ont été lancés par exemple pour préparer les pays ACP aux accords de partenariat économique (20 millions €) et leur permettre de participer plus efficacement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (10 millions €). C'est dans ce cadre que la CE a contribué, à hauteur de 1,45 million

⁹¹ ex. : promouvoir les communautés économiques, les unions douanières et les zones de libre-échange.

€, à la création d'une délégation ACP auprès des diverses instances internationales basées à Genève (OMC, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, etc.), dont l'inauguration officielle par le Commissaire Lamy a eu lieu en janvier 2002. À la suite du sommet UE-Afrique au Caire, les contacts avec des organisations panafricaines capables de mener à bien des actions spécifiques ont été intensifiés.

Engagements au titre de la coopération régionale (FED) en 2001

Région (programme indicatif régional FED)	en millions € ⁹²
CARAÏBES	4,14
AFRIQUE CENTRALE	8,25
AFRIQUE ORIENTALE	3,64
OCÉAN INDIEN	-0,76
PACIFIQUE	29,8
AFRIQUE AUSTRALE	-0,43
AFRIQUE DE L'OUEST	63,02
PALOP (pays lusophones)	8,6
PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	5,71
Sous-total	121,97
TOUS ACP	182,95
TOTAL	304,92

4.5.3. *pays et territoires d'outre-mer*

Les 'pays et territoires d'outre-mer' (PTOM) des États membres sont associés à la CE depuis sa création, en 1957. Selon l'article 182 du traité instituant la Communauté européenne, 'le but de l'association est la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la Communauté dans son ensemble'. Il y a 20 pays et territoires d'outre-mer, répartis dans le monde entier. Les relations entre les PTOM et la Communauté sont régies par des décisions du Conseil des ministres. La dernière décision, qui date du 27 novembre 2001, innove par rapport aux précédentes, stipulant une gestion plus partenariale des ressources financières octroyées aux PTOM en leur appliquant des procédures inspirées des réglementations en vigueur dans le domaine des fonds structurels. La décision a octroyé, au titre du 9^{me} FED, 175 millions € aux PTOM, dont 145 millions € pour le soutien programmable au développement à long terme qui concernent 12 PTOM, 8 millions € pour la coopération régionale, 20 millions € pour le financement de la facilité d'investissement et 2 millions € pour des études et des actions d'assistance technique.

⁹² Les valeurs sont négatives lorsque les "désengagements" (libération des montants engagés pour les projets des années précédentes qui n'ont pas été mis en œuvre) sont supérieurs aux engagements.

Les PTOM bénéficient aussi des lignes budgétaires prévues en faveur des pays en développement par le budget général des Communautés européennes.

On notera pour les 3 FED précédents une certaine lenteur dans la mobilisation des concours financiers mis à leur disposition au titre des engagements secondaires et des paiements (notamment pour les PTOM néerlandais). Les procédures prévues pour le 9^{me} FED devraient faciliter la mobilisation et le décaissement. Pour les 3 FED précédents, pour des contributions (hors coopération régionale) de l'ordre de 268 millions €, 82,5% ont été engagés et 73,5% décaissés.

En ce qui concerne la coopération régionale, sur les 30 millions € octroyés sur les 3 FED précédents, 82% ont été engagés notamment sur le 8^{me} FED grâce à une bonne coopération entre les ACP et les PTOM du Pacifique qui a donné lieu à plusieurs cofinancements (domaine halieutique et agriculture).

4.5.4. *Transports et infrastructures*

Ce secteur comprend les transports, l'eau et l'assainissement, l'exploitation minière, l'énergie ainsi que le soutien aux technologies de l'information et aux télécommunications. L'aide au secteur des transports est considérée comme un facteur clé pour la réduction de la pauvreté dans le monde ainsi que pour la promotion du développement durable et d'une intégration plus forte des pays ACP entre eux. Un meilleur accès aux services de base est également une condition essentielle à l'amélioration de la qualité de vie pour tous et pour les plus pauvres en particulier.

4.5.4.1. Transports

Sur les 660 programmes/projets actuellement en phase d'exécution dans ce secteur de portée globale, la CE participe actuellement (pour plus de 5 millions €) à la réalisation de 87 projets majeurs dans le domaine des transports, axés sur des réformes sectorielles, le développement des capacités, l'entretien et la modernisation des infrastructures ainsi que l'intégration régionale. Ceci reflète bien les déficits existants en matière de services de transport sûrs, particulièrement en Afrique.

L'année 2001 a été marquée par une accélération sensible de la mise en œuvre des programmes existants dans ce domaine, surtout dans des pays ayant subi des retards d'exécution à un stade antérieur du cycle de programmation. De nouveaux contrats ont été conclus dans le domaine des transports et des infrastructures, pour un montant total de 414 millions €. Un petit groupe de pays (le Bénin, l'Éthiopie, la Guinée Conakry et le Mali) se partage environ 50% de cette dotation. Le Mali est en tête de ce groupe avec 73 millions € en nouveaux engagements secondaires, suivi du Bénin (56 millions €), de la Guinée Conakry (44 millions €) et de l'Éthiopie (41 millions €). Au Mali, les nouveaux contrats concernent l'amélioration de 437 km de la route principale reliant le pays au Sénégal. Ce projet ouvre également l'accès à l'une des régions les plus pauvres du pays. Au Bénin, les nouveaux contrats portent sur l'entretien périodique, pendant deux ans, de 490 km de routes principales (représentant environ 25% du réseau prioritaire national) et l'amélioration de 102 km dans le nord du pays. En Guinée Conakry, les activités concernées par les contrats en 2001 se concentrent sur l'amélioration et la modernisation des connexions interrégionales avec le Sénégal, où se situe le port le plus proche, ce qui facilitera à moyen terme une meilleure intégration du pays au niveau international. En Éthiopie,

la modernisation de la route de 514 km reliant Addis-Abeba à Woldiya, en traversant une région de plus de 2 millions d'habitants, est une composante essentielle du programme gouvernemental de développement du secteur routier et améliorera considérablement la liaison routière entre la capitale et le nord du pays. Au niveau régional, des contrats pour deux connexions routières majeures ont été signés à la fin de l'année 2001 pour un montant total de 165 millions €. L'une d'elles permettra une meilleure intégration internationale du Tchad via le Cameroun (400 km reliant Moundou, Touboro et Ngaoundéré) et contribuera ainsi fortement à l'intégration économique des régions de l'Afrique centrale. L'autre de ces contrats concerne la liaison entre Kankan en Guinée Conakry et Bamako au Mali (130 km). De par son état actuel, cette route réduit les possibilités de développement du nord-ouest de la Guinée Conakry et du sud-ouest du Mali. Actuellement, ces régions, dont la population est estimée à un million d'habitants, se trouvent coupées du reste du pays pendant plusieurs mois par an.

En ce qui concerne la programmation des ressources du 9ème FED, 23 des 44 documents de stratégie par pays ACP, présentés pour examen en 2001, incluaient les transports comme secteur prioritaire. Presque tous ces 23 pays se trouvent en Afrique. Il est à prévoir que d'ici à la fin de la phase de programmation, environ 30 pays ACP ainsi que 3 régions auront défini les transports comme l'un de leurs secteurs prioritaires, ce qui entraînera l'octroi probable d'une allocation d'environ 2 milliards € à ce secteur. Ce montant est similaire à celui octroyé au titre du 8ème FED, signe du haut degré de priorité constamment accordé au secteur par les pays partenaires, surtout en Afrique, et de l'expertise reconnue de la Commission dans ce domaine.

Transports - Engagements en 2001

Pays ACP	Intitulé des projets	en millions €
Aruba	Étude préparatoire pour la conception du parc national	0,50
Belize	Construction d'un nouveau pont sur la rivière Sibun	2,00
Congo (Brazzaville)	Assistance technique pour la mise en œuvre d'un projet national dans le secteur des transports	1,95
	Modernisation des routes rurales	1,98
Érythrée	Renforcement du ministère des transports	0,62
Éthiopie	Étude de pré-faisabilité de la route Gondar-Huemra et Arba Minch	0,74
	Amélioration de la route Hara Jiga	0,71
Fidji	Nouveau pont sur la rivière Rewa	11,00
Gabon	Augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le projet routier Larara/Mitzic	1,99
Guinée-Bissau	Pont Joao Landim - augmentation de l'enveloppe budgétaire	2,65
Guinée-Conakry	Étude d'impact sur l'environnement	0,20
Kenya	Programme de réhabilitation du Corridor Nord	79,50
Madagascar	Programme d'assistance à l'entretien routier	42,00
Malawi	Soutien à l'amélioration de l'infrastructure routière bordant le lac	13,72
Mauritanie	Assistance technique au ministère des travaux publics	0,55
	Assistance technique à l'entretien du réseau routier	0,75

Niger	Assistance technique au secteur des transports	0,75
Nouvelle-Calédonie	Route de Hienghene Pouebo	5,60
	Assistance au développement de la pêche	2,80
Ouganda	Amélioration du Corridor nord	36,60
Salomon (Îles)	Augmentation de l'enveloppe budgétaire pour l'infrastructure rurale de Malaita	1,20
São Tomé	Appui au service routier national	0,48
Suriname	Construction de la route menant au terminal du ferry Suriname-Guyana	13,20
Tanzanie	Programme d'appui aux travaux d'entretien sur le Corridor central	22,00
Tchad	Étude technique et préparation de l'appel d'offres pour la route de Doba Sahr	0,74
	Appui technique et institutionnel au ministère des travaux publics, des transports, du logement et de l'urbanisme	1,90
Wallis et Futuna	Matériel de travaux publics	1,93
Régional: Afrique centrale	Plan d'action pour le développement des transports régionaux	1,98
	Étude de faisabilité de la route Barouaboulai-Meiganga Ngaoundere	1,90
Régional: Afrique de l'Est	Programme d'appui aux travaux d'entretien sur le Corridor central	20,00
	Amélioration du Corridor du Nord	13,60
Régional: Afrique de l'Ouest	Amélioration de la route Kayes-Kidira	28,99
Total		314,53

4.5.4.2. Eau et assainissement

La concentration de l'aide de la CE sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement a progressivement évolué. D'une approche par "projet" centrée sur l'approvisionnement en eau et s'attaquant essentiellement aux problèmes techniques, elle s'est transformée en une approche par "programme" se préoccupant davantage des questions environnementales et sociales et soutenant une meilleure gestion des ressources. Une somme de 52 millions € a été engagée en 2001 pour des actions liées à un approvisionnement plus sûr en eau et à l'amélioration des réseaux d'égouts et des services d'assainissement dans les zones urbaines.

La CE soutient actuellement dans cinq pays des politiques gouvernementales visant à améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les petites villes situées en zones rurales. Au Ghana, 30% des 32 millions € alloués à la stratégie nationale d'approvisionnement en eau et d'assainissement communautaires ont été utilisés conformément aux plans jusqu'à présent. Il est estimé qu'au terme de ce projet, plus de 560 000 personnes auront accès à l'eau potable ainsi qu'à des services d'assainissement de base.

Au Mozambique, la CE soutient directement la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Zambèze, le deuxième plus grand bassin hydrographique de la région de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), afin

d'améliorer la qualité de vie de la population, surtout dans les zones rurales. La contribution de 11,7 millions € de la CE devrait permettre la création de l'autorité de gestion du bassin du Zambèze ainsi que le développement, dans la région, de capacités de planification et de promotion de systèmes ruraux d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Le personnel d'assistance technique devant assurer la mise en œuvre du projet a été recruté en 2001. En Ouganda, le programme "Approvisionnement en eau des villes du centre-ouest" a également débuté en 2001. Ce programme de 17,5 millions €, en réduisant l'incidence des maladies d'origine hydrique, bénéficiera à une population estimée à 100 000 personnes. Aux Samoa, un programme d'approvisionnement en eau des zones rurales, doté d'une enveloppe budgétaire de 18,7 millions €, est actuellement en cours d'achèvement. Ce programme est en passe d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé d'améliorer le système d'approvisionnement en eau existant dans les zones rurales les plus peuplées de chacune des deux îles principales des Samoa, bénéficiant ainsi à environ la moitié de la population rurale totale, c'est-à-dire à quelque 55 000 Samoans. À Maurice, la mise en œuvre du programme de 16,7 millions € pour l'extension de l'usine de traitement des eaux usées de St Martin - qui dessert une population de 220 000 personnes - s'effectue dans les délais prévus. En Éthiopie, 30% des 19,5 millions € alloués pour remédier aux problèmes d'approvisionnement en eau et aux mauvaises conditions d'assainissement dont souffrent les ménages à faibles revenus ont également été employés conformément aux prévisions.

Transports et infrastructures - Engagements en 2001 (eau et assainissement)

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Angola	Approvisionnement en eau potable de la ville de Tombwa	7,60
Antilles (NL)	Système d'égouts à Bonaire	0,50
Éthiopie	Projet d'approvisionnement en eau à Addis-Abeba	6,00
Fidji	Programme en faveur de l'environnement	8,50
Ghana	Approvisionnement en eau et assainissement dans les petites villes de la région du Nord	1,99
Lesotho	Étude de faisabilité de l'approvisionnement en eau dans les basses terres du Lesotho	1,75
Maurice	Étude sur l'assainissement de la côte ouest	0,15
	Assistance technique au secteur de l'assainissement	0,11
Nigeria	Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les petites villes	15,00
Polynésie (FR)	Amélioration de l'assainissement à Bora Bora	9,95
Îles Salomon	Extension du projet d'adduction d'eau à Kombito	0,15
Total		51,70

4.5.4.3. Secteur minier

En 2001, le FED finançait des programmes de soutien au secteur minier dans treize pays pour un montant total de 452 millions €. Huit de ces pays (le Botswana, le Burkina Faso, la République dominicaine, le Gabon, le Mali, la Mauritanie, la Namibie et la Nouvelle-Calédonie) sont soutenus dans leurs efforts en vue d'assurer un développement durable de leur secteur minier. Dans certains de ces pays, l'appui

institutionnel et l'information géologique de base ont été améliorés. Dans d'autres, les efforts ont porté prioritairement sur l'assainissement d'importantes entreprises publiques ou privées ainsi que sur les moyens de réduire l'impact négatif des activités minières. Dans cinq pays, des programmes de diversification sont en cours, axés essentiellement sur le secteur des transports.

Depuis le 1^{er} janvier 2001, à la suite des décisions prises sur les mesures transitoires entre Lomé et Cotonou, les arriérés de fonds alloués aux industries traditionnelles⁹³ (environ 450 millions €) sont programmés dans le cadre de l'accord de Cotonou. La priorité est donnée aux programmes de renforcement des institutions dans le secteur minier (lesquels peuvent comprendre un large éventail de projets, tels que la révision des codes sur l'exploitation minière et/ou sur l'environnement, le développement de l'infrastructure géologique, les activités d'information et de communication ainsi que la formation), à la promotion des petites et moyennes entreprises minières et à la protection de l'environnement. En 2001, neuf études d'évaluation étaient en cours de réalisation.

La CE était également active dans les pays ACP à travers des programmes spécifiques dans d'autres domaines tels que l'énergie, les technologies de l'information et les systèmes de télécommunications, répondant à des situations régionales ou locales particulières.

Dans le secteur de l'énergie, des activités variées recouvrant le renforcement des capacités institutionnelles, le soutien à la fourniture d'énergie - y compris l'électrification des zones rurales et les énergies renouvelables - et les transports sont en cours en République dominicaine, en Érythrée, en Éthiopie, au Ghana, au Kiribati, au Mali, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone. En 2001, des efforts ont été entrepris pour intégrer les activités dans le secteur de l'énergie, afin que les liens entre énergie et priorités de développement (santé, éducation, développement des entreprises, etc.) soient reconnus dans la mise en œuvre du 9^{ème} FED.

Des efforts sont également en cours pour fournir de meilleurs systèmes d'information et de télécommunications. Dans les Caraïbes, un projet de 750 000 € visant à assurer le développement régulé et intégré des télécommunications a été lancé, ainsi qu'un projet de 3,5 millions € pour soutenir la modernisation des systèmes existants de radiodiffusion et de télévision. En Afrique - au sein du programme de transition météorologique doté de 11 millions € - l'appel d'offres pour le remplacement des équipements de tous les services météorologiques dans 47 pays a été lancé en novembre 2001. Quand elles seront achevées, ces interventions régionales amélioreront l'accès des pays ACP à des informations de base fiables, qui sont nécessaires à leur développement durable.

⁹³ SYSMIN: Système d'aide aux produits miniers. Il s'agit du "transfert SYSMIN" du 8^{ème} FED destiné à financer le programme de développement identifié à la suite d'une demande d'aide au titre du programme Sysmin de la Convention de Lomé mais pour lequel aucune décision de financement n'avait pu être prise avant le 31 décembre 2000.

Bénin - Soutien au secteur des transports

En octobre 1993, le gouvernement du Bénin a adopté une stratégie de développement des transports qui prévoyait de limiter les investissements à un réseau prioritaire, de mettre en place un fonds routier pour assurer le financement de l'entretien, de réorienter le rôle de l'État vers la décision politique et la réglementation, de faciliter la participation du secteur privé, de soutenir le développement de services de transport et d'établir un programme d'investissement.

Dans le passé, 165 millions € provenant de différents Fonds européens de développement ont été octroyés pour soutenir cette stratégie, notamment pour la construction et la modernisation de 1 114 km de routes prioritaires, permettant ainsi au Bénin de renforcer son rôle de voie de transit vers les pays voisins. Le soutien de la Communauté a également porté sur des aspects institutionnels, par la mise en place d'un Fonds routier en particulier. En 2001, l'activité principale a concerné le démarrage des programmes de rénovation de 600 km de routes prioritaires dans le nord du pays pour un coût de quelque 90 millions €. L'autre objectif de l'aide communautaire a été de désenclaver les régions les plus pauvres en les reliant au réseau prioritaire. En outre, l'aide de la CE au secteur des transports tient compte des problèmes de marginalisation d'une part toujours plus importante de la population urbaine. C'est pourquoi l'amélioration des voies d'accès et du trafic dans certaines parties de Cotonou et Porto Novo se fait au moyen de méthodes à forte intensité de main d'œuvre afin de procurer des revenus à des travailleurs appartenant aux catégories sociales les plus pauvres. Le nombre d'emplois créés en 4 ans par ce dernier projet est estimé à 5 000 ou plus et le nombre de bénéficiaires à plus de 30 000 si l'on tient compte des personnes dépendantes de ces travailleurs.

On estime que la proportion totale du réseau routier classée comme "médiocre" a été réduite de 40% en 1998 à 10% en 2000.

Transports et infrastructures – Engagements en 2001 (autres infrastructures)

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Barbade	Expansion du Barbados Language Centre	3,95
Comores	Étude sur l'utilisation de matériaux de substitution pour le sable	0,10
	Gestion des déchets solides	1,83
République dominicaine	Projet pilote de collecte des déchets solides dans les districts marginaux	0,84
Éthiopie	Préservation et conservation des églises de Lalibela	9,10
Haïti	Augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le projet "Utilisation de l'imagerie satellitaire & gestion du territoire"	0,35
Kiribati	Programme de formation de Kiribati (infrastructures)	6,40
Montserrat	Conception et supervision du collège communautaire	0,15
Namibie	Modernisation de l'Institut namibien de la pêche à Walvis	1,90
Nouvelle-Calédonie	Nouvel aquarium à Nouméa	0,90
	Magasin réfrigéré à Nouméa	1,00
Saint Vincent	Centre de documentation	1,50
Tonga	Programme de développement de Vava'u (infrastructures de pêche, agriculture et tourisme)	5,20
Régional: Caraïbes	Projet de réseau de radars des Caraïbes	0,20
Régional: Pacifique	Programme de développement des ressources de la faculté de médecine de Fidji	7,50
	Réduction de la vulnérabilité des États ACP du Pacifique	7,00
Total		47,92

4.5.5. Développement rural durable et sécurité alimentaire

Sur 1,2 milliard de personnes en situation d'extrême pauvreté, trois quarts vivent en zones rurales et sont fréquemment touchés par de graves problèmes liés à l'environnement. C'est pourquoi le développement rural durable et la gestion des ressources naturelles - base de la croissance économique dans la plupart des pays en développement - sont des priorités dans la lutte contre la pauvreté en zones rurales. Bien qu'une part importante des ressources programmées pour les secteurs sociaux et les infrastructures sera orientée vers les zones rurales, la Commission n'est pas encore tout à fait parvenue à adopter systématiquement une approche stratégique pour le développement rural.

4.5.5.1. Développement agricole

Les changements majeurs survenus dans l'environnement international (libéralisation et internationalisation des marchés au niveau régional et mondial) et à l'échelon national (c'est-à-dire moins de contrôle centralisé sur les secteurs productifs) rendent nécessaire une transformation de la mise en œuvre des projets et des programmes. Les nouveaux programmes entrepris dans le cadre d'une approche sectorielle "SWAP" (sector-wide approach) soutiennent les politiques nationales dans le secteur agricole afin de renforcer les organisations de producteurs agricoles, d'encourager la participation du secteur privé et de faciliter l'accès aux services financiers (micro-financement et autres crédits).

Au Burkina Faso, l'actuel programme PAOSA (Plan d'action pour l'organisation du secteur agricole), doté de 24,2 millions €, apporte - dans le cadre du programme d'ajustement structurel agricole financé par la Banque mondiale - un soutien au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles existantes, à l'accès aux financements locaux, à l'appui institutionnel et à l'accroissement de la productivité de l'industrie du riz. Il prévoit de former 30 000 agriculteurs et 50 000 familles, d'offrir à environ 500 000 personnes des facilités d'accès à de petits crédits et de mettre en place de nouveaux périmètres de culture du riz (sur 4000 hectares) en vue d'augmenter la production moyenne annuelle de 10%. Toutefois, la coopération dans le secteur de l'agriculture est encore fortement fondée sur des projets, et les efforts en vue d'augmenter la participation de la CE à des initiatives multi-donateur n'ont pas encore donné suffisamment de résultats. En ce qui concerne STABEX et l'assistance future à apporter en cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation, telle que prévu dans l'accord de Cotonou, les nouveaux programmes ne contribueront pas seulement à la réforme institutionnelle, mais aussi à la stabilité macro-économique.

En 2001, la Commission a reconduit son aide aux 12 pays ACP fournisseurs traditionnels de bananes sous la forme d'une assistance technique et financière spéciale⁹⁴. Dix propositions de financement ont été approuvées pour un total de 43 millions €. La mise en œuvre des accords conclus durant les deux années précédentes s'est également poursuivie en apportant un soutien à l'augmentation de la productivité (irrigation et drainage), à l'amélioration de la qualité (stockage réfrigéré) et à la commercialisation des bananes, mais également en encourageant la diversification agricole dans les pays où la production de bananes n'est pas viable.

⁹⁴

Comme indiqué dans le règlement (CE) n° 856/1999 du Conseil

Étude de cas – Soutien à la recherche agricole au KENYA

Le programme d'appui à la recherche en agriculture/élevage (ARSP), phase II, doté d'une enveloppe budgétaire de 8,3 millions € sur cinq ans, est un programme de soutien au projet national kenyan de recherche en agriculture lancé en 1998. L'objectif global du ARSP est de renforcer l'intégration économique des communautés rurales (en particulier celles des terres arides et semi-arides (ASAL) au reste de l'économie du pays. Cette action est destinée à assurer que les travailleurs des secteurs publics et privés œuvrant dans ces ASAL, ainsi que les organisations communautaires, appliquent plus efficacement les recommandations issues de la recherche afin de fournir aux éleveurs et aux autres fermiers des méthodes et des technologies appropriées et socialement acceptables. Les contributions de l'UE (ainsi que d'autres donateurs) prennent la forme de fonds opérationnels pour la recherche et le développement des capacités, pour l'amélioration des infrastructures, de l'équipement scientifique et des transports ainsi que pour des services d'assistance technique à court et long terme. Ceci a généré des capacités de recherche agricole plus grandes et plus efficaces, en particulier dans les ASAL kenyans.

Des programmes de recherches appliquées et adaptatives se concentrent sur la gestion des sols et de l'eau, du bétail et des ressources naturelles dans les zones de parcours la plupart du temps arides. En étroite collaboration avec les ONG et les agents du gouvernement travaillant sur le terrain, le projet vise à apporter des solutions durables, employant une approche à base communautaire et soucieuse de l'égalité des chances entre hommes et femmes. Des accords de collaboration avec des organisations communautaires et des ONG pour promouvoir les technologies préconisées, en faciliter la vulgarisation et assurer la formation lors de leur introduction, favorisent l'adaptation et l'adoption de celles-ci à plus grande échelle. Cela a conduit, par exemple, à l'installation de trois petites unités laitières à des points stratégiques des zones de parcours du nord du Kenya. Elles fournissent à quelque 50 000 personnes des produits laitiers sains, frais et traités, à base de lait de vache et de chamelle. Elles ont contribué en même temps à augmenter la sécurité alimentaire dans ces communautés des ASAL et à assurer des revenus plus réguliers aux populations concernées (et en particulier aux femmes). Grâce à de meilleures technologies de travail des sols et de drainage, environ 2,4 millions d'hectares de terres lourdes, mal drainées, (vertisols) peuvent être aujourd'hui utilisées pour des productions agricoles en temps opportun. Dans le même temps, un outil de plantation précoce a été élaboré pour augmenter les chances des fermiers de faire de bonnes récoltes dans des zones semi-arides. Le projet a permis de sensibiliser les communautés pastorales et semi-pastorales du Kenya quant à l'importance stratégique de la préservation des ressources génétiques animales du pays qui, comme les quelque 5 millions de zébus à courte corne d'Afrique orientale, sont parfaitement adaptées aux conditions locales difficiles et résistent bien aux risques de maladies.

4.5.5.2. Développement de l'élevage

En 2001, deux nouveaux accords de financement destinés à soutenir le secteur de l'élevage à Madagascar et en Guinée ont été approuvés, pour un montant total de 12,5 millions €. Les projets porteront principalement sur l'appui institutionnel, la santé animale, la privatisation des services vétérinaires et l'amélioration des services d'approvisionnement à la production animale. La viabilité et l'efficacité de ces projets devraient être considérablement améliorées à la fois par la participation active des petits éleveurs bénéficiaires à la conception des projets et par le renforcement des organisations d'éleveurs responsables de leur mise en œuvre.

À l'échelon régional, deux programmes sont mis en œuvre par le bureau international pour les ressources animales basé à Nairobi:

- Le projet "Agriculture dans les zones de lutte contre la mouche tsé-tsé" (20 millions €) a été lancé en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda et sera étendu à la Tanzanie, au Rwanda et au Burundi. Le projet vise à améliorer le bien-être des populations rurales dans les zones affectées par la mouche tsé-tsé à travers le développement d'un cheptel résistant. À long terme, le but est que les éleveurs organisent et financent une éradication durable de cette maladie. Au Kenya, par

exemple, une action d'urgence a réduit de 80 à 20% le taux d'infection par les trypanosomes d'un cheptel de 50 000 têtes dans la région du Teso. 1 400 fermiers ont été formés aux techniques de lutte anti-tsé-tsé. Une nouvelle méthode de traitement de la trypanosomiase transmise par la mouche tsé-tsé a été testée dans 60 exploitations. L'usage de moustiquaires imprégnées d'insecticide a permis une réduction importante des coûts vétérinaires et une augmentation de la production laitière.

- Le programme panafricain de contrôle des épizooties, doté de 72 millions €, couvre 32 pays d'Afrique sub-saharienne. En 2001, des projets nationaux étaient en cours dans 28 pays. Une coordination étroite entre les pays bénéficiaires, les donateurs de la Communauté et d'autres organisations internationales (Institut international de recherche sur les élevages, Office international contre les épizooties (OIE), Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a été instaurée afin de créer un système global de santé animale. Le projet est destiné à réorganiser les services vétérinaires afin de leur permettre de mieux lutter contre les principales maladies animales. Cette lutte, si elle est reconnue au niveau international, est une condition préalable à la participation des pays au commerce régional et international de bétail et de produits d'origine animale. Dix pays ont, par exemple, préparé des dossiers devant être soumis à l'OIE en vue d'obtenir le statut de pays "exempt de peste bovine".

4.5.5.3. Recherche

La recherche agricole contribue à la réduction de la faim et de la pauvreté en milieu rural en améliorant la productivité et les revenus agricoles. Compte tenu de la rareté croissante de l'eau et des terres agricoles, les augmentations futures de l'offre alimentaire devront résulter d'un accroissement de la productivité. Deux programmes majeurs (auxquels participent le Conseil de l'Afrique centrale et occidentale pour la recherche et le développement agricoles ainsi que l'Association pour la recherche agricole en Afrique centrale) ont été entrepris dans ce domaine pour un montant de 41,3 millions €. Ils ont débuté en 2001 avec comme objectif global d'améliorer les capacités de la recherche agricole et les services fournis par plus de 20 instituts nationaux de recherche agricole dans les trois régions concernées. Ces programmes ont pour caractéristiques principales de renforcer les capacités des instituts de recherche nationaux et régionaux, d'employer une approche innovatrice d'accès aux financements par des appels à la concurrence et le cofinancement de réseaux de recherche régionaux travaillant sur des produits agricoles spécifiques.

4.5.5.4. Approvisionnement en eau des zones rurales

La communauté internationale s'est donné pour objectif d'accroître la part de la population (en Afrique subsaharienne) ayant accès à de l'eau de bonne qualité de 49% à 74% d'ici à 2015⁹⁵. L'un des projets les plus importants de la CE est le "Programme régional solaire" qui a conduit, entre 1990 et 1998, à l'installation de 626 pompes solaires et de 660 systèmes d'électrification à l'énergie solaire dans neuf pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal, Gambie, Tchad, Mauritanie, Cap-Vert et Guinée-Bissau). Un million de ruraux en ont bénéficié jusqu'à présent. Après une évaluation positive menée en 2001, il a été décidé de lancer une deuxième phase pour

⁹⁵

Objectifs de développement du millénaire

60 millions €. Cette seconde phase vise à améliorer à long terme l'accès des populations rurales du Sahel à de l'eau potable de bonne qualité. 465 nouveaux systèmes d'énergie solaire seront installés dans des villages (ayant une population moyenne de plus de 3 000 habitants). Les bénéficiaires et les secteurs publics et privés participeront activement à l'exploitation des ressources disponibles en utilisant une technologie basée sur l'énergie solaire.

Pêche

Un certain nombre de projets, en particulier dans le Pacifique (ProcFish), l'Océan indien (contrôle et surveillance) et le Lac Victoria (Plan de développement des pêcheries), ont été lancés dans le but de doter les pays cibles de compétences en matière de gestion des ressources halieutiques et de faciliter la collaboration régionale. Deux importants nouveaux projets nationaux concernant la pêche côtière artisanale et encourageant la participation du secteur privé ont également démarré dans le Pacifique. D'autres projets de gestion de pêcheries sont en préparation en coopération avec l'Unité de soutien aux pêcheries internationales et à la recherche halieutique de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Un programme de 45 millions € pour le renforcement des contrôles sanitaires a également été financé, afin d'améliorer les capacités de production et de vente des produits de la pêche.

Projet "Lac Victoria" de recherche en matière de pêche

La production annuelle des pêcheries du lac Victoria est de 500 000 tonnes de poissons, dont 100 000 sont exportées vers les marchés occidentaux. Ce secteur joue un rôle important dans le développement économique de l'Est africain. La seconde phase du projet de recherche sur les pêcheries du lac Victoria (lancé en 1995 et doté de 9,4 millions €) a favorisé la coopération régionale entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie à travers l'Association des pêcheries du lac Victoria. Les capacités de recherche des trois institutions locales de recherche ont été renforcées par la modernisation des installations et des bateaux, la formation de 150 chercheurs et l'attribution de 12 bourses d'études de longue durée à l'étranger. Le projet a permis d'améliorer la gestion à long terme des ressources du lac, et un plan commun de gestion des pêcheries a été établi, (dont la mise en œuvre est actuellement en discussion dans les pays concernés).

Programme pour les pêcheries du Pacifique

Le programme régional océanique de recherche et développement en pêches côtière et hauturière (PROCFISH, 10,5 millions €) comprend deux composantes :

- La composante "côtière" concerne la compilation des résultats de la première grande évaluation des données de base sur les ressources récifales couvrant la majeure partie de la région du Pacifique. Elle met l'accent sur les ressources en elles-mêmes ainsi que sur les aspects humains et sociaux de l'activité de pêche.
- La composante "hauturière" exploitera les résultats des travaux de recherche et d'évaluation déjà accomplis par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SPC) sur les principales espèces de thons du Pacifique. Ces travaux, reconnus par la communauté scientifique internationale, ont été réalisés par le SPC dans le cadre du précédent projet de recherche et d'évaluation des thonidés de la région du Pacifique Sud également financé par le FED. Le cadre des travaux sera élargi afin d'y inclure une évaluation et un suivi plus précis des stocks de thon obèse à gros œil, de thon jaune ou albacore et de germon de la région.

Chacun des deux volets de PROCFISH comprend une partie "ACP" et une partie "PTOM" (pays et territoires d'outremer). Le SPC est l'agence d'exécution de ce projet régional⁹⁶.

4.5.5.5. Environnement

Les activités déployées dans le domaine de l'environnement ont été intenses en 2001, surtout dans le domaine de la sylviculture, de la protection de l'environnement, de la faune et de la flore et de la gestion durable des ressources naturelles. Sept nouveaux programmes et projets ont été mis en œuvre pour un montant de 55,1 millions €, et quatre nouveaux programmes ont été approuvés, pour un total de 26 millions €.

Le programme le plus important actuellement en cours dans ce secteur est l'ECOFAC, un programme régional pour la protection et l'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers centrafricains. Une troisième phase a été lancée en 2000, pour un montant de 23 millions €, avec des actions liées à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles des forêts en vue du développement durable et de l'amélioration à long terme du niveau de vie des populations. Les activités du programme qui sont coordonnées par une unité "environnement" récemment renforcée, basée à Libreville, se déroulent dans 6 régions du bassin forestier du Congo. Le programme est parvenu à sensibiliser les autorités nationales et à augmenter considérablement leurs capacités de gestion de leurs ressources naturelles. En 2001, la taille du Parc national d'Odzala (Congo Brazzaville) a été multipliée par cinq, passant de 2 800 km² à 13 280 km², et le Parc national de Monte Alen (Guinée équatoriale) a été agrandi de 1004 km² à 2000 km². En outre, un réseau d'aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) a été créé. La volonté des cinq sites de la République démocratique du Congo inscrits au patrimoine mondial de s'intégrer à ce réseau, ainsi que la récente adhésion du Parc national de Zakouma (Tchad), montrent l'accueil favorable fait au RAPAC. Le dialogue avec des sociétés d'exploitation du bois est une autre activité importante. Il permet d'améliorer la gestion des ressources et d'impliquer les communautés locales dans le contrôle du commerce illégal de viande d'animaux de brousse et dans l'aménagement de parcelles forestières communales.

⁹⁶

consulter: <http://www.spc.int>

Hydraulique villageoise au Tchad

L'accès à l'eau potable est un problème crucial au Tchad. Près de huit habitants sur dix n'ont pas accès à l'eau potable et 33% des villages (ayant une population de plus de 300 habitants) sont dépourvus de point d'eau. Les experts estiment que ces villages ont besoin de 15 000 puits tubés, équipés de pompes manuelles, et que la population nomade a besoin d'au moins 4 000 grands puits. Une politique sectorielle de l'eau a été mise en place en coopération avec d'autres donateurs. Depuis les années 80, l'Union européenne a affecté plus de 30 millions € à ce secteur. Ceci a permis de construire environ 2 000 points d'eau équipés de pompes, d'aménager 45 systèmes de distribution d'eau potable dans les principaux villages et de réparer environ une centaine de points d'eau. La zone couverte a été étendue autour de la capitale N'Djamena afin d'intégrer six régions de l'ouest du pays. Un programme destiné à fournir plus de 1 000 nouveaux accès à des points d'eaux est actuellement mis en œuvre. Tous les jours, de nouveaux puits sont mis en service. En parallèle, le programme régional d'énergie solaire a permis d'installer au Tchad des pompes solaires autonomes qui, de surcroît, ont l'avantage de nécessiter peu d'entretien. Un nouveau programme, cofinancé avec les organismes de développement allemand et français, donnera accès très prochainement à environ 300 nouveaux points d'eau. Une étude a été lancée afin de planifier les actions à mener dans ce secteur prioritaire au titre du 9^{ème} FED, notamment la construction d'environ 3 400 nouveaux puits. Toutes ces actions visent à produire un effet durable et à maximiser la coopération avec d'autres bailleurs de fonds.

4.5.5.6. Sécurité alimentaire

La CE est active dans le domaine de la sécurité alimentaire via ECHO, son office d'aide humanitaire d'urgence, et à travers sa stratégie globale d'aide au développement. Des exemples de ces activités dans les pays ACP sont donnés ci-après.

Afrique – Mozambique

Près des deux tiers de la population du Mozambique (dont 80% de ruraux) vivent en-dessous du seuil de pauvreté et sont confrontés à de sérieux problèmes d'insécurité alimentaire que viennent encore aggraver des catastrophes naturelles récurrentes, telles que cyclones, inondations ou sécheresses. Les programmes de sécurité alimentaire communautaires s'inscrivent dans le cadre du document stratégique de lutte contre la pauvreté qui appuie les réformes des services publics jugées essentielles pour la sécurité alimentaire. À cette stratégie s'ajoute l'appui direct aux producteurs agricoles. Le soutien à la réforme administrative s'effectue par le biais d'une aide budgétaire destinée aux ministères de l'Agriculture (via le programme PROAGRI) et du Commerce et à l'Institut météorologique national. Le soutien direct aux producteurs ruraux vise à accroître la productivité et la diversification agricole et couvre principalement le nord et le sud du pays.

Caraïbes – Haïti

En Haïti, la population ne reçoit que 80% du minimum nutritionnel requis, tel qu'établi par les Nations unies, et les dommages importants causés à l'environnement contribuent à maintenir un état permanent d'insécurité alimentaire. L'instabilité politique dont souffre le pays s'est aggravée depuis les élections législatives de mai 2000, provoquant un fort ralentissement de l'aide internationale. Malgré le gel de nouveaux engagements par le FED, la Commission européenne a maintenu son aide à des cantines scolaires, offrant un régime équilibré à environ 115 000 écoliers. Des actions déjà approuvées ou en cours (restauration d'infrastructures, assistance au crédit) ont également été poursuivies.

Secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire
Engagements en 2001

Pays ACP	Intitulé du projet	millions €
Bénin	Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes de desserte rurales	8,50
Botswana	Programme de conservation et gestion de la vie sauvage	14,00
Burkina Faso	Programme régional solaire - phase 2	9,96
Cameroun	Appui institutionnel à la décentralisation de l'entretien des routes	23,50
Éthiopie	Programme d'amélioration du café (CIP IV)	15,00
Gabon	Amélioration de la gestion du tourisme dans la réserve de la Lopé	0,10
	Assistance technique au secteur forestier et environnemental	0,08
Guinée-Bissau	Étude de faisabilité pour le Programme régional solaire	0,08
Guinée Conakry	Soutien à la promotion des organisations rurales	18,50
Îles Caïmans	Développement de l'écotourisme	0,10
Madagascar	Programme de développement de l'élevage	4,00
Malawi	Évaluation du projet de foresterie sociale	0,06
	Assistance technique à la préparation du programme de gestion des ressources naturelles	0,35
Mali	Programme de développement de la production de riz	16,00
	Programme régional solaire - phase 2	6,56
	Programme environnemental d'appui à la lutte contre la désertification	14,00
Mauritanie	Oasis rurale d'Adrar	10,00
	Séminaire sur la diversification de l'agriculture	0,02
	Étude en vue de la réhabilitation du barrage PPG	0,08
Namibie	Besoins en infrastructures dans les zones rurales pauvres	0,08
	Développement rural et cadre stratégique	0,20
	Soutien à la commercialisation des produits agricoles et aux négociations commerciales	0,19
	Programme national de soutien aux services à l'agriculture	6,00
Niger	Programme régional solaire - phase 2	2,39
Ouganda	Programme de protection et gestion des ressources forestières	12,00
République dominicaine	Programme dominicain de développement de l'éco-tourisme	5,99
Tchad	Programme régional solaire - phase 2	4,00
Togo	Programme d'appui aux initiatives d'agroforesterie et de foresterie villageoise	1,98
Zambie	Programme de soutien à la foresterie	1,90
Zimbabwe	Lutte contre les MST	0,04
Régional: Afrique centrale	Développement d'alternatives au braconnage en Afrique centrale	1,60
Régional: Afrique de l'Ouest	Programme régional solaire - phase 2	26,21
	Programme régional Énergie	5,40
Région du Pacifique	Assistance à la protection phytosanitaire dans le Pacifique	0,03
	Pêche hauturière et côtière dans la région du Pacifique	10,50
Tous ACP	Budget du Centre technique pour le développement de l'agriculture	13,31
Total		232,71

4.5.6. *Droits de l'Homme, démocratie, bonne gouvernance et renforcement des capacités*

Le respect des Droits de l'Homme - y compris des droits sociaux fondamentaux - les principes démocratiques, l'État de droit et la gestion responsable des affaires publiques font partie intégrante du développement durable et constituent des éléments fondamentaux de l'accord de Cotonou. Ces questions font l'objet d'un dialogue politique régulier entre l'UE et les États ACP et sont des domaines bénéficiant d'une aide importante de la Communauté. "Le renforcement des institutions" est une piste très utile dans cette direction. La communication de la Commission sur la prévention des conflits⁹⁷ insiste sur la nécessité d'intégrer davantage d'actions en faveur de la paix, de la démocratie et de la stabilité politique et sociale dans les programmes d'aide comme moyen de prévenir les conflits. La CE est donc de plus en plus active dans ce domaine, en particulier dans le champ d'intervention relativement nouveau de l'appui institutionnel, en mettant à profit l'expérience acquise dans ses projets et ses relations avec d'autres donateurs.

En 2001, les projets nouveaux ou en cours dans ce domaine étaient au nombre de 254 et représentaient un montant total de 727 millions €. Ils couvraient un large éventail d'activités de "renforcement des institutions" pouvant être réparties en deux grandes catégories: (1) respect des Droits de l'Homme, amélioration des systèmes juridiques, élections et instruction civique; (2) bonne gouvernance par le renforcement des capacités institutionnelles, réforme de la fonction publique et décentralisation. Il y avait, en outre, en Afrique du Sud des projets couvrant tous les aspects du "renforcement des institutions" pour un montant total de 121,5 millions €. En raison de la nature particulière de ces activités, toute évaluation du succès de ces programmes ne devrait être effectuée qu'à moyen ou long terme.

4.5.6.1. Droits de l'Homme et justice

Les programmes de la CE en faveur des Droits de l'Homme visent à rétablir et à maintenir la paix. Ainsi, les 800 000 € alloués au programme de réhabilitation pour le Burundi sont destinés à promouvoir la réconciliation nationale en formant les "bashingantahe" (les anciens des villages) comme auxiliaires de justice et en les envoyant ensuite dans les "collines" à travers le pays où ils sont sous-représentés. Ce programme est géré par le programme des Nations unies pour le développement. En Guinée équatoriale, un nouveau programme pilote de 3 millions € pour la promotion des Droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit est sur le point de démarrer après plusieurs années de suspension de l'aide au développement.

Un système judiciaire fonctionnant correctement est fondamental pour le respect des Droits de l'Homme. Des programmes spécialement ciblés sur ce domaine et financés par le FED pour un total de 48,4 millions € sont en place actuellement dans huit pays, par exemple un programme de 16 millions € de soutien à la démocratie, à la justice et à la bonne gouvernance au Burkina Faso. Ce projet se concentre en particulier sur une réforme juridique menée à travers l'Université de Ouagadougou, et lie directement la notion de gouvernement démocratique à celle de développement social et économique durable. Il comporte également un volet de réforme des prisons, comprenant une assistance juridique avec mise à disposition d'avocats de la défense. Un programme de 7,2 millions € de promotion de la justice au Rwanda a

⁹⁷

COM(2001)211 du 11 avril 2001

également démarré. Ce programme soutient diverses institutions étatiques, dont le "gacaca", système traditionnel de justice qui, on l'espère, se chargera d'entendre les causes de tous les prisonniers, à l'exception de ceux accusés des crimes les plus graves perpétrés au cours du génocide de 1994. Il soutient également des projets encourageant les services communautaires comme une alternative à la prison ainsi que des projets des ONG liés à la justice et à la réconciliation nationale.

Élections

La démocratie dépend aussi d'un environnement propice au déroulement d'élections libres et équitables. Du fait de l'augmentation du nombre des élections dans les pays ACP, l'aide fournie à cet effet par le FED a également augmenté, passant de quatre projets en 2000 à sept en 2001 au Congo, au Lesotho, aux îles Salomon, en Sierra Leone, au Tchad, au Togo et en Zambie. L'aide du FED intervient préalablement à l'élection avec des activités telles que l'éducation des électeurs et leur inscription sur les listes électorales. L'aide peut aussi servir, par exemple, à financer l'impression des bulletins de vote ou encore des programmes d'éducation civique à plus long terme. À l'exception du Tchad et de la Zambie, toute l'aide financière évoquée ci-dessus (et approuvée en 2001) concerne des élections qui doivent se tenir en 2002.

Les résultats des élections au Tchad et en Zambie ont été contestés. La Commission réfléchit actuellement aux moyens de rendre plus efficace l'aide du FED dans ce domaine. Dans certains cas, une aide supplémentaire pour l'envoi d'observateurs internationaux pour les élections est fournie à partir du budget CE (ligne B7-7). Un soutien au processus électoral est généralement accordé en consultation avec d'autres donateurs, notamment le programme des Nations unies pour le développement. Une fois élus, les représentants du peuple ont souvent besoin d'assistance pour se doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches, tels que des collaborateurs, de la documentation et des ordinateurs. La CE a divers projets de ce genre, tel que le soutien institutionnel à l'Assemblée nationale angolaise.

Bonne gouvernance

Les questions relatives à la bonne gouvernance occupent une place de plus en plus prioritaire dans les stratégies de coopération de la CE. Celles-ci sont basées sur des analyses des problèmes et des besoins de développement institutionnel, souvent menées en consultation avec d'autres donateurs impliqués. Au Kenya, par exemple, la CE est membre du Groupe de gouvernance économique. L'une des formes d'aide appliquée dans le plus grand nombre de projet - et dont l'effet peut être sans commune mesure avec le coût financier - est la fourniture d'assistance technique aux ordonnateurs nationaux. Dans la plupart des pays ACP, ce soutien existe sous une forme quelconque, souvent dans le cadre d'un plus grand programme d'aide au ministère des finances et/ou de la planification, associé à des réformes de l'économie, de la fonction publique ou autres. L'assistance n'est pas seulement accordée aux ministères du gouvernement mais aussi à d'autres organes publics qui jouent un rôle dans la politique nationale.

Ainsi, en Éthiopie, les institutions financières bénéficient d'un soutien pour moderniser et rationaliser leurs activités. En République dominicaine, un programme de réforme et de modernisation de l'État de 25 millions €, lancé en 2001, comporte des mesures de décentralisation de l'administration vers les niveaux locaux, régionaux et provinciaux. Le transfert de certains pouvoirs à des niveaux de décision

inférieurs est une tendance qui va probablement se poursuivre. Le projet pilote de 1,91 million € pour la promotion en Guinée des villes secondaires, issues de la décentralisation opérée dans les années 90, a démarré en 1998 et vise à habiliter les personnes travaillant au niveau des administrations locale à jouer un rôle actif dans le développement. Une évaluation récente a fait apparaître qu'en dépit de certains problèmes, cette expérience devrait être consolidée et poursuivie ailleurs dans le pays. Compte tenu de l'accent mis par l'accord de Cotonou sur une plus grande implication de la société civile dans le processus de développement, et donc sur le renforcement des capacités, des programmes pilotes tels que celui-ci seront une source utile d'enseignements. Les recensements - qui sont un outil d'une valeur inestimable pour la planification macro-économique - sont aussi financés par le FED. Le Niger, où un projet de 1,1 million € a débuté en 2001, en est un exemple récent. Le recensement général de la population et du logement s'est achevé en octobre 2001. Toutes ces activités se font en étroite coordination avec les programmes d'ajustement structurel, d'allégement de la dette (PPTE) et d'autres programmes pertinents de la CE ou d'autres bailleurs de fonds.

Plan public de sécurité sociale de la Zambie

Le plan public de sécurité sociale de la Zambie (PWAS), signé en 1999, est un projet, intéressant et assez unique du FED. Il ne mobilise qu'une faible quantité des ressources (1 160 000 €) et est conçu pour améliorer le réseau de sécurité sociale du gouvernement zambien moyennant une assistance en matière de gestion, formation et meilleure coordination à tous les niveaux. Des organisations de base participent directement aux décisions d'allocation des ressources. Le PWAS s'appuie également le plus possible sur les structures sociales existantes (comités déjà en place, organisations locales, etc.) plutôt que d'en créer de nouvelles. La version finale du document stratégique de lutte contre la pauvreté pour la Zambie pour 2001 a reconnu la valeur du PWAS réformé. Environ 4,13 millions € seront mis à disposition dans les cinq prochaines années, avec un cofinancement de 0,65 million € supplémentaires du gouvernement. Un récent examen à mi-parcours du projet a montré que d'autres pays de la région pouvaient utilement l'adopter comme modèle. L'évaluation a conclu que le projet PWAS devrait être étendu aux zones urbaines et doté d'un budget plus important. Néanmoins, ses réalisations - bien qu'impressionnantes - restaient fragiles et demandaient donc à être consolidées par un renforcement accru des capacités, une mise en réseau avec d'autres partenaires nationaux et une plus grande attention accordée aux ressources locales afin de mieux assurer sa viabilité.

Développement institutionnel – Engagements en 2001

Pays ACP	en millions €
Angola	0,40
Antigua-et-Barbuda	0,02
Bahamas	0,04
Botswana	5,12
Burkina Faso	2,80
Burundi	0,08
Cameroun	2,81
Congo (Brazzaville)	2,44
Congo (RDC)	0,58
Côte d'Ivoire	0,23
Djibouti	0,11
Érythrée	0,74
Guinée-Bissau	0,03
Guinée-Conakry	3,07
Guinée équatoriale	3,00
Guyana	0,20
Haïti	0,15
Îles Salomon	1,28
Kenya	0,54
Kiribati	0,07
Lesotho	0,85
Malawi	1,34
Mali	0,70
Namibie	0,37
Niger	1,99
République centrafricaine	0,75
République dominicaine	0,02
Rwanda	0,06
Sénégal	1,43
Sierra Leone	3,22
Suriname	0,16
Tanzanie	0,10
Tchad	13,89
Togo	3,07
Zambie	0,08
Total	51,74

4.5.7. Politiques macro-économiques et développement du secteur privé

4.5.7.1. Politiques macro-économiques

L'aide budgétaire macro-économique fait maintenant partie intégrante de la coopération financière et technique communautaire avec les pays ACP. Depuis 1992, la Communauté a fourni une aide budgétaire d'environ 2 604 millions € à 40 pays ACP. Autrefois, ces fonds étaient principalement destinés à soutenir des économies souffrant de problèmes de balance des paiements. L'objectif actuel est d'aider ces pays à réformer le fonctionnement de leurs économies.

Par conséquent, en 2001 la Commission a continué à appliquer son approche consistant à lier ses programmes d'aide budgétaire aux efforts de réduction de la pauvreté et donc aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté établis par les pays en développement. C'est pourquoi, la majorité des programmes d'aide budgétaire contenaient des indicateurs de performance, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la gestion des finances publiques. Sur ce dernier point, la Commission a conclu avec la Banque mondiale un accord concernant la création d'un fonds fiduciaire commun CE/Banque mondiale pour les évaluations des dépenses publiques et des responsabilités financières. En outre, la Commission prépare des arrangements conjoints avec d'autres donateurs en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficacité de l'assistance fournie aux pays bénéficiaires.

Au cours de l'année 2001, la Commission a engagé 263 millions € pour des programmes d'aide budgétaire directe aux pays ACP. Elle a autorisé plus de 300 millions € de paiements à 38 pays ACP appliquant actuellement des programmes d'ajustement structurel.

Appui macro-économique - Programmes d'ajustement structurel Engagements en 2001

Pays ACP	en millions €
Cap-Vert	12,10
Côte d'Ivoire	12,80
Gabon	4,90
Ghana	50,80
Guinée	11,10
Jamaïque	21,70
Lesotho	18,50
Mali	31,80
Mauritanie	18,30
Niger	3,20
Tanzanie	76,10
Vanuatu	1,60
Total	262,90

Le Burkina Faso et la nouvelle approche de l'aide budgétaire

De 1997 à 2000, le partenariat stratégique pour l'Afrique (groupe informel de donateurs sous la direction de la Banque Mondiale) a entrepris un exercice pilote au Burkina Faso pour étudier la question de la fixation des conditions à remplir par le pays bénéficiaire pour pouvoir obtenir le versement de l'aide ("conditionnalité"). L'étude a été réalisée sous les auspices du gouvernement de Burkina Faso. La nouvelle approche confie au gouvernement partenaire le rôle principal dans le processus de la réforme, tandis que les donateurs limitent leur rôle à l'évaluation des résultats dans le domaine de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Les résultats du "test de la conditionnalité" ont été largement utilisés dans la réforme des instruments des institutions de Bretton Woods relatifs à l'ajustement structurel. L'une des réalisations les plus importantes de cette réforme a été, dans le cas des pays PPTE, la conception d'un document global de développement, connu sous le nom de cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Dans le cas du Burkina Faso, plusieurs donateurs (la Commission, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse), ont accepté de fournir leur aide budgétaire d'une manière complémentaire, en utilisant les mêmes mécanismes de déboursement que le CSLP. L'idée est de réduire les coûts de transaction que le gouvernement aurait à supporter s'il devait traiter avec des donateurs différents et d'assurer la visibilité financière dans le moyen terme. Le Programme d'aide budgétaire 2001 à la lutte contre la pauvreté a inclus deux éléments d'aide budgétaire directe. Le premier de 15 millions € était lié au cadre macro-économique et a été déboursé conformément au programme révisé du FMI avec le Burkina Faso. Le second de 10 millions € a été déboursé sur la base de performances mesurées à l'aide d'un certain nombre d'indicateurs contenus dans le CSLP. Ainsi, le déboursement final était lié à l'effort déployé pour l'application des politiques et aux résultats obtenus en matière de réduction de la pauvreté dans les domaines clés du CSLP. Les réalisations ont été modestes jusqu'à présent, mais le processus a été lancé et les responsabilités des parties prenantes sont maintenant clairement définies.

4.5.7.2. Initiative en faveur des PPTE

Deux décisions conjointes de l'Assemblée paritaire ACP-CE ont été adoptées en décembre 1999 sur la participation communautaire à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés⁹⁸. En tant que créancier, la Commission européenne contribue à hauteur de 360 millions € au fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque européenne d'investissement (BEI), et en tant que donateur, elle fournira un apport maximum de 680 millions € au fonds fiduciaire PPTE administré par la Banque mondiale.

Des accords-cadres entre la CE, la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement ont défini les bases juridiques et pratiques pour la fourniture de l'aide de l'UE à l'allégement de la dette. À la suite de la signature de ces accords, un premier paiement de 250 millions € a été effectué au fonds de la Banque mondiale (en juillet 2000) et un premier paiement de 100 millions € au fonds de la Banque européenne d'investissement (en décembre 2000).

Jusqu'à présent, 24 des 41 PPTE (dont 34 sont des pays ACP) ont atteint "le point de décision"⁹⁹ et sont donc habilités à bénéficier d'un allégement provisoire de leur dette par le biais du fonds de la Banque mondiale. La Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) ont procédé à l'évaluation des besoins.

⁹⁸ Décisions n° 1/99 et n° 2/99 du 8.12.1999. JO L 103 du 28.04.2000, pp. 73-75.

⁹⁹ Voir <http://www.worldbank.org/hipc/about/FLOWCHRT4.pdf>.

Compte tenu du rôle de créancier de la CE, l'analyse des besoins est réalisée par ses services. Aussitôt que les pays atteignent leur point de décision, la Commission, en étroite coopération avec la Banque européenne d'investissement, établit le total de la dette exigible par la CE, pays par pays (incluant les prêts spéciaux et les opérations sur capitaux à risques). Elle identifie alors les prêts devant être considérés pour l'allègement de la dette et détermine avec les pays concernés lesquelles de ces dettes seront finalement choisies.

À la fin de l'année 2001, la Commission a présenté des propositions de remise de dettes à presque tous les pays éligibles. Un second paiement de 250 millions € a été transféré en décembre 2001 au fonds PPTE administré par la Banque mondiale et un second versement de 100 millions € a été effectué en faveur du fonds PPTE administré par la Banque européenne d'investissement. Jusqu'au 31 décembre 2001, seuls l'Ouganda, le Mozambique et la Tanzanie avaient atteint leur "point d'achèvement" grâce à l'initiative PPTE renforcée.

Les fonds libérés par l'annulation des obligations du service de la dette sont alors utilisés pour financer les initiatives de lutte contre la pauvreté, particulièrement dans le domaine social.

4.5.7.3. Développement du secteur privé (DSP)

L'objectif de la CE est d'assurer un développement économique à long terme et durable. Le secteur privé est perçu comme un moteur de la croissance économique et comme une importante source d'emplois dans les pays ACP.

Le développement du secteur privé est un thème transversal et, en tant que tel, il est intégré dans la programmation d'autres secteurs comme la santé, l'éducation et les infrastructures. La stratégie de la Commission européenne combine l'appui au niveau macro-économique (environnement des affaires et climat d'investissement) à celui apporté au niveau intermédiaire (financier et non financier) et au niveau micro-économique (compétitivité des entreprises).

Au niveau macro-économique et au niveau intermédiaire, les administrations nationales et régionales des pays ACP peuvent bénéficier de DIAGNOS, un programme qui fournit une assistance à l'analyse de l'environnement du secteur privé, afin d'identifier les principales contraintes qui entravent la croissance économique dans les pays ACP. Des études diagnostiques ont été entreprises dans plus de 20 pays ACP pour aider à développer des stratégies permettant d'aménager un environnement favorable aux affaires pour le secteur privé. Aux niveaux intermédiaire et micro-économique, les entreprises privées et les fournisseurs de services peuvent profiter du programme UE-ACP d'assistance aux entreprises (EBAS) dont le but est de fournir des services efficaces de développement des entreprises. L'EBAS est en pleine phase de réalisation et, jusqu'à la fin de 2001, plus de 700 projets avaient été approuvés, fournissant un soutien à des entreprises, à des prestataires de services et à des organisations intermédiaires dans plus de 60 pays ACP. Sur un total de 20 millions € de fonds de subventions disponibles, 17 millions ont été déjà engagés une année avant la fin du programme.

L'objectif de PROINVEST est de promouvoir l'investissement ainsi que les accords de partenariat Nord-Sud et Sud-Sud, et plus particulièrement d'améliorer les services

d'investissement. Le budget total est estimé à 110 millions € sur sept ans. Le programme PROINVEST a débuté en décembre 2001.

En outre, pour beaucoup de régions et pays ACP, des dotations destinées au développement du secteur privé sont incluses dans les programmes indicatifs, nationaux ou régionaux. En Afrique du Sud, par exemple, la promotion du secteur privé est un des domaines clés de la coopération car le développement économique contribue directement à réduire la pauvreté dans ce pays. Une facilité de capital-risque, dotée d'une enveloppe de 59 millions €, a été consentie en 2001 pour permettre aux secteurs économiques antérieurement défavorisés d'accéder au crédit et aux soutiens non financiers. Un autre programme de 34 millions € renforcera le développement économique local dans la province du Nord de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne les initiatives régionales résultant de l'accord de Cotonou, un programme de 70 millions €, visant à soutenir le secteur caribéen du rhum, a été approuvé en 2001. Le programme aide les producteurs locaux de rhum à affronter la concurrence sur un marché de spiritueux entièrement libéralisé, en modernisant leurs usines, en améliorant leur capacité de remédier à tout impact possible sur l'environnement, en augmentant leur compétitivité et en identifiant de nouveaux marchés. Le programme jouera un rôle fondamental dans le renforcement d'un secteur clé des économies locales, contribuant ainsi à la création d'emplois et à l'augmentation des recettes d'exportation et des revenus fiscaux, sur la base d'une solide appropriation locale.

L'initiative "pesticides" (PIP) est un programme qui concerne tous les pays ACP et qui a été élaboré à la demande du Conseil des ministres ACP/UE lors de leur réunion à Cotonou en juillet 2000. Le coût total du PIP est de 40,1 millions €, dont 29,1 millions € seront fournis par le FED. C'est une réponse à la situation critique à laquelle sont confrontés les producteurs du secteur horticole par suite de l'harmonisation des règlements européens, qui ont fixé des valeurs maximum rigoureuses pour les résidus de pesticides. L'objectif est d'aider à créer un secteur horticole viable et compétitif dans les pays ACP.

**Appui macro-économique - Développement du secteur privé
Engagements en 2001**

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Cuba	Programme d'appui au secteur des entreprises cubaines et de promotion des investissements	2,80
	Foire commerciale de La Havane	0,19
	Programme pour la formation des dirigeants des entreprises cubaines	1,94
Éthiopie	Programme de développement des petites entreprises et des microentreprises	7,00
Afrique du Sud	Appui au ministère du commerce et de l'industrie	0,40
	Capital-risque	58,90
	Développement économique local dans la province du Nord	34,00
Trinidad-et-Tobago	Caribbean Business Services Ltd (société de service aux entreprises)	0,90
Régional Caraïbes – tous ACP	Secteur du rhum	70,00
Régional - tous ACP	Fonds fiduciaire FEPA	1,90
Régional - tous ACP	Gestion des risques encourus sur les matières premières	1,78
Régional - tous ACP	Centre pour le développement de l'entreprise	20,38
Total		200,19

4.5.8. *Secteurs sociaux : Santé et éducation*

4.5.8.1. Santé

Les pays ACP sont très différents les uns des autres quant à leur stabilité politique et en ce qui concerne la capacité et l'engagement de leurs gouvernements à obtenir des résultats concrets dans le secteur de la santé. Les interventions de la CE ont été conçues pour répondre à la situation spécifique de chaque pays et combinent très souvent des actions financées par le FED et d'autres instruments de l'UE (lignes budgétaires thématiques, cofinancement d'ONG, etc.).

Chaque fois que cela a été possible, les projets en cours ont été réorientés vers le dialogue sectoriel, le lancement d'approches englobant l'ensemble du secteur et l'appui à la programmation sectorielle et à la gestion financière. Des efforts substantiels ont été consentis pour améliorer la qualité des projets entrepris, pour accélérer leur mise en œuvre et réduire le temps nécessaire à la fourniture de l'aide au niveau des bénéficiaires.

Le portefeuille de la santé en 2001 pour les pays ACP était estimé à 960 millions € (854 millions € au titre du FED et 107 millions € au titre de la ligne budgétaire de la CE pour l'Afrique du Sud). 139 projets étaient en cours dans 47 pays, 94% dans le cadre de programmes indicatifs nationaux et 6% dans le cadre de programmes régionaux ou intra-ACP du FED.

Au moment de l'identification des interventions de la CE, une attention spéciale a été accordée aux situations et besoins spécifiques de chacun des pays, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès aux services de santé de base et sur le développement des capacités. Dans le même temps, on s'est efforcé en particulier de réduire les projets ad hoc et de réunir les demandes concernant plusieurs sous-secteurs dans le cadre d'interventions de plus grande envergure pour pouvoir atteindre un niveau d'impact critique.

Les projets nationaux couvrent une vaste gamme d'activités, allant de la gestion de situations post-crise (Angola) ou de la reprise de la coopération par le biais d'un sous-secteur clé (par exemple, l'aide à la vaccination au Nigeria) aux SWAP naissants (Mozambique) ou aux mesures sectorielles d'accompagnement dans le cadre des projets d'aide budgétaire à la lutte contre la pauvreté (Ghana). Les projets régionaux se concentrent sur la poursuite de la lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest par le cofinancement d'un fonds fiduciaire multi-donateurs, géré par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'OMS.

Une contribution a été fournie à la mise en place d'un fonds mondial pour la lutte contre les maladies transmissibles telles que le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme et on a veillé en particulier à assurer la complémentarité et la cohérence de ce fonds global avec l'aide apportée au pays à travers d'autres mécanismes de financement.

La CE a également pris part aux discussions sur les possibilités de coordonner les activités des projets au niveau national avec les agences des Nations Unies (telles que l'Organisation mondiale de la santé, le fonds des NU pour l'enfance (UNICEF) et le fonds des NU pour la population (FNUAP) et d'établir un réseau de coopération sur les questions liées à la santé dans le but de réunir le secteur, d'échanger des expériences et de développer de bonnes pratiques.

Développement social – Santé - Engagements en 2001

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Angola	Programme de soutien au secteur de la santé	25,00
Guinée	Appui complémentaire au secteur de la santé	5,00
Lesotho	Appui à la réforme du secteur de la santé	1,80
Mozambique	Programme d'appui au secteur de la santé	30,00
Nigeria	Partenariat pour le renforcement de l'efficacité de la vaccination (PRIME)	64,50
Afrique du Sud	Partenariat pour la fourniture de soins de santé primaire incluant le VIH/SIDA	25,00
Swaziland	Programme de prévention et de traitement du VIH/SIDA	1,96
Zimbabwe	Programme d'appui au secteur de la santé – phase II	33,00
Régional: Afrique de l'Ouest	Programme de lutte contre l'onchocercose	4,50
Total		190,76

Aide au secteur de la santé au Ghana

En 1995, le ministère de la santé, insatisfait des résultats de plusieurs projets verticaux, qui travaillaient chacun selon des plans et procédures propres, a opté pour une approche couvrant l'ensemble du secteur. Une stratégie de santé à moyen terme a été adoptée en 1996 dans le cadre d'un processus participatif, puis traduite en un programme de travail quinquennal, approuvé par les partenaires et définissant la politique, les stratégies et les ressources à mettre en œuvre. La CE s'est ralliée à ce processus en 1998 avec une contribution au fonds multi-donateurs et une participation active au dialogue politique avec le gouvernement, la société civile et les donateurs. Des arrangements sur des procédures communes de gestion, de suivi et autres, ont été conclus. En 2001, il a été constaté qu'en dépit d'un budget limité à seulement 7 \$ US par habitant et de conditions toujours très difficiles, la santé de la population s'améliorait et que le pays avait par exemple le taux de mortalité infantile le plus bas en Afrique de l'Ouest et une couverture vaccinale de 72,2% pour le DPT3 (diphtérie, polio et tétanos). Avec un tel rythme de changement, le Ghana compte aujourd'hui parmi les pays ACP présentant les meilleures performances. Les résultats sont très encourageants. Ce type de collaboration pourrait bien devenir l'une des options les plus efficaces pour faire progresser les services de santé au bénéfice de la population.

4.5.8.2. Éducation, formation et culture

En 2001, la Commission a approuvé 8 nouveaux projets dans les pays ACP, représentant 98,7 millions € d'aide à l'éducation et à la formation, comprenant 7 engagements financiers au titre de programmes indicatifs nationaux et un projet régional. L'aide financière aux pays ACP dans ce secteur a augmenté de 38% par rapport à l'année 2000, avec de plus grands projets et une approche plus "sectorielle".

L'attention pendant cette période a été concentrée sur l'amélioration des capacités nationales en matière d'éducation (Éthiopie, Ouganda, région du Pacifique) et l'aide à l'éducation de base (Gabon, Haïti, Niger). Ces deux sous-secteurs sont directement liés à la réduction de la pauvreté et contribuent à la croissance économique et au renforcement de la démocratie et de l'État de droit.

Le portefeuille global pour l'éducation et la formation en 2001 est estimé à 540 millions €, comprenant 111 projets. Les petits projets représentent la plus grande

part du portefeuille. Cependant, dans les pays où les conditions sont favorables, on s'attend à une augmentation du volume moyen des engagements financiers, ce qui aura pour effet d'améliorer le niveau d'impact.

Développement social – Éducation - Engagements en 2001

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Éthiopie	Développement des capacités	0,74
	Programme de développement du secteur de l'éducation	23,00
Gabon	Éducation de base	5,00
Haïti	Éducation de base	28,00
Kiribati	Formation professionnelle	6,40
Niger	Éducation de base	8,70
Ouganda	Développement des ressources humaines pour la santé	17,00
Région du Pacifique	Université du Pacifique-Sud/Programme de développement des ressources humaines	5,00
Total		93,84

Programme de développement des ressources humaines (PDRH) en Papouasie - Nouvelle-Guinée

Le gouvernement de la Papouasie - Nouvelle-Guinée a préparé, dans les années 1990, d'importantes réformes du système éducatif, s'attaquant aux principaux problèmes de ressources humaines du pays. Dans le cadre du 7^{ème} FED, les ressources humaines étaient un secteur cible pour l'aide de la CE, qui a servi, par exemple, à des activités de modernisation de l'université, d'extension d'écoles secondaires, de formation dans le pays et de bourses d'études à l'étranger.

Sous le 8^{ème} FED, les ressources humaines sont encore une priorité, avec une allocation de 24 millions € pour cinq ans (jusqu'à mars 2004). Le programme garantit la continuité de la contribution de la CE dans ce domaine, dans le but d'augmenter la qualité de l'enseignement, le nombre d'étudiants (particulièrement les filles) et de développer la formation professionnelle.

Les investissements en faveur des infrastructures sont destinés principalement à la construction de nouveaux bâtiments et à la rénovation des bâtiments existants. Le programme fournira également des équipements et du matériel didactique à sept centres professionnels, établissements de formation d'enseignants et universités. Les mesures de formation sont offertes aux personnels des institutions tant publiques que privées ainsi qu'aux nouveaux enseignants. En plus de la formation dans le pays, quelque 120 bourses ont été accordées pour des études à l'étranger.

Le programme UE-Vanuatu de développement de l'éducation

Vanuatu est un État insulaire du Pacifique comptant une population d'environ 200 000 habitants. Depuis l'indépendance en 1980, le gouvernement a fait de l'éducation sa principale priorité et y a alloué 26% du budget public en 2001. La Commission a apporté un soutien croissant à cette priorité gouvernementale dans le cadre des différentes Conventions successives de Lomé. L'actuel programme UE-Vanuatu de développement de l'éducation est financé au titre du 8^{ème} FED et a débuté en septembre 1999. Il contribue à l'amélioration tant des infrastructures scolaires que des processus d'apprentissage. 18 écoles secondaires de cycle court (8 francophones et 10 anglophones) – desservant environ 2 500 élèves – doivent être reconstruites et/ou remises en état. Au Centre de formation des enseignants de Vanuatu, une bibliothèque, des salles de cours et des logements pour les étudiants seront aménagés. En vue d'assurer une utilisation optimale des nouvelles installations, le programme finance également des activités de renforcement des capacités, d'amélioration de la gestion des écoles secondaires, de formation en cours d'emploi pour les enseignants, conseillers et inspecteurs, ainsi que la fourniture de nouveaux matériels didactiques. Le projet s'achèvera en août 2002.

La Commission a, en outre, octroyé une dotation de 9,5 millions € pour un ensemble de projets culturels destinés à promouvoir la capacité créative et l'identité culturelle dans les pays ACP.

Développement social – Culture - Engagements en 2001

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Angola	Film: Na cidade vazia	0,30
Cameroun	Initiatives culturelles décentralisées	0,25
République centrafricaine	Film: Le silence de la forêt	0,40
Tchad	Film: Abouna	0,30
Guinée	Initiatives culturelles décentralisées	1,60
	Film: Cirque Baobab	0,10
	Film: Paris selon Moussa	0,30
	Film: Le fleuve comme une fracture	0,30
Côte d'Ivoire	Initiatives culturelles décentralisées	1,90
	Film: Independence Chacha	0,16
Mali	Film: Kabala	0,18
Régional: Afrique de l'Ouest	CIRTEF – formation en radiodiffusion et télévision	0,64
	Film: Vie de femmes	0,10
	4ème rencontre sur la photographie – Bamako	0,15
Tous les ACP	Festival des jeunes: Mandingue	0,12
	Journées chorégraphiques: Madagascar	0,21
	Festival international du film: Abidjan	0,05
	Film: The wooden camera	0,30
	Appui financier à 11 films	2,10
Total		9,46

Coopération avec l’Afrique du Sud

L’assistance à l’éducation et à la formation en Afrique du Sud est fournie dans le cadre du programme européen de reconstruction et de développement (ERDP) et financée au moyen de la ligne budgétaire Afrique du Sud du budget de la CE.

Entre 1995 et 1999, 12 projets de formation et d’éducation ont été approuvés, représentant un engagement financier de quelque 180 millions €. Sur ce montant, environ 40% sont destinés au développement des compétences et à l’éducation des adultes, 10% à l’enseignement primaire et au développement de la petite enfance, 20% à l’enseignement supérieur et le reste principalement au soutien politique, reflétant les besoins et priorités sud-africains durant les premières années qui ont suivi l’abolition de l’apartheid. En 2001, la CE a versé 27 millions € à ces projets, ce qui a fait passer leur taux de décaissement total à 60%.

Micro-projets et réfugiés

Dans le but de répondre aux besoins des communautés locales, la CE a continué à participer au financement de micro-projets au niveau local. En 2001, une attention particulière a été accordée aux projets réalisés avec une forte participation des populations locales et qui ont un impact économique et social positif sur la vie de ces communautés. Les pays confrontés à des problèmes de réfugiés ont eu la priorité. Partout où cela a été possible, la CE s’est efforcée de faciliter l’autosuffisance, l’intégration ou la réintégration des réfugiés.

Développement social – Micro-projets et réfugiés - Engagements en 2001 Instrument: micro-projets

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
République centrafricaine	Programme portant sur des micro-projets	2,00
Congo (Brazzaville)	Programme portant sur des micro-projets	1,84
Mozambique	Soutien à la coordination de micro-projets	0,36
Niger	Sécurité alimentaire et consolidation du processus de paix	0,77
Total		4,97

Groupe cible: réfugiés - Engagements en 2001

Pays ACP	Intitulé du projet	en millions €
Angola	AT à la programmation de l'art. 255	0,03
Congo (Brazzaville)	Appui à l'intégration économique et sociale des réfugiés	1,50
	Réinsertion des jeunes déplacés et anciens combattants	0,75
	Réintégration scolaire et lutte contre le VIH/SIDA et l'usage des drogues	0,75
Congo	Réinsertion et autosuffisance des déplacés et retournés – Kisangani	4,40
	Réinsertion des personnes déplacées par la guerre	0,74
	Réinsertion et autosuffisance des personnes déplacées	8,30
Liberia	Programme de réinsertion des personnes déplacées et retournées	25,00
Total		41,47

4.5.9. Questions transversales

4.5.9.1. Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

En 2001, l'IEDDH a soutenu des projets dans les pays ACP pour un montant de 19 millions €, dont 6,5 millions consacrés à neuf projets destinés à favoriser et protéger les Droits de l'Homme. Une somme de 925 000 € a été octroyée à un projet soutenant une vaste campagne de lutte contre les mutilations génitales féminines au Bénin, Burkina Faso, en Égypte, Éthiopie, Gambie, Mali, Nigeria et Tanzanie. Un autre projet de 867 000 € vise à promouvoir les droits des femmes en Afrique occidentale (Togo, Sénégal, Nigeria, Mali, Ghana, Burkina Faso et Bénin).

Aide aux universités d'Afrique / Programme de maîtrise en Droits de l'Homme et démocratisation

Ce programme offre à de jeunes professionnels une formation de niveau post-universitaire, leur procurant de solides connaissances académiques sur les normes, institutions et mécanismes de protection et de promotion des Droits de l'Homme et de la démocratie, des compétences de recherche ainsi que les outils opérationnels nécessaires pour les préparer au travail. Ce programme met l'accent sur une approche régionale de la formation en matière de Droits de l'Homme. 30 étudiants originaires de différents pays d'Afrique y participeront. Ils assisteront, pendant les six premiers mois de l'année, à des conférences de haut niveau sur les Droits de l'Homme au Centre des Droits de l'Homme à Pretoria. Les six mois suivants, ils seront répartis en quatre groupes dans les universités participant au projet : le Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria, l'Université de Makerere en Ouganda, l'Université de Western Cape (Afrique du Sud), l'Université du Ghana et l'Université catholique centrafricaine (Cameroun). Ce projet est doté de 1,3 million €.

Parmi d'autres initiatives, il y a lieu de mentionner des projets au Bénin et au Mozambique destinés à améliorer les conditions de vie des enfants et à renforcer le respect de leurs droits (respectivement 797 000 € et 300 000 €), ainsi qu'un programme de 704 000 € d'appui aux médias pour la promotion des Droits de l'Homme dans le processus de paix en Sierra Leone.

Un montant de quelque 6 millions € a été alloué pour des activités en faveur du processus démocratique et de l'État de droit, par exemple pour appuyer *Transparency International* dans ses efforts en vue de développer des méthodes de lutte contre la

corruption et assurer l'indépendance des médias. Un projet de 1,2 million € a été mis en place en République démocratique du Congo pour favoriser l'instauration de l'État de droit en renforçant le dialogue entre le gouvernement et la société civile. Le Tribunal international en Tanzanie, qui doit juger les responsables du génocide de 1994 dans la région des Grands lacs, a reçu 440 000 €.

À Cuba, un projet de 500 000 € vise à favoriser le développement d'une société plus démocratique, ouverte et pluraliste, en encourageant avant tout la libre circulation de l'information et les échanges d'idées entre les intellectuels de Cuba et la diaspora cubaine dans le monde.

Une des priorités majeures de l'IEDDH est de soutenir l'assistance à la prévention des conflits et au rétablissement de la paix civile. En 2001, elle a soutenu 5 projets en Afrique pour une somme de près de 3 millions €. Ces projets seront mis en œuvre dans les pays suivants:

- au Soudan, pour soutenir le processus de paix en favorisant le dialogue entre les parties sur des sujets de négociation concrets, en dehors du cadre formel de médiation (500 000 €);
- en Somalie, où 600 000 € ont été alloués à la mise en place d'un processus consensuel qui doit permettre d'identifier et de déterminer les priorités en matière de reconstruction et de développement, et de formuler des recommandations pour améliorer les méthodes et les pratiques;
- en République démocratique du Congo, pour renforcer le dialogue entre les communautés locales dans les provinces du Kivu (500 000 €);
- au Rwanda, où un projet vise à faciliter les procédures juridiques en rapport avec le génocide afin de favoriser le retour à une société pacifiée (670 000 €);
- en Sierra Leone, pour aider à la réintégration des personnes déplacées, des femmes et des jeunes dans leurs communautés d'origine.

L'IEDDH a soutenu la transition démocratique et l'observation de processus électoraux dans plusieurs pays d'Afrique, notamment en Zambie (élections présidentielles, législatives et locales en 2001 - 570 000 €) et au Togo (élections législatives prévues pour le printemps 2002 - 527 000 €) (voir également la section 4.5.6. Droits de l'Homme, démocratie, bonne gouvernance et renforcement des capacités/ élections).

4.5.9.2. Actions menées par des ONG et des acteurs non étatiques

Participation d'acteurs non gouvernementaux au partenariat

L'accord de Cotonou comprend des dispositions innovantes pour favoriser des approches participatives destinées à mobiliser l'engagement de la société civile et d'acteurs économiques et sociaux. Cela inclut la diffusion d'informations sur le partenariat et des consultations avec la société civile sur les réformes et les politiques économiques, sociales et institutionnelles que l'UE souhaite appuyer. De plus, la participation d'acteurs non-étatiques aux programmes et projets est plus fortement

recherchée et des prestations d'assistance ainsi que des ressources financières sont mises à leur disposition pour les aider à développer leurs capacités.

Une première évaluation des progrès accomplis dans l'application de ces dispositions durant le processus de programmation montre que dans 42 des 50 pays pour lesquels un document provisoire de stratégie était déjà disponible, un processus de consultation avec les acteurs non étatiques avait été engagé. Dans 25 de ces 42 pays, la version provisoire du document de stratégie avait été modifiée à la suite du processus de consultation.

Plusieurs types de stratégies ont été suivis pour impliquer des acteurs non étatiques dans la coopération future. Dans beaucoup de pays, la stratégie suivie vise à renforcer par différents moyens la participation de ces acteurs dans tous les secteurs de coopération de l'UE (intégration). Dans d'autres, la participation des acteurs non étatiques est principalement prévue dans les secteurs prioritaires. Une troisième stratégie consiste à soutenir ces acteurs dans les secteurs non-prioritaires, soit pour cibler des groupes de population défavorisés, soit comme contribution à une bonne gouvernance et à la prévention des conflits.

En terme de financement, 26 programmes nationaux proposent soit des financements directs pour le développement des capacités des acteurs non étatiques, soit d'autres types d'aide. Le montant total des fonds proposés et alloués directement aux acteurs de la société civile dans ces pays s'élève à quelque 130 millions € sur une enveloppe totale de programmation de 3 milliards € environ. Toutefois, les critères d'éligibilité des acteurs non étatiques à ces financements n'ont été discutés avec l'ordonnateur national que dans 12 pays (Gambie, Gabon, Kiribati, Jamaïque, Sainte Lucie, Tchad, Vanuatu, Zimbabwe, Burkina Faso, Guyane, São Tomé et Botswana).

Enfin, sur les 50 documents de stratégie par pays étudiés, 31 prévoient des arrangements consécutifs pour des consultations futures et des activités de suivi.

Soutien au programme de développement municipal en Afrique occidentale et centrale

L'Association de gestion pour le programme de développement municipal en Afrique occidentale et centrale (PDM) réunit des associations nationales assumant des responsabilités au niveau local, des municipalités ainsi que des organisations communautaires et non gouvernementales engagées dans des actions de développement local ou municipal en Afrique de l'Ouest et du Centre. Son but est essentiellement de permettre à de grandes conurbations d'accroître leurs capacités d'action. Deux actions principales ont été entreprises: le renforcement des capacités d'action locale et la formation d'environ 60 employés municipaux (de 1998 à 2001). La formation s'est déroulée avec succès, de même que la mise en place d'un programme de renforcement des capacités des associations d'élus locaux et le soutien à la création d'un mouvement municipal africain au niveau sous-régional et à l'échelle du continent. Cette action se poursuit sur le terrain par un cycle de formation du personnel des administrations locales. L'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque mondiale, le ministère français des affaires étrangères, la région "Ile-de-France" en France et la Fédération des municipalités canadiennes participent à ce projet.

4.5.9.3. Égalité des chances

Comme dans toutes les régions, les questions en rapport avec l'égalité des chances occupent une place très importante dans les interventions communautaires en faveur des pays ACP. Lorsque cela s'avère approprié, c'est-à-dire dans la grande majorité des cas, les programmes et les projets doivent déterminer avec précision le rôle des

femmes, des adolescentes et des fillettes dans le processus de développement. Ils doivent, entre autres, cibler les femmes en tant que bénéficiaires, consulter la population féminine lors de la préparation du projet, analyser dans quelles mesures les femmes participent activement à leur mise en œuvre et proposer des moyens pour éliminer les obstacles qui pourraient les empêcher de profiter des retombées positives. Les questions relatives à l'égalité des chances sont examinées lors de la planification de tout soutien communautaire.

4.5.10. *Commerce et développement*

Depuis 1975, les pays ACP bénéficient de préférences commerciales non réciproques. Des accords de partenariat économique (APE) sont également en cours d'élaboration avec des sous-régions ACP. Les pays ACP doivent intégrer pleinement les APE dans leurs stratégies de développement afin de faciliter la réalisation des objectifs fixés dans ces accords. Pour sa part, la CE étaiera les politiques complémentaires aux APE au moyen de stratégies de soutien au développement conformément à l'accord de Cotonou.

4.5.10.1. Soutien au développement et accords de partenariat économique

Les négociations relatives aux accords de partenariat économique accorderont une grande importance à l'établissement d'un lien avec la coopération au développement, non seulement en ce qui concerne la capacité à conduire les négociations mais aussi la mise en œuvre des nouveaux accords et, par conséquent, l'augmentation des flux commerciaux.

Capacités de négociation nécessaires

De nombreux pays et régions ACP ne sont pas dotés des capacités leur permettant de prendre part à des négociations commerciales étendues. Indépendamment des APE, ils doivent toutefois participer en même temps à des négociations multilatérales, régionales et bilatérales. Plutôt que d'aggraver cette situation, le processus APE peut apporter une aide importante aux pays et régions ACP. Dans le cadre des programmes d'aide régionaux, des ressources financières considérables sont affectées au renforcement des capacités d'analyse et de négociation des organisations régionales et des états membres, conformément à l'accord de Cotonou.

Appui au développement commercial

Sur un plan plus général, il est nécessaire d'intégrer de manière plus systématique le commerce dans la coopération au développement, qui est un élément important de l'accord de Cotonou. Les programmes de coopération au développement, élaborés dans des domaines comme l'appui macro-économique, les transports, le soutien au secteur privé, etc. doivent prendre davantage en considération l'aspect commercial. Tout d'abord, les questions commerciales ont été prises en compte dans les documents de stratégie nationale et régionale du 9^{me} FED. Ensuite, un certain nombre de programmes "tous ACP" ont été, ou seront, mis en œuvre afin de remédier aux goulets d'étranglement dans ces pays. Les APE contribueront à ce processus en établissant un lien étroit entre les négociations commerciales et les programmes d'appui au développement.

Appui de la CE à la politique commerciale des ACP

- Il est prévu de renforcer la capacité de négociation des ACP dans le cadre de l'OMC et des APE.
- Jusqu'à présent, des programmes visant à aider les pays ACP dans le cadre de l'OMC et des APE (10 millions € et 20 millions €) ont été élaborés en fonction des besoins afin de financer la réalisation d'études et l'organisation de réunions de coordination. Toutefois, à partir de juillet 2002, les programmes seront coordonnés par un comité directeur à Bruxelles et seront mis en œuvre dans les pays ACP ayant besoin d'assistance.
- Il convient de renforcer la présence des pays ACP à Genève où se déroulent les activités de l'OMC.
- Une somme de 1,4 million € a été consacrée à la création d'une antenne ACP à Genève (ouverture en janvier 2002), qui agira comme organe de liaison.
- Il est prévu d'aider les partenaires ACP à s'aligner sur les normes sanitaires et phytosanitaires.
- Un programme relatif aux pesticides, doté d'une enveloppe budgétaire de 29 millions € sur cinq ans, a été élaboré en faveur des pays ACP en juillet 2001. Ce projet comporte les volets suivants: information/communication, réglementation, bonnes pratiques (concernant la mise en œuvre de systèmes appropriés pour le contrôle de la qualité), renforcement des capacités¹⁰⁰.
- Il convient de contribuer à l'intégration des pays ACP dans le commerce mondial.
- Lors de la réunion des ministres ACP du commerce en novembre 2001, la Commission a proposé d'octroyer 50 millions € en faveur de l'intégration des pays ACP dans le commerce mondial après l'entrée en vigueur du 9me FED. En outre, une somme de 350 millions € environ a été affectée à l'intégration régionale et à l'assistance technique liée au commerce et au renforcement des capacités pour la prochaine programmation quinquennale. Les dotations aux programmes d'assistance liée au commerce pourraient également être prises en compte comme secteurs non prioritaires des programmes indicatifs nationaux en fonction des demandes des pays ACP.

4.5.11. Cohérence avec d'autres politiques

La libéralisation du commerce et des investissements peut jouer un rôle important dans la croissance économique. La CE favorise l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale sur la base du programme de Doha pour le développement, en associant le commerce et le développement dans le système commercial multilatéral. En outre, la CE fournit une assistance technique considérable dans le domaine commercial afin de renforcer les capacités juridiques, réglementaires et institutionnelles des pays partenaires dans ce domaine.

Dans le contexte de l'OMC, la CE a plaidé résolument en faveur de négociations commerciales multilatérales centrées sur les besoins et les intérêts des pays en développement.

Selon l'accord de Cotonou, une assistance aux échanges commerciaux sera apportée au niveau national, régional et, sous forme de programmes horizontaux, à tous les pays ACP. Une somme de 10 milliards € est prévue à cet effet ainsi que 260 millions

¹⁰⁰ Voir <http://www.coleacp.org>.

€ pour des interventions régionales. Les programmes horizontaux comprennent une aide de 10 millions € à l'initiative de l'OMC ainsi qu'un programme d'aide de 20 millions € pour permettre aux pays ACP de négocier efficacement les accords de partenariat économique.

4.5.12. *Coopération avec d'autres bailleurs de fonds dans la région*

L'approche sectorielle signifie que les bailleurs de fonds s'efforcent de plus en plus de mettre leurs moyens en commun plutôt que d'entreprendre des actions individuelles. L'accord de Cotonou insiste sur la nécessité d'intensifier la coopération entre bailleurs de fonds, ce qui se traduit par une coordination accrue, en particulier dans les pays partenaires eux-mêmes. La CE a conclu différents accords cadres avec des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, tel que l'accord signé avec l'Italie en 1985 et reconduit jusqu'en mars 2003 pour lequel la CE a engagé un montant de 140 millions €. En voici quelques exemples:

- Programme commun d'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière. Un programme de 2 millions €, financé par un fonds fiduciaire, a été mis en place avec la Banque mondiale et ouvert aux contributions d'autres donateurs. Il vise à favoriser la bonne gouvernance, lutter contre la corruption et augmenter l'efficacité des dépenses publiques des pays ACP dans la poursuite des objectifs de développement, et en particulier dans la réduction de la pauvreté. Des études méthodologiques destinées à identifier des indicateurs de performance pertinents et des révisions communes des dépenses publiques devraient contribuer à améliorer notablement la gestion des fonds publics.
- Essais de gestion des risques encourus sur des matières premières: fonds fiduciaire de la Banque mondiale. Un accord de financement a été signé en juillet 2001 pour accorder une aide financière au développement de huit cas d'essai d'outils de gestion des risques encourus sur les prix des matières premières dans les pays ACP. L'objectif de cette action est d'étendre les mécanismes de stabilité des prix existants dans les pays développés aux pays en développement en vue de réduire les risques de fortes chutes des prix des matières premières les plus importantes (café, cacao, coton, sucre, etc.), et ce au bénéfice des agriculteurs défavorisés.

Le montant global de l'aide versée par la Communauté au fonds fiduciaire ACP/UE pour la gestion des risques encourus sur des matières premières se monte à 1 737 600 €. Il est géré par la Banque mondiale avec comme objectif de développer des prototypes de cas d'essai.

Le tableau ci-dessous fournit un récapitulatif de certains programmes bénéficiant d'un cofinancement.

LISTE D'ACCORDS DE COFINANCEMENT CONCLUS EN 2001

Pays/ région ACP	Intitulé du projet	Partenaires de cofinancement	Type de cofinancement	Budget en millions €
Sierra Leone	Programme de réinsertion et de réinstallation des personnes déplacées	Allemagne, Suède, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, États-Unis, Suisse, Canada, Norvège, Banque mondiale	Deux versements à un fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la Banque mondiale	CE: 10 millions € Autres donateurs: 35 millions €
Afrique de l'Ouest	Programme de recherche agricole	France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, États-Unis	Parallèle	CE: 12 millions € Autres donateurs: 10,36 millions €
Somalie	Programme panafricain de lutte contre les maladies animales	Italie	Conjoint	CE: 72 millions € Italie: 1 million €
Tchad	Hydraulique villageoise Ouaddaï Biltine	Allemagne et France	Conjoint	CE: 2 millions € Allemagne: 5 millions € France: 5 millions €
Tous ACP	Fonds fiduciaire pour l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (FEPA)	Banque mondiale	Versement effectué à un fonds fiduciaire alimenté par un donateur unique et géré par la Banque mondiale	CE: 1,95 million € Banque mondiale: 2 millions €
Tous ACP	ACP/UE Gestion des risques encourus sur les matières premières	Banque mondiale	Versement effectué à un fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la Banque mondiale	CE: 1,74 million €

4.5.13. Prêts de la BEI

La Banque européenne d'investissement (BEI) a pour mission de promouvoir la croissance économique et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale¹⁰¹. L'accord de Cotonou met l'accent sur le secteur privé en tant que moteur de la croissance économique. Des projets viables générateurs de revenus dans tous les secteurs de l'économie sont éligibles aux prêts de la BEI.

La facilité d'investissement (FI) est un nouvel instrument destiné à remplacer le "capital-risque" et à augmenter les ressources financières du 9^{ème} FED. Elle:

- sera gérée selon des principes commerciaux et sera financièrement viable;

¹⁰¹ Voir <http://www.eib.org/lending/acp/index.htm>.

- sera un fonds renouvelable, c'est-à-dire que les rentrées provenant des remboursements seront investis dans de nouveaux projets et
- assurera la disponibilité future de ressources pour les pays ACP.

Outre la facilité d'investissement, d'autres prêts financés par le BCI continueront d'être disponibles.

Quelques projets marquants pour 2001

Un prêt de 144 millions € a été accordé pour le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun¹⁰². Ce montant provient à hauteur de 88 millions € de ressources propres de la BEI et de 56 millions € de ressources (FED) de capitaux à risques. L'oléoduc Tchad-Cameroun fait partie d'un plus vaste projet intégré de mise en valeur et d'exploitation des gisements de pétrole du Tchad, assisté par la Banque mondiale et par des compagnies pétrolières internationales. Les aspects environnementaux et sociaux du projet ont fait l'objet d'études approfondies, réalisées en étroite coopération avec la Banque mondiale.

Un financement de 50 millions € a été accordé pour le projet routier "N4 Toll Road Project" en Afrique du Sud¹⁰³. Ce projet est un élément clé du réseau de routes à péage au nord et à l'est de Pretoria. La BEI a aidé le promoteur à obtenir un financement en rands, afin d'éviter le risque de change en devises pour cet important projet d'infrastructure sud-africain.

Une dotation de 15 millions € a été affectée à des projets de micro-finance acheminée par le biais de fonds spécialisés en micro-finance. L'objectif de la banque était d'aider ces fonds à se développer et à atteindre la maturité commerciale et l'autosuffisance financière. Des projets de ce genre seront financés avec d'autres donateurs et, là où cela est nécessaire, elles seront combinées avec des subventions en provenance d'autres sources et des mesures de développement des institutions.

Prêts et subventions de la BEI aux pays ACP et à la République d'Afrique du Sud 1997-2001

Prêts par secteur : (en millions €)	ACP (1997-2001)	ACP 2001	Afrique du Sud (1997-2001)	Afrique du Sud 2001
Énergie	655	260	102	-
Transports et télécommunications	191	16	145	50
Environnement	159	69	45	-
Industrie, services	307	48	25	-
PME (montant global des prêts)	584	127	459*	100*
TOTAL	1 896	520	776	150

* inclut également l'appui financier à des projets d'infrastructure municipale de petite envergure.

¹⁰² Classé 'Oil and Gas deal of the Year' par Project Finance International magazine et 'Project Finance Loan of the Year 2001' par International Financing Review.

¹⁰³ 'Infrastructure Deal of the Year' par Project Finance International magazine.

4.5.14. ECHO

Avec un total de 173,32 millions €, les pays ACP étaient les plus importants bénéficiaires de l'aide humanitaire fournie par ECHO en 2001. En Afrique, la région des Grands lacs demeurait le principal foyer de crises, avec 35 millions € alloués à la République démocratique du Congo, 32 millions aux réfugiés burundais en Tanzanie et 20 millions € au Burundi. En outre, des centaines de milliers de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres populations vulnérables partout sur le continent ont bénéficié d'une aide d'urgence vitale, distribuée dans des conditions souvent extrêmement difficiles par les partenaires d'ECHO.

Bien que l'évolution politique de plusieurs pays bénéficiaires inspire de sérieux doutes quant à l'amélioration à long terme de la situation humanitaire, certains signes positifs se font néanmoins sentir (comme la stabilisation de la situation en Afrique de l'Ouest).

ECHO a réussi à améliorer la distribution de son aide aux pays ACP en rendant la majeure partie des fonds disponibles dès le début de 2001, permettant ainsi des réponses rapides et un ajustement de la stratégie durant l'année.

Office d'aide humanitaire de la CE Engagements en faveur des pays ACP en 2001

Pays ACP	en millions €
Angola	9,00
Burundi	20,00
Burkina Faso, Tchad	2,55
Caraiïbes/Pacifique (dont le programme de "préparation aux catastrophes naturelles")	3,88
République centrafricaine	1,00
République démocratique du Congo	35,00
Éthiopie	9,20
Érythrée	7,00
Kenya	4,60
Madagascar	0,90
Mozambique	2,84
Sierra Leone, Guinée, Liberia	20,60
Somalie	1,70
Soudan	17,00
Tanzanie	32,15
Zimbabwe	0,50
Vols ECHO (distribution d'aide, basée en Afrique)	8,40
Total	176,32

4.5.15. *Suivi dans les pays ACP*

En 2000, la Commission a mis au point un système amélioré de suivi orienté vers les résultats pour les pays ALA¹⁰⁴/MED/ACP et les Balkans, intégré aux mécanismes de gestion du cycle de projet de la Commission. Le système a été testé en 2001. Maintenant que la période de test s'achève, la Commission est en mesure d'établir un premier bilan des éléments satisfaisants et des améliorations importantes à apporter dans cette région. Le chapitre 1 (section 1.4) fournit des informations supplémentaires sur le système de suivi orienté vers les résultats. Ce nouveau système de suivi sera pleinement opérationnel à partir de 2002.

En 2001, 173 projets dans 23 pays de la région ACP ont été inspectés (dont 18 à deux reprises). Le volume total du financement communautaire s'élève ainsi à 1 902,9 millions €. Les secteurs les plus largement concernés (CAD) étaient les infrastructures et les services économiques (36%), l'appui à l'économie et aux institutions, la société civile, les infrastructures et services sociaux (15%). La note globale attribuée aux projets de la région était légèrement supérieure à la moyenne, à savoir 2,55 contre une moyenne de 2,5.

L'efficacité et l'impact des projets semblent être les aspects les plus positifs. Les aspects environnementaux et techniques ont également été bien notés, alors que les facteurs et performances économiques et financiers étaient considérés comme des points faibles, en particulier du fait que les interventions n'avaient pas lieu en temps opportun. Toutefois, l'analyse de la comparaison régionale des performances des projets doit être interprétée avec précaution (voir section 1.4).

4.5.16. *Conclusions et perspectives*

L'aide au développement de la CE continuera à œuvrer en vue de la réalisation des objectifs de développement du millénaire (dans les ACP comme dans d'autres régions). Cela nécessitera un dialogue de qualité avec les autorités nationales sur le développement d'approches sectorielles ainsi qu'une coopération étroite avec les États membres de l'UE et d'autres partenaires. L'accord de Cotonou ainsi que la réforme de la gestion de l'aide extérieure de la CE fournissent pour cela un cadre adéquat.

Pour les bénéficiaires et les représentants de la société civile dans les pays partenaires ACP, la nouvelle approche de programmation (caractérisée par la rationalisation des instruments de coopération et l'introduction d'une "programmation continue") représente une occasion unique d'avoir une meilleure maîtrise et d'assurer un contrôle transparent de l'utilisation des précieuses ressources consacrées à l'aide au développement. Toutefois, il y a pour cela "un prix à payer", sous la forme d'une discipline plus rigoureuse et de l'affectation d'une part plus importante des ressources limitées en personnel qualifié à des tâches de gestion.

Pour les États membres de l'UE, la nouvelle approche représente une occasion unique de faire des progrès réels dans la recherche de la complémentarité, qui a été jusqu'à présent plus théorique que pratique. En corollaire, pour pouvoir respecter les délais du nouvel accord qu'ils ont décidé en commun, les États membres devront eux

¹⁰⁴

Asie et Amérique latine.

aussi accepter des changements radicaux dans leurs méthodes de travail, en matière d'échange d'informations et de dispositifs de consultation. Le résultat des négociations en vue d'un nouvel accord interne montrera dans quelle mesure ces changements de pratiques passeront dans la réalité.

On n'insistera jamais assez sur le fait que, si la nouvelle approche de "programmation continue" doit assurer pour tous un meilleur rapport coût-efficacité à long terme, elle exigera inévitablement un effort supplémentaire considérable "en amont" pour assurer la qualité et la viabilité de l'exercice de programmation initial. Une fois que cet objectif sera atteint et que la phase d'exécution sera parfaitement liée à la programmation initiale des documents de stratégie par pays, le processus de gestion continu deviendra moins lourd et, espérons-le, plus souple et plus efficace pour toutes les parties concernées.

4.6. Asie

4.6.1. Introduction

Au début septembre 2001, avant la tragédie qui allait bouleverser la planète quelques jours plus tard, la Commission soulignait que l'Asie revêtait une importance incommensurable pour l'Union européenne, tant du point de vue économique, politique ou culturel que par rapport aux défis régionaux et mondiaux, comme la pauvreté, la sauvegarde de l'environnement, la démocratie ou les Droits de l'Homme. Cette analyse a revêtu une dimension supplémentaire à la lumière des défis révélés dans la foulée des terribles attentats de New York et de Washington. Un grand nombre d'entre eux touchent de près aux relations de l'UE avec l'Asie, en particulier la lutte contre le terrorisme, les conséquences de l'intégrisme religieux et la reconstruction de l'Afghanistan.

Le 4 septembre 2001, la Commission européenne a adopté un nouveau cadre stratégique pour les relations de l'Union avec l'Asie et ses régions au cours des dix années à venir. Ce cadre s'appuie sur les objectifs centraux du renforcement de la présence politique et économique de l'Union sur ce continent et de l'adaptation de cet engagement au poids que revêtira la future Europe élargie dans le monde.¹⁰⁵

L'Asie représente 56 % de la population mondiale (mais 66 % de la population pauvre) et 25 % du PNB de la planète. Ses importations en provenance de l'Union européenne augmentent graduellement (de 26,9 % en 1997 à 27,5 % en 2000), tandis que ses exportations vers l'UE restent relativement stables (17,6 %). L'excédent commercial asiatique vis-à-vis de l'Europe a gonflé sensiblement sur ces trois années, passant de 33,1 milliards € en 1997 à 118,1 milliards en 2000. L'Asie est premier partenaire commercial de l'Union européenne en termes d'importations et le deuxième pour ce qui est des exportations. Cependant, en ce qui concerne les investissements étrangers directs (IED) venant de l'UE, elle n'a pas regagné ce qu'elle a perdu depuis la crise économique qu'elle a connue: entre 1997 et 2000, les IED européens sur son territoire n'ont été que de 6,6 % en moyenne¹⁰⁶.

4.6.1.1. Un dialogue en évolution

Depuis 1994, le dialogue politique entre la Commission européenne et l'Asie a beaucoup évolué. De nouveaux sommets ont vu le jour, avec les partenaires asiatiques dans le cadre du processus ASEM, ainsi qu'avec la Chine, l'Inde, le Japon et, bientôt, la Corée. Le dialogue ministériel avec l'ANASE se poursuit et englobe désormais la participation active de l'UE au forum régional de cette association. L'Union a aussi renforcé ses contacts de haut niveau avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En 2001, elle a continué de contribuer activement à la paix et à la sécurité en Asie, par exemple en fournissant son appui à l'installation d'un gouvernement démocratique au Cambodge et au Timor oriental, en venant en aide aux réfugiés d'Afghanistan et en participant à la KEDO¹⁰⁷.

4.6.1.2. Les relations bilatérales et les accords de coopération

Les politiques de coopération extérieure de l'Union européenne sont officialisées et gérées via des accords de coopération, des conventions administratives et des protocoles d'accords divers, qui constituent la base de la mise en œuvre des programmes UE-Asie et de leurs dotations budgétaires.

¹⁰⁵ Voir la partie 4.6.14 : Conclusions et perspectives

¹⁰⁶ Ces statistiques concernent le Japon, la Chine, Hong Kong, la Corée du Sud, les pays de l'ANASE et l'Asie du Sud.

¹⁰⁷ KEDO: Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne

Les accords de coopération et les accords commerciaux entre l'UE et l'Asie

PAYS	TYPE D'ACCORD DE COOPERATION	DATE DE SIGNATURE
ANASE ¹⁰⁸	Accord de coopération ¹⁰⁹	7 mars 1980
Chine	Accord de coopération commerciale et économique	21 mai 1985
Macao	Accord de commerce et de coopération	5 juin 1992
Inde	Accord de coopération sur le partenariat et le développement	20 décembre 1993
Sri Lanka	Accord de coopération sur le partenariat et le développement	18 juillet 1994
Viêt Nam	Accord de coopération	17 juillet 1995
Népal	Accord de coopération	20 novembre 1995
Cambodge	Accord de coopération	29 avril 1996
Corée	Accord-cadre pour le commerce et la coopération	28 octobre 1996
Laos	Accord de coopération	19 avril 1997
Bangladesh	Accord de coopération sur le partenariat et le développement	22 mai 2000
Pakistan	Accord de coopération sur le partenariat et le développement	24 novembre 2001

La coopération de la Commission européenne avec les pays asiatiques s'effectue en majeure partie en vertu du règlement n° 443/92, qui trace un cadre stratégique général¹¹⁰ intégrant l'aide au développement, la coopération économique et l'environnement, en mettant particulièrement l'accent sur la promotion de la démocratie et des Droits de l'Homme. Les domaines prioritaires de cette coopération restent le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion des soins de santé primaires et l'éducation comme moyen de lutte contre la pauvreté.

Engagements et décaissements en Asie en 2000-2001 (en millions €)

Programmes	Engagements		Décaissements	
	2001	2000	2001	2000
Bilatéraux	225,0	283,0	264,6	240,2
Régionaux	64,5	96,6	41,2	36,6
Sous-total Bilatéraux/Régionaux	289,5	379,6	305,8	276,8
Autres lignes budgétaires	88,8	67,4	72,1	41,7
Total général	378,3	447,0	377,9	318,5

¹⁰⁸ Association des nations de l'Asie du sud-est

¹⁰⁹ Protocole d'extension de l'accord à la République socialiste du Viêt Nam signé le 14 février 1997. Protocoles d'extension de l'accord au Royaume du Cambodge et à la République démocratique populaire lao signés le 28 juillet 2000.

¹¹⁰ Règlement (CE) n° 443/92 du Conseil, du 25 février 1992, relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie, publié au JO L 52 du 27 février 1992

4.6.1.3. Les points forts de la coopération UE-Asie en 2001

Deux événements, l'un d'origine naturelle, l'autre d'origine humaine, marquent le bilan de la coopération avec l'Asie en 2001: le tremblement de terre du Gujarat et les répercussions du 11 septembre en Afghanistan.

Inde – Le tremblement de terre du Gujarat

Lorsque le tremblement de terre a frappé l'État du Gujarat, le 26 janvier 2001 (jour de la Fête nationale), le commissaire européen aux relations extérieures, M. Chris Patten, se trouvait en visite officielle à New Delhi, où il a immédiatement relayé le message de condoléances adressé par le président Prodi au président indien M. Narayanan, et qui soulignait que l'Union européenne était avec le peuple indien en ces heures tragiques et se tenait prête à fournir son aide par tous les moyens possibles.

ECHO a réagi très promptement à la catastrophe, en dégageant 3 millions € le 27 janvier puis 10 millions dix jours plus tard. Cet argent a été distribué aux ONG européennes qui se chargeaient de l'aide d'urgence dans les régions les plus touchées. L'Office de coopération EuropeAid de la Commission européenne, qui venait d'entrer en fonction, a envoyé immédiatement une mission d'identification dans ces régions pour mettre sur pied un programme d'aide viable et durable visant à faciliter le redressement économique et social de l'État. Sur la base des conclusions de cette mission, la CE a préparé une enveloppe d'environ 80 millions €, qui confirmait la solidarité européenne avec le Gujarat et qui réservait 40 millions € à la santé, 25 millions aux ressources naturelles et 15 millions à la réhabilitation.

Afghanistan – Le lancement d'un programme de redressement

Dans la foulée des attentats du 11 septembre 2001, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont déclaré, le 20 octobre, que celle-ci s'associerait à la communauté internationale pour déployer un programme approfondi et ambitieux d'aide politique et humanitaire en faveur de la reconstruction de l'Afghanistan. En 2001, la Commission a engagé 103 millions € à cette fin, dont la moitié via ECHO. Avant le 11 septembre déjà, des aides étaient fournies aux personnes déplacées et une assistance alimentaire était acheminée dans les zones rurales. Par la suite, la Commission a proposé de débloquer 57,5 millions € supplémentaires en faveur de la reconstruction. Une décision sera prise à ce sujet au début 2002. La finalité générale de ce programme d'aide est de soutenir la stabilisation du pays en contribuant à la mise en place d'une gouvernance de base et en répondant aux besoins fondamentaux.

Aperçu des engagements et des décaissements de 1995 à 2001 (en millions €)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total
Engagements	457,3	405,7	435,3	423,3	342,7	447,0	378,3	2900,5
Décaissements	219,3	279,1	301,9	262,1	289,2	318,5	377,9	2048,0

4.6.2. *La coopération régionale*

L'Union entretient cependant des relations de longue date avec l'Asie du sud-est, qui se concrétisent à travers plusieurs partenariats.

4.6.2.1. Le partenariat UE-ANASE

Les relations entre l'Union européenne et l'Association des nations de l'Asie du sud-est (ANASE) reposent sur un accord de coopération signé en 1980 entre la Commission et les États membres de l'ANASE¹¹¹.

4.6.2.2. Le partenariat UE-ASACR

L'Union européenne a invariablement manifesté son intérêt pour le renforcement de ses liens avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR¹¹²). Avec 1,3 milliard d'habitants en 1999, les États membres de l'ASACR représentaient près de 22 % de la population mondiale, mais seulement 1,97 % du PNB planétaire (575 milliards de dollars). La pauvreté est une caractéristique fondamentale de la situation de l'Asie du sud, où, selon les chiffres de la Banque mondiale pour 1999, le revenu moyen par habitant était de 441 dollars.

4.6.2.3. L'ASEM

L'ASEM (rencontres Asie-Europe) est un processus informel de dialogue et de coopération entre d'une part les États membres de l'Union européenne et la Commission, et, d'autre part, dix pays asiatiques (le Brunei, la Chine, la Corée du Sud, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viêt Nam). Ce dialogue porte sur des thèmes politiques, économiques et culturels et vise à renforcer les relations entre les deux régions dans un esprit de respect mutuel et de partenariat équitable. En 2001, la Commission a engagé un montant de 20 millions € dans la seconde phase du Fonds spécial de l'ASEM, pour marquer le maintien de son soutien aux réformes du secteur social et du secteur financier, en particulier dans les pays membres de l'ASEM frappés de plein fouet par la crise asiatique de 1997.

4.6.2.4. Deux programmes spécifiques sont mis en œuvre:

- le **programme Asia-Link**, qui prévoit l'octroi de 40 millions € par l'Union européenne sur cinq ans pour promouvoir la création de réseaux multilatéraux et régionaux entre ses États membres et l'Asie du sud, l'Asie du sud-est et la Chine;
- le **programme Asia Urbs**, qui a pour but de renforcer les capacités des pouvoirs publics locaux dans le domaine de la gestion urbaine, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté dans les collectivités locales.

En 2001, le projet Asia Rehab, cofinancé par **Asia Urbs**, a connu sa première année de fonctionnement. Il vise à améliorer la vie quotidienne des habitants du centre historique de Hanoï, au Viêt Nam, via la préservation et la restauration des bâtiments. Les habitants sont encouragés à entreprendre la valorisation de leurs immeubles, en continuant de les occuper, si possible, pendant les travaux. Une cinquantaine d'habitants de deux bâtiments, l'un jouxtant deux rues et abritant cinq familles, l'autre hébergeant une bijouterie et logeant quatre ménages, ont participé à une expérience pilote, dont les résultats devraient servir de modèle aux autres habitants. Le projet n'a pas rencontré de difficultés majeures lorsqu'il s'est agi d'acheminer l'assistance technique et de transférer des méthodes de restauration, ni de faire intervenir des experts juridiques pour aplanir les obstacles dans les relations entre propriétaires et locataires, ni non plus de fournir des conseils pour la planification des

¹¹¹ Les États membres de l'ANASE sont la Birmanie/Myanmar, le Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Viêt Nam.

¹¹² Les États membres de l'ASACR sont le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, les Maldives, le Népal, le Pakistan et le Sri Lanka.

travaux. Par contre, il a été beaucoup plus difficile de convaincre le secteur bancaire de créer un système de crédit pour financer les opérations.

Le programme **Asia Urbs** prévoit aussi l'octroi d'aides financières à des partenariats entre pouvoirs publics locaux pour réaliser des études de faisabilité et/ou des projets pilotes de deux ans dans des domaines essentiels de coopération: la gestion des villes, l'environnement urbain, le développement socio-économique et les infrastructures sociales urbaines. Les 28 projets financés en 2001 (pour un total de 11 millions €) s'étendaient dans les domaines suivants: la gestion des déchets (7), l'encouragement de l'esprit d'entreprise et le développement économique (5), la gestion urbaine (3), le patrimoine culturel (3), l'éducation et la formation (3), la gestion de l'eau (2), le contrôle de la pollution (2) et les technologies novatrices (1).

Coopération régionale – Engagements en 2001 (en millions €)

Coopération régionale	Intitulés des projets	Montants
ASEM	Asia Trust Fund	20,0
Asie	ProEco (ex-Ecobest)	31,5
Asie	ARCBC rider (biodiversité)	0,9
SOUS-TOTAL		52,4

4.6.3. Les transports

Le transport aérien et le transport maritime sont les principaux secteurs qui bénéficient d'une aide européenne. Ils jouent un rôle important dans les pays d'Asie, dont le développement économique dépend de moyens de transports efficaces. Plusieurs projets de coopération sont mis en œuvre.

4.6.3.1. Le transport maritime

Le projet UE-Inde dans le secteur du transport maritime: ce projet vise à améliorer le fonctionnement de deux ports en Inde et à encourager le gouvernement à informatiser le secteur. La Commission fournit une contribution de 8 millions € à ce projet, sur un budget total de 10 millions. Les activités entreprises jusqu'à présent ont déjà permis d'améliorer le climat du commerce et des investissements dans le secteur portuaire. En 2001, diverses initiatives ont été menées à bien dans le port Nehru et le port de Chennai (restructuration de la communauté portuaire, études de faisabilité relatives à l'informatisation, amélioration des capacités de gestion des ports et de prévision et de planification du trafic).

4.6.3.2. Le transport aérien

Deux projets ont accordé la priorité à l'amélioration de la sécurité aérienne et à l'intensification de la coopération Europe-Asie.

Le projet UE-Inde dans le secteur de l'aviation civile: ce projet reçoit une aide européenne de 18 millions € sur un budget total de 28 millions.

En 2001, des experts européens ont visité six aéroports en Inde et des ateliers ont été organisés sur des thèmes tels que la gestion de l'espace aérien, la coopération régionale et la certification des gros avions. Un séminaire de haut niveau autour de la gestion des compagnies aériennes a également eu lieu.

Le projet UE-Chine dans le secteur de l'aviation civile: ce projet bénéficie d'une intervention européenne de 7 millions € sur un budget total de 15 millions.

Les activités organisées en 2001 sur l'harmonisation réglementaire ont suscité un vif intérêt de la part de la Chine. Par ailleurs, les sessions de formation sur la navigabilité ont déjà permis la reconnaissance intégrale de 14 organismes de formation chinois, tandis que les activités relatives à la gestion de la production ont abouti à la création de deux lignes de production, à Xian et à Chengdu, dans la province du Sichuan.

En résumé, ces deux projets ont déjà produit les résultats suivants:

- une meilleure sensibilisation aux pratiques industrielles en vigueur dans l'Union européenne en ce qui concerne la navigabilité et les normes et réglementations sur la sécurité;
- une aide au développement d'un nouveau système de gestion du trafic aérien et au développement des infrastructures aéroportuaires;
- une meilleure connaissance et une meilleure pratique des techniques modernes en matière d'assistance, de maintenance et de révision des produits.

En 2001, la Commission a également participé aux négociations relatives au projet de coopération UE-Asie dans l'aviation civile, qui impliquent 15 autres pays de l'Asie du sud et du sud-est. L'aide communautaire en faveur de ce projet devrait atteindre 15 millions € sur un budget total de 30 millions.

4.6.4. *La sécurité alimentaire et le développement rural*

Le développement rural durable et la sécurité alimentaire sont des éléments importants des stratégies de lutte contre la pauvreté de l'Union européenne. En 2001, celle-ci a débloqué 20 millions € pour l'aide alimentaire directe à la **Corée du Nord** et 4,5 millions supplémentaires pour l'aide indirecte via le Programme alimentaire mondial (PAM) (essentiellement pour l'achat de matériel agricole et d'engrais).

La sécurité alimentaire au **Bangladesh** a reçu une aide européenne de 24,5 millions € (dont 3 millions ont été réservés à l'aide alimentaire). **L'Afghanistan** a bénéficié de 16 millions € (via le PAM), ainsi que de 4 millions pour l'aide alimentaire via EuronAid. Les projets de sécurité alimentaire menés au **Cambodge** et au **Laos** via des ONG ont obtenu respectivement 5,7 et 1,1 millions €. Enfin, **l'Inde** a reçu près d'un million € sous la forme d'aide alimentaire via EuronAid.

Développement rural et sécurité alimentaire – Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Intitulé des projets	Montants
Pakistan	Aide vétérinaire	22,9
Asie	CGIAR, recherche agricole	7,5
Indonésie	Développement de l'agriculture irriguée à Bululeng Karang Asem	6,1
Cambodge	Province du nord (étude)	0,6
TOTAL		37,1

4.6.5. *Le renforcement institutionnel*

Le renforcement des capacités institutionnelles est un des éléments principaux de la coopération au développement de la Communauté.

Les objectifs spécifiques poursuivis dans ce domaine en 2001 étaient les suivants:

- la mise en place d’une gouvernance et d’une administration transparentes, responsables et efficaces dans les institutions publiques et semi-publiques;
- le renforcement de l’État de droit, l’amélioration de l’accès à la justice et la garantie du professionnalisme et de l’indépendance des systèmes judiciaires;
- la lutte contre la corruption et le népotisme.

Au **Cambodge**, la Commission a fourni son aide dans le cadre des élections communales du début 2002, une assistance technique à la commission électorale nationale et une aide financière via le PNUD.

En **Chine**, la mise en œuvre des projets de soutien institutionnel s’est poursuivie: programme de coopération juridique et judiciaire, programme de coopération statistique et programme de gestion des villages (lancé en mai 2001 à Pékin par Chris Patten).

Des activités de coopération au développement ont été mises en place pour la première fois avec la **Corée du Nord**. Les travaux préparatoires ont permis d’identifier deux projets pilotes. Ces projets portent sur l’organisation de formations dans le cadre du programme de réformes économiques et sur l’amélioration de l’efficacité dans le secteur énergétique.

Au **Pakistan**, un programme portant sur le renforcement et la restructuration des services publics dans le domaine de l’élevage a été approuvé.

Au **Viêt Nam**, parmi les nouvelles initiatives, il faut citer un programme d’aide au ministère de l’emploi pour améliorer l’offre de main-d’œuvre qualifiée à des secteurs fondamentaux (10 millions €) et un projet d’aide institutionnelle en faveur de la création de petites et moyennes entreprises.

Renforcement institutionnel – Engagements en 2001 (en millions €)

Renforcement institutionnel	Pays	Intitulé des projets	Montants
Bonne gouvernance	Indonésie	Partenariat pour la bonne gouvernance	13,30
Démocratisation	Cambodge	Élections/Fonds spécial des Nations unies	2,95
Renforcement institutionnel	République pop. dém. de Corée (Corée du Nord)	Projet pilote d’aide institutionnelle /Formation	0,97
“	“	Projet pilote dans le secteur énergétique	0,93
Aide institutionnelle	Népal	Recensement	0,40
TOTAL			18,55

4.6.6. *Le développement du secteur privé*

La coopération économique avec l'Asie reste prioritairement centrée sur la promotion de la coopération interentreprise mutuellement bénéfique, l'amélioration de l'image de l'Europe en Asie et réciproquement, le renforcement de la présence économique de l'Europe sur le continent asiatique et l'aide aux pays d'Asie dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques destinées à améliorer leur situation et leurs résultats économiques.

– La coopération entre entreprises

Le **programme Asia-Invest** a démarré sous la forme d'un programme de coopération économique intersectorielle avec l'Asie, avec l'objectif de promouvoir la coopération entre entreprises asiatiques et européennes via des partenariats mutuellement bénéfiques. Il fournit des aides financières et ouvre l'accès d'un vaste réseau et d'une base de données de recherche de partenaires aux entreprises, aux chambres de commerce, aux fédérations sectorielles et industrielles, aux organisations professionnelles et aux agences de développement économique, avec une attention particulière aux PME.

Depuis sa création jusqu'en décembre 2001, le programme a cofinancé 143 projets. En 2001, 85 projets ont été approuvés, pour une contribution européenne totale de 7,98 millions €.

Par le soutien qu'elle apporte aux **Centres européens d'informations pour entreprises (EBIC)** dans la région (précisément au Sri Lanka, en Inde, en Malaisie et aux Philippines), la CE aide les entreprises asiatiques à nouer des liens mutuellement bénéfiques avec des entreprises européennes. En 2001, un nouveau centre de ce type a ouvert ses portes à **Hanoï**, au Viêt Nam. Ses activités, avec celles des centres du Sri Lanka, d'Inde et de Malaisie, ont été soutenues à hauteur d'environ 805 000 €.

Au **Bhoutan**, les efforts ont porté en 2001 sur la préparation et la consolidation de la deuxième phase (4,2 millions €) du projet « Plantes médicinales ». Cette phase est destinée à assurer la viabilité de l'Institute of Traditional Medicines Services (ITMS) comme maillon important du développement à long terme du secteur des plantes médicinales du pays.

– Les programmes dans le domaine de la formation commerciale

La **China-Europe International Business School (CEIBS)** à Shanghai a été créée en 1994 à l'issue de la phase I d'un projet financé par la CE. Elle a pour mission d'améliorer les relations commerciales et industrielles avec l'Union européenne en organisant des formations en gestion et en facilitant le transfert international de connaissances dans ce domaine à l'intention de cadres chinois. En 2001, l'aide communautaire est entrée dans sa seconde phase, avec un engagement de 10,95 millions €. La CEIBS a confirmé son statut de meilleure école de gestion d'entreprise en Chine en entrant dans la liste des 100 meilleures écoles de ce type au monde. Elle a enregistré 600 inscriptions en 2001 et a dispensé des formations de courte durée à 4 300 étudiants.

Le **programme UE-Chine destiné aux jeunes cadres** (11,64 millions €) a diplômé en 2001 24 participants européens, tandis que le **programme pour le développement de la formation professionnelle** a formé 408 travailleurs et 25 formateurs.

Les autres programmes sont un programme de bourses pour les étudiants qui suivent une formation de troisième cycle aux Droits de l'Homme à l'université de **Hong Kong**, trois programmes de coopération à **Macao** (deux régions administratives chinoises sous statut spécial) ainsi qu'un nouveau programme de coopération dans le secteur juridique lancé à la fin 2001. Ces programmes représentent une contribution communautaire totale de 990 000 €.

- Le programme dans le domaine des technologies de l'information

Le programme **Asia IT&C** a été lancé en octobre 1999. Il a pour but d'intensifier la coopération dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) entre l'Europe et les pays et territoires participants en Asie. La Chine y a adhéré en 2001, année au cours de laquelle 23 projets ont été approuvés (5,98 millions €), sur les thèmes de la recherche de solutions compatibles entre les environnements TIC d'Asie et d'Europe, du transfert de savoir-faire et du renforcement de la compréhension mutuelle des structures réglementaires et/ou législatives entre les deux régions.

Développement économique et développement du secteur privé
Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Intitulé du projet	Montants
Inde	Mécanisme pour petits projets	4,04
Viêt Nam	EBIC	0,99
Chine	Droits de propriété intellectuelle (addendum)	0,80
Viêt Nam	Ressources humaines/Tourisme	10,80
Viêt Nam	Audiovisuel	0,95
Macao	Coopération dans le domaine juridique	0,99
Chine	OMC (addendum)	0,60
Chine	Formation d'interprètes	0,40
Asie	Extension au programme IT&C	5,00
TOTAL		24,57

4.6.7. Les services sociaux: la santé et l'éducation

4.6.7.1. La santé

La pauvreté, les bouleversements sociaux, les phénomènes de croissance et de crise économiques et le sous-financement du secteur de la santé posent de multiples défis économiques et sociaux, auxquels s'ajoutent ceux nés de la « transition sanitaire » rapide que connaît l'Asie: évolution démographique, modification des risques pour l'environnement et les modes de vie, transition épidémiologique et élargissement du fossé sanitaire entre les classes sociales et économiques. En outre, la région est très exposée aux catastrophes naturelles et humaines.

En 2001, la réponse de la Commission européenne à ces défis dans le cadre de son programme de développement du secteur de la santé a été essentiellement centrée sur les priorités suivantes:

- En **Thaïlande**, le projet de réforme des soins de santé (2 millions €), clôturé en 2001, a permis au gouvernement de mettre en place une couverture sanitaire universelle, de décentraliser le secteur et de faire participer la société civile à l'amélioration de la qualité des soins. Les résultats positifs de cette expérience ont incité la Commission européenne à déployer un second programme en 2002, qui recevra une aide de 5 millions €. Au **Viêt Nam**, un programme de développement du système de soins de santé est en cours, en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé primaires et leur qualité (il est financé à hauteur de 34 millions € pour la période 1998-2003).
- **La Commission européenne répond à ces multiples défis sectoriels via des interventions d'une envergure de plus en plus grande, mises en œuvre dans une**

mesure croissante via des approches sectorielles et des aides budgétaires. Au **Bangladesh**, le programme sectoriel « Santé et population » (70 millions € pour la période 1998-2003) répond à un vaste programme de réformes destiné à unifier les services de santé et de planning familial. Mis en place conjointement par la CE, la Banque mondiale et d'autres donateurs, il a beaucoup progressé en deux ans et demi et continue d'enregistrer des améliorations significatives de la plupart des indicateurs de santé: la mortalité infantile, par exemple, est passée de 92 ‰ en 1992-96 à 62 ‰ en 2000, et la mortalité maternelle a baissé de 485 en 1991 à moins de 400 (estimation pour 2001). En ce qui concerne les réformes proprement dites, les progrès sont plus mitigés, car les efforts d'unification ont été retardés par les élections et la mise en place d'un nouveau gouvernement.

- En **Inde**, l'aide communautaire au programme de réforme du secteur de la santé et du bien-être familial (200 millions €) vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des services sanitaires, en particulier pour les femmes et les enfants. À l'heure actuelle, 22 États participent à cette réforme (ils étaient onze au départ) et une quarantaine d'ONG et d'institutions contribuent à la mettre en œuvre. Après le tremblement de terre de janvier 2001 dans le Gujarat, la Commission a porté sa contribution à 40 millions € pour soutenir les efforts de reconstruction et de réhabilitation, sans relâcher le rythme des réformes sectorielles.
- **Le renforcement des systèmes de sécurité sociale et d'assurance santé.** L'expérience de l'Europe en matière de sécurité sociale et d'assurance santé est précieuse pour les pays qui ont la volonté de réduire la vulnérabilité de leur population proche du seuil de pauvreté. En **Chine**, en 2001, la Commission a entamé les préparatifs d'un vaste programme de sécurité sociale (20 millions €) qui devrait démarrer en 2002. Le budget **2001** de la CE a également financé un petit programme de conseils stratégiques en matière d'assurance santé en **Indonésie**.
- **La transition épidémiologique et démographique et les maladies liées à la pauvreté: mortalité maternelle et maladies transmissibles**

L'Initiative asiatique en faveur de la santé reproductive, mise en œuvre par le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP), a pour but d'appliquer les recommandations de la Conférence du Caire sur la population et le développement de 1994. Elle couvre le Pakistan, le Népal, le Sri Lanka, le Bangladesh, le Viêt Nam, le Laos et le Cambodge via 42 projets d'ONG (dont trois à dimension régionale). Elle déploie un large éventail de services en matière de santé génésique, axés plus particulièrement sur les femmes et les adolescents. Au Viêt Nam, par exemple, les ONG responsables ont reçu une formation à la santé génésique pour tous en tenant compte des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes.

En 2001, la Commission a prolongé cette initiative jusqu'au 31 décembre 2002. Les progrès et les résultats des 42 projets sont présentés en détail dans le rapport annuel 2001¹¹³.

Au Cambodge, les activités suivantes ont été menées dans ce cadre: la modernisation de quatre cliniques de santé génésique, l'organisation d'ateliers pour plus de 145 000 adolescents, plus de 38 000 visites dans des centres de jeunesse et des bibliothèques, ainsi que des services d'information dans les cliniques pour 30 000 jeunes. C'est la première fois dans ce pays qu'un projet parvient à réunir des parents, des enseignants, des responsables locaux et des jeunes autour d'une table pour briser le silence qui entoure la sexualité des adolescents.

113

http://www.asia-initiative.org/annual_report_2001.html

Au Laos¹¹⁴, **au Cambodge et au Viêt Nam**, le programme régional de contrôle de la malaria a pour objectif de réduire l'incidence, la morbidité et la mortalité de la maladie. Il a particulièrement bien réussi à promouvoir l'utilisation de moustiquaires imprégnées dans ces trois pays et à améliorer le traitement immédiat des malades grâce à une combinaison efficace d'antipaludiques. En 2001, la Commission a marqué son accord pour prolonger le programme jusqu'en décembre 2002.

Elle a également engagé 60 millions € en faveur du nouveau Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria et a adopté une communication sur la mise en œuvre du programme d'action contre ces trois grandes maladies transmissibles¹¹⁵.

– **La réponse aux catastrophes d'origine naturelle et humaine, la reconstruction d'après-conflit et la transition vers le développement**

Comme nous l'avons indiqué, la Commission a réagi rapidement au tremblement de terre dans le Gujarat en augmentant son aide budgétaire au secteur indien des soins de santé de 40 millions €. La reconstruction des infrastructures absorbera une partie importante de cette aide, mais celle-ci portera aussi sur la réforme des soins de santé génésique, dans le cadre de la réforme du secteur sanitaire en cours actuellement en Inde.

La Commission croit en un continuum entre la réhabilitation postérieure aux conflits et le développement. Dans le cas du **Timor oriental**, cette démarche a été assurée par une approche sectorielle novatrice gérée conjointement avec d'autres donateurs (la Banque mondiale, le Portugal, AusAid, le Brésil et l'agence japonaise de coopération internationale). Depuis sa création au début 2000, ce programme mis en œuvre via le Fonds fiduciaire pour le Timor oriental (TFET) a permis une relance sociale et économique rapide.

Le TFET continuera à soutenir sa mise en œuvre (i) en maintenant ses efforts sur les besoins élémentaires en reconstruction dans les secteurs économiques et sociaux durant la première année de l'indépendance, car le gouvernement aura la mission difficile d'assumer les fonctions auparavant garanties par l'ATNUTO (l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental), d'assurer la continuité des services publics et de mettre en place d'urgence un dispositif juridique et institutionnel; (ii) en contribuant à la conception et à la gestion des projets, afin d'aider le gouvernement à déployer un vaste programme de développement à l'aide de son propre budget après le démantèlement du TFET.

4.6.7.2. L'éducation

Deux éléments importants ont marqué l'aide de la Commission européenne au développement de l'éducation en Asie en 2001. Le premier fut la réalisation de son engagement à aider les pays, et ceux en développement en particulier, à concrétiser le programme « **Éducation pour tous** » et ses objectifs. Le second fut l'accentuation du glissement qu'elle a opéré des projets isolés, orientés vers les résultats, en direction d'interventions plus stratégiques allant vers des approches sectorielles de l'éducation.

Au **Bangladesh**, la Commission a pris de nouveaux engagements:

- **IDEAL** (20,3 millions €): les objectifs principaux de ce programme consistent à améliorer l'accès à l'enseignement et sa qualité dans plus de 10 000 écoles primaires de 10 des 64 districts du Bangladesh. Quelque 2,5 millions d'enfants et 40 000 enseignants recevront une aide pour améliorer leur milieu scolaire et rehausser la qualité de l'enseignement et des évaluations. Le programme prévoit aussi des aides à la planification et aux comités de gestion des écoles;

¹¹⁴ République démocratique populaire du Laos.

¹¹⁵ COM (2000) 585 final

- **BRAC** (23 millions €): l'objectif de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté en ouvrant l'accès à l'enseignement primaire non formel à environ 1,6 million d'enfants qui ne sont pas dans le circuit scolaire (surtout des filles, 60 %), et de contribuer à la consolidation du système d'enseignement national. Il prévoit des aides pour la formation du personnel et des enseignants et l'amélioration des programmes et du matériel didactique. L'aide de la Commission permet également au BRAC d'étendre ses services à l'amélioration de l'alphabétisation et des compétences de vie à l'intention des adultes particulièrement défavorisés.

En **Inde**, la Commission a signé un protocole de financement en faveur du *Sarva Shiksha Abhiyan*, le programme gouvernemental destiné à promouvoir l'enseignement élémentaire pour tous. L'aide sectorielle de la CE permettra au gouvernement central et aux pouvoirs décentralisés d'intensifier leurs efforts visant à garantir l'accès à l'enseignement élémentaire (formel ou non) à tous les enfants de 6 à 14 ans d'ici à 2003, à veiller à ce que tous les enfants aient suivi cinq années d'enseignement primaire d'ici à 2007 et huit ans d'enseignement élémentaire d'ici à 2010, à porter la qualité de l'enseignement élémentaire à un niveau satisfaisant pour tous les enfants d'ici à 2010 et à combler les différences entre les sexes et entre les groupes sociaux qui entravent l'accès à l'enseignement primaire (d'ici à 2007) et à l'enseignement élémentaire (d'ici à 2010).

Résultats de l'évaluation de l'aide de la CE au projet de développement de l'enseignement primaire dans les districts indiens (DPEP) (150 millions €)

Principaux résultats

- **Tous les objectifs quantitatifs¹¹⁶ ont été atteints, parfois même bien au-delà des prévisions. Des activités complémentaires ont été entreprises et ont obtenu d'excellents résultats tangibles.**
- **Les deux États qui ont bénéficié le plus des aides communautaires (le Madhya Pradesh et le Chattisgarh) ont pratiquement atteint leurs objectifs du point de vue de l'amélioration de l'accès et de la fréquentation, de la diminution du taux d'abandon et des écarts entre les sexes et les groupes sociaux, de l'amélioration des résultats et du renforcement des capacités de planification et de gestion¹¹⁷. Le taux d'alphabétisation de la population adulte s'est aussi sensiblement amélioré¹¹⁸.**

¹¹⁶ Les principaux objectifs du DPEP étaient: (i) de réduire les différences entre les sexes et les groupes sociaux dans la fréquentation scolaire, les décrochages et les résultats à moins de 5 %, (ii) de réduire le taux général d'abandon dans l'enseignement primaire à moins de 10 %; (iii) de relever le niveau moyen des résultats d'au moins 25 % par rapport au niveau de base mesuré; (iv) de garantir l'accès à 100 % à l'enseignement primaire; (v) de renforcer les capacités de planification, de gestion et d'évaluation de l'enseignement primaire au niveau national, des États et des districts.

¹¹⁷ De 1996 à 1999, le taux d'accès brut à l'enseignement primaire est passé d'une moyenne de 77,4 à 100 % dans le Madhya Pradesh et de 86,4 à 98 % en 2001 dans le Chattisgarh, tandis que le taux brut de fréquentation des enfants de 6 à 11 ans de la 1^{re} à la 5^e année est passé de 76,7 à 96,5 % dans le Madhya Pradesh et de 88 à 101,5 % dans le Chattisgarh. Le taux d'abandon de l'école primaire a été réduit à moins de 10 %, la baisse la plus élevée étant enregistrée parmi les filles. Les différences entre les sexes et les couches sociales dans l'enseignement primaire ont été réduites à moins de 5 % dans les districts DPEP-I dans les deux États. Dans le Madhya Pradesh, l'indice d'égalité du taux brut de fréquentation de l'école primaire a augmenté parmi les filles et les enfants des castes et des tribus, pour atteindre respectivement 97,3, 98,2 et 99,8 %. Dans le Chattisgarh, entre 1996 et 2000, les écarts sociaux dans la fréquentation ont été réduits de 12,7 à 1,2 % entre les tribus et les autres groupes et de 7,3 à 1,5 % entre les castes et les autres groupes, tandis que les écarts entre les sexes ont été réduits de 7,8 à 2,7 %. En ce qui concerne les évaluations en début d'année, après un semestre et en fin d'année, les améliorations dans le Madhya Pradesh sont passées de 5,8 à 51,8 % en langue en 1^{re} année et de 12,5 à 54,3 % en mathématiques. Des évolutions semblables ont été constatées en 4^e année. Les améliorations ont suivi un mouvement similaire dans le Chattisgarh.

¹¹⁸ On estime que le taux d'alphabétisation des adultes (à partir de 15 ans) dans l'État du Madhya Pradesh est passé de 44,2 % en 1991 à 64,1 % en 2001, soit une amélioration qui est de 50 % supérieure à celle constatée dans l'ensemble du pays.

- Les retombées du programme sur le système éducatif sont satisfaisantes. Certaines améliorations ont été constatées dans l'enseignement en classe, tandis que les processus de gestion dans le secteur de l'éducation et dans d'autres secteurs sont devenus plus orientés vers les résultats et plus participatifs;
- Le programme s'est avéré partout techniquement et financièrement viable.

Les principales leçons pour la poursuite de l'aide européenne à l'enseignement primaire en Inde

- La convention de financement par laquelle le gouvernement déploie l'aide de la CE non seulement pour soutenir, mais aussi pour ajouter de l'ambition et des moyens aux interventions sectorielles dans l'enseignement primaire, s'est révélée efficace.
- Le décaissement des fonds communautaires au préalable plutôt que pour rembourser des dépenses déjà encourues a créé des avantages en termes de sécurité financière, de flexibilité des dépenses et de possibilités d'innovation.
- Une attention accrue a été accordée à l'amélioration de l'accès plutôt que de l'accès et de la qualité.
- L'impact de l'aide en faveur du renforcement des capacités, de l'assistance technique, du suivi et de l'évaluation peut être nettement amélioré par une meilleure planification et une approche plus consensuelle.

Quelques entraves importantes au développement de l'enseignement primaire

- Le plafonnement des traitements des enseignants.
- Les mesures nationales de rationalisation du personnel enseignant.
- Les implications à moyen et à long terme des différences dans les traitements des enseignants sur la rentabilité et l'équité.
- Les coûts et les liens professionnels entre la formation initiale et la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire.
- Le problème des fonds de réserve dans l'enseignement.

En **Chine**, la CE a lancé un projet doté de 15 millions € pour aider les autorités de la **province de Gansu** à moderniser et à améliorer la formation des enseignants du primaire, à renforcer les capacités institutionnelles et de gestion de l'enseignement primaire dans les régions rurales défavorisées, et à entreprendre des recherches sur des approches et des méthodes novatrices ainsi qu'à en faciliter la diffusion.

Les grands principes de la coopération entre la CE et l'Asie dans le secteur de l'éducation

La coopération entre la CE et l'Asie dans le secteur de l'éducation en 2001 s'est appuyée sur les grands principes suivants.

- **La concentration et la mise en commun des moyens:** les interventions dans le secteur de l'enseignement (comme dans la plupart des autres) nécessitent en général une masse critique de moyens. Ceux de la coopération communautaire étant limités, le risque qu'ils soient répartis trop parcimonieusement est bien réel. C'est pourquoi les pays bénéficiaires sont invités à fixer clairement leurs priorités (voir tableau: La coopération avec les autres donateurs).

- **La promotion de l'accès universel à l'enseignement de base comme moyen de maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté et de combler les différences entre les sexes. L'enseignement formel et non formel.** Les approches sectorielles mettent en exergue le rôle important que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé peuvent jouer dans la promotion de l'accès de tous à un enseignement de base de qualité. Là où l'offre formelle est faible, la stratégie devrait consister à soutenir à la fois l'enseignement formel et non formel et, simultanément, à tisser des liens entre ces deux types. C'est cette stratégie que préconisent les documents de stratégie nationale et les programmes indicatifs nationaux (PIN) et qui est intégrée dans les nouveaux programmes et les programmes en cours. Il existe un lien étroit entre l'enseignement de base et l'amélioration du niveau de bien-être, en particulier en ce qui concerne l'espérance de vie, la mortalité infantile, le statut nutritionnel des enfants et l'encouragement de l'égalité entre les sexes. Dès lors que les taux de fréquentation et d'achèvement de la scolarité primaire sont en général inférieurs parmi les filles, la promotion des objectifs de l'Éducation pour tous nécessite des efforts spécifiques à leur égard. Le développement des ressources humaines via l'enseignement de base pour tous contribue également beaucoup aux progrès économiques.
- **Le soutien aux efforts de réforme.** La situation de l'enseignement de base avant les interventions sectorielles peut être plus avancée dans certains pays (Inde) que dans d'autres (Bangladesh, Cambodge, Laos).

L'aide apportée au Pakistan pour faire face aux conséquences du conflit afghan

Dans la foulée de l'aide que la communauté internationale a fournie au Pakistan pendant la crise afghane, la Commission a analysé de quelle manière elle pouvait renforcer son soutien aux efforts de réforme du gouvernement pakistanais. Elle a notamment modifié les procédures de son programme d'action sociale (SAPP II) de façon à octroyer une aide budgétaire directe au gouvernement en fonction des indicateurs du processus de réforme dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Elle a versé à ce titre une première tranche de 15,5 millions € à la fin 2001 dans le cadre de ce nouveau mécanisme. Le décaissement d'un montant équivalent est prévu pour la mi-2002, clôturant ainsi l'intervention communautaire dans le SAPP II.

En outre, les besoins et la situation locale peuvent évoluer pour des raisons échappant au contrôle des gouvernements (par exemple au Pakistan). L'aide de la CE doit donc être adaptée à la situation que connaît l'enseignement dans les différents pays et doit rester suffisamment souple pour aider ceux-ci à relever leurs nouveaux défis.

4.6.7.3. Les programmes dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les programmes et les projets de la CE dans le domaine de l'enseignement supérieur ont pour but de développer des ressources humaines à haut potentiel dans l'Union européenne et les pays partenaires. En même temps, ils contribuent à asseoir la réputation de l'Europe comme centre mondial d'excellence pour les études et les formations. Ces objectifs répondent aux priorités énoncées dans la communication de la Commission concernant le renforcement de la coopération avec les pays tiers en matière d'enseignement supérieur¹¹⁹, qui s'appuie sur l'expérience accumulée dans le cadre des échanges intra-communautaires via les programmes Socrate et Erasmus.

En 2001, la Commission a continué de soutenir les **programmes bilatéraux d'études européennes** en Inde, en Malaisie, en Chine, au Pakistan et au Viêt Nam (environ 2 millions €). Elle a aussi préparé la deuxième phase du programme des Centres d'études européennes de la Chine.

¹¹⁹ COM(2001) 385 final, du 18 juillet 2001

La Commission a également maintenu son soutien au **Programme régional d'études technologiques du troisième cycle** (PTS) mis en œuvre à l'*Asian Institute of Technology* (AIT), à Bangkok, en portant son aide à 2,7 millions € et en la prolongeant jusqu'en décembre 2002, ce qui a permis au programme d'atteindre son objectif à cinq ans, à savoir les échanges de 90 étudiants asiatiques et européens de troisième cycle.

Enfin, la Commission a effectué les préparatifs du lancement de l'*ASEAN-EU University Network Programme* (AUNP), qu'elle financera à hauteur de 7 millions €.

4.6.7.4. La culture

Créée à Singapour dans le cadre de l'ASEM en 1997, la **Fondation Asie-Europe** (ASEF) a continué de percevoir une aide de la CE en 2001. Celle-ci a contribué à faire de la Fondation une organisation efficace et réputée et à renforcer son rôle dans le domaine de la connaissance mutuelle, notamment par le biais d'activités culturelles, entre les deux régions. Depuis sa création, l'ASEF a mis sur pied quelque 80 projets rassemblant 4 500 participants. La Commission a participé financièrement à la mise en œuvre de près de la moitié d'entre eux.

Le **programme économique transculturel UE-Inde** (EIECP) a subi une évaluation à mi-parcours en 2001. Celle-ci a confirmé l'intérêt du programme et de la manière dont il a été conçu. Elle a outre abouti à la proposition d'une série de mesures destinées à en améliorer la gestion. Sur cette base, la Commission a décidé de proposer d'étendre le protocole d'accord actuel et de relancer le programme en 2002, dans le cadre d'un modèle de gestion décentralisée.

Développement social – Engagements en 2001 (en millions €)

Secteur	Pays	Intitulé des projets	Montants
Santé	Inde	Aide à la santé	40,0
Santé	Inde	SCALE	25,8
Éducation	Inde	Études UE (Université Nehru)	0,60
Santé	Indonésie	Assurance santé	0,5
Éducation	Bangladesh	BRAC/NFPE III	23,0
Éducation	Bangladesh	IDEAL	23,3
Éducation	Bangladesh	IDEAL	20,3
Santé	Bangladesh	BRAC	28,7
Santé	Asie	Malaria	3,2
Éducation	Asie	Addendum PTS (Études techniques de post-graduat)	0,30
TOTAL			165,7

4.6.8. Les thèmes transversaux

4.6.8.1. L'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme

En 2001, l'Initiative européenne pour la démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) a engagé 10,81 millions € dans des projets déployés en Asie et dans la région de l'ANASE. Cette aide était principalement destinée:

- à la promotion et à la défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales;

- au processus de démocratisation et à la consolidation de l'État de droit;
- à la prévention des conflits et au rétablissement de l'ordre et de la loi;
- à la transition démocratique et à l'observation des élections.

4.6.8.2. Les activités des ONG

La Commission a cofinancé 51 projets mis en œuvre en collaboration avec des ONG pour un total de 36,74 millions €, ce qui représente près de 22 % de la ligne budgétaire disponible pour ce type de cofinancements (B7-600). La plupart portaient sur le renforcement des institutions, la santé, les installations sanitaires et le développement rural.

4.6.8.3. Les forêts tropicales et l'environnement

Les forêts tropicales

Le coût des incendies de forêts

Après plus de trente années d'exploitation sauvage, les forêts d'Indonésie disparaissent à un rythme préoccupant. Des études récentes montrent que les forêts restantes auront disparu d'ici dix à quinze ans si la déforestation se poursuit au rythme actuel. Celle-ci s'explique essentiellement par des pratiques d'exploitation non durables, notamment les coupes illégales, et par la transformation à grande échelle de forêts en plantations, qui occasionne fréquemment des incendies aussi incontrôlés que dévastateurs.

Les incendies catastrophiques qui ont frappé l'Indonésie en 1997 ont attiré l'attention de la communauté internationale. Des économistes ont estimé qu'à eux seuls, les nuisances provoquées par les fumées ont entraîné des coûts d'au moins 1,5 milliard € en soins de santé et en perte de recettes touristiques. Ces incendies ont touché 9,7 millions d'hectares de forêts, ce qui a provoqué des pertes supplémentaires de plus de 3 milliards € dans les secteurs de l'exploitation forestière, de l'agriculture, de la production sylvicole autre que le bois, des services de conservation hydraulique et des sols, etc. Ces estimations prudentes ne tiennent pas compte des coûts indirects de la libération de carbone dans l'atmosphère ni des effets à long terme sur la santé qu'ont pu avoir les fumées nocives.

La Commission est consciente du rôle que jouent les forêts tropicales pour l'environnement de la planète et de l'importance de leur préservation pour le développement durable à long terme. En Asie, elles revêtent une importance économique, sociale et environnementale. À l'échelle mondiale, elles jouent également un rôle dans la préservation de la stabilité environnementale, du piégeage du carbone dans l'atmosphère, dans la sauvegarde de la biodiversité, dans la régulation du climat et dans la protection des droits des peuples autochtones et de leurs cultures. Considérées comme parmi les plus riches en termes de biodiversité, les forêts d'Asie sont aussi les plus menacées au monde.

Le règlement sur les relations entre l'UE et les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine¹²⁰ range la protection de l'environnement et des ressources naturelles parmi les priorités à long terme. Son instrument financier a permis de lancer plusieurs projets destinés à favoriser la conservation et la gestion durable des forêts d'Asie en 2001.

Dans le cadre du **programme CE-Indonésie sur les forêts**, le **projet de contrôle des incendies de forêts dans le sud de Sumatra** (8,5 millions €) a été déployé en 2001 afin de

¹²⁰ Règlement (CE) n° 443/92 du Conseil, du 25 février 1992, relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie, JO L 52 du 27 février 1992

résoudre le problème spécifique des incendies de forêts et de terres. Son objectif est de faciliter la création de systèmes de contrôle des incendies à l'échelle des provinces, des districts, des sous-districts et des villages dans le sud de Sumatra. En 2001, un accord financier de 2 millions € a été signé en vue de créer un **Centre de lutte contre l'exploitation forestière illégale** et d'aider le ministère des forêts. Le programme comporte actuellement six projets pour un engagement total de la CE de plus de 100 millions €. Ses principaux domaines d'intervention sont la préservation, la gestion durable et le renforcement des institutions. Les projets mis en œuvre dans ce cadre contribuent à la protection et à la gestion durable de plus de 2 millions d'hectares de forêts tropicales dans plusieurs régions d'Indonésie et à la formation de plusieurs centaines de personnes dans des domaines allant de la gestion durable des forêts à la prévention des incendies, en passant par l'interprétation des photos obtenues par satellite. La CE est ainsi le principal bailleur de fonds pour la protection des forêts indonésiennes et est considérée comme un acteur de premier plan dans le dialogue politique national dans ce secteur.

En 2001, la CE a engagé 16,9 millions € en faveur du projet de gestion des forêts naturelles en **Chine** destiné à appuyer le programme gouvernemental de protection de ces forêts naturelles, qui interdit désormais leur exploitation. Il s'agit du principal projet que mène la Commission dans ce domaine en Chine. Conçu avec la Banque mondiale dans le cadre du **programme de développement durable des forêts**, il est cofinancé par celle-ci et par le Fonds pour l'environnement mondial.

L'environnement

Les programmes ASIA-EcoBest et UE-Asie Pro-ECO

Depuis 1997, Asia-EcoBest (AEB) assure la promotion en Asie des meilleures pratiques et des intérêts commerciaux européens dans le domaine de l'environnement, en ayant recours aux services du *Regional Institute of Environmental Technology* (RIET), un organisme indépendant établi à Singapour. Clôturé en mars 2002, le projet Asia-EcoBest disposait d'un budget de quelque 1,4 million € au titre de son programme de travail 2001.

Près de 0,7 million € ont été affectés à 18 projets externes sélectionnés parmi 40 candidatures. C'est ainsi que dix séminaires, formations et tables rondes ont eu lieu en Chine, en Inde, au Népal, aux Philippines et au Viêt Nam et ont accueilli quelque 650 participants. Ces actions ont permis la réalisation de sept études (dont 2 présentations publiques des résultats des projets) et d'un projet de développement.

Le RIET a en outre consacré 0,7 million € à l'organisation de trois conférences en Chine, à Singapour et en Thaïlande (400 participants européens et de la région), mais aussi à la création de pavillons d'exposition et à la mise sur pied de rencontres de chefs d'entreprise en Inde, en Malaisie, à Singapour et en Thaïlande (50 entreprises européennes participantes), ainsi qu'à la réalisation de rapports exhaustifs sur les projets Asia-EcoBest mis en œuvre de 1998 à 2002.

Asia-EcoBest a permis de sensibiliser les chefs d'entreprise, et plus particulièrement de PME, aux problèmes environnementaux que connaît actuellement l'Asie. L'aide que ce programme reçoit de la CE devrait favoriser les investissements en Europe et les échanges avec celle-ci à moyen terme.

En décembre 2001, la Commission a adopté un nouveau programme de coopération économique et environnementale avec l'Asie, intitulé **UE-Asie Pro-ECO**. Ses objectifs sont les suivants: (i) améliorer la qualité de l'environnement, exercer une influence favorable sur les changements climatiques, rendre l'Asie plus propre et y optimiser les conditions sanitaires; (ii) favoriser des investissements et des relations commerciales durables à long terme entre l'Union européenne et l'Asie; (iii) améliorer les performances

environnementales dans les secteurs économiques. Le but général poursuivi est de promouvoir les politiques, les technologies et les pratiques qui encouragent l'adoption de solutions plus propres, plus rationnelles et plus durables aux problèmes environnementaux observés en Asie.

Le programme UE-Asie Pro-ECO prévoit un dialogue opérationnel et pratique ainsi que l'octroi de bourses (renforcement des politiques, diagnostics, partenariats technologiques et activités de démonstration). Le premier appel à propositions est attendu avec grand intérêt pour janvier 2003. La Commission a alloué un budget total de 35 millions € à ce programme.

Dans le domaine de la **protection de la biodiversité**, outre les répercussions directes des divers projets qu'elle soutient dans le domaine des forêts, la Commission a accordé son aide (8,5 millions €) à la création du **Centre régional de la protection de la biodiversité pour l'ANASE**. Lancé en 1999 à Manille, aux Philippines, ce projet est enrichi d'un réseau d'unités nationales de la biodiversité dans les pays de l'ANASE. Il vise plus particulièrement à intensifier la protection de la biodiversité dans cette région via une meilleure coopération et, ainsi, contribue également à l'intégration régionale.

Environnement, énergie, forêts – Engagements en 2001 (en millions €)

Pays	Intitulé des projets	Montants
Chine	Énergie/Environnement	20,0
Chine	Forêts naturelles	16,9
Indonésie	Protection contre les feux de forêt – phase 2	8,5
TOTAL		45,4

4.6.9. La cohérence avec les autres politiques

L'Office de coopération EuropeAid assure un haut degré de cohérence avec les autres politiques de la CE. Tel est particulièrement le cas dans les domaines du commerce, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté.

Le programme-cadre de soutien de l'Union européenne à l'adhésion de la Chine à l'OMC a été étendu et son budget a été majoré en 2001, tandis qu'un programme multilatéral d'assistance commerciale est mis en œuvre au Viêt Nam. L'aide européenne donne aux pays en développement la possibilité de mieux prendre part au système commercial multilatéral, ce qui ne peut qu'améliorer son fonctionnement général et profiter en fin de compte à l'Union et à ses citoyens. Les programmes sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) sont eux aussi gérés en parfaite cohérence avec les politiques de la CE. Dans le domaine de la coopération économique et environnementale, le programme Asia-EcoBest est mis en œuvre par le RIET, basé à Singapour. Celui-ci consulte régulièrement les services compétents de la Commission afin de vérifier la compatibilité de son action avec les stratégies communautaires.

Les projets et les programmes régionaux mis en œuvre en Asie sont cohérents avec la communication de la Commission sur « Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie »¹²¹ d'avril 2001. Il est clair qu'ils devraient permettre de renforcer la présence politique et économique de l'Union européenne dans la région

¹²¹ « Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie », COM(2001) 469, adoptée par la Commission le 4 septembre 2001, puis par le Conseil des ministres par procédure écrite le 27 décembre 2001

4.6.10. La coopération avec les autres donateurs

Dans le contexte de la coopération avec les autres donateurs, le tableau ci-après énumère les pays asiatiques qui rangent l'éducation parmi leurs domaines prioritaires. En outre, afin de constituer une masse critique de ressources et d'assurer le dialogue politique et la cohérence nécessaires à une approche sectorielle de l'éducation, un effort systématique est réalisé afin de rassembler les ressources de la CE et des autres donateurs (notamment celles des États membres).

Priorité nationale	Liste des pays	Mise en commun des ressources de la CE dans le secteur de l'éducation
Pays où l'enseignement fondamental est une priorité pour la CE	Bangladesh Cambodge	BAD, Unicef, DFID, Pays-Bas, CIDA
	Chine Inde Indonésie	Banque mondiale, DFID, Pays-Bas
	Laos	Banque mondiale, Danida, NORAD, Finida
	Népal	BAD, Banque mondiale, SIDA
	Pakistan Viêt Nam	Banque mondiale, BAD, DFID, Pays-Bas

4.6.11. Les prêts de la BEI – 2001

La Banque européenne d'investissement (BEI) participe activement aux politiques de coopération que mène l'Union européenne en Asie. Par ses mécanismes de prêt, elle apporte son soutien à des projets qui présentent un intérêt économique mutuel. Ses financements sont octroyés via le budget de l'Union européenne et/ou des États membres; ils ont pour but d'optimiser les avantages de la coopération qui échoient aux populations bénéficiaires.

Prêts de la BEI en 2001 (en millions €)

Type de prêt	Pays	Intitulé des projets	Montant des prêts
Industrie manufacturière	Philippines	Philips Semiconductor	93,3
Transport / Communications	Chine	Construction de routes Guangxi	56,1
Prêt global	Indonésie	Rabobank Indonésie GL	28,1
TOTAL			177,5

4.6.12. ECHO

En 2001, ECHO a réagi rapidement à deux catastrophes majeures en Inde et a participé à d'importants efforts humanitaires et de reconstruction en Afghanistan¹²² à l'issue de la guerre. En 2001, l'aide octroyée par ECHO dans les pays asiatiques s'est élevée à un total de 104,3 millions €.

En **Inde**, une aide d'urgence a été procurée aux victimes du tremblement de terre du Gujarat en janvier 2001, essentiellement sous la forme d'abris provisoires (tentes) et d'un hôpital de

¹²² Voir « Afghanistan – Starting a Recovery Programme », Introduction, 4.6.1.3. (« Specific developments in 2001 »)

campagne mobile. En juillet, ECHO a également fourni une aide alimentaire et non alimentaire aux victimes des inondations dans l'Orissa (Total: 14,602 millions €).

En **Afghanistan**, ECHO a mis sur pied de vastes opérations (54,7 millions €) à l'intention de la population victime de la sécheresse et des personnes déplacées: aide alimentaire, mesures sanitaires, abris, destinés essentiellement aux personnes les plus vulnérables dans le contexte des réactions aux attentats du 11 septembre.

Au **Népal**, ECHO a monté une vaste action d'aide alimentaire (2 millions €) à l'intention de 100 000 réfugiés bhoutanais. En **Birmanie**, il a continué à soutenir la population la plus vulnérable ainsi que les minorités ethniques victimes de discriminations et d'isolement politique.

ECHO a poursuivi ses efforts intenses de reconstruction au **Timor oriental** (11,274 millions €), essentiellement dans le cadre de projets destinés à améliorer les services d'approvisionnement en eau, les installations sanitaires et les soins de santé. Compte tenu de la stabilité relative du pays, confirmée par la déclaration de l'indépendance nationale en mai 2002, ECHO oriente désormais davantage son action vers des projets de réhabilitation et de développement. Il devrait progressivement mettre un terme à ses opérations d'ici à la fin 2002.

Dans le cadre du programme régional de préparation aux catastrophes (**DIPECHO**), ECHO a adopté un premier plan d'action pour l'Asie du sud, doté d'un budget de 3,2 millions € et destiné à diminuer la vulnérabilité de la population locale aux inondations. Des projets adoptés en 2000 ont ainsi été mis en œuvre en 2001 pour un montant total de 4 millions €, au titre du deuxième plan d'action DIPECHO pour l'Asie du sud-est.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions humanitaires d'ECHO en 2001, pays par pays, selon les besoins spécifiques à satisfaire.

Décisions financières d'ECHO en 2001 (en millions €)

Aide humanitaire d'ECHO		
Pays	Intitulé des projets	Montants
Afghanistan et pays voisins	- Aide alimentaire - Assistance aux personnes déplacées et aux rapatriés - Transport aérien	54,680
Inde	Aide d'urgence, abris provisoires et soins de santé aux victimes du tremblement de terre du Gujarat et des inondations dans l'Orissa	14,602
Timor oriental	Amélioration des systèmes d'assainissement de l'eau et des services sanitaires	11,274
Cambodge	- Soins de santé de base, approvisionnement en eau et en installations sanitaires, déminage à petite échelle - Aide d'urgence à 25 000 familles touchées par la sécheresse	4,900
Thaïlande	Amélioration des conditions de vie des réfugiés birmans vivant dans les camps situés à la frontière entre la Thaïlande et la Birmanie	4,500
Corée du Nord	- Assistance aux systèmes de soins de santé primaires	3,365

	- Fourniture de vêtements d'enfants - Aide d'urgence aux victimes des inondations	
Indonésie	Assistance aux victimes des conflits ethniques locaux aux Moluques et au Timor oriental	2,200
Chine	Aide aux victimes de catastrophes naturelles dans la province de Guangxi et en Mongolie intérieure	2,150
Népal	Fourniture de denrées alimentaires de base à des réfugiés bhoutanais	2,000
Birmanie/Myanmar	Assistance aux personnes déplacées (installations sanitaires et santé) et protection des prisonniers	1,990
Philippines	- Assistance aux victimes du conflit de Mindanao - Assistance aux victimes de l'ouragan « Lingling »	1,460
Sri Lanka	Assistance aux victimes de la guerre civile à Jaffna	0,700
Viêt Nam	Aide d'urgence aux victimes des inondations	0,533
SOUS-TOTAL		104,354
Programme DIPECHO		
Asie du sud	Premier plan d'action du DIPECHO pour l'Asie du sud	3,200
TOTAL		107,554

4.6.13. *Le suivi*

En l'an 2000, la Commission a développé un système de suivi plus efficace et orienté vers les résultats pour les régions ALA/MED/ACP et les Balkans, conformément à la méthode de gestion du cycle des projets. Elle a testé ce système dans le courant de l'année 2001. La conception et la phase d'expérimentation sont désormais terminées. Un premier bilan des aspects positifs et de ceux qui doivent être améliorés en Asie peut être posé (v. paragraphe ci-dessous). Ce système s'appliquera à l'ensemble des projets déployés par la CE en 2002.

En 2001, 78 projets (dont 9 ont fait l'objet d'un deuxième suivi) ont été contrôlés dans 12 pays d'Asie. Le volume total de l'aide financière de la CE s'est donc élevé à 1 006,4 millions €, les principaux secteurs étant la santé (31 %) et l'éducation (8 %). Globalement, l'évaluation de ces projets a reçu une note de 2,77, par rapport à une moyenne de 2,5.

Les aspects les plus positifs étaient l'efficacité et l'impact. La meilleure appréciation a été obtenue par le sous-critère de l'adéquation environnementale et technique, des effets secondaires des résultats et des répercussions plus générales imprévues. Les sous-critères les moins bons étaient l'actualité des intrants et l'adéquation économique.

Les résultats de l'analyse régionale du niveau de performance des projets doivent être considérés avec la plus grande prudence. Au mieux, ils peuvent fournir une orientation pour la préparation d'investigations plus approfondies sur la nature des performances des projets dans des régions spécifiques.

4.6.14. *Conclusions et perspectives*

La Commission européenne a défini le premier cadre de ses relations avec les pays d'Asie dans sa communication de 1994 « Vers une nouvelle stratégie asiatique ». En septembre

2001, elle a adopté une nouvelle Communication¹²³ qui l'actualisait en tenant compte des événements importants qui se sont produits depuis lors et en instaurant un cadre stratégique complet des relations de l'UE avec l'Asie et ses régions pour la décennie à venir.

L'Union européenne doit tout particulièrement s'attacher à:

- contribuer à la paix et à la sécurité en Asie et dans le monde en s'engageant davantage auprès de la région;
- renforcer encore les échanges commerciaux et les flux d'investissement réciproques;
- encourager le développement des pays les moins prospères de la région en s'attaquant aux racines de la pauvreté;
- contribuer à la protection des Droits de l'Homme et à la diffusion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit;
- conclure des alliances et des partenariats mondiaux avec les pays d'Asie, dans les enceintes internationales appropriées, pour nous permettre d'aborder ensemble les défis et les possibilités de la mondialisation et de renforcer nos efforts communs sur les questions d'environnement et de sécurité;
- favoriser une meilleure connaissance de l'Europe en Asie (et inversement).

En conclusion, cette communication souligne que l'Asie est un partenaire économique et politique clé de l'Europe. Plus que jamais, l'Union et ses partenaires d'Asie doivent s'unir pour relever les défis mondiaux auxquels elles sont toutes deux confrontées et saisir les chances qu'elles doivent être en mesure de partager.

¹²³

« Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie », COM(2001) 469, adoptée par la Commission le 4 septembre 2001, puis par le Conseil des ministres par procédure écrite le 27 décembre 2001

4.7. Amérique latine

Depuis toujours, l'élément clé de l'approche communautaire envers l'Amérique latine consiste en la reconnaissance de l'hétérogénéité du sous-continent latino-américain et de la nécessité d'adapter en conséquence le dialogue et la coopération à ses différentes réalités régionales et nationales. Ces dernières années ont été marquées par la volonté tant de l'Union européenne que de l'Amérique latine de développer ensemble une relation plus globale au travers d'un partenariat stratégique¹²⁴ dont l'objectif est de permettre à l'Amérique latine et à l'Union européenne en tant que partenaires de mieux poursuivre les objectifs politiques, économiques et sociaux communs, d'acquérir plus de poids dans la mondialisation en conservant une perspective d'intérêt mutuel et, en même temps, de maintenir leur propre spécificité. La coopération au développement constitue une dimension essentielle de ce partenariat stratégique, comme le montrent les initiatives à caractère régional, toujours plus nombreuses, lancées en 2001.

4.7.1. Introduction

Situation des Accords de Coopération et Mémorandum of Understanding

Amérique latine : ensembles sous régionaux et pays ¹²⁵			
Amérique centrale (A)	Communauté andine (C)	Mercosur (A) (C)	Autres
Costa Rica (A)	Colombie	Argentine (A)	Chili (A) (C)
El Salvador (A)	Equateur (A)	Brésil (B)	Mexique (B) (C)
Guatemala (A)	Pérou (B)	Paraguay (A)	
Honduras (A)	Bolivie (A)	Uruguay (A)	
Nicaragua (A)	Venezuela (A)		
Panama (A)			

(A) Protocole d'accord signé en 2001.

(B) Protocole d'accord en négociation.

(C) Accords cadres de coopération inter régionaux signés jusqu'à 2001.

De manière très générale, les pays d'Amérique latine sont confrontés à trois défis principaux: réduire le problème de la pauvreté et de l'inégalité, notamment en accroissant la solidarité sociale; consolider l'Etat de droit en garantissant l'irréversibilité des processus démocratiques; favoriser l'intégration dans l'économie mondiale en complétant les réformes économiques et en augmentant le niveau de compétitivité internationale.

La lutte contre la pauvreté menée en Amérique latine s'inscrit dans le contexte particulier de cette région, caractérisé par des contrastes géographiques et

¹²⁴ COM(2000) 670 « Suivi du Premier Sommet organisé entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne ».

¹²⁵ L'Amérique latine est constituée d'ensembles sous régionaux distincts: l'Amérique centrale, la Communauté andine et le Mercosur, auxquels s'ajoutent le Chili et le Mexique .

démographiques importants. Le taux d'urbanisation devrait passer de 75 % à 79 % d'ici 2020 (taux les plus élevés en Argentine, au Brésil, au Chili, en Colombie, au Pérou, en Uruguay), une problématique que l'UE prend en compte dans ses programmes de coopération.

La majeure partie des financements octroyés par l'UE aux pays latino-américains est régie par le Règlement (CEE) n°443/92¹²⁶ du Conseil, du 25 février 1992, relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie. En outre, les financements destinés aux opérations d'aide aux populations déracinées d'Amérique latine et aux opérations de réhabilitation et de reconstruction sont régis respectivement par les règlements (CE) 2130/2001 du Parlement européen et du Conseil et (CE) 2258/1996 du Conseil.

Malgré son immense potentiel économique, l'Amérique latine continue d'affronter des défis assez importants. Le PIB moyen de la région était de 3 800 US \$ par habitant en 1999 ; il varie de un à quinze selon les pays (430 US \$ au Nicaragua pour 6.180 US \$ en Uruguay). La richesse est inégalement répartie, ce qui a entre autres conséquences la difficulté d'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la sécurité sociale.

Divers processus d'intégration régionale sont à l'oeuvre en Amérique latine. Ils sont allés de pair avec la multiplication d'accords de libre-échange qui ont favorisé l'essor des relations commerciales entre les pays de la zone, contribuant à la croissance économique et au développement de la région.

L'Union européenne et ses Etats membres sont la première source d'aide – sous forme de dons – à la coopération en Amérique latine.

**Engagements et paiements en 2000 et 2001 en €
(hormis la ligne BA* et CUBA)**

PROGRAMMES	ENGAGEMENTS		PAIEMENTS	
	2001	2000	2001	2000
LIGNES B7-310 /311				
PAYS/BILATERAL				
Argentine	0	9.910.000	7.207.145	5.674.145
Bolivie	0	25.000.000	4.069.269	11.069.999
Brésil	2.350.000	10.304.190	5.354.877	3.565.615
Chili	0	9.000.000	5.791.622	1.795.894
Colombie	34.800.000		4.891.196	2.841.411
Costa Rica	9.600.000		575.777	589.328
Equateur	11.000.000		2.465.667	3.457.072
Guatemala	16.150.000		14.101.002	16.365.748
Honduras	0		5.023.666	9.035.130
Mexique	0		764.630	1.480.430
Nicaragua	10.900.000	5.000.000	11.760.063	15.985.406
Panama	8.650.000		2.933.167	3.278.359

¹²⁶

Il n'y a pas eu de changement du cadre juridique pour la coopération avec l'Amérique latine au cours de l'année 2001. Les services de la Commission ont préparé en 2001 un projet de nouveau règlement pour les pays d'Amérique latine qui sera soumis à la Commission pour approbation en 2002.

Pérou	0		6.575.250	10.963.918
Paraguay	0		7.642.593	4.423.313
El Salvador	28.942.500		5.976.710	9.367.046
Uruguay	900.000	1.320.000	1.626.845	2.150.271
Venezuela	10.000.000		2.298.333	3.697.053
SOUS TOTAL BILATERAL	133.292.500	60.534.190	84.647.812	
SOUS TOTAL REGIONAL	84.373.500	163.310.000		
Autres (concernent essentiellement les programmes régionaux)	-	-	35.394.789	72.260.228
TOTAL BILATERAL/ REGIONAL	217.666.000	223.844.190	124.452.601	178.000.366

* La ligne BA couvre des dépenses liées à la gestion administrative, notamment dans le cadre de la déconcentration de la gestion des programmes vers les Délégations.

Le budget de l'Union européenne consacré à la coopération avec cette région s'élève à environ 500 millions € par an depuis 1996. Ce chiffre inclut les engagements des lignes budgétaires B7-310 (coopération financière et technique), B7-311 (coopération économique), B7-312 (réfugiés et populations déracinées) et B7-313 (réhabilitation), qui sont spécifiques à l'Amérique latine, ainsi que d'autres lignes budgétaires importantes et non géographiques, telles que les Droits de l'Homme, la sécurité alimentaire et le cofinancement des ONGs.

Les dégagements effectués au cours de l'année 2001 dans le cadre de l'exercice de réduction du RAL (reste à liquider), se sont élevés à 96.6 millions €. Ils ont concerné 143 engagements.

Lignes budgétaires B7-310 (Coopération financière et technique) et B7-311 (Coopération économique) en millions €

	1995	1996	1997	1998	1999	2000 *	2001**	Total
Engagements	287.6	262.8	254.1	240.9	104.4	229.7	231.6	1611.1
Paiements	145.7	151.9	148.8	142.8	158.7	179.5	126.3	1053.7

* Y compris Cuba

** Y compris la ligne B A

En 2001, l'intégration des activités administratives et de suivi des Bureaux d'Assistance Technique (BAT) au sein même des services de la Commission eut des conséquences en termes opérationnels. En outre, le processus de déconcentration du personnel du siège vers les Délégations a, lui aussi, quelque peu ralenti le rythme des paiements par rapport aux engagements.

4.7.2. Coopération régionale

La coopération régionale a été renforcée ces dernières années, reflétant d'une part la volonté de concrétiser le volet "coopération" du partenariat stratégique bi-régional décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes à l'occasion du Sommet de Rio en 1999 et, d'autre part, de

soutenir par une coopération appropriée les processus d'intégration régionale en cours.

4.7.2.1. Les programmes horizontaux

La coopération régionale est notamment mise en oeuvre dans le cadre de programmes dits « horizontaux ». Ces programmes, d'intérêt mutuel et financés au titre de la coopération économique, privilégient le renforcement du partenariat entre les réseaux d'acteurs des deux régions (villes, entreprises, universités).

En 2001, des programmes horizontaux importants ont été soutenus, tels que: ALFA, Al-Invest, Atlas, Urb-Al, Alure, @LIS.

ALFA : Amérique Latine Formation Académique. Ce Programme vise à renforcer la coopération d'intérêt mutuel entre l'Amérique latine et l'Union européenne, par le biais de la coopération au niveau de l'enseignement supérieur, et à encourager la création d'échanges durables aux niveaux bi-régional et régional (UE/AL, AL/UE et AL/AL)¹²⁷, en particulier dans les domaines suivants: ingénierie, sciences médicales, sciences sociales et économie. La deuxième phase du programme (ALFA II) couvre les années 2000 à 2005. Le nombre de projets ALFA II en cours est de 54 et leur coût total s'élève à 12,45 millions €, la contribution communautaire étant de 8,89 millions €. 104 projets sélectionnés dans le cadre de la première phase du Programme ALFA voient leurs activités se poursuivre ou s'achever.

RESCE – Réseau d'Études Sociales – Amérique Centrale - Caraïbes – Europe

Réseau, coordonné par l'Université du Costa Rica et comprenant les Universités de la Sorbonne, de la Haye, de Salamanque, du Nicaragua, du Salvador, de La Havane et Centroamericana du Mexique a pu mettre en place une « Maestria Centroamericana » (Maîtrise) Il s'agit d'un programme de Maîtrise et de Recherche en Sociologie avec Spécialisation en Politique Sociale, qui inclut un projet de formation de professeurs ou de diplômés des différentes institutions et divers départements des universités appartenant au réseau. Le matériel didactique produit dans ce cadre a servi d'appui pédagogique à la Maîtrise. La communication entre les membres du réseau s'est améliorée grâce à l'installation du courrier électronique. ALFA a permis l'organisation d'une conférence internationale ayant pour thème la Politique Sociale et un livre a été publié depuis (Política Social : vinculo entre estado y sociedad)

AL-INVEST : Programme de coopération décentralisée soutenu par la Commission, qui a pour objectif de susciter rencontres et partenariats entre les petites et moyennes entreprises (PME) des deux continents afin de favoriser les échanges commerciaux et les transferts technologiques. Depuis le démarrage du programme en 1996, 250 événements ont été organisés¹²⁸. 330 opérateurs (chambres de commerce, associations d'industrie, consultants en Europe) et 25.000 PME des deux régions ont participé aux rencontres. En 2001, ont été sélectionnées 50 rencontres sectorielles qui ont bénéficié d'un soutien communautaire ainsi que cinq actions ARIEL (Active Research In Europe and Latin America, un des instruments du programme AL-INVEST). Parmi les multiples réussites du programme, trois peuvent être citées comme exemples :

¹²⁷

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alfa/index_fr.htm

¹²⁸

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/projects/al-invest/index_fr.htm

Meubles (Furniture)'00

Pendant cette rencontre organisée à Uberlandia (Brésil), un consortium européen a été fondé pour créer une Joint-Venture avec les partenaires brésiliens. L'investissement (construction d'une usine dans le parc industriel de Uberlandia) atteint la somme de 12 millions €.

Exhimoda'99

Pendant cette rencontre organisée au Mexique, une entreprise du pays a signé avec une entreprise espagnole un contrat d'une valeur de 18 millions € pour la création d'une société mixte et la confection de vêtements destinés au marché européen.

FITUR'98

Pendant cette rencontre organisée en Espagne, une entreprise française a signé avec une société paraguayenne, un contrat d'une valeur de plus de 6 millions € pour l'implantation d'une usine de traitement de déchets au Paraguay, l'investissement total étant estimé à plus de 20 millions €.

ATLAS est un programme d'appui aux relations entre les Chambres de commerce de l'Union européenne et d'Amérique latine, qui vise à faciliter les transferts de savoir faire. 200 CCI sont ainsi concernées par ce programme dont la dotation s'élève à 2,4 millions € sur la période 2001-2003.¹²⁹

URB-AL¹³⁰ Ce programme vise à instaurer des relations directes et durables entre les collectivités locales européennes et latino-américaines en promouvant les échanges d'expériences. 8 réseaux thématiques ont ainsi été créés dans sa première phase. Ils ont donné naissance à 65 projets communs en cours d'exécution. Par ses activités, qui impliquent quelque 750 collectivités locales (de la grande métropole à la petite cité) et une centaine d'autres acteurs locaux (ONG, universités, entreprises, etc.), URB-AL permet de mettre en commun les ressources et les expériences pour mieux répondre aux problèmes suscités par le développement urbain (i.e. contrôle de la mobilité urbaine, démocratie dans la ville, environnement urbain, etc.).

Suite au succès de la première phase du programme qui disposait d'un budget de 14 millions €, la Commission a approuvé un budget de 50 millions € consacré à la deuxième phase (soit plus du triple de la première phase). Cet effort financier permettra le lancement de 6 nouveaux réseaux thématiques (financement local et budget participatif, la lutte contre la pauvreté urbaine, logement dans la ville, promotion des femmes dans les instances de décision locales, ville et société de l'information, sécurité citoyenne dans la ville).

¹²⁹

<http://www.eurochambres.be/whatwedo/atlas.htm>

¹³⁰

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/projects/urbal/index_fr.htm

« Echanger le savoir-faire en équité »

L'Intendencia Municipal de Montevideo (Uruguay), qui coordonne l'un des réseaux du programme URB-AL constitué de 150 collectivités locales européennes et latino-américaines, a développé une nouvelle approche des politiques sociales urbaines fondées sur le partage des expériences de chacun et l'échange de savoir-faire entre tous.

14 projets en sont nés qui servent à améliorer la définition et la conduite des politiques publiques locales dans des secteurs sociaux décisifs, tels l'éducation, la santé, l'aide aux groupes défavorisés ou marginalisés, les migrations urbaines, la violence intra familiale, la promotion et la défense des femmes.

L'ensemble de ces projets poursuit un même objectif : concevoir une approche « intégrée » de la cité où ses habitants ne sont pas considérés individuellement mais à l'inverse comme partie prenante de familles, de groupes et de communautés qui interagissent entre eux.

Le projet « *Economía solidaria : un sector en desarrollo* », coordonné par la ville de Rio Claro (Brésil), tend de la sorte à promouvoir des expériences d'économie solidaire adaptées aux réalités sociales locales, favorisant aussi la création d'emplois.

ALURE Démarré en 1996, le programme ALURE¹³¹ relatif à la coopération économique entre l'Union européenne et l'Amérique latine dans le secteur de l'énergie sera clôturé en 2003. Doté de 26 millions d'€, le programme a permis la mise en œuvre de 25 projets impliquant une centaine d'acteurs des secteurs du gaz et de l'électricité - entreprises, administrations publiques, ONGs ou autres.. Ce programme a contribué à la satisfaction des besoins en énergie des pays latino-américains, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, tout en favorisant l'accès des populations défavorisées à ces services et en contribuant à la préservation l'environnement. Les projets ont engendré une importante valeur ajoutée pour les bénéficiaires, essentiellement par le transfert de concepts et d'instruments éprouvés du secteur énergétique européen et leur adaptation au contexte latino-américain.

CLIOPE : Efficacité et protection de l'environnement dans les centrales thermiques

Au cours des dernières années, plusieurs pays d'Amérique Latine ont connu une pénurie d'électricité causée principalement par une importante augmentation de la demande et un investissement insuffisant en production énergétique. De plus, nombreuses sont les centrales thermiques de la région qui polluent énormément et souffrent d'une efficacité réduite et d'une disponibilité limitée. Pour réagir à cette situation, le projet régional CLIOPE s'est consacré à la formation d'une centaine de gestionnaires et techniciens latino-américains et à l'installation d'un réseau Internet d'information et d'expertise renforçant les échanges de savoir-faire entre les deux régions. Aujourd'hui, le projet a créé trois centres de formation permanente (en Colombie, en Argentine et au Mexique) et a établi des liens durables entre les acteurs du secteur qui faciliteront la préparation de projets de conversion des centrales et l'acquisition d'équipements de contrôle modernes et offriront de nouvelles opportunités commerciales aux deux régions.

@**LIS** Adopté par décision de la Commission européenne le 6 décembre 2001, le programme @**LIS**¹³², Alliance pour la société de l'information, vise à promouvoir la société de l'information en Amérique Latine et à lutter contre la fracture numérique en stimulant la coopération avec des partenaires européens et en contribuant à répondre aux besoins des communautés locales et des citoyens dans la perspective d'un développement durable.

131

http://www.europa.eu.int/comm/europeaid/projects/alure/kader_en.htm

132

<http://www.europa.eu.int/alisis>

Disposant d'un budget de 85 millions €, dont 63.5 millions € à financer par la Communauté européenne, @LIS s'adresse à toutes les entités de la société civile, notamment celles à but non lucratif.

La plupart des programmes horizontaux ont été révisés en 1999 et ont fait l'objet d'une évaluation en 2000/2001. Les résultats sont globalement très positifs, les programmes ont su créer des liens économiques, académiques, culturels et technologiques entre les deux régions ; ils ont contribué à une meilleure présence européenne dans la région ainsi qu'à l'établissement de relations durables aux niveaux gouvernementaux, locaux, du secteur privé et de la société civile.

4.7.2.2. La coopération avec les ensembles régionaux et la coopération bilatérale

Aux niveaux sous-régional et bilatéral, la Commission a poursuivi en 2001 la coopération selon les priorités spécifiques inscrites dans le cadre des accords institutionnels existants et en fonction des situations propres à chaque pays ou région.

Des projets à caractère sous-régional ont été engagés sur les lignes budgétaires B7-310 (coopération financière et technique) et B7-311 (coopération économique) en Amérique centrale, dans la Communauté andine et dans le Mercosur.

a) Amérique centrale

La coopération avec l'Amérique centrale s'inscrit dans le cadre de l'Accord de coopération entré en vigueur en 1999.

Durant l'année 2001, la Commission a engagé 8 millions € dans un projet d'union douanière au titre de la coopération économique avec l'Amérique centrale.

Quant à la coopération bilatérale, la Commission a engagé 29 millions € au Salvador, 16 millions € au Guatemala, 9 millions € au Panama, 10 millions € au Costa Rica et 11 millions € au Nicaragua. L'importance de cet effort en termes budgétaires traduit la détermination de la Commission à contribuer activement à des projets de soutien au renforcement et à la consolidation des institutions démocratiques et de l'Etat de droit, au processus d'intégration régionale, au renforcement du développement économique et à l'insertion de l'Amérique centrale dans l'économie mondiale.

En plus de l'aide apportée par les lignes budgétaires Coopération financière et technique et Coopération économique, l'Union européenne a soutenu cette région à travers des actions financées par le biais d'autres lignes budgétaires. Suite aux dégâts causés par les catastrophes naturelles, la Commission a engagé en 2001 68 millions € en faveur de divers projets de réhabilitation et de reconstruction en Amérique centrale (Nicaragua, Guatemala et El Salvador) et au Venezuela.

Le Programme Régional pour la Reconstruction de l'Amérique Centrale (**PRRAC**) est un projet de grande envergure. Mis en place à la suite du passage de l'ouragan Mitch pour une période de sept ans, ce programme vise à reconstruire et à renforcer le secteur de la santé et de l'éducation, très affecté dans la plupart des pays ; ainsi qu'à faire un état des lieux des problèmes de dégradation de l'environnement causés par les intempéries.

Le PRRAC a été mis en place à travers 16 grands projets, dont le budget a été réparti entre le Nicaragua, le Salvador, le Guatemala et le Honduras.

PRRAC - Honduras

Outre ces projets de grande envergure, d'autres projets de dimension plus modeste ont été mis en place et ont déjà donné des résultats concrets, comme le Projet d'eau et d'assainissement en exécution au Honduras. 70% des objectifs ont été atteints: la construction de 24 aqueducs a été achevée, tandis que 16 sont en voie d'achèvement, 52 puits d'eau ont été construits, 106 promoteurs locaux formés et 1.081 familles ont reçu une formation sur l'hygiène et les maladies transmissibles par l'eau contaminée (30% sont en cours d'exécution).

b) Communauté andine

La coopération avec les pays de la Communauté andine vise au renforcement des institutions démocratiques et de l'Etat de droit, à l'appui à l'intégration régionale, au développement socio-économique, à la coopération renforcée en matière de lutte contre la drogue et à la prévention des catastrophes naturelles. Le soutien au difficile processus de paix en Colombie constitue également une des priorités spécifiques de l'Union européenne dans la région.

Le programme "Laboratoire de paix dans le Magdalena Medio" représente la première action importante de l'Union européenne dans le cadre du « Programme de l'UE à l'appui au processus de paix en Colombie ». Il sera développé dans 13 communes du Magdalena Medio - région frappée par le conflit armé – y compris la capitale de la région, Barrancabermeja. Il prévoit un financement communautaire de 35 millions €. Préparé pendant l'année 2001, ce programme sera mis en oeuvre à partir de 2002 sur une durée de huit ans. Au titre de la coopération financière et technique, la CE a engagé 11 millions € en Equateur, pour le développement du bassin versant du Rio Paute, et 10 millions au Venezuela, pour la reconstruction de l'Etat de Vargas, touché par des inondations. Par ailleurs, concernant les projets à caractère sous-régional, la Commission a engagé un total de 500.000 € (68% du total) pour le lancement d'une étude sur l'état et les perspectives des relations économiques et commerciales entre l'Union européenne et la Communauté andine. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2002.

Etude sur l'état actuel et les perspectives des relations économiques et commerciales entre la Communauté andine et l'Union européenne

Inclus dans la programmation 2001, ce projet vise à broser le tableau des relations économiques et commerciales entre l'UE et la Communauté andine des Nations (CAN). La nécessité d'effectuer cet état des lieux avait été soulignée par les ministres représentants des deux régions au cours de la IXème Réunion ministérielle entre l'UE et le Groupe de Rio (Vilamoura, 24 février 2000), .

L'étude, dont les paramètres ont été mis au point au cours de l'année 2001, se déroulera sur une période de 6 mois et sera réalisée de manière conjointe (CE/CAN) par un groupe d'experts européens et andins. L'analyse comportera cinq volets : commerce extérieur, marchés publics, services, investissements directs extérieurs et propriété intellectuelle.

c) Mercosur

Les lignes directrices de la coopération avec le Mercosur ont été établies par l'accord-cadre signé en 1995, qui devrait à terme être remplacé par un accord d'association plus ambitieux.

La coopération avec le Mercosur s'appuie sur le processus d'intégration à l'oeuvre au sein de ce dernier, et sur le progrès des négociations en vue du futur accord

d'association entre les deux blocs.¹³³ En 2001, un montant de 5,3 millions € a été engagé pour un projet de coopération douanière. Il vise à poursuivre le processus d'intégration des administrations des douanes des quatre pays du Mercosur comme base du développement économique et commercial de la région et de ses relations avec l'Union européenne.

Au titre de la coopération financière et technique des engagements ont été réalisés, à raison de 2 millions € pour des projets relatifs à la modernisation du système de taxation brésilien et 900.000 € à l'amélioration de la qualité de l'environnement en Uruguay.

Mercosur – Normes techniques

La Communauté soutient le processus d'intégration du Mercosur en favorisant l'instauration du cadre technique indispensable à l'instauration d'un marché intérieur. La Commission met ainsi en œuvre depuis 1999 un projet de 3,95 millions € sur les Normes Techniques au sein du Mercosur.

Eu égard aux évolutions intervenues dans les secteurs d'intervention au cours de la phase de mise en œuvre du programme, il a été jugé nécessaire d'adapter régulièrement les actions aux nouveaux contextes nationaux et régionaux.

Cet ensemble d'actions a concouru à créer des conditions plus favorables aux échanges économiques intra-régionaux et internationaux, principalement par des actions d'appui institutionnel (appui aux organismes nationaux et à l'organisme régional de normalisation, appui aux structures de notification, d'information, de certification et d'accréditation). Les actions menées dans le domaine de la métrologie (légale et industrielle) préfigurent de futurs accords ponctuels de reconnaissance mutuelle. Le projet repose sur des actions de caractère général et sur huit sous-projets spécifiques à réaliser dans les pays du MERCOSUR, reposant sur le transfert de connaissances d'experts européens à des techniciens du MERCOSUR dans les différents domaines liés aux normes techniques.

Coopération régionale - Engagements 2001 (lignes budgétaires B7-310 et B7-311)

Région	Titre du projet	Montant €
Régional Amérique Latine	- Appui à la recherche agronomique via le CGIAR	6.000.000
	- Réseau euro-latino américain d'experts pour la coordination macro-économique.	200.000
	- Alliance pour la société de l'information @lis.	63.500.000
	- WALCUE-S&T Thematic Workshops ALCUE 2001/2002	639.000
	- Networking Central and Eastern Europe and Latin America	234.500
Communauté Andine	- Etude sur les relations économiques et commerciales UE/CAN	500.000
Mercosur	- Coopération douanière UE-Mercosur	5.300.000
Amérique Centrale	- Union douanière centraméricaine	8.000.000
TOTAL		84.373.500

¹³³

Les négociations commerciales avec le Mercosur se sont poursuivies en 2001, dans un contexte difficile marqué par les difficultés des économies des pays de la région et, en particulier, par l'approfondissement de la récession en Argentine.

4.7.3. Transports et infrastructures

Élément-clé du développement dans le passé, le soutien au développement des infrastructures demeure un volet important de la coopération avec l'Amérique latine, en particulier lorsque la réalisation de ces infrastructures s'intègre dans le cadre général des stratégies d'intégration régionale, d'amélioration des conditions de vie et de santé et de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles. Ce secteur représente environ 10% du volume de l'aide communautaire.

4.7.3.1. Transport routier

Nicaragua – La Commission a engagé un montant de 11 millions € dans l'aménagement de la route El Guayacan-Jinoteca, en 2001.

Equateur et Pérou : intégration par l'axe routier Piura-Guayaquil

L'intégration physique entre l'Équateur et le Pérou sera améliorée grâce au projet de réhabilitation de l'axe routier Piura - Guayaquil. Les études de faisabilité, d'un montant de 2,8 M€, relatives à la route, aux ponts et aux infrastructures du poste frontière entre les deux pays sont actuellement en cours d'exécution. Une fois qu'elles auront été finalisées, le projet de réhabilitation proprement dit pourra débuter. La contribution européenne à ces travaux devrait s'élever à 40 millions € (2002 – 2006). Ce projet contribuera à améliorer les relations entre les deux pays dans le cadre du plan de développement bilatéral élaboré suite à la signature des accords de paix de 1998.

4.7.3.2. Eau et assainissement

La nécessité de doter les populations d'eau potable et de systèmes d'assainissement a justifié la mise en place de vastes programmes dans différents pays latino-américains. Les projets mis en oeuvre contribuent à la prévention des épidémies, à la réduction de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de santé et d'hygiène. C'est en particulier en **Bolivie** que les autorités se sont montrées particulièrement sensibles à la problématique et ont développé le programme "*Agua para todos*" en zones rurale et urbaine.

Bolivie: Eau potable dans le département du Beni

Destiné aux 125.000 habitants de ce département à la population dispersée, le projet est mis en oeuvre depuis janvier 1998. Il se concentre essentiellement sur les centres urbains de 5.000 habitants environ, sans pour autant négliger les zones faiblement peuplées. A l'horizon 2002, 50 systèmes de captation et d'adduction d'eau dans les centres et 400 dans les zones dispersées auront été installés dans le cadre de ce projet innovant qui s'est appuyé sur des micro-entreprises et a encouragé la participation des bénéficiaires. Les mêmes mécanismes sont utilisés pour la construction de 3000 latrines avec fosse septique de type familial, dont 750 collectifs d'un réseau d'assainissement urbain et une station de traitement d'eaux usées dans la ville de Santa Ana. Parallèlement, des programmes de formation à la gestion et à l'entretien des infrastructures, ainsi que les programmes d'éducation en matière d'hygiène et de santé complètent le projet et assurent sa nécessaire viabilité. Ce projet-pilote, soutenu à hauteur de 6 millions € par la CE et de 2.1 millions € par le gouvernement a été reproduit dans d'autres départements du pays.

4.7.3.3. Autres infrastructures

El Salvador et Venezuela - Deux programmes de reconstruction d'infrastructures suite à des catastrophes naturelles ont été préparés pendant l'année 2001 : le programme de Reconstruction au **Salvador** d'un montant de 25 millions € pour la

reconstruction d'habitations et infrastructures sociales, économiques et de services suite aux tremblements de terre de janvier et février 2001.

Le Programme de reconstruction et réhabilitation de l'état de Vargas au **Venezuela**, constitué d'une contribution communautaire de 35 millions € dont 10 millions € ont été engagés au titre de la ligne coopération financière et technique.

Equateur - La problématique liée à la gestion intégrée des bassins versants a été abordée. Il s'agit d'une thématique très complexe, étant donné qu'il faut concilier les impératifs de protection et de conservation des ressources naturelles avec les besoins en terres agricoles des populations locales, qui sont souvent des populations indigènes durement frappées par la pauvreté. Dans ce contexte, un projet d'aménagement du bassin versant de la rivière Paute - qui a récemment causé des inondations meurtrières et destructrices - a été élaboré. D'un coût de 11 millions €, il vise à améliorer la situation de ces ressources et à stabiliser le cadre environnemental et social du bassin.

Transports , Infrastructures et environnement - Engagements 2001

Secteur	Pays	Titre du projet	Montant €
Infrastructure	El Salvador	Programme de soutien à la reconstruction du Salvador	25.000.000
Infrastructure	Uruguay	Amélioration,. Environnement/développement urbain Zone Ouest Ville Montevideo	900.000
Infrastructure	Venezuela	Programme de reconstruction sociale de l'état de Vargas	10.000.000
Infrastructure	Panama	Réhabilitation du Centre Historique de la Ville de Panama.	950.000
Infrastructure	Nicaragua	Aménagement de la route El Guayacan-Jinoteca	10.900.000
Environnement	Equateur	Projet de développement dans le bassin de Paute	11.000.000
TOTAL			58.750.000

4.7.4. Sécurité alimentaire et développement rural

En 2001, un effort particulier a été consenti en faveur de la réalisation des priorités établies avec les pays d'Amérique latine en matière de gestion plus adéquate des ressources naturelles et d'une utilisation raisonnée des facteurs de production (gestion de l'eau, aspects légaux/résolution de conflits dans l'acquisition de terres, etc.) en zones rurales. Dans cette perspective, les projets mis en oeuvre dans cette région ne visent pas seulement à satisfaire les besoins alimentaires de la population à court terme, mais prennent en compte l'objectif de long terme de développement durable.

Equateur - Sécurité alimentaire

Dans ce pays victime d'un effondrement du secteur financier et des effets ravageurs d'El Niño, la part de la population en situation de pauvreté a augmenté de 49 à 65% entre 1995 et 2001. Afin de réduire la vulnérabilité alimentaire des populations les plus pauvres, le programme d'aide directe de sécurité alimentaire, d'un montant de 6 millions € engagé en 2001, s'articule entre une composante d'appui aux secteurs productifs et une composante de renforcement de l'éducation nutritionnelle en centres de santé. Lancé en 2001, le soutien aux secteurs productifs en milieu rural est mis en oeuvre en étroite collaboration avec la Banque Mondiale, la société civile et les Gouvernements central et municipaux. Cet appui a pour but de renforcer les capacités d'intervention des organisations locales et de permettre ainsi d'améliorer, de manière structurelle, la capacité de production des acteurs économiques dans les zones les moins favorisées du pays. A ce titre, la CE finance, de manière significative, deux composantes clés, à savoir le fonds d'investissement local et l'appui au « système financier rural ».

Argentine – Projet Intégré de la région de « Ramón Lista »

La Communauté indigène Wichi habite dans la région de Ramón Lista dans la Province de Formosa située dans la région Nord - Ouest de l'Argentine. Cette population se concentre sur la rive du fleuve Pilcomayo dans une zone de 3.500 km².

L'aide communautaire prévoit la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions, dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la nutrition, de la construction d'infrastructures (routes, maisons, postes de santé, écoles, bassins de récolte, adduction d'eau, etc.), du reboisement, et de la protection de l'environnement. Le projet, d'un montant total de 8.6 millions € dont 5.5 à charge de l'UE, est mis en oeuvre depuis 1995 (Montant UE exécuté: 3.5 millions €). 6.000 personnes, réparties sur 20 communes, en bénéficieront.

Les résultats les plus significatifs ont été obtenus dans le secteur des infrastructures, avec la construction en 2001 de 64 maisons et des chemins d'accès. D'autre part, le projet a développé un vaste programme de formation et a fourni aux bénéficiaires du matériel et des équipements de communication et de transport, sans négliger la promotion des activités à caractère artisanal et des petites entreprises. L'ensemble des activités a été exécuté avec la participation directe des bénéficiaires et des organisations locales, depuis la programmation jusqu'à la mise en oeuvre.

Développement rural/Sécurité alimentaire– Engagements 2001

Secteur	Pays	Titre du programme/projet	Montant €
Développement rural	Régional AML	Appui à la recherche agronomique via le CGIAR	6.000.000
Sécurité alimentaire	Pérou	SA/CE (Seguridad Alimentaria/Comisión Europea)	5.000.000
Sécurité alimentaire	Honduras	plusieurs actions	6.696.996
Sécurité alimentaire	Equateur	PROLOCAL (Programa de Alivio de la Pobreza y Desarrollo Local Sostenible)	6.000.000
Sécurité alimentaire	Bolivie	Programa de Apoyo a la Seguridad Alimentaria (PASA)	2.145.901
Sécurité alimentaire	El Salvador	plusieurs actions	690.010
Sécurité alimentaire	Nicaragua	plusieurs actions	891.312
Sécurité alimentaire	Guatemala	plusieurs actions	447.350
TOTAL			27.871.569

4.7.4.1. Développement local et régional

Chili - Illustrant la prise en compte des aspects environnementaux dans le cadre du renforcement de la "bonne gouvernance" et de la décentralisation de l'Etat, un projet vise à permettre l'élaboration d'un Plan directeur de la zone côtière de la région de Coquimbo. D'un montant de 21,5 millions € ce projet vise à amortir l'impact négatif du tourisme et de la pêche sur les ressources naturelles. Le projet vise également à résoudre les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles, notamment de l'eau, dans les écosystèmes arides des zones de l'intérieur.

"Programa Integrado de Gobernabilidad y Descentralización"

Ce projet, d'une durée de quatre ans, se trouve dans sa deuxième année d'exécution. Le budget total du projet est de 21 millions €, dans la Région de Coquimbo, au Chili.

Il s'agit d'un programme de soutien au processus de décentralisation et de développement institutionnel dans lequel la dimension environnementale fait partie intégrante des différentes actions entreprises.

Les domaines d'intervention sont le développement local/municipal dans 9 des 15 communes de la Région, le développement économique dans les 15 communes de la Région, le développement régional et l'aménagement du territoire dans 8 communes. Dans ce dernier cas, les expériences entreprises par le projet s'appliquent dans le domaine de la gestion de bassin et dans l'aménagement et la gestion de la zone côtière (400 km de côte).

La participation des populations concernées a systématiquement été encouragée. Dans cet esprit et dans le cadre de l'intervention dans le bassin du « Río Choapa », ce sont les utilisateurs de l'eau (agriculteurs principalement), qui recréent les fonctions de l'équivalent d'une Agence de Bassin et dans le cadre de l'aménagement et la gestion de la zone côtière, ce sont les habitants des localités de « Los Choros » et « Punta de Choros » qui ont défini leur projet de développement, en collaboration avec la Mairie de La Higuera, dont dépendent ces localités.

4.7.4.2. Développement alternatif

Outre les projets en faveur développement rural mis en place par la CE, un autre concept a émergé, celui du Développement Alternatif. Le développement alternatif consiste en la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions visant à appuyer le passage d'un système productif basé sur la production de cultures illicites vers un autre type de culture licite. Il implique la prise en charge non seulement des éléments purement économiques de l'opération, mais également l'ensemble des données relevant, au sens large, des conditions d'existences des populations dans la zone d'intervention. Les mesures dans le cadre du développement alternatif sont prises sur la base d'un processus de concertation démocratique avec les intéressés.

Bolivie, Pérou – Dans ces pays, le Développement Alternatif se pose comme alternative à la production illégale de coca. Les Etats andins considèrent les programmes de la Commission européenne comme un appui sectoriel stratégique pour la lutte contre la production et l'élaboration de drogue. Les programmes intègrent des composantes relatives à l'appui à des productions alternatives, à l'agriculture et à l'élevage, à l'infrastructure, au renforcement de la démocratie, à la gestion de l'environnement et des forêts.

PRAEDAC

(Programme d'appui à la stratégie de développement alternative dans le Chapare)

En partenariat avec les organisations paysannes et les municipalités du Chapare, ce programme a appuyé des projets d'une valeur de plus de 3 millions €. Les municipalités ont réalisé des travaux d'infrastructure concernant l'assainissement, l'éducation, la santé et la construction des routes. Tous les travaux ont été conçus et réalisés par des méthodes participatives : la population du Chapare a choisi les projets et les a réalisés en association avec les mairies avec un apport financier propre de 30%. La production de poissons, bananes et ananas pour le marché local et sous -régional a été une réussite significative pour les habitants du Chapare.

En outre, 400 familles de la zone ont bénéficié du programme de crédit que le PRAEDAC a soutenu via une institution financière locale. Les bénéficiaires des crédits ont investi un capital de 1,2 million € dans des projets du secteur de l'artisanat, dans l'amélioration de la commercialisation de l'élevage, de l'industrie agricole et du tourisme écologique.

4.7.5. Appui institutionnel

L'action de la Commission dans ce domaine¹³⁴ vise notamment à contribuer à la réalisation de l'objectif de « renforcement des capacités institutionnelles, « bonne gouvernance » et Etat de droit ». Elle s'inscrit dans le cadre d'intervention dessiné par la Communication de la Commission au Conseil au Parlement et au Comité économique et social, sur un « Nouveau partenariat UE-Amérique latine à la veille du XXIème siècle.¹³⁵

4.7.5.1. Appui Institutionnel au niveau national

Ce thème regroupe deux catégories d'actions. Une première série d'actions vise à accompagner les efforts des gouvernements latino-américains en matière de consolidation de l'Etat de droit en contribuant à améliorer le fonctionnement des pouvoirs publics et à promouvoir la « bonne gouvernance », y compris au niveau local et municipal. Une seconde série d'actions consiste en un appui aux programmes de réforme de l'Etat et de décentralisation à travers la modernisation des administrations centrales et locales, de réforme fiscale, de rationalisation et de modernisation des services publics et de formation du personnel des institutions de l'Etat. En 2001, 3 projets ont été approuvés pour un montant total de 22,1 millions €.

Renforcement institutionnel – Engagements 2001

Renforcement institutionnel	Pays	Titre du projet	Montant €
Justice	Guatemala	Programme d'appui à la reforme de la justice	10.150.000
Système fiscal	Brésil	Appui à la modernisation du système fiscal brésilien	2.350.000
Décentralisation	Costa Rica	Renforcement municipal et décentralisation	9.600.000
TOTAL			22.100.000

¹³⁴ COM(2000)212 final du 26-04-2000 et Déclaration du Conseil et de la Commission du 10 novembre 2000

¹³⁵ COM (1999) 105 final, du 09.03.1999, par les différents « Country Strategy Papers »

4.7.5.2. Intégration régionale

L'Union européenne accorde également beaucoup d'importance au thème de l'intégration régionale. Dans ce secteur, la Commission a mis en œuvre des actions de coopération visant à soutenir le processus d'intégration régionale et à permettre aux pays concernés de se doter des capacités et des institutions nécessaires à leur intégration dans le système international. En 2001, 3 projets ont été engagés en faveur de l'Amérique centrale, du Mercosur et de la Communauté andine pour un total de 13.8 millions € .

4.7.6. *Politiques macro-économiques*

En 1999-2000, la Commission a utilisé l'aide macro-économique comme instrument de coopération avec l'Amérique latine en appuyant financièrement l'initiative PPTTE (« Pays Pauvres Très Endettés ») de la Banque mondiale en faveur de la Bolivie, du Honduras et du Nicaragua. Les crédits consacrés à cette initiative par la Commission s'élèvent à 45 millions €. Elle participe par ailleurs, en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, au financement de programmes d'études relatifs aux politiques macro-économiques. Ainsi, en 2001, la Commission a soutenu un programme d'études sous la direction du CEPAL sur l'analyse des conditions macro-économiques et des finances publiques.

4.7.7. *Services sociaux : santé et éducation*

4.7.7.1. Santé

Deux profils différents de mortalité et de morbidité coexistent actuellement en Amérique latine, reflétant respectivement des situations de pauvreté ou à l'inverse des problèmes de santé typiques des sociétés plus développées. Le pourcentage du budget public attribué à la santé est clairement insuffisant, la gestion des services n'est pas appropriée et l'accessibilité aux services de soins de santé est limitée. Par ailleurs, la sécurité sociale couvre moins de 33% de la population. Il existe en outre une tendance à concentrer les ressources financières et humaines affectées à la santé dans les zones urbaines mais, même dans les cas où les services sont disponibles, l'accès en est limité aux couches les plus aisées de la population.

11 projets de coopération avec l'Amérique latine en matière de santé sont actuellement en cours d'exécution, essentiellement dans le domaine de l'appui à l'infrastructure institutionnelle.

Au Venezuela, deux projets contribuent à soutenir le secteur hospitalier et le système de santé, pour un montant de 13.5 millions €.

Au Pérou, deux projets d'un montant total de 3, 5 millions € visent à appuyer la réforme du secteur de la santé.

Cinq projets visent à renforcer le système de la santé dans les pays centraméricains, pour un montant total de 29.6 millions €.

En Bolivie, un projet de 25 millions € d'appui au secteur de la santé, signé en 2000, est en phase de démarrage.

Au Brésil, 900 000 € ont été consacrés au financement du Centre de Biotechnologie de São Rafael. Le projet se trouve en sa deuxième année d'exécution.

Guatemala – « Apoyo a la Reforma del sector salud »

Le projet APRESAL, auquel la Communauté contribue à hauteur de 11.3 millions €, est devenu un interlocuteur incontournable du Ministère de la Santé. Ses principales activités, qui se déroulent surtout dans le département de Alta Verapaz où vit une importante population indigène, concernent l'amélioration des infrastructures et des équipements, l'accès à l'eau et aux services sanitaires, la disponibilité et le bon usage des médicaments essentiels et de la médecine traditionnelle.

Ce projet développe des méthodes de travail originales et efficaces, une meilleure gestion des services et une meilleure formation des ressources humaines de ce secteur. Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, APRESAL associe dans son effort tant le personnel du ministère de la Santé que celui des organisations non gouvernementales et les communautés de base.

Son souci principal est la durabilité des résultats et la capitalisation des expériences afin d'améliorer la nature et le contenu de futures interventions. Il est difficile de mesurer les bénéfices directs du projet sur la santé mais on peut affirmer que les activités réalisées au sein d'APRESAL ont contribué positivement à l'établissement d'un système de vaccination qui garantit une couverture appropriée de la population. Par ailleurs, et après le passage des responsables sanitaires de la zone d'influence du projet, la mortalité maternelle dans la région de Alta Verapaz a été réduite de 50%. D'autres résultats obtenus jusqu'à présent, montrent une amélioration de l'accès aux soins de santé secondaires, de l'assainissement, ainsi que de l'accès à l'eau potable dans la zone. Un système d'éducation sanitaire a également été mis en place dans les écoles.

Nicaragua - Des soins décentralisés

L'objectif général du projet « Fortalecimiento del Sistema de Salud de Nicaragua » (contribution CE : 14 millions €) est d'augmenter l'efficacité du système public de santé. Les activités financées dans le cadre du projet sont concentrées dans le nord du pays, couvrant une population d'environ un million de personnes.

Le projet repose sur une stratégie d'intervention intégrée prenant en compte des critères de qualité, d'accessibilité et de participation sociale. L'optimisation des ressources sanitaires est basée sur une organisation décentralisée des services de santé axés sur les soins primaires et organisés selon différents niveaux de prestation de services. Le projet est en cours d'exécution ; les résultats escomptés sont une organisation fonctionnelle des services de santé décentralisés, développée de façon intégrée et progressive et fondée sur une distribution géographique et une couverture de population appropriée.

4.7.7.2. Education

La coopération de l'UE avec l'Amérique Latine dans le domaine de l'éducation a été conçue de manière à ce que les actions menées sur le terrain le soient pour et par les participants locaux, en tenant compte des priorités identifiées. De cette façon, l'appropriation des résultats, l'adaptation des pratiques mises en œuvre et les méthodologies développées seront facilitées et auront un effet multiplicateur.

Les actions développées par la Commission européenne dans le cadre des projets de développement social, contenant une composante éducative majoritaire et une composante formation professionnelle prépondérante, visent la réduction des inégalités, notamment quant à l'accès à l'enseignement obligatoire, aux capacités permettant l'insertion dans le monde social, par le biais du travail et de

l'épanouissement personnel et la réduction des conditions qui peuvent mener à l'échec.

14 projets de coopération avec l'Amérique latine sont en cours en matière d'Education et de Formation professionnelle. Quelques-uns comportent des aspects essentiels à la réforme éducative, d'autres des aspects de structure, y compris l'insertion des jeunes au travail, ainsi que des aspects spécifiques à la formation professionnelle.

**El Salvador - Apoyo al proceso de reforma de la educación media en el área técnica
contribution CE : 14.2 millions €**

Ce projet vise à améliorer la qualité du système d'enseignement moyen, en particulier l'enseignement moyen technique ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances, y compris l'égalité entre les sexes, en donnant appui à la réforme nationale de l'enseignement et grâce à un ensemble d'actions, qui visent à transformer 22 Instituts nationaux d'enseignement moyen technique, répartis dans les 14 départements du pays, en « centres modèles ».

APREMAT est devenu un interlocuteur incontournable du ministère de l'Education et joue un rôle prépondérant dans la réforme de l'enseignement moyen technique.

Après une phase d'élaboration participative d'innovations pédagogiques, le projet a développé une étroite coopération avec les principaux acteurs en vue de la mise en oeuvre de modèles d'enseignements. Outre le ministère de l'Education, les institutions d'enseignement du pays tout entier, sont impliquées dans ce processus de décision les entreprises, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les Chambres de commerce, etc.

L'amélioration qualitative de l'enseignement technique, en ce compris la perspective du Genre et les aspects de l'environnement devrait représenter un apport fondamental au développement culturel, social et économique du pays.

**Pérou - Programa marco de formación profesional tecnológica y pedagógica
Contribution CE : 9 millions €**

Ce projet comprend deux composantes : PROTEC (formation technique) et PROEBI (formation d'instituteurs bilingues). La composante PROTEC vise à remédier aux carences d'une politique peu claire en matière d'éducation technique, à pallier le manque de ressources économiques et humaines et à améliorer la qualité de la formation dispensée. Près de 9000 personnes ont été formées en 2001. Un réseau de 13 IST (Instituts Supérieurs Techniques) répartis dans les principales régions du Pérou a été constitué.

La composante PROEBI a pour but de former des formateurs bilingues en Amazonie péruvienne. Les peuples indigènes d'Amazonie ont participé activement à l'identification, la formulation et l'exécution du projet. Le travail interdisciplinaire entre anthropologues, linguistes, pédagogues et spécialistes indigènes a été intense.

4.7.7.3. Appui aux populations défavorisées

L'assistance populations défavorisées, notamment en milieu urbain, exige une approche pluridisciplinaire et une solidarité active entre intervenants Elle vise à promouvoir une véritable convergence d'expertises et d'engagements au service d'un développement intégré visant aussi bien la restauration de la dignité des hommes et de leur fierté culturelle, que l'éradication de la pauvreté économique.

El Salvador - En décembre 2001, le projet « Prévention sociale de la violence et de la délinquance juvénile au Salvador », d'un montant de 9.2 millions €, a été approuvé. Il a pour objectifs la réduction de la délinquance juvénile et l'intégration

sociale de 50.000 jeunes de 10 à 25 ans en situation de risque dans la zone métropolitaine de San Salvador.

Dans ce secteur, 16 projets de coopération sont en cours d'exécution en Amérique latine, pour un montant total de 116,7 millions €.

Brésil - Appui aux populations défavorisées des agglomérations de Rio de Janeiro et de São Paulo (Contribution CE : 12.611.792 €)

Au Brésil, 70 % de la population vit en milieu urbain. Depuis trois ans, la Commission européenne contribue, de façon significative à la lutte contre l'exclusion en milieu urbain en participant activement à un projet de développement urbain et social, mené en partenariat avec les Municipalités de Rio de Janeiro et de Santo André (Etat de São Paulo).

L'action de la Municipalité de Santo André a été plusieurs fois reconnue, et saluée, par les autorités de Brasília, à l'occasion par exemple du dernier Sommet mondial « Istanbul + 5 », qui s'est tenu à New York en juin 2001.

En ce qui concerne cette Municipalité, plus de 60% des infrastructures dont l'aménagement a été entamé en 1999 sont à présent terminées, dans les favelas de Sacadura Cabral et Tamarutaca.

Entre 2000/2001, plus de 3.000 personnes ont reçu une formation professionnelle leur permettant de mieux s'intégrer au marché du travail. Plus de 1.100 enfants et adolescents ont participé en 2001 à des activités éducatives et ludiques (artisanat, musique, danse, sport) venant en appui au programme scolaire. 250 femmes participent annuellement aux activités liées aux problématiques de l'égalité des sexes et de la violence familiale. 370 personnes handicapées participent à des projets spécifiques visant leur plus forte intégration dans la communauté.

Argentine - Acción de Apoyo integral a la socialización de menores marginados en el Gran Buenos Aires. Contribution CE : 9 millions €

Ce projet développe son activité par le biais d'un modèle de gestion partagée, soutenu par une plate-forme institutionnelle mixte qui articule l'action de l'UE avec celle des administrations publiques argentines, aux niveaux national, provincial et local, et celles exécutées par des organisations de la société civile.

Le principal mérite du projet est d'avoir contribué à tisser des liens entre l'Etat et les représentants de la société civile qui participent aux actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence. La construction et/ou l'équipement de 58 édifices pour des organisations non gouvernementales, les quarante cours de formation octroyés à 3.600 professionnels des administrations publiques et de la société civile, l'attention directe portée à plus de 3000 enfants en matière de prévention socio-sanitaire, le renforcement et le développement des 5 nouveaux réseaux d'ONGs avec un total de 300 organisations participantes dans ce domaine, la sensibilisation de la société à travers la présence des médias d'information sur la réalité des enfants (publication du magazine "FORO DE PROAMBA", présence à la radio pendant 6200 minutes, 16 interventions à la TV, 30 tournages de film sur l'activité de PROAMBA, publication de 6 livres sur la thématique et un documentaire, etc.) représentent certainement une importante contribution à la réalisation de cet objectif.

**Paraguay - AMAR : Assistance intégrale aux mineurs à haut risque
Contribution de 10.030.000 €**

En 1996, 41% des 4,1 millions d'habitants du Paraguay avaient moins de 15 ans, et les 130.000 naissances annuelles laissent prévoir que, 22 années plus tard, la population aurait doublé. La migration des campagnes vers les villes était énorme et les bidonvilles proliféraient. Les projets destinés aux familles défavorisées étaient peu nombreux et sans efficacité. Face à ce scénario, la CE a décidé de soutenir la Secretaría de Acción Social del Paraguay avec une subvention de 10 millions € qui couvre 79% du budget du projet AMAR, dont l'objectif est de minimiser le risque social auquel sont exposés les jeunes, par des actions qui facilitent leur épanouissement personnel, l'amélioration des conditions de vie des familles et le renforcement institutionnel de la communauté.

Ce projet d'une durée de 5 ans, qui a démarré en février 1999, a réussi à créer un planning général avec l'ensemble des acteurs sur le terrain, optimisant ainsi l'utilisation des ressources et la création de complémentarités. Une coopération étroite entre l'Etat, l'Eglise locale et AMAR a permis d'obtenir un premier résultat: l'enregistrement de milliers de mineurs sans papiers au Registre Civil. Le projet prévoyait dix-huit mois de phase pilote. A l'issue de cette phase, l'approche initiale fondée sur la simple assistance, a été dépassée par la mise en œuvre d'activités menant à la création de revenus pour les familles.

Développement Social – Engagements 2001

Secteur	Pays	Titre du projet	Montant €
Santé	El Salvador	Réhabilitation de l'Hôpital de Sonsonate	700.000
Education	El Salvador	Fortalecimiento de la Facultad Multidisc.Paracental Un. El Salvador	129.500
TOTAL			829.500

4.7.8. *politiques thématiques*

4.7.8.1. Initiative européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

En 2001, l'IEDDH a permis de soutenir des projets dans les pays d'Amérique latine et centrale pour un montant de plus de 15 millions €. En outre, deux programmes régionaux pluriannuels (2001-2004) ont été mis en œuvre en 2001 (17,5 millions € du budget 2000) ; ils ont pour objectif de contribuer à la promotion des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les pays de la Communauté andine et de l'Amérique Centrale. Les activités relevant des différents domaines d'action de ces programmes seront menées à bien par des organisations non gouvernementales, des universités et des institutions indépendantes. Enfin, des micro-projets seront mis en œuvre en Colombie et au Mexique pour une valeur de 1,1 million €.

L'IEDDH a consacré près de 3,7 millions € à 5 projets destinés à la **promotion et à la défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales**. En Equateur, un programme visant à protéger les Droits de l'Homme des migrants et de leurs familles, particulièrement les femmes et les enfants victimes de la traite en raison des vastes problèmes rencontrés par le pays depuis 1998, a bénéficié de près d'1 million €. Un projet visant à améliorer l'encadrement juridique des enfants au Salvador, Costa Rica, Guatemala, Nicaragua et au Honduras et à assurer le suivi de la récente recherche consacrée à la traite des enfants et leur exploitation commerciale a bénéficié d'une subvention de 450.000 €. Enfin, un montant de 230.000 € a été consacré à l'organisation d'une conférence, à la publication "des meilleures pratiques", à la désignation de médiateurs ainsi qu'à l'échange des expériences sur les

travaux des institutions et le développement d'une coopération accrue entre l'Amérique latine, la région des Caraïbes et l'UE. L'objectif de ce projet consiste à soutenir le processus de renforcement des dispositifs de médiation et des dispositifs nationaux de protection des Droits de l'Homme d'Amérique latine et de la région des Caraïbes, conformément aux traditions démocratiques. 2.2 millions € ont été consacrés au soutien de 5 centres de réhabilitation pour les victimes de la torture en Amérique latine.

Le **soutien au processus de démocratisation** et au renforcement de l'Etat de droit a bénéficié à 6 projets pour un montant total de 3,6 millions €. 848.000 € ont été accordés à un projet visant à développer les activités du réseau ANDI (Children's Rights News Agency), qui regroupe cinq agences de presse mobilisées au service de la défense des droits de l'Enfant au Brésil ; le projet profitera directement aux organisations membres, aux étudiants, aux entreprises, aux professionnels des médias et aux organisations qui aident les enfants et les adolescents. En Argentine, un projet a bénéficié de 400.000 € en vue de promouvoir la participation des citoyens au processus de prise de décision et de favoriser le dialogue entre les organisations de la société civile et l'Etat dans cinq régions du pays. Il vise également à renforcer l'égalité des chances et à promouvoir la défense des Droits de l'Homme dans le contexte de la démocratisation.

Le soutien à l'appui de la **prévention des conflits** ainsi qu'à la **restauration de la paix civile** est l'une des grandes priorités de l'IEDDH. En 2001, celle-ci a soutenu 4 projets en Amérique latine et centrale, pour un montant de plus de 3.6 millions €. En Colombie, un projet d'un montant de plus de 1.3 million € vise à sauvegarder les droits fondamentaux des communautés d'Uraba, qui sont menacées de déplacement en raison du conflit qui déchire actuellement le pays. Deux autres projets en Colombie permettront, d'une part, de renforcer et de développer le travail de 900 médiateurs municipaux pour la protection et la promotion des Droits de l'Homme (560.000 €) et, d'autre part, de renforcer la société civile en tant qu'acteur clé dans la résolution du conflit armé en Colombie ; le projet essaiera de transformer la ville de Barrancabermeja en une région de paix (984.000 €). Enfin, au Guatemala, un projet vise à promouvoir une culture de paix et de réconciliation pour les communautés victimes du conflit civil dans 3 municipalités du département d'Alta Verapaz.

En 2001, l'IEDDH a soutenu la transition démocratique en envoyant une **mission d'observation électorale** de l'UE aux élections législatives tenues le 4 novembre 2001 au Nicaragua. Cette mission était composée d'une équipe principale de 6 membres, de 8 observateurs à long terme et de 36 observateurs à court terme au premier tour et de 30 observateurs à court terme au deuxième tour (998.915 €).

4.7.8.2. Egalité entre les hommes et les femmes

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes constitue un objectif transversal, systématiquement pris en compte dans l'élaboration des projets de coopération.

Deux projets qui s'adressent spécialement aux femmes en Amérique latine sont actuellement en cours d'exécution:

Panama - PROIGUALDAD : Le défi de l'égalité des chances pour les femmes
Contribution CE : 9.8 millions €

Mis en oeuvre depuis 4 ans, ce projet aura permis d'améliorer les conditions de vie des femmes panaméennes.

Avec l'appui de 31 institutions, 26% du secteur public et 74% de la société civile, PROIGUALDAD est parvenu à renforcer les organisations de femmes des milieux urbains et ruraux participant à cet ambitieux programme. Ces acteurs pourront continuer à promouvoir l'égalité des chances, une fois le projet terminé.

Des actions de sensibilisation à la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur public ont été poursuivies. Cette problématique a été mieux intégrée dans le système éducatif, à travers la formation de ressources humaines et le développement de méthodologies appropriées.

En outre, de nombreuses actions de communication ont été menées sur ce thème en 2001. L'écho qu'a rencontré la campagne multimédia menée au niveau national sur les stéréotypes sexistes¹³⁶ doit ici être relevé.

Paraguay - RED-CIDEM : La décentralisation au service de la femme
Contribution CE : 8.2 millions €

Dans le cadre du processus de transition à la démocratie au Paraguay, le projet « Red de Centros de Iniciativas y Desarrollo para la Mujer » se propose de renforcer l'organisation des femmes paraguayennes et de promouvoir leur participation active au développement. La Convention prévoit la création de 14 Centres dans différents départements du pays, dont 9 ont été installés au 31 décembre 2001.

En promouvant dans une municipalité pilote un plan de développement local prenant en compte des spécificités masculines et féminines, en appuyant les autorités départementales pour l'adoption de mesures destinées à l'application du « Plan national pour l'égalité des chances », chacune de ces structures joue un rôle fondamental dans le processus de décentralisation récemment engagé.

L'orientation de 12 000 personnes vers les organismes compétents, la formation de 4000 bénéficiaires, la contribution à l'élaboration, la promulgation, la diffusion et l'application de la loi 1600 contre la violence domestique ont complété ces actions. A la veille des élections municipales, des candidats de tous les partis ont signé une charte de bonne conduite et de solidarité intégrant comme priorité la promotion et la défense des droits de la femme. Les principaux apports de ce projet à l'émergence d'une confiance réciproque entre acteurs sociaux et institutions publiques ainsi qu'à la construction d'une nouvelle citoyenneté au Paraguay.

4.7.9. *Cohérence avec les politiques communautaires*

De manière générale, la philosophie de la coopération au développement avec les pays et régions de l'Amérique latine est cohérente avec les autres politiques communautaires. C'est le cas par exemple de la politique communautaire de la concurrence, qui favorise l'harmonisation des règles de libre concurrence, ou de la politique d'Eurostat qui est prêt à diffuser le savoir-faire de l'Union européenne à d'autres organisations régionales dont l'intégration est moins avancée. De même, la politique de recherche de la Communauté permet aux pays d'Amérique latine de répondre aux appels à propositions prévus au titre du volet international des programmes-cadre de recherche.

¹³⁶

<http://www.proigualdad.com>

Dans le domaine commercial, la cohérence est assurée par l'appui à des actions de coopération (séminaires de présentation) favorisant la diffusion du système des préférences généralisées (SPG) aux pays d'Amérique centrale ainsi qu'aux pays andins. De même, les actions de coopération régionale visant à renforcer l'intégration régionale et la constitution de marchés communs sont cohérentes avec la politique commerciale communautaire. Les accords commerciaux négociés ou en cours de négociation avec certains pays ou groupes de pays d'Amérique latine contribuent également à l'accroissement des échanges entre ces pays et l'Union européenne et, ainsi, à un développement économique et social partagé.

4.7.10. *Coopération avec d'autres donateurs*

La coopération entre la Commission et les autres organisations internationales est particulièrement étroite en Amérique latine. Ces institutions sont des partenaires essentiels de la politique de coopération européenne. Elles contribuent, au financement de projets d'intérêt commun, notamment en matière de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la Démocratie.

4.7.10.1. Banque Interaméricaine de Développement (BID)

Depuis 1997, la Commission européenne a contribué aux opérations financières de la BID à concurrence de 57 millions €. Actuellement, la Commission finance deux fonds fiduciaires importants administrés par la BID: le fonds spécial pour l'assistance technique (4 millions €) qui finance les missions d'experts nationaux des pays membres de l'UE chargés d'effectuer des études pour la préparation de projets de la BID et le fonds spécial pour les petites et moyennes entreprises (15 millions €) qui finance des opérations de micro-crédit pouvant aller jusqu'à 540.000 €. La Commission finance également l'Instituto de Desarrollo Económico y Social (INDES), un projet régional de soutien au développement de gestionnaires de projets dans le domaine de la santé en Amérique Latine.

Par ailleurs, la Commission soutient activement plusieurs groupes consultatifs (Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Amérique centrale – Reconstruction) présidés par la BID, dans le cadre desquels se réunissent les bailleurs de fonds internationaux, afin de coordonner leurs activités à l'égard du pays ou du groupe de pays concerné.

En plus de ces activités, un dialogue en matière de programmation entre les deux institutions a été lancé en 2001. Les services de la Commission (DG Relations extérieures et EuropeAid) se sont déplacés en octobre 2001 à Washington afin d'y rencontrer leurs homologues de la BID et d'avoir avec eux des échanges de vues approfondis sur la situation en Amérique latine, les priorités respectives de programmation, les possibilités éventuelles de coopération et les modalités d'amélioration de la collaboration.

A ce sujet, la Commission et la BID ont finalisé en 2001 le texte d'un Mémoire d'entente qui devrait constituer un cadre approprié pour l'approfondissement de la collaboration autour de quelques thèmes prioritaires définis en commun, à savoir la consolidation de la démocratie, la réduction de la pauvreté et l'équité sociale, l'intégration régionale et le développement des technologies de l'information. Il est prévu que les deux institutions signeront ce Mémoire d'Entente en mai 2002, à l'occasion du Sommet de Madrid.

En octobre 2001, une mission de la Commission européenne a visité le siège de la BID à Washington DC. A cette occasion, de nouvelles perspectives de coopération ont été identifiées dans le domaine du soutien aux micro-entreprises et aux projets régionaux. La Commission finance également l'Instituto de Desarrollo Económico y Social (INDES), un projet régional de soutien au développement de gestionnaires de projets dans le domaine de la santé en Amérique latine. Les pays où la coopération entre la BID et la CE devrait avoir le plus d'impact sont la Bolivie, le Brésil, l'Équateur, le Honduras, le Nicaragua et le Pérou.

4.7.10.2. Banque Mondiale

En juillet 2000, la CE a signé un accord de contribution au Fonds fiduciaire créé dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres très Endettés), géré par la Banque Mondiale et destiné aux pays d'Asie et d'Amérique latine. Sa contribution s'est élevée à 54 millions €, dont 45 millions sont destinés à financer des mesures d'allègement de la dette de la Bolivie (14 millions €), du Honduras (12 millions €) et du Nicaragua (14 millions €). Toutes les contributions aux pays d'Amérique latine ont été réglées en 2001.

Le programme de prêt des deux institutions s'inscrit dans un contexte de réforme politique et sectorielle. Le soutien budgétaire est souvent appliqué. La Banque Mondiale désigne ce type d'opération sous le nom de **prêt programmatique** – qui diffère des formes 'classiques' de prêt à projet ou de prêt d'ajustement. Les programmes doivent s'inscrire dans un horizon de 5 à 10 ans, et dans certains cas jusqu'à 16 ans. Un support budgétaire est également prévu pour les programmes sectoriels d'une durée de 2-3 ans.

4.7.10.3. Agence américaine pour le développement international (USAID)

La CE s'est engagée aux côtés de l'USAID dans le cadre du Nouvel agenda transatlantique (NTA) et Plan d'action conjoint. Des contacts réguliers existent au niveau des domaines d'intérêt commun: développement du secteur privé, renforcement des capacités institutionnelles, aide aux institutions démocratiques, Droits de l'Homme, décentralisation, etc. Une étude sur l'évolution des problèmes de développement de l'Amérique centrale a été menée par l'Institut des études ibéro-américaines de Hambourg et l'*Inter American Dialogue* de Washington, DC. Cette analyse – très bien reçue par l'USAID – propose un modèle d'intégration économique régionale et formule des propositions pour le renforcement démocratique des institutions, pour des progrès vers l'union douanière et monétaire, ainsi que pour la réforme des systèmes fiscaux et budgétaires des pays de la région.

4.7.10.4. Organisation des Etats Américains (OEA)

Durant l'année 2001, les Etats membres de l'UE ayant le statut d'observateurs permanents au sein de l'OEA, se sont réunis mensuellement pour discuter des questions intéressant l'Union et dialoguer avec les hauts responsables de l'OEA. L'OEA qui n'est pas une agence de financement et n'intervient qu'en partenariat avec d'autres organisations, a démontré une grande capacité de collecte de fonds (US\$ 36 pour US\$ 1 de subvention). Au cours d'une mission effectuée en octobre 2001, des échanges de vues ont eu lieu à propos de trois domaines d'activité: la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, domaine dans lequel l'OEA s'est montrée très efficace et collabore bien avec les autorités locales et les ONG; la promotion de la démocratie, et enfin la Commission Inter-Américaine de Contrôle de la Drogue. La coopération entre la CE et la CICAD a débuté, il y a 8 ans, par

l'attribution de subventions destinées à lutter contre le trafic des substances chimiques nécessaires à la production de la drogue.

4.7.10.5. Banque européenne d'investissement

Signataire d'accords-cadres avec 15 pays latino-américains, et acteur européen de premier plan dans la région, la BEI contribue au financement de projets d'investissement présentant un intérêt commun pour les pays de l'UE et d'Amérique latine. Partenaire de la Commission, elle est notamment intervenue dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des télécommunications, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des transports. En 2001, 365,20 millions € ont été consacrés à des opérations en Argentine, au Brésil, au Panama et au Mexique. Une mission de la CE a visité la Direction Amérique latine en juin 2001. Cette mission a identifié trois principaux domaines de coopération le capital-risque, le financement des petites et moyennes entreprises et l'augmentation des prêts de la BEI à des projets émanant du secteur privé.

Projets de la BEI signés en 2001

Pays	Titre du projet	Secteur	Montant (millions €)
Mexique	Vetrotex America	Industriel	15,91
Panama	Cable & Wireless Panama II	Télécom	54,23
Argentine	VW Argentina	Industrie	46,61
Argentine	Central Dock Sud	Energie	77,33
Brésil	COMGAS	Energie	46,80
Brésil	Vega Do Sul	Industrie	58,00
Brésil	Veracel Forestry	Agriculture	32,74
Brésil	Light Electricity distribution	Energie	33,58
Total			365,20

4.7.11. ECHO

En 2001, ECHO (l'Office d'Aide Humanitaire de la Communauté européenne) a accordé 35,05 millions € d'aide humanitaire aux pays latino-américains. Les deux champs d'intervention les plus importants sont la Colombie et El Salvador. En Colombie, ECHO intervient depuis 1997 en faveur des personnes déplacées au sein du pays à cause du conflit entre divers groupes armés et le gouvernement, surtout au cours de la période suivant immédiatement leur déplacement. Au Salvador, l'aide d'ECHO a permis de fournir des abris temporaires, l'eau propre, des systèmes sanitaires et des médicaments aux populations affectées par les deux tremblements de terre du début de l'année 2001.

D'autres interventions ont permis de répondre aux catastrophes naturelles en Bolivie, Paraguay, Pérou, Guatemala, Honduras et Nicaragua, ainsi qu'en faveur de la population déplacée dans le cadre du conflit du Chiapas au Mexique. En outre, ECHO a lancé dans le cadre de son programme DIPECHO une série de projets visant à mieux préparer les populations locales contre les catastrophes naturelles dans la Communauté andine et en Amérique centrale.

ECHO : Décisions financières 2001

Pays	Titre du projet	Montant (millions €)
Bolivie/Paraguay	Aide humanitaire en faveur des populations touchées par les inondations et la sécheresse en Bolivie et par la sécheresse au Paraguay	1,950
Colombie	Aide humanitaire en faveur des personnes déplacées de Colombie	10,000
El Salvador	Aide humanitaire en faveur des populations affectées par les tremblements de terre des 13/01 et 13/02/01	10,000
Guatemala/Honduras /Nicaragua	Aide humanitaire en faveur des populations affectées par la sécheresse en Amérique centrale	3,350
Mexique	Aide humanitaire en faveur de la population déplacée au Chiapas	1,800
Pérou	Assistance de première urgence en faveur des populations touchées par le tremblement de terre au Pérou	3,150
Communauté andine	Deuxième Plan d'action DIPECHO (mesures de préparation et prévention des catastrophes naturelles) pour la Communauté andine	1,800
TOTAL		32,050

4.7.12. *Monitoring en Amérique Latine*

La Commission a élaboré en 2000 un système de contrôle de l'amélioration des résultats basé sur la gestion du cycle des projets expérimenté en 2001 dans chaque zone géographique (ALA/MED/ACP/Balkans). Les premières données, encore provisoires, collectées grâce à ce nouveau système, ont permis de fournir des indications utiles sur l'état des projets gérés par chaque direction géographique et sur les améliorations qu'il convient d'y apporter. Le système sera généralisé à l'ensemble des activités de l'Office de Coopération et pleinement opérationnel en 2002.

En 2001, 80 projets ont été passés en revue dans 13 Etats latino-américains. La contribution de la Communauté à ces projets s'élevait à 381,9 millions €. 21% de ce total étaient destinés au secteur éducatif, le reste étant également réparti entre les autres secteurs analysés.

La note moyenne obtenue par ces projets s'élevait à 2,69 tandis que la note moyenne obtenue par l'ensemble des projets financés par la Communauté européenne dans le monde était de 2,5.

La notation des projets a été effectuée en fonction de critères variés, comme l'efficacité, l'efficience, les effets secondaires escomptés ou la prise en compte de la dimension environnementale. En Amérique latine, l'efficacité des projets a été jugée très satisfaisante. Néanmoins, le non-respect des délais et l'insuffisante prise en compte de la dimension environnementale ont été soulignés.

Il convient cependant de traiter ces résultats avec prudence, pour les raisons exposées dans le chapitre consacré au « *monitoring* ».

4.7.13. *Conclusions et perspectives*

Comme annoncé à l'occasion du Sommet de Rio, l'Union européenne est déterminée à développer avec l'Amérique latine un partenariat stratégique de long terme, qui devrait favoriser la défense, au niveau international, des intérêts communs d'ordre politique, social, économique et commercial.

Le développement d'une relation privilégiée entre l'Union européenne et l'Amérique latine nécessite le maintien et le renforcement du dialogue avec les groupes de Rio et San José ainsi qu'avec la Communauté andine, le Mercosur, le Chili et le Mexique. Il requiert également la satisfaction de certaines conditions, en particulier la consolidation des systèmes démocratiques et le renforcement de l'Etat de droit en Amérique Latine, en même temps que la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et l'intégration des groupes moins favorisés dans l'ensemble national. L'intégration des économies latino-américaines dans le système mondial de façon durable et leur participation au système commercial multilatéral exige aussi des efforts d'adaptation dans un contexte d'intégration régionale que l'Union européenne favorise. Avec le dialogue politique et la négociation commerciale, la coopération au développement constitue un outil essentiel au service de ces objectifs.

Les orientations de coopération poursuivies par l'Union européenne en 2001 ont contribué au renforcement de l'autonomie politique et économique de l'Amérique latine en renforçant en même temps les liens internes à l'Amérique latine et les rapports de partenariat avec l'Europe. Aussi, c'est dans ce sens que la Commission entend poursuivre son activité et continuer d'orienter son aide extérieure vers les pays et régions d'Amérique latine.

Le second Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes qui se tiendra à Madrid en mai 2002 devrait favoriser l'approfondissement dans la mise en œuvre des priorités de coopération déjà définies.

5. THÉMATIQUE: APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT ORIENTÉE VERS LES RÉSULTATS

5.1. Performances du pays et performances du projet

5.1.1. Introduction

Selon les estimations de la Banque mondiale, il faudrait un montant supplémentaire de 50 milliards USD par an pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire (ODM). Les engagements pris à Monterrey en mars 2002, prévoyant l'augmentation des niveaux de l'APD, sont un important pas en avant dans la quête du développement durable à l'échelle mondiale. Le consensus de Monterrey lie explicitement l'efficacité de l'aide à l'appropriation nationale de politiques adéquates et à la bonne gouvernance, en promettant d'augmenter l'aide aux pays qui présentent de bonnes performances.

Or, comment pouvons-nous nous assurer que cet argent supplémentaire, et l'assistance au développement en général, conduisent effectivement à des résultats concrets sur le terrain? Comment pouvons-nous être sûrs que nos efforts contribuent graduellement à garantir la prospérité et la sécurité pour tous?

Ce sont des questions auxquelles il n'est pas facile d'apporter des réponses. Un fait surprenant est que, dans la plupart des pays en développement, les **données** sur la pauvreté sont non seulement insatisfaisantes, mais souvent aussi inexistantes, obsolètes, peu fiables ou tout simplement ne sont pas utilisées comme outils pour la préparation des décisions politiques. Les membres de la communauté de développement (composée des donateurs, des gouvernements et de la société civile) ont trop souvent omis d'examiner les résultats de leurs politiques et de leurs financements au cours des dernières décennies.

La présentation de rapports sur les engagements financiers ne suffit pas. Les donateurs doivent pouvoir rendre des compte à leurs partenaires et assumer la responsabilité des **changements** concrets engendrés dans les vies des populations pauvres par l'effort collectif des acteurs du développement.

La Commission est en train de réorienter son assistance au développement vers une approche davantage axée sur les résultats. Cet engagement en faveur d'une **gestion pour des résultats et en fonction des résultats** a été formellement énoncé en 2000 dans la Communication de la Commission concernant l'aide extérieure de la Communauté européenne ainsi que dans les déclarations et le plan d'action en découlant.

Le présent chapitre présente les **deux approches principales** développées récemment pour mesurer les résultats. Les résultats des efforts de tout donateur individuel ne peuvent être directement mesurés qu'au niveau des projets et programmes menés par un donateur unique. Les opérations de plus grande envergure, impliquant plusieurs donateurs ainsi que le gouvernement du pays bénéficiaire et d'autres acteurs produiront certes des résultats, obtenus grâce aux efforts conjoints, mais ceux-ci ne pourront pas être attribués à l'un ou l'autre membre de l'équipe ("attribution gap"). La première approche montre par conséquent comment suivre des résultats collectifs au niveau des secteurs et des pays en utilisant des indicateurs approuvés par toutes les parties prenantes. La deuxième partie de ce chapitre présente

une approche permettant de mesurer et de suivre les résultats atteints par des projets, c'est-à-dire leurs effets et les changements éventuels qu'ils ont entraînés dans la vie des bénéficiaires.

Ce chapitre décrit des travaux qui sont en cours et présente le stade actuellement atteint dans la gestion des résultats. Les approches mentionnées ne sont pas encore finalisées, et certaines de leurs composantes n'ont pas encore été entièrement testées. La Commission conçoit ce chapitre comme une invitation au lecteur de participer à une réflexion sur les moyens efficaces et fiables à mettre en oeuvre pour mesurer l'impact de notre assistance extérieure sur le développement durable dans le monde.

5.2. Suivi des résultats : Performances des pays

L'introduction des **Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté** (CSLP) en 1999, dont l'un des cinq principes majeurs est l'orientation vers les résultats, et la définition des **Objectifs de développement du Millénaire** (ODM), approuvés par 189 pays en septembre 2000, ont donné un nouvel élan à la volonté d'accorder davantage d'attention aux résultats. Comme l'ont montré un grand nombre d'études, un suivi concret et plus fortement orienté vers les résultats des performances d'un pays en matière de croissance économique et de réduction de la pauvreté est justifié par la nécessité d'améliorer :

du côté des pays en développement :

- **L'appropriation nationale.** Le fait d'assumer la responsabilité de la réalisation de leurs objectifs en termes de réduction de la pauvreté donne aux gouvernements bénéficiaires plus de latitude pour définir leurs propres stratégies et politiques à cette fin.
- **La responsabilité nationale.** Dans les pays qui élaborent une stratégie de réduction de la pauvreté, cette évolution des donateurs d'une approche de suivi des politiques et activités vers une approche participative orientée vers les résultats est essentielle pour pouvoir soutenir le développement de la responsabilité au niveau national.
- **Le processus d'élaboration des politiques.** L'analyse des résultats sur le terrain devrait conduire à des réorientations politiques et à enrichir le dialogue politique.

et du côté des donateurs :

- **la responsabilité des donateurs vis-à-vis de leurs partenaires.** La présentation de rapports sur les engagements financiers ne suffit pas. Les donateurs doivent rendre des comptes et être responsables vis-à-vis de leurs partenaires des changements concrets engendrés dans les vies des populations pauvres par l'effort collectif des acteurs du développement.
- **la coordination entre les donateurs.** La focalisation sur les résultats atteints par chaque pays devrait permettre de mieux coordonner l'évaluation des performances des donateurs. Ici également, les CSLP devrait constituer le cadre pour cette coordination dans les pays concernés.

Deux importants domaines de travail illustrent bien cette évolution de la Commission vers une approche d'aide au développement davantage orientée vers les résultats : les documents de stratégie par pays et l'appui macro-économique aux pas ACP.

5.2.1. Documents de stratégie par pays orientés vers les résultats

Dans le cadre du processus de programmation, la Commission développe actuellement des lignes directrices pour son personnel en vue de l'introduction d'indicateurs du développement dans les stratégies par pays. Comme la plupart des donateurs sont encore à un stade très précoce de ce travail conceptuel sur les indicateurs de développement, la Commission coopère étroitement avec les États membres, le CAD de l'OCDE et d'autres donateurs pour l'élaboration de ces lignes directrices.

Un groupe de travail conjoint, comprenant les États membres, le CAD de l'OCDE et divers services de la Commission, a été mis en place. Il a tenu sa première réunion en mars 2002. Son objectif est d'examiner la possibilité pour les donateurs d'adopter une approche concertée, incluant des principes et une typologie communes pour leurs exigences en matière de suivi, afin de réduire la charge imposée aux pays bénéficiaires. La base de ce travail est constituée les *Lignes directrices préliminaires pour la définition d'indicateurs de développement* préparées par la Commission. C'est un "travail progressif" et ses résultats seront intégrés au fur et à mesure au processus de programmation et de révision de la Commission. Il a été chaleureusement accueilli par les États membres et le CAD de l'OCDE.

Les *Lignes directrices préliminaires* commencent par définir des principes et une typologie et présentent deux niveaux auxquels les donateurs peuvent utiliser des indicateurs basés sur les résultats pour suivre les performances d'un pays.

5.2.1.1. Typologie

Les indicateurs doivent être classés selon une typologie claire. La classification suivante est proposée afin d'assurer la cohérence avec les travaux antérieurs :



- **Les indicateurs d'intrant** mesurent les ressources financières, administratives et réglementaires (souvent appelées "processus") fournies par le gouvernement et les donateurs. Il est nécessaire d'établir un lien entre les ressources utilisées et les résultats obtenus afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

P. ex. : Part du budget consacrée aux dépenses d'éducation, abolition du port obligatoire d'uniformes scolaires.

- **Les indicateurs d'effet** mesurent les conséquences immédiates et concrètes des mesures exécutées et des ressources utilisées.

P. ex. : Nombre d'écoles construites, nombre d'enseignants formés

- **Les indicateurs de résultat** mesurent les résultats au niveau des bénéficiaires.

P. ex. : Taux de scolarisation, pourcentage de filles parmi les enfants inscrits en première année d'école primaire

- **Les indicateurs d'impact** mesurent les conséquences de ces résultats. Ils mesurent la réalisation des objectifs généraux en termes de développement national et de réduction de la pauvreté

P. ex. : Taux d'alphabétisation, taux de chômage

Ces différents types d'indicateurs sont tous importants pour les décideurs politiques, c'est-à-dire pour les gouvernements nationaux. Mais ils ne revêtent pas tous la même importance pour les donateurs, qui devraient plutôt se concentrer sur les résultats des politiques nationales qu'ils soutiennent.

Les conclusions de l'exercice pilote sur la réforme de la conditionnalité¹³⁷ ont clairement montré la nécessité, pour les donateurs, d'insister tout particulièrement sur les indicateurs de résultat. Cependant, le fait d'améliorer les pratiques passées, qui se concentraient de préférence sur les indicateurs d'intrant ou d'effet, ne garantit nullement une amélioration des services. On peut citer des exemples où des augmentations du budget ou même du nombre des centres de santé se sont accompagnées d'une baisse de la fréquentation de ces centres. Les indicateurs d'impact mettent longtemps à réagir, sont compliqués à mesurer et dépendent d'un grand nombre des facteurs autres que la politique gouvernementale. La focalisation sur les indicateurs de résultat devrait permettre de renforcer l'appropriation par les gouvernements des politiques qu'ils doivent mener afin d'atteindre ces résultats.

L'accent mis sur ces indicateurs pourrait aussi renforcer la crédibilité de l'assistance au développement, tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays donateurs.

5.2.1.2. Principes

Définition des indicateurs

- (1) Il est nécessaire que chaque pays et ses principaux donateurs se mettent d'accord sur l'utilisation des mêmes indicateurs (de résultats) pour évaluer les performances du pays. Dans les pays concernés, cela devrait se faire dans le cadre du système de suivi du CSLP.
- (2) Il est utile de ventiler les indicateurs, par exemple selon les critères suivants
 - Genre
 - Secteur public/privé
 - Situation géographique (en distinguant en particulier les régions les plus pauvres)
 - Rural / urbain
 - Niveau de revenu (bien que cela soit rarement possible) et principales sources de revenus

¹³⁷ Mené au Burkina Faso par la Commission européenne dans le cadre du PSA en coopération avec 12 autres donateurs.

Dans tous les cas, le degré de ventilation devrait être spécifié lors de la définition des indicateurs. Cette ventilation permet de mieux focaliser l'attention sur les populations cibles dans les politiques de développement et de réduction de la pauvreté.

- (3) Il est préférable de restreindre la liste à un nombre limité d'indicateurs essentiels. Une multitude d'indicateurs de toutes sortes crée de grandes difficultés d'interprétation. Cela empêche aussi de se concentrer sur l'essentiel. Les indicateurs choisis doivent alors être définis clairement et sans ambiguïté (p. ex. pour la vaccination, spécifier de quels vaccins il s'agit, qui est la population cible, etc.).
- (4) La mesurabilité est un critère essentiel lors de la sélection des indicateurs. Cette question n'est pas à confondre avec la qualité des systèmes de données existants (ce point sera discuté plus loin). Lors de la définition de chaque indicateur il importe de considérer le temps et les ressources requis pour collecter les données et la fréquence à laquelle il serait possible de les obtenir. Il se peut qu'un indicateur soit techniquement mesurable tous les ans, mais qu'en pratique il se modifie seulement à moyen ou long terme. L'évolution d'un tel indicateur est alors influencé par les politiques mises en œuvre dans les années précédentes et sa valeur pour mesurer l'effet des politiques actuelles peut donc s'avérer limitée.
- (5) Il est souvent important d'exprimer les données statistiques pour les indicateurs non seulement en pourcentages, mais aussi en valeurs absolues, pour permettre à l'analyse d'exclure les erreurs dues aux incertitudes lors de l'estimation de la population totale. Il est également préférable de travailler sur des tendances plutôt que sur des données isolées. Par conséquent, il est important de revoir les bases de données existantes lors de la sélection des indicateurs. Les données devraient être disponibles pour les cinq dernières années. Si cela n'est pas possible, il faut peut-être une justification spéciale pour cet indicateur.

Fiabilité et qualité des données

- (6) Il convient d'être attentif à la fiabilité et à la représentativité des données sur lesquelles se basent les indicateurs. En cas de doute, il est préférable d'utiliser un substitut, c'est-à-dire un indicateur indirect, plus facile à mesurer et donnant une bonne approximation pour d'autres indicateurs plus difficiles à mesurer. Il est alors essentiel d'adopter une approche évolutive, avec des contrôles réguliers de la validité des indicateurs par rapport à l'objectif qu'ils sont sensés évaluer.
- (7) Souvent un soutien doit être apporté au début pour vérifier la qualité des données et aider le gouvernement à améliorer la fiabilité et accélérer le traitement des données (les systèmes existants sont souvent excessivement compliqués et lents). L'objectif de ce soutien devrait être de renforcer le système national. L'expérience montre que cette prestation de soutien ne nécessite généralement pas de grandes sommes d'argent et que les progrès peuvent être rapides sur les données essentielles. Il sera important de développer la collaboration avec Eurostat pour renforcer les capacités en matière de statistiques.

Fixation de valeurs cibles pour les indicateurs

- (8) Le gouvernement du pays fixera les valeurs cibles pour les indicateurs de manière à ce qu'elles soient cohérentes avec les tendances récentes et les orientations politiques. Elles devraient être discutées avec les donateurs qui prévoient d'aider le pays. Le gouvernement devrait définir les valeurs cibles au moins pour la période couverte par le CSLP, s'il y en a un ou, s'il n'y en a pas, pour les trois prochaines années.
- (9) La discussion des valeurs cibles doit faire face à deux difficultés: un optimisme excessif (souvent associé au fait que les indicateurs sont utilisés comme slogan plutôt que comme outil d'aide à la décision) ou une prudence excessive (dénotant un manque d'ambition). La meilleure façon d'éviter ces deux excès est de suivre un processus transparent à l'intérieur du pays, faisant participer la société civile et le Parlement aux discussions conduisant à la définition des indicateurs et à leur suivi. Cette transparence leur confère aussi une plus grande visibilité et contribue à renforcer le respect des obligations de responsabilité dans le pays.

Analyse de l'évolution des indicateurs

- (10) L'analyse de l'évolution des performances des pays ne devrait jamais être réduite à une interprétation mécanique des indicateurs. Elle devrait toujours être effectuée dans le cadre d'un dialogue politique approfondi avec le gouvernement, tenant compte des facteurs internes et externes.
- (11) Il importe de garder à l'esprit que le fait de se concentrer sur un nombre limité d'indicateurs, en particulier lorsque les performances mesurées à l'aide de ces indicateurs sont utilisées par les donateurs pour déterminer le niveau de leur aide financière, peut entraîner des déformations de l'information ou des biais dans le choix des priorités politiques. L'effet stimulant de l'ensemble des indicateurs doit être inclus dans le dialogue politique entre le gouvernement et les partenaires donateurs.

5.2.1.3. Suivi des performances du pays

Les lignes directrices préliminaires proposent deux groupes d'indicateurs qui devraient être suivis dans les programmes de la Commission au niveau des pays.

Au niveau général, et dans tous les pays où travaille la Commission, il conviendrait de suivre une gamme limitée d'indicateurs (annuellement ou à moyen terme) afin d'acquérir une vue globale des progrès accomplis vers la réalisation des ODM. Ceux-ci devraient être choisis parmi les 48 indicateurs les plus pertinents associés aux ODM, plus un petit nombre d'indicateurs clés, mesurables annuellement, afin de pouvoir établir un rapport annuel sur les progrès du pays. Ces indicateurs supplémentaires incluraient des indicateurs d'intrants (qui ne font pas partie du cadre de suivi des ODM), p. ex. des indicateurs pour mesurer le soutien financier fourni à des secteurs spécifiques par le gouvernement et par les donateurs. Ce groupe comprendrait aussi des indicateurs de résultats changeant rapidement. Les lignes directrices préliminaires suggèrent que ce lot minimum d'indicateurs, une fois approuvé, devrait être suivi systématiquement dans tous les documents de stratégie par pays afin de permettre des comparaisons.

Le suivi systématique de ce lot d'indicateurs, comprenant des indicateurs de résultats mesurables annuellement et des indicateurs d'intrants au niveau du pays, permettra à la Commission de garder à l'œil l'évolution des secteurs, même si elle-même n'y joue pas un rôle actif. Ces informations serviront à la préparation des décisions lors de la révision des documents de stratégie par pays.

Au niveau sectoriel, dans les secteurs de concentration des DSP, une gamme plus large d'indicateurs doit être suivie. Ces indicateurs devraient faire partie d'un lot plus complet d'indicateurs utilisés à des fins de gestion et de contrôle des responsabilités par les ministères concernés du pays. Bien qu'elles ne soient pas aisément mesurables au moyen d'indicateurs généraux et quantifiés, les orientations politiques et les mesures réglementaires du gouvernement devraient être suivies également.

Dans tous les cas, les indicateurs suivis par la Commission sont basés sur les **processus nationaux** qui se déroulent dans le pays (CSLP pour les pays concernés). C'est un processus d'échange réciproque d'influence et d'expérience, ainsi qu'un précieux outil pour la discussion des questions politiques et le renforcement de la responsabilité du gouvernement à l'intérieur du pays.

5.2.2. *Aide budgétaire pour la lutte contre la pauvreté*

Un second exemple de l'approche orientée vers les résultats est l'aide budgétaire accordée pour les processus de CSLP. Jusqu'à présent, elle ne concerne que les pays ACP. Une approche analogue est en train d'être intégrée à d'autres programmes (ALA, MEDA), là où cela s'avère approprié. Dans les pays ACP, la Commission européenne applique une approche innovatrice, liant directement les montants de l'aide au niveau de performance du pays dans les secteurs sociaux (principalement santé et éducation) et dans la gestion des finances publiques. Elle s'appuie pour cela sur des indicateurs de performance (p. ex. part des dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation, taux de scolarisation, fréquentation des centres de santé, taux de vaccination des enfants, etc.) et sur des discussions intensives avec le gouvernement sur le degré de réalisation des objectifs qu'il s'est lui-même fixé. La réalisation de ces objectifs lui assure l'intégralité du financement, leur non-réalisation réduit le montant du financement.

Ainsi, le gouvernement reçoit des ressources pour établir un budget lui permettant de mieux fournir des services sociaux essentiels et est aussi encouragé à agir en conséquence. Comme ces objectifs reflètent des accords conclus entre le gouvernement et la communauté des donateurs, ils ont plus de poids. Et comme la Commission est l'un des principaux donateurs, les priorités de la Commission devraient se refléter dans ce dialogue. Et comme les objectifs en question découlent d'un CSLP national, ils ont plus de chances d'être effectivement mis en œuvre que des conditions imposées de l'extérieur.

14 sur 30 pays ACP qui bénéficient actuellement d'une aide budgétaire de la Commission appliquent déjà cette approche (14 autres pays sont en train de s'entendre sur un ensemble d'indicateurs). Cette analyse est basée sur les 30 propositions de financement d'aide budgétaire pour la lutte contre la pauvreté qui ont été adoptées en 2000 et 2001, pour un montant total de 875 millions €.

5.2.2.1. Nouvelles orientations déduites de l'exercice pilote au Burkina Faso

À la lumière des résultats de l'exercice pilote conduit au Burkina Faso¹³⁸ entre 1996 et 2000 sur la réforme de la conditionnalité, la Commission a défini de nouvelles orientations et de nouveaux mécanismes pour ses programmes d'aide budgétaire à la lutte contre la pauvreté. Leur objectif est d'accroître l'efficacité de l'aide en améliorant l'appropriation, en simplifiant les déboursements et en renforçant la coordination entre les donateurs.

Les nouvelles orientations et les nouveaux mécanismes issus de l'exercice pilote mené au Burkina Faso visent à augmenter la **viabilité** des réformes à long terme, à améliorer leur **appropriation** par le gouvernement et à développer la **coordination** entre les donateurs.

Les principaux changements concrets dans l'aide budgétaire de la CE résultants de ces nouvelles orientations sont le passage de la traditionnelle conditionnalité de processus à l'évaluation des performances sur la base de résultats, à des déboursements variables basés sur les résultats atteints et à une meilleure coordination avec d'autres donateurs dans le cadre du CSLP.

Le degré de mise en œuvre de la nouvelle approche varie d'un pays à l'autre, en fonction du stade atteint dans le processus de CSLP et en partie aussi en fonction des données disponibles. Cependant les débats sur la coordination des donateurs et sur les indicateurs de performance sont étroitement liés au processus de CSLP.

5.2.2.2. Réforme de la conditionnalité

Les nouvelles orientations de la CE en matière de conditionnalité se concentrent sur un nombre limité de conditions clés. Les conditions traditionnelles de processus devraient être graduellement remplacées par l'évaluation des performances sur la base d'indicateurs de résultats, laissant au gouvernement plus de latitude pour décider de ses propres politiques.

Deux conditions principales restent associées à la signature de l'accord de financement et au versement des tranches successives. Ces conditions figurent dans toutes les propositions de financement de 2000 et 2001 :

- Signature/mise en œuvre satisfaisante d'un accord avec le FMI (Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance) et parfois avec la Banque mondiale. Cela devrait signifier que le pays dispose d'un cadre macro-économique solide.
- Progrès dans le processus de CSLP

C'est pourquoi les programmes de la CE sont étroitement liés à la conditionnalité du FMI (et parfois de la Banque mondiale).

Sur un échantillon de 30 pays, les propositions pour 15 pays ne contiennent pas de conditionnalité de processus supplémentaire et pour 7 pays elles incluent des

¹³⁸ Cet exercice pilote a été mené par la CE avec le soutien de 9 donateurs bilatéraux et du FMI, du PNUD et de la BM dans le contexte du Partenariat stratégique pour l'Afrique (PSA). Ses résultats sont résumés dans le "Bilan : Test sur la réforme de la conditionnalité", juillet 2000.

conditionnalités de processus seulement dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Le passage à une évaluation des performances axée sur les résultats a été beaucoup plus efficace dans les secteurs sociaux (principalement santé et éducation) que dans celui de la gestion des dépenses publiques. Les difficultés posées par l'identification d'indicateurs de résultats dans ce domaine sont la raison principale de cette lenteur.

Quelques pays ont des conditionnalités dans d'autres domaines que la santé, l'éducation, la gestion des finances publiques et le cadre macro-économique (par exemple : transport, justice ou intégration régionale).

5.2.2.3. Évaluation des performances axée sur les résultats

Les nouvelles orientations de l'aide budgétaire de la CE impliquent une focalisation accrue sur les résultats lors de l'évaluation des performances des pays. Cette focalisation est renforcée par la démarche consistant à lier graduellement l'aide financière à des évaluations de performances basées sur des indicateurs de résultats.

3 étapes principales doivent être franchies avant qu'il ne soit possible de baser le déboursement sur l'analyse des indicateurs de performance :

- Accord entre le gouvernement et la Commission sur un ensemble limité d'indicateurs de résultats, sur lesquels sera basée l'évaluation, et définition claire de la manière d'en assurer le suivi.
- Confiance dans l'existence d'un système fiable pour la collecte des données relatives aux indicateurs convenus et, en cas de besoin, fourniture d'une assistance pour l'amélioration de ce système par des mesures de développement des capacités et par l'apport d'une aide financière initiale.
- Décision du gouvernement sur les valeurs cibles de ces indicateurs, sur la base des tendances antérieures et des orientations politiques.

Les pays peuvent être classés en trois groupes, en fonction du degré d'avancement du programme de la CE sur cette voie : les pays les plus avancés, les pays intermédiaires et les pays les moins avancés.

Pays les plus avancés

Dans les pays les plus avancés, un accord antérieur sur un ensemble limité d'indicateurs de performance conduit à l'utilisation de ceux-ci pour déterminer le déboursement consécutif d'une tranche variable du programme. Il y a donc une tranche fixe, liée à une solide politique macro-économique (existence d'un programme FMI), et une tranche variable liée à l'évaluation des performances. Dans la plupart des pays, cette tranche est divisée en deux sous-tranches. L'une est liée à la gestion satisfaisante des finances publiques (évaluée à l'aide d'indicateurs de performance) et l'autre à l'évolution de l'ensemble des indicateurs de performance convenus par rapport aux cibles fixées par le gouvernement.

Les indicateurs sur lesquels sont basés les déboursements sont une combinaison d'indicateurs d'intrant, d'effet et de résultat. Les indicateurs les plus couramment utilisés sont les suivants:

Gestion des finances publiques / gestion budgétaire

- Part du budget gouvernemental atteignant les structures les plus périphériques
- Budget alloué aux secteurs sociaux et dépenses réelles
- Différence de coûts unitaires entre les achats du secteur public et les prix du marché

Santé

- Fréquentation des services de santé primaire
- Couverture des services de consultations prénatales
- Taux de vaccination (DTP3, BCG et rougeole)
- Coûts des soins médicaux de base

Éducation

- Taux de scolarisation net / brut (garçons/filles) la première année de l'école primaire
- Pourcentage d'enfants passant du cycle scolaire primaire au cycle secondaire
- Taux moyen d'élèves par enseignants
- Taux moyen d'élèves par classe
- Taux moyen de livres par élève
- Coûts de l'accès à l'éducation primaire (privée / publique) pour la famille

Le processus d'évaluation des performances sur la base de ces indicateurs diffère en fonction du pays. Dans tous les cas, le gouvernement est prié de fournir une analyse des résultats atteints et de signaler éventuellement les facteurs d'influence externes, afin de permettre une évaluation des performances du pays sur une base saine et non mécanique. La discussion des résultats de la mesure des indicateurs s'effectue avec la participation des ministères compétents du gouvernement, de la CE et parfois d'organisations représentant les bénéficiaires ou d'autres donateurs. Il est possible de décider d'exclure un indicateur en cas de "force majeure" ou dans des circonstances exceptionnelles.

La méthode suivante est appliquée dans tous les pays :

- Si la cible convenue est atteinte ou si un progrès considérable a été accompli, on marque 1 point.
- Si la cible convenue n'est pas atteinte, mais si un progrès positif est constaté, on marque 0,5 point.
- Si le développement est négatif ou pas assez positif, on marque 0 point.
- Le total de ces points mesure le niveau de performance atteint.

Le calcul du niveau de déboursement est fonction de ce niveau de performance atteint. La valeur de la tranche variable liée à l'évaluation des performances est en moyenne de 22% de l'enveloppe totale du programme (dont 38% et 62% sont liés respectivement aux performances dans la gestion des finances publique et dans les secteurs publics).

5.2.2.4. Conclusion

Les nouvelles orientations pour la conditionnalité de l'aide budgétaire de la CE ne peuvent pas encore être évaluées en termes de résultats. Néanmoins, une revue du processus et de la méthodologie est en cours. Ces aspects soulèvent quelques questions majeures qui méritent d'être prises en considération par tous les donateurs:

- Une focalisation accrue d'autres donateurs sur des indicateurs de résultats renforcerait l'attention accordée par les gouvernements aux résultats de leurs politiques.
- La définition d'un cycle clair pour le CSLP, y compris un calendrier annuel pour les mesures et évaluations des indicateurs de performance améliorerait le lien entre l'appui des donateurs et le processus de CLSP.
- La combinaison de la conditionnalité de processus traditionnelle à l'évaluation basée sur des résultats est incohérente et est à éviter.

5.2.3. Démarche future

Deux aspects principaux sont d'une importance cruciale pour que la décision de la Commission d'appliquer une approche orientée vers les résultats puisse porter des fruits.

Le premier concerne la nécessité de soutenir le renforcement du système national de statistique. Cela peut se faire en collaboration avec Eurostat et devrait inclure une coordination accrue avec d'autres donateurs.

Le second est de parvenir à une meilleure collaboration avec les États membres et d'autres donateurs, aussi bien au niveau du siège central que dans les pays partenaires. Cela implique un meilleur échange d'informations, l'entente sur une approche conjointe et une plus grande volonté de coordonner le suivi et la présentation des rapports concernant les systèmes nationaux.

5.3. Résultats du projet : Suivi axé sur les résultats

5.3.1. Contexte

La notion de suivi a fait l'objet d'un grand nombre de définitions différentes. Elle peut être décrite en tant que suivi des performances, suivi de la gestion ou suivi du projet. Dans tous les cas, il doit s'agir d'un processus mené rapidement, efficacement et en temps opportun, en vue de fournir des informations régulières sur la progression des activités. Le suivi est un mécanisme régulier d'observation, impliquant la préparation et la présentation de rapports sur la situation actuelle et des évaluations analytiques de l'évolution d'un projet. Il se charge principalement de mesurer les résultats effectivement atteints et de les comparer aux résultats prévus. Il permet de prendre des décisions ciblées au niveau de la gestion du projet afin de :

- procéder à des ajustements nécessaires avec le moins de perturbation possible
- assurer que les projet suivent leur cours et atteignent leurs objectifs.

Le suivi de la mise en œuvre des projets ou de toute autre activité peut être fait sur une base quotidienne ou hebdomadaire, par exemple par un chef de projet qui doit garder une bonne vue d'ensemble des performances du projet. Ce travail a principalement pour but de surveiller la transformation des intrants en effets et est effectué par l'équipe de direction du projet elle-même, supervisée par l'organisme dont elle relève et par les délégations extérieures de la CE.

Le système **de suivi basé sur les résultats**, décrit ci-après, évalue les performances d'un projet ou d'un programme ainsi que ses implications plus larges (sans les analyser en profondeur). Ce système procure à la Commission des conseils indépendants d'experts externes sur son portefeuille de projets. Le système utilisé dans les régions ALA/MED/ACP et les Balkans depuis 2000 (tel que décrit ci-après) est analogue, mais distinct du système employé dans les NEI (Tacis) depuis 1993. L'harmonisation des deux systèmes est prévue pour 2002. En appliquant une approche cohérente, la Commission disposera de données comparables pour toutes les régions où elle fournit une assistance extérieure.

Pour le moment présent, le suivi de la mise en œuvre relève généralement de la responsabilité du service gouvernemental concerné et de la délégation de la CE. En outre, pour évaluer les résultats des projets, ceux-ci sont examinés à intervalles réguliers par une équipe de suivi indépendante.

5.3.2. *Système de suivi des projets de développement axé sur les résultats*¹³⁹ - Description

En 2000, la Commission a conçu un système amélioré de suivi axé sur les résultats pour les régions ALA/MED/ACP et les Balkans, qui est intégré au système de gestion du cycle de projet de la Commission. Ce système a été testé et amélioré au cours de l'année 2001.

L'objectif principal est de collecter sur le terrain des informations sur les résultats des projets et de rendre compte des progrès accomplis. Le système fournit une **vue d'ensemble de l'avancement des projets vers des résultats** aussi bien aux délégations extérieures qu'à l'Office. Il n'est pas destiné en premier lieu aux structures responsables du projet, qui ont besoin d'informations plus détaillées pour leur gestion quotidienne, bien qu'il puisse évidemment leur être utile ainsi qu'aux ministères et gouvernements partenaires.

Le système implique de courtes visites des projets sur le terrain, effectuées par des experts **externes** expérimentés. Ceux-ci remplissent des formulaires standardisés estimant **l'efficience, l'efficacité, l'impact, la pertinence et la viabilité probable** des projets et programmes. Pour assurer la cohérence à l'intérieur du système, chaque critère est minutieusement défini, conformément à la méthodologie existante, puis est subdivisé en composantes que l'expert doit considérer soigneusement avant de leur attribuer une note. Les experts externes ont des connaissances et expériences sectorielles et géographiques variées. Ils travaillent en petites équipes constituées de manière appropriée. Leurs tâches comprennent l'analyse de documents et la conduite

¹³⁹

Excepté pays TACIS

d'interviews avec des représentants de toutes les parties prenantes d'un projet donné, y compris les bénéficiaires finaux. Ils notent des données clés, telles que le budget du projet, mais ne procèdent pas à un audit, ni à un suivi financier approfondi. Les rapports, les opinions des gestionnaires et les documents de base du projet sont enregistrés dans la base de données centrale, qui est un outil essentiel d'information et de gestion.

La procédure de suivi est appliquée aux projets en cours (opérationnels depuis six mois et devant durer au moins six autres mois) ayant une certaine taille minimum (environ 1 million €). Jusqu'à la fin de 2001, environ 500 projets représentant une valeur totale de 4,7 milliards € avaient fait l'objet d'un suivi dans les régions ALA/ACP/MED et les Balkans. Il a été possible, durant la phase de conception et de test de suivre certains projets à deux reprises, et c'est pourquoi le nombre de rapports est supérieur à 500.

5.3.3. *Premiers enseignements tirés de la phase de conception et de test*

La phase de conception et de test s'étant achevée à la fin de janvier 2002, de **premiers enseignements** ont été tirés sur ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré. Ces enseignements sont à considérer avec **prudence**, étant donné que l'échantillon des projets examinés était relativement petit par rapport au volume total de l'aide. En outre, certains instruments, tels que l'aide budgétaire, n'ont pas été suivis.

Les performances des projets/programmes varient en fonction de la taille, de la région et du secteur. Une première conclusion générale est qu'**en moyenne** les projets évalués progressaient "**conformément aux plans ou même légèrement mieux**". L'échelle de performance utilisée était de 1 à 4, et la moyenne non pondérée obtenue était de 2,5. Les moyennes des points attribués aux divers critères se situaient entre 2,51 et 2,67.

Deux observations majeures ont été les suivantes :

- Comme on pouvait s'y attendre, les projets dont les objectifs et stratégies sont clairs et bien formulés accusent de meilleures performances que ceux dont les objectifs et stratégies sont mal formulés.
- Des lignes directrices communes pour le suivi de la mise en œuvre (information quotidienne pour la direction du projet et pour la délégation) et d'autres instruments fondamentaux de gestion sont susceptibles d'améliorer l'efficacité des projets et programmes.

5.3.3.1. Premiers enseignements tirés en fonction des critères

Dans la section suivante, les meilleures pratiques sont mises en évidence dans les casiers ombrés.

Les cinq critères examinés dans les évaluations sont : pertinence, efficacité, impact et viabilité.

Moyennes des appréciations pour les principaux critères par région¹⁴⁰

	Moyennes des appréciations par région					Moyennes des appréciations, tous les projets
	Asie	ACP	Balkans	AL	Med	
Pertinence	2,72	2,57	2,17	2,70	2,21	2,57
Efficience	2,63	2,53	2,25	2,53	2,40	2,51
Efficacité	2,93	2,64	2,33	2,86	2,27	2,67
Impact	2,83	2,59	2,33	2,71	2,25	2,59
Viabilité	2,73	2,51	2,33	2,68	2,39	2,55

Pertinence et conception (moyenne 2,57) : Les projets étaient généralement pertinents et les intrants adéquats, mais leur conception constituait souvent une faiblesse majeure. Les projets réussis étaient souvent ceux qui étaient clairement adaptés au contexte national ainsi qu'aux besoins et demandes existants des acteurs concernés. De mauvaises performances dans ces domaines étaient associées au manque d'une solide étude d'identification ou d'évaluation des besoins pour identifier clairement les circonstances et les problèmes des bénéficiaires visés.

Mali: Programme d'appui à la politique culturelle du Mali - 8 ACP MLI 14

Secteur: Culture et loisirs

Le Mali, l'un des pays les plus pauvres du monde, possède un riche patrimoine culturel et un potentiel touristique qui ne sont pas suffisamment mis en valeur et exploités. Le projet vise à y remédier.

Pertinence et qualité de la conception du projet

"Le programme est conçu en stricte conformité avec la politique sectorielle du pays. Il relève le défi du Plan d'action culturel, établit clairement les objectifs, effets et résultats attendus. La stratégie de mise en œuvre est réaliste et les ressources mises à disposition sont adéquates. Le programme reconnaît et encourage convenablement la collaboration et les synergies avec toutes les autres initiatives, intérieures, régionales ou provenant d'autres donateurs."

Efficience (moyenne 2,51) : Les projets avaient généralement démontré leur aptitude à répondre à des besoins et situations changeants. Cependant, le manque de respect du calendrier des activités constituait une sérieuse faiblesse. Les projets accusant de bonnes performances employaient un personnel de gestion de haute qualité et faisaient un bon usage des cadres logiques, des plans d'opérations et autres programmes de travail et des systèmes de suivi interne. Ceux dont les performances étaient mauvaises manquaient de capacités de gestion qualifiées et stables et n'utilisaient pas suffisamment les outils standard de gestion des projets ; la coordination avec d'autres donateurs intéressés et/ou des sous-traitants était difficile. La mise en œuvre des procédures de la CE était aussi associées à des retards importants.

¹⁴⁰

Premières missions de suivi seulement, sans les missions consécutives

Inde : Gestion communautaire des ressources naturelles ALA/ 93/ 33

Secteur : Développement rural

L'objectif du projet est de contribuer à réduire la dégradation de l'environnement et à créer sur place des activités génératrices de revenus par le développement de la gestion communautaire participative et d'une série de micro-projets sociaux. Le projet a favorisé des améliorations remarquables des conditions économiques et sociales dans les petites communautés tribales.

Efficiences

"Grâce à un bon système de contrôle des coûts, la gestion du projet a pu réduire considérablement les coûts des interventions individuelles, ce qui a permis en fin de compte d'entreprendre davantage de micro-projets sans dépasser le budget. Les interventions du projet étaient bien planifiées, organisées et mises en œuvre en temps opportun. Ceci a conduit à un taux élevé de succès. Le personnel est constitué uniquement de professionnels nationaux, ayant un bon niveau de formation dans leurs domaines de compétence spécifiques et manifestant un grand enthousiasme pour les objectifs du projet. Ceci est reflété par la qualité des activités et des résultats."

Efficacité (moyenne 2,67) : Les projets couronnés de succès sont caractérisés par un bon niveau d'implication des bénéficiaires, de participation et de communication. Ils engendrent parfois des effets secondaires, mais ceux-ci sont accueillis positivement. Les projets accusant moins de succès souffrent de problèmes de communication et de mauvais rapports avec les bénéficiaires. Des procédures inadéquates de la CE ont été également citées comme cause de faiblesse d'efficacité.

Bangladesh : Programme éducationnel BRAC ALA/99/15

Secteur: Politique de santé et gestion administrative

L'objectif général de ce projet est de contribuer à réduire la pauvreté en facilitant l'accès à l'éducation non formelle aux enfants qui normalement restent en dehors du système scolaire formel. Le projet est la continuation d'une phase précédente qui avait encouragé l'ouverture d'écoles primaires non formelles à travers tout le pays, accueillant plus d'un million d'enfants. La présente phase vise principalement à fournir un programme d'enseignement primaire complet et amélioré.

Efficacité

"Les bénéficiaires visés, même dans les zones éloignées, ont accès aux services du projet. Il existe déjà un très haut niveau d'implication des communautés et de bonnes communications sont maintenues avec les bénéficiaires visés. Le programme s'est très bien adapté pour que ses activités atteignent autant de bénéficiaires que possible. Les bénéficiaires eux-mêmes sont très conscients des avantages que leur apporte le projet, ce qui se traduit dans le fait que les familles pauvres préfèrent les écoles du projet, qui leur demandent de contribuer aux frais de scolarité, aux écoles publiques qui sont gratuites"

Impact (moyenne 2,59): Souvent, des effets indirects et imprévus ont été très positivement appréciés. De bonnes performances dans ce domaine étaient typiquement associées à des activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et au développement de bonnes relations avec la population. Par contre, l'impact était parfois faible lorsque les thèmes transversaux et les liens possibles avec d'autres projets et programmes avaient été négligés.

Honduras: Développement de l'éducation dans des communautés urbaines marginales HND/B7-310/96/204

Secteur: Éducation primaire

Le projet vise à aider des communautés urbaines marginales à participer plus activement au développement démocratique, social et économique du pays.

Impact

"Le projet a de bonnes chances d'exercer un fort impact sur son environnement et de contribuer à la réalisation de son objectif global. Les communautés développent leurs capacités d'auto-organisation et d'autogestion de leurs politiques locales et sont susceptibles de jouer un rôle plus actif dans le développement de la société civile et du pays."

Viabilité (moyenne 2,55): Les questions socioculturelles (y compris genre), technologiques et environnementales recevaient souvent de bonnes à très bonnes appréciations, tandis que la solidité financière et économique était souvent considérée comme faible. Les projets viables sont ceux qui tendaient à interagir positivement avec les décideurs politiques pour assurer de hauts degrés de soutien politique. Le développement des capacités était important à différents niveaux, répondant aux besoins locaux avec une forte participation des bénéficiaires dans la conception du projet. Les constats suggèrent que la viabilité risque d'être faible si le soutien politique du gouvernement ainsi que les capacités et ressources locales sont insuffisants.

Tanzanie : Programme de mobilité pour les utilisateurs africains de chaises roulantes PVD/1999/284

Secteur: Soutien aux ONG

Le PNUD estime qu'en Afrique, la production locale de chaises roulantes ne couvre que 1% des besoins et l'UNESCO estime que moins de 2% des personnes nécessitant une chaise roulante en ont une. Le projet a pour but de développer le programme et le matériel de formation pour le premier cours jamais organisé dans le monde sur la gestion d'ateliers de production de chaises roulantes. De même, le projet fabriquera localement une gamme de prototypes de chaises roulantes pour la formation en Tanzanie.

Viabilité potentielle

"Le niveau d'appui politique et budgétaire apporté par les administrations compétentes et par les acteurs concernés est élevé. Le projet est largement pris en main par les acteurs locaux. Il encourage clairement la participation des femmes à ses activités. Ce projet qui encourage le développement des capacités et compétences locales (formation spécifique, conception, production, distribution et systèmes de financement, renforcement institutionnel) contribuera certainement à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires finaux."

5.3.3.2. Premiers enseignements tirés selon les régions¹⁴¹

Cinq groupes de régions ont été considérés: L'Asie, les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), les Balkans, l'Amérique latine et la région méditerranéenne. Les nombres de pays visités, de missions de suivi de projets et de visites consécutives effectuées dans chaque pays sont présentés dans le tableau ci-après. Il montre la petite taille de

¹⁴¹ À l'exclusion de TACIS.

l'échantillon qui a servi de base aux conclusions, et c'est la raison pour laquelle les résultats de la comparaison interrégionale des niveaux de performances des projets sont à considérer avec prudence.

Divers facteurs peuvent avoir contribué aux différences de performances observées entre les groupes régionaux de projets. Par exemple:

- Les projets dans une région peuvent avoir été conçu plus tôt que dans d'autres régions, c'est-à-dire à une époque où les expériences en matière de planification et mise en oeuvre de projets étaient plus limitées.
- Les différences dans la taille moyenne des projets peut également conduire à des différences de performances dans les comparaisons interrégionales.
- La répartition sectorielle des projets peut aussi conduire à des différences de performances dans les comparaisons interrégionales.

L'analyse des résultats des activités de suivi dans les régions est effectuée à un niveau où les données sont assez fortement regroupées. Par conséquent, il n'est pas possible d'étudier séparément les influences de facteurs individuels. Les facteurs spécifiques à un pays, tels que la solidité de l'administration locale, les priorités de développement de la politique gouvernementale et de l'administration, les ressources humaines existantes et les infrastructures physiques/organisationnelles disponibles pour la planification et la mise en oeuvre des projets se mêlent à d'autres facteurs, tels que l'efficacité de la gestion du projet du côté de la CE ou le portefeuille spécifique de projets et programmes alloués à ce pays.

Si, par exemple, des projets dans le secteur X sont particulièrement difficile à planifier et à mettre en œuvre et que la plupart des projets du secteur X sont concentrés dans la région Y, les performances dans la région Y seront peut-être particulièrement faibles mais le facteur déterminant pour le niveau de performance sera le secteur et pas la région. D'autres analyses doivent être effectuées avant de pouvoir émettre une évaluation bien fondée de l'impact de facteurs régionaux ou autres sur les performances d'un projet. Pour une telle analyse, il faudra disposer d'une base de rapports et de données statistiques beaucoup plus solide.

Ces problèmes d'attribution sont une autre raison expliquant pourquoi les résultats de la comparaison interrégionale des niveaux de performance des projets doivent être considérés avec prudence. L'analyse en cours peut tout au plus fournir une orientation pour la préparation d'autres enquêtes plus approfondies sur la nature des performances des projets dans certaines régions.

5.3.4. Activités de suivi dans les pays bénéficiaires de TACIS

Depuis 1993, la majorité des projets TACIS sont soumis à un suivi systématique pendant leur mise en œuvre, appliquant une méthodologie similaire mais distincte de celle développée pour les pays ALA/MED/ACP et les Balkans. En 2001 les trois différentes équipes extérieures ont été fusionnées et les particularités régionales ont été harmonisées. En 2001, 856 rapports de suivi et 543 notes sur des secteurs ou des pays ont été soumis à la CE et à d'autres parties prenantes. Une évaluation des performances des projets a montré que les résultats se situaient globalement entre

"moyens/conformément aux plans" et "bons" avec une tendance à de "bons" résultats pour les projets achevés en 2001.

Démarche à suivre

La **valeur** et l'utilité du système de suivi résident dans la qualité et la cohérence des rapports. Le système doit être élargi pour couvrir les instruments de coopération de la Commission aussi complètement que possible. Comme il a été mentionné au début de ce sous-chapitre, la méthodologie est continuellement améliorée sur la base des enseignements tirés et elle peut être développée davantage pour les instruments de la coopération au développement qui vont au-delà des projets et programmes, notamment pour les approches sectorielles et l'aide budgétaire. Là où l'emploi de ce système de suivi ne s'avère pas utile ou faisable pour des raisons techniques, un autre instrument plus approprié peut être nécessaire pour permettre à la Commission de remplir pleinement ses obligations de responsabilité.

Le système a été **élargi** pour couvrir une gamme d'activités aussi large que cela s'avère raisonnable, et la gestion des contrats a été remise aux directions géographiques concernées. Le défi à relever maintenant est non seulement d'assurer des services de haute qualité, mais aussi de maintenir (et, dans le cas de Tacis, d'établir) la cohérence de la méthodologie.

Plusieurs questions sont encore sans réponse et devront être résolues en temps opportun, par exemple la question concernant la place du suivi dans un service extérieur déconcentré. Il est aussi prévu d'évaluer, après un intervalle adéquat, l'utilité des rapports de suivi et leur application dans la pratique. Il est suggéré de prévoir pour cela un délai de deux à trois années d'utilisation du système.

5.4. Conclusion

Le résultat final de la conférence de Monterrey a reflété un consensus largement partagé sur **l'efficacité de l'aide**. Il combine des objectifs ambitieux en termes d'accroissement de l'aide, de réduction de la dette et d'élimination des barrières commerciales à une plus grande **focalisation sur la quête de résultats dans la lutte contre la pauvreté**.

Avec les nouvelles stratégies et les nouveaux accords issus de Monterrey la coopération au développement se voit maintenant confrontée au défi d'orienter plus fortement ses systèmes de suivi et évaluation vers les résultats.

Ce défi sera relevé à tous les niveaux, politiques et opérationnels, financiers et techniques. Ce chapitre 5 a traité d'**outils ambitieux** devant permettre de mieux identifier et juger les résultats concrets afin de pouvoir non seulement de rendre des comptes sur les efforts investis (gestion pour les résultats) mais aussi d'orienter les efforts vers les directions les plus prometteuses de résultats (gestion en fonction des résultats).

Un premier pas important sur le plan méthodologique a été de suivre les résultats qui profitent à l'ensemble de la société (objectifs globaux) et aussi de mesurer systématiquement les améliorations concrètes apportées dans la vie des groupes cibles (objectif du projet). Maintenant, il importe et il est prévu de travailler

davantage pour tester et améliorer les méthodologies et pour coordonner les efforts avec d'autres acteurs de la communauté du développement.

Ces travaux entrepris en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide sont également accompagnés et soutenus par des efforts visant à améliorer la gestion et évaluer les résultats au niveau stratégique, tels qu'ils ont été décrits au premier chapitre de ce rapport. Les efforts en vue d'une meilleure programmation au niveau des pays vont de pair avec les efforts visant à assurer une gestion plus efficiente des opérations dans le but d'atteindre les principaux objectifs de développement (voir chapitre 2).

6. TABLEAUX FINANCIERS

Ventilation, par secteur, de l'aide publique au développement (APD) aux pays de la partie I de la liste du CAD financée sur le budget général de la Commission et sur le Fonds européen de développement (FED) en 2001				
Secteur de destination	Montant des engagements en millions €			
	Total APD		Gestion EuropeAid	Gestion par d'autres DG
	Montant	%		
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX				
Enseignement	243,91	4,1%	232,32	11,59
Santé	277,00	4,6%	277,00	
Politique démographique et programmes de santé génésique	173,03	2,9%	173,03	
Approvisionnement en eau potable et assainissement	224,27	3,7%	224,27	
Bonne gouvernance et société civile	427,93	7,1%	276,93	151,00
Autres infrastructures sociales	503,61	8,4%	348,19	3,40
Sous-Total	1.849,75	30,9%	1.531,74	165,99
INFRASTRUCTURE ET SERVICES ÉCONOMIQUES				
Transport et stockage	200,16	3,3%	200,16	
Communications	91,37	1,5%	91,37	
Production et distribution d'énergie	134,12	2,2%	114,12	20,00
Services bancaires et financiers	158,42	2,6%	158,42	
Affaires et autres services	80,78	1,3%	80,78	
Sous-Total	664,85	11,1%	644,85	20,00
SECTEURS DE PRODUCTION				
Agriculture, forêts et pêche	473,68	7,9%	273,67	200,01
Industries, mines et construction	234,13	3,9%	234,13	
Commerce et tourisme	153,15	2,6%	145,36	7,79
Sous-Total	860,96	14,4%	653,16	207,80
DOMAINES MULTISECTORIELS				
Protection générale de l'environnement	132,57	2,2%	116,86	15,71
Les femmes dans le développement	8,02	0,1%	8,02	
Autres activités multisectorielles	1.047,35	17,5%	1.115,25	84,12
Sous-Total	1.187,94	19,8%	1.240,13	99,83
AIDE EN PRODUITS DE BASE ET PROGRAMME D'AIDE GÉNÉRAL				
Appui à l'ajustement structurel avec la Banque mondiale et le FMI	243,14	4,1%	243,14	
Aide alimentaire et sécurité alimentaire	211,17	3,5%	206,66	4,51
Autre programme général et programme d'assistance de base	112,85	1,9%	112,85	
Sous-Total	567,16	9,5%	562,65	4,51
ACTION RELATIVE A LA DETTE				
Sous-Total	76,13	1,3%	76,13	0,00
AIDE D'URGENCE				
Sous-Total	609,16	10,2%	119,62	489,54
AUTRES/NON ALLOUES/NON PRÉCISE				
Sous-Total	178,07	3,0%	147,57	30,50
TOTAL GÉNÉRAL	5.994,02	100%	4.975,85	1.018,17

Ventilation, par ligne budgétaire, de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission en 2001

Postes	Description	Total		Gestion EuropeAid		Gestion par d'autres DG	
		Engagem ents	Déburse ments	Engagem ents	Déburse ments	Engagem ents	Débursemen ts
B7-01..	Préadhésion – SAPARD	540,00	30,53			540,00	30,53
B7-02..	Préadhésion – ISPA	1.121,18	203,26			1.121,18	203,26
B7-03..	Préadhésion – PHARE	1.650,69	1.167,89			1.650,69	1.167,89
B7-04..	Préadhésion - Malte et Chypre	26,30	2,53			26,30	2,53
B7-20..	Aide alimentaire	461,39	483,86	461,39	483,86		
B7-21..	Aide humanitaire	522,99	561,08			522,99	561,08
B7-30..	Asie	407,74	383,12	407,74	383,12		
B7-31..	Amérique latine	300,20	151,94	300,20	151,94		
B7-32..	Afrique du Sud	121,59	99,48	121,59	99,48		
B7-4...	Région méditerranéenne	808,84	477,01	761,84	471,93	47,00	5,08
B7-42..	Proche et Moyen-Orient	100,30	101,97	100,30	101,97		
B7-51..	Banque européenne pr la reconstruction et le développement (BERD)		7,43				7,43
B7-52..	NEI et Mongolie – TACIS	407,78	382,48	383,58	361,16	24,20	21,32
B7-53	NEI et Mongolie /PECO – autres actions	40,00	40,65	40,00	40,00		0,65
B7-54..	Balkans	824,98	920,02	704,98	844,97	120,00	75,05
B7-60..	Cofinancement avec ONG	197,24	161,22	197,24	161,22		
B7-6002	Coopération décentralisée	5,06	3,52	5,06	3,52		
B7-61..	Formation et sensibilisation	3,72	2,54	3,72	2,54		
B7-620.	Environnement/forêts tropicales	42,10	33,90	42,10	33,90		
B7-6211	Fonds mondial pour la santé	60,00		60,00			
B7-63..	Infrastructures et services sociaux	26,75	11,19	26,75	11,19		
B7-6510	Coordination/évaluation/inspections	9,92	8,59	9,92	8,59		
B7-6610	Mines anti-personnel	12,00	4,07	12,00	4,07		
B7-66..	Autres actions spécifiques	55,87	70,30	2,26	22,11	53,61	48,19
B7-6710	Actions d'intervention rapide	19,98	6,20			19,98	6,20
B7-70..	Démocratie et droits de l'homme	104,72	54,06	104,72	54,06		
B7-80..	Accords de pêche internationaux	194,30	191,96			194,30	191,96
B7-8710	Bananes ACP	43,50	16,86	43,50	16,86		
B7-8...	Autres chapitres extérieurs de la politique communautaire	32,94	25,14	1,91	2,55	31,03	22,59
B8-0...	Politique étrangère et de sécurité commune	32,67	29,50	32,67	29,50		
	Total des titres B7-B8	8.174,75	5.632,30	3.823,47	3.288,54	4.351,28	2.343,76

Ventilation, par instrument, de l'aide au développement financée par le Fonds européen de développement (FED) en 2001

Instrument	Total		Gestion EuropeAid		Gestion par d'autres DG	
	Engagem ents	Déburse ments	Engagem ents	Déburse ments	Engagem ents	Débursemen ts
Aide programmée	869,94	752,52	869,94	752,52		
Ajustement structurel	215,46	303,76	215,46	303,76		
Capitaux à risque	383,47	183,46	383,47	183,46		
Bonification d'intérêts	16,33	15,57	16,33	15,57		
Aide d'urgence	11,90	30,48	11,90	30,48		
Aide aux réfugiés	41,14	7,95	41,14	7,95		
Sysmin	-0,28	48,18	-0,28	48,18		
Stabex		353,22		353,22		
PPTE		350,00		350,00		
Autres	16,20	22,72	16,20	22,72		
Total FED	1.554,16	2.067,86	1.554,16	2.067,86	0,00	0,00
Total général Budget + FED	9.728,91	7.700,16	5.377,63	5.356,40	4.351,28	2.343,76

**Ventilation, par pays, de l'aide extérieure financée sur le budget général de la
Commission et sur le Fonds européen de développement (FED) en 2001**

Pays/Région	Total en millions €		Gestion EuropeAid		Gestion par d'autres DG	
	Engage- ments	Débour- sements	Engage- ments	Débour- sements	Engage- ments	Débour- sements
Partie I: pays & territoires en développement - Aide publique au développement (APD)						
Europe, Total	1.212,75	1.192,71	907,36	949,00	305,39	243,71
Albanie	41,45	61,47	36,45	57,30	5,00	4,17
Bosnie-Herzégovine	141,99	168,61	136,24	152,74	5,75	15,87
Croatie	60,61	14,40	60,61	14,40	0,00	0,00
Macédoine (ARYM)	83,84	48,92	57,20	27,69	26,64	21,23
Malte	8,14	3,98	0,64	0,44	7,50	3,54
Moldavie	20,95	5,18	20,17	4,18	0,78	1,00
Slovénie	52,22	51,07	0,00	0,00	52,22	51,07
Turquie	203,00	91,33	156,00	86,62	47,00	4,71
République fédérale de Yougoslavie	548,89	686,37	388,39	595,81	160,50	90,56
Etats de l'ex-Yougoslavie, non précisés	0,00	51,59	0,00	0,03	0,00	51,56
Europe (montants non alloués)	51,66	9,79	51,66	9,79	0,00	0,00
Afrique, Total	2.038,11	2.261,32	1.730,97	1.947,83	307,14	313,49
Nord du Sahara, Total	319,07	246,80	302,74	229,61	16,33	17,19
Algérie	79,37	23,64	63,04	6,45	16,33	17,19
Egypte	1,79	88,16	1,79	88,16	0,00	0,00
Maroc	122,42	60,80	122,42	60,80	0,00	0,00
Tunisie	91,60	74,19	91,60	74,19	0,00	0,00
Nord du Sahara (non alloués)	23,89	0,01	23,89	0,01	0,00	0,00
Sud du Sahara, Total	1.719,04	2.014,52	1.428,23	1.718,22	290,81	296,30
Angola	68,25	67,69	31,27	27,83	36,98	39,86
Bénin	11,89	49,28	11,89	49,28	0,00	0,00
Botswana	1,99	4,87	1,99	4,87	0,00	0,00
Burkina-Faso	29,32	42,00	29,32	42,00	0,00	0,00
Burundi	20,73	70,60	0,73	56,26	20,00	14,34
Cameroun	66,80	46,66	66,80	46,66	0,00	0,00
Cap Vert	1,05	3,08	1,05	3,07	0,00	0,01
République centrafricaine	-1,47	17,42	-1,47	17,42	0,00	0,00
Tchad	40,88	42,49	40,88	42,21	0,00	0,28
Comores	2,02	4,38	1,67	2,46	0,35	1,92
Congo, République démocratique	54,56	49,13	19,56	20,05	35,00	29,08
Congo, République	-8,20	3,66	-8,20	2,49	0,00	1,17
Djibouti	0,57	7,62	0,57	7,62	0,00	0,00
Guinée équatoriale	3,09	3,23	3,09	3,23	0,00	0,00
Erythrée	24,78	26,20	24,78	23,92	0,00	2,28
Ethiopie	69,46	116,36	62,76	105,56	6,70	10,80
Gabon	16,35	20,32	16,35	19,99	0,00	0,33
Gambie	5,46	5,13	5,46	5,13	0,00	0,00
Ghana	51,20	27,22	51,20	27,22	0,00	0,00
Guinée	56,21	23,56	48,38	17,23	7,83	6,33
Guinée-Bissau	22,45	20,19	5,95	7,85	16,50	12,34
Côte d'Ivoire	14,06	91,13	12,52	89,89	1,54	1,24
Kénya	13,95	90,44	10,95	88,60	3,00	1,84
Lesotho	22,64	10,33	22,64	10,33	0,00	0,00
Libéria	24,94	9,85	24,94	9,85	0,00	0,00
Madagascar	82,17	64,91	80,44	62,86	1,73	2,05
Malawi	43,70	78,39	43,70	78,39	0,00	0,00

	Mali	58,90	45,63	58,90	45,63	0,00	0,00
	Mauritanie	119,44	130,32	33,44	44,16	86,00	86,16
	Maurice	5,41	9,25	5,20	9,03	0,21	0,22
	Mayotte	0,45	1,51	0,45	1,51	0,00	0,00
	Mozambique	67,76	72,55	65,76	69,04	2,00	3,51
	Namibie	16,51	21,44	16,51	21,40	0,00	0,04
	Niger	13,91	44,43	13,91	44,08	0,00	0,35
	Nigéria	66,96	26,72	66,96	26,72	0,00	0,00
	Rwanda	2,89	50,51	2,89	50,36	0,00	0,15
	St. Hélène	-0,08	0,00	-0,08	0,00	0,00	0,00
	Sao Tome & Principe	2,07	5,74	1,75	5,42	0,32	0,32
	Sénégal	28,59	34,98	20,59	26,97	8,00	8,01
	Seychelles	2,26	4,99	-0,04	0,93	2,30	4,06
	Sierra Leone	14,87	45,56	3,87	33,66	11,00	11,90
	Somalie	5,56	27,86	3,86	22,54	1,70	5,32
	Afrique du Sud	133,18	110,78	133,18	110,78	0,00	0,00
	Soudan	21,81	25,44	4,81	9,49	17,00	15,95
	Swaziland	0,77	12,89	0,77	12,89	0,00	0,00
	Tanzanie	166,41	113,73	134,26	88,45	32,15	25,28
	Togo	1,64	5,41	1,64	5,41	0,00	0,00
	Ouganda	70,00	77,01	70,00	76,60	0,00	0,41
	Zambie	59,61	58,04	59,61	57,91	0,00	0,13
	Zimbabwe	33,69	20,52	33,19	20,27	0,50	0,25
	Sud du Sahara (non alloués)	87,58	73,07	87,58	62,70	0,00	10,37
	Amérique, Total	656,90	424,61	613,12	387,89	43,78	36,72
	Amérique centrale et du Nord, Total	373,01	248,60	349,14	227,48	23,87	21,12
	Anguilla	-0,01	0,10	-0,01	0,10	0,00	0,00
	Antigua & Barbuda	-0,13	0,19	-0,13	0,19	0,00	0,00
	Barbades	6,51	0,48	6,51	0,48	0,00	0,00
	Belize	6,53	7,12	6,03	6,87	0,50	0,25
	Costa Rica	9,60	1,41	9,60	1,41	0,00	0,00
	Cuba	19,11	13,40	10,85	5,88	8,26	7,52
	Dominique	11,86	5,99	11,86	5,99	0,00	0,00
	République dominicaine	20,98	15,35	20,76	15,13	0,22	0,22
	Salvador	55,32	17,75	45,32	10,60	10,00	7,15
	Grenade	0,50	0,37	0,50	0,37	0,00	0,00
	Guatemala	29,67	22,63	28,90	22,43	0,77	0,20
	Haïti	13,19	18,46	13,19	18,41	0,00	0,05
	Honduras	7,73	16,42	6,70	15,04	1,03	1,38
	Jamaïque	29,43	48,79	29,17	48,79	0,26	0,00
	Mexique	4,85	4,58	3,05	3,62	1,80	0,96
	Montserrat	0,00	0,19	0,00	0,19	0,00	0,00
	Nicaragua	45,07	34,85	44,04	33,73	1,03	1,12
	Panama	9,32	3,32	9,32	3,32	0,00	0,00
	St. Christophe-et-Niévès	0,00	4,11	0,00	4,11	0,00	0,00
	St. Lucie	12,03	18,27	12,03	18,27	0,00	0,00
	St. Vincent & les Grenadines	6,38	4,13	6,38	4,13	0,00	0,00
	Trinidad & Tobago	0,41	1,06	0,41	1,06	0,00	0,00
	Îles Turks-et-Caicos	3,00	0,22	3,00	0,22	0,00	0,00
	Amérique centrale et du Nord (non alloués)	81,66	9,41	81,66	7,14	0,00	2,27
	Amérique du Sud, Total	195,56	140,48	175,65	124,88	19,91	15,60
	Argentine	1,15	8,69	1,15	8,69	0,00	0,00
	Bolivie	9,75	29,83	8,68	29,14	1,07	0,69
	Brésil	6,40	17,12	6,40	16,69	0,00	0,43
	Chili	3,27	8,77	3,27	8,77	0,00	0,00

	Colombie	54,86	17,52	41,54	8,62	13,32	8,90
	Equateur	22,86	6,36	22,23	5,59	0,63	0,77
	Guyana	21,36	10,16	21,36	10,12	0,00	0,04
	Paraguay	2,23	8,94	1,25	8,31	0,98	0,63
	Pérou	13,04	23,88	9,40	21,32	3,64	2,56
	Suriname	16,72	1,73	16,72	1,73	0,00	0,00
	Uruguay	1,61	2,18	1,61	2,18	0,00	0,00
	Vénézuela	38,29	5,30	38,02	3,72	0,27	1,58
	Amérique du Sud (non alloués)	4,02	0,00	4,02	0,00	0,00	0,00
	Amérique (non précisé)	88,33	35,53	88,33	35,53	0,00	0,00
	Asie, Total	955,66	870,13	746,95	686,33	208,71	183,80
	Moyen-Orient, Total	188,09	182,90	155,31	157,57	32,78	25,33
	Iran	2,65	1,73	2,65	1,73	0,00	0,00
	Iraq	12,89	12,70	0,01	0,15	12,88	12,55
	Jordanie	20,83	20,15	20,83	19,65	0,00	0,50
	Liban	5,83	9,69	5,83	8,35	0,00	1,34
	Territoires sous administration palestinienne	86,58	123,41	68,57	114,81	18,01	8,60
	Syrie	8,11	6,40	8,11	5,94	0,00	0,46
	Yémen	18,25	8,56	16,36	6,89	1,89	1,67
	Moyen-Orient (non alloués)	32,95	0,26	32,95	0,05	0,00	0,21
	Asie méridionale et centrale, Total	466,67	409,96	341,70	310,51	124,97	99,45
	Afghanistan	86,01	51,13	29,43	16,95	56,58	34,18
	Arménie	17,80	11,35	10,20	9,78	7,60	1,57
	Azerbaïdjan	1,60	14,27	1,60	12,79	0,00	1,48
	Bangladesh	106,70	82,55	106,06	80,95	0,64	1,60
	Boutan	0,00	1,78	0,00	1,78	0,00	0,00
	Géorgie	42,35	26,21	29,80	18,21	12,55	8,00
	Inde	110,85	83,98	95,06	67,77	15,79	16,21
	Kazakhstan	14,40	4,92	14,40	4,92	0,00	0,00
	République kirghyze	19,30	12,55	19,30	12,37	0,00	0,18
	Maldives	0,00	0,06	0,00	0,06	0,00	0,00
	Myanmar (Birmanie)	3,98	4,29	1,99	2,75	1,99	1,54
	Népal	7,44	12,40	4,75	10,71	2,69	1,69
	Pakistan	32,61	50,23	26,90	50,03	5,71	0,20
	Sri Lanka	4,38	7,90	1,96	6,26	2,42	1,64
	Tadjikistan	19,25	32,25	0,25	5,43	19,00	26,82
	Turkménistan	0,00	2,93	0,00	2,93	0,00	0,00
	Ouzbékistan	0,00	6,82	0,00	6,82	0,00	0,00
	Asie méridionale & centrale (non alloués)	0,00	4,34	0,00	0,00	0,00	4,34
	Extrême Orient, Total	217,23	230,82	166,27	171,80	50,96	59,02
	Cambodge	18,60	27,01	13,70	23,47	4,90	3,54
	Chine	46,27	26,39	44,12	24,03	2,15	2,36
	Timor oriental	41,94	30,70	30,82	30,70	11,12	0,00
	Indonésie	34,13	31,68	32,23	11,51	1,90	20,17
	Corée, Rép. populaire démocratique	43,55	45,04	20,18	21,44	23,37	23,60
	Laos	1,66	9,24	1,66	9,11	0,00	0,13
	Malaisie	0,00	0,41	0,00	0,41	0,00	0,00
	Mongolie	1,03	4,08	0,00	2,42	1,03	1,66
	Philippines	7,44	21,25	5,98	19,51	1,46	1,74
	Thaïlande	6,53	10,88	2,03	6,01	4,50	4,87
	Viet Nam	15,66	23,73	15,13	23,19	0,53	0,54
	Extrême Orient (non alloués)	0,42	0,41	0,42	0,00	0,00	0,41
	Asie (non précisé)	83,67	46,45	83,67	46,45	0,00	0,00
	Océanie, Total	65,82	68,96	65,74	68,96	0,08	0,00

	Iles Cook	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fidji	10,71	0,94	10,63	0,94	0,08	0,00
	Kiribati	6,60	0,41	6,60	0,41	0,00	0,00
	Iles Marshall	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Micronésie, États fédérés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nauru	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Niue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Palau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Papouasie Nouvelle-Guinée	-0,18	13,81	-0,18	13,81	0,00	0,00
	Samoa	3,08	11,35	3,08	11,35	0,00	0,00
	Iles Salomon	0,22	35,43	0,22	35,43	0,00	0,00
	Tonga	6,25	0,24	6,25	0,24	0,00	0,00
	Tuvalu	0,00	1,42	0,00	1,42	0,00	0,00
	Vanuatu	2,96	4,96	2,96	4,96	0,00	0,00
	Wallis & Futuna	3,92	0,00	3,92	0,00	0,00	0,00
	Océanie (non alloués)	32,26	0,40	32,26	0,40	0,00	0,00
PMA (non précisé)		857,53	578,07	704,46	433,86	153,07	144,21
Aide multilatérale		207,25	495,96	207,25	495,96	0,00	0,00
	UNRWA	57,25	54,58	57,25	54,58	0,00	0,00
	PAM	90,00	91,38	90,00	91,38	0,00	0,00
	PPTE	0,00	350,00	0,00	350,00	0,00	0,00
	FMS	60,00	0,00	60,00	0,00	0,00	0,00
Partie I (APD), Total		5.994,02	5.891,76	4.975,85	4.969,83	1.018,17	921,93

Partie II: Pays et territoires en transition - aide publique (AP)							
Pays en développement plus avancés		42,59	47,22	11,84	17,26	30,75	29,96
	Aruba	0,50	0,29	0,50	0,29	0,00	0,00
	Bahamas	-1,03	0,84	-1,03	0,84	0,00	0,00
	Bermudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Brunei	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Iles Cayman	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00
	Chine Taipei (Taïwan)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Chypre	18,80	3,58	0,00	0,00	18,80	3,58
	Iles Falkland	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Polynésie française	-0,01	6,16	-0,01	6,16	0,00	0,00
	Gibraltar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Hong Kong, Chine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Israël	15,01	29,91	3,06	3,53	11,95	26,38
	Corée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Koweït	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Lybie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Macao	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00
	Antilles néerlandaises	-0,20	4,84	-0,20	4,84	0,00	0,00
	Nouvelle Calédonie	9,46	0,27	9,46	0,27	0,00	0,00
	Les Mariannes du Nord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Qatar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Singapour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emirats arabes unis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Iles Vierges (RU)	-0,04	1,23	-0,04	1,23	0,00	0,00
	PDPA (non alloués)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CEI/NEI		3.692,30	1.761,18	389,94	369,31	3.302,36	1.391,87
	Biélorussie	1,12	3,57	0,92	3,38	0,20	0,19
	Bulgarie	348,45	155,27	1,07	0,13	347,38	155,14

	République tchèque	178,06	89,33	0,38	0,70	177,68	88,63
	Estonie	70,15	30,53	0,00	0,09	70,15	30,44
	Hongrie	242,18	185,90	0,53	0,00	241,65	185,90
	Lettonie	117,14	53,76	0,00	0,00	117,14	53,76
	Lituanie	186,10	68,33	0,00	0,16	186,10	68,17
	Pologne	1.049,82	315,85	0,28	0,04	1.049,54	315,81
	Roumanie	691,91	243,89	0,00	0,80	691,91	243,09
	Russie	152,65	109,37	112,30	84,84	40,35	24,53
	République slovaque	148,58	66,17	0,00	0,13	148,58	66,04
	Ukraine	109,83	108,70	108,91	107,31	0,92	1,39
	CEI (non alloués)	230,56	136,07	0,00	0,00	230,56	136,07
	NEI (non alloués)	165,12	178,76	164,92	171,73	0,20	7,03
	CEI/NEI (non alloués)	0,63	15,68	0,63	0,00	0,00	15,68
	Partie II (AP), Total	3.734,89	1.808,40	401,78	386,57	3.333,11	1.421,83
	Total général Partie I & Partie II (APD/AP)	9.728,91	7.700,16	5.377,63	5.356,40	4.351,28	2.343,76

7. ANNEXES

Les pages suivantes couvrent une série d'activités entreprises en 2001 dans le contexte de la réforme de la CE décrite au chapitre 1. La première section donne un compte rendu détaillé de l'évolution du processus d'harmonisation des procédures de gestion contractuelle et financière. La seconde brosse un tableau des retards accumulés dans la mise en œuvre des engagements financiers jusqu'au 31 décembre 2000 et des progrès réalisés dans la réduction de ces retards. Les sections suivantes traitent d'autres activités importantes liées à la réforme, telles que les opérations d'audit, les activités de l'unité Innovation d'EuropeAid, les relations de la CE avec les principaux autres donateurs internationaux et les mesures prises pour garantir une plus grande transparence et visibilité de l'aide extérieure.

7.1. Harmonisation des procédures de gestion contractuelle et financière

En 2001, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'harmonisation des procédures de gestion contractuelle et financière.

L'Office de coopération EuropeAid a mis en œuvre le Guide pratique d'attribution des contrats d'aide extérieure de la CE qui définit les procédures applicables aux programmes de coopération avec les divers pays bénéficiaires relevant de son domaine de compétence. Cette activité a nécessité des sessions de formation à Bruxelles et dans les délégations extérieures de la Commission (voir les chiffres indiqués ci-après). Ce Guide prévoit également des modalités pour le transfert de la gestion des projets dans les pays bénéficiaires dans le contexte de la décentralisation.

Le Guide financier de l'Office de coopération EuropeAid, applicable aux actions extérieures financées sur le budget général des Communautés européennes et le Guide financier actualisé applicable aux actions financées au titre des 7^{ème} et 8^{ème} FED ont été finalisés en décembre 2001. Ces guides, qui peuvent être consultés sur le réseau Intranet de l'Office expliquent et documentent les procédures financières existantes. Les nouveaux circuits financiers pour les engagements, les contrats, les paiements, les récupérations et les clôtures d'engagements concernant les actions financées sur le budget général, qui ont été approuvés/mis en place par la gestion de l'Office en juin et novembre 2001, y sont décrits en détail. Enfin, les deux guides tiennent compte de la division des tâches, pouvoirs et responsabilités entre le siège central et les délégations dans le cadre de ce processus de décentralisation.

Le 8 novembre 2001, la Commission et la Banque mondiale ont signé un accord-cadre relatif aux fonds fiduciaires et cofinancements. Celui-ci contient des modèles de contrat à utiliser dans les cas où la Commission apporte des contributions à des fonds fiduciaires multi-donateurs ou à donateur unique. Cela facilitera désormais la coopération entre la Commission et la Banque mondiale. L'Office de coopération EuropeAid a également signé, au nom de la Commission, un accord avec les Nations unies sur les modalités de mise en œuvre de l'accord de 1994 sur la clause de vérification. Cette question a été pendant longtemps une pierre d'achoppement dans les relations entre la CE et l'ONU. La signature de cet accord a permis aux deux parties d'entreprendre une révision plus substantielle du contrat-cadre de 1999 entre la CE et l'ONU, afin de l'adapter au partenariat plus étroit qu'elles souhaitent édifier.

Formation

En 2001, les activités suivantes de formations spécifiques ont été menées par l'Office de coopération EuropeAid:

Guide pratique d'attribution des contrats d'aide extérieure de la CE.

Bruxelles: 8 sessions pour un nombre total de 260 personnes.

Délégations: 3 missions pour un nombre total de 124 personnes.

Mise en œuvre financière.

Bruxelles: 4 sessions pour un nombre total de 100 personnes.

Autres données chiffrées

En 2001, l'Office de coopération EuropeAid a géré (Budget & FED):

- plus de 26 000 paiements représentant un total de 5,2 milliards €;
- plus de 1 600 engagements représentant un total de 5,6 milliards €.

Données concernant le site Web de l'Office de coopération EuropeAid en 2001:

- sous la rubrique "Appels d'offres et subventions", 3 270 documents ont été publiés en 2001 (dont 891 appels d'offres et appels à propositions);
- requêtes (par mois): plus de 4 millions;
- pages html téléchargées (par mois): plus de 700 000.

7.2. Aide extérieure et "RAL"

Le "RAL" (*reste à liquider*) est le montant de l'argent engagé mais non encore décaissé. C'est la somme des montants engagés au cours des exercices budgétaires précédents, moins le total des montants déboursés ou dégagés.

La notion de RAL tire son origine des concepts budgétaires inscrits dans le Règlement financier relatif au budget de l'Union européenne, qui prévoit dans son article premier, paragraphe 4 deux types de crédits pour les actions dont la réalisation s'étend sur plus d'un exercice:

- les crédits d'engagement, qui fixent des plafonds annuels pour les engagements qui seront conclus avec des tierces parties;
- les crédits de paiement, qui sont destinés à couvrir, chaque année, tous les déboursements prévus en faveur de ces tierces parties.

Une partie du RAL est justifiée par le fait que des montants sont engagés en prévision de paiements à effectuer à l'avenir. La Commission utilise les termes d'engagements "anciens" et "dormants" pour décrire des montants constituant véritablement des paiements en souffrance. Les engagements anciens sont des

engagements remontant à plus de cinq ans et les engagements dormants sont ceux pour lesquels aucun déboursement n'a eu lieu au cours des deux dernières années.

La réduction globale du RAL était déjà une priorité avant la création de l'Office de coopération EuropeAid. Tous les engagements anciens et dormants ont été soumis à un examen. Ce processus a été poursuivi tout au long de l'année 2001, de même que le suivi de leur niveau dans le portefeuille global.

7.2.1. *Engagements anciens*

Lors du passage à l'exercice 2001, les engagements contractés en 1995 ont été ajoutés à la catégorie des engagements anciens.

7.2.1.1. Engagements antérieurs à 1995

- En novembre 1999 il a été procédé à un premier inventaire des lignes budgétaires couvrant l'aide extérieure de la CE sous la catégorie IV du budget. (Celle-ci couvre l'Asie, l'Amérique latine, les pays méditerranéens, les Balkans et l'Europe centrale et orientale).
- Le RAL a diminué de 60 %, passant de 1 092,34 millions € à 429,7 millions €. Cette diminution résulte à la fois de paiements (301,85 millions €) et de dégagements (360,80 millions €). Le nombre des engagements budgétaires accusant des soldes en souffrance a diminué de 67%, tombant de 1 662 à 548. **Depuis l'inventaire initial, 1 114 engagements budgétaires antérieurs à 1995 ont été clôturés dans le système comptable** (plus aucun reste à liquider à la fin de 2001) par paiement intégral et/ou dégagement des montants en souffrance; le RAL correspondant au point de référence initial était de 251 millions €.
- Si l'on considère les engagements déjà dégagés (1 114), plus les engagements examinés ou en examen (536), **jusqu'à la fin de 2001 des mesures avaient été prises sur 99,2% du stock initial d'engagements à examiner.**

7.2.1.2. Année 1995

Les engagements contractés en 1995 ont été ajoutés en 2001 à ceux qui devaient être soumis à l'examen systématique. Durant l'année écoulée:

Le volume financier du RAL a été réduit de 31% et est passé de 656,8 millions € à 456 millions €.

Le nombre d'engagements budgétaires ayant des soldes en souffrance a diminué de 42%, de 524 à 305;

En 2001, **219 engagements budgétaires datant de 1995 ont été clôturés dans le système comptable** (plus aucun reste à liquider à la fin de 2001), par paiement intégral et/ou dégagement des montants en souffrance; le RAL correspondant au début de 2001 était de 43,3 millions €.

La réduction du RAL de 200,8 millions € pour les montants engagés durant l'exercice 1995 résulte à la fois de paiements (106,3 millions €) et d'un volume important de dégagements (94,59 millions €).

Si l'on considère les engagements déjà clôturés (219) plus les engagements examinés ou en examen (283), **des mesures ont été prises sur 96% du stock d'engagements de l'année 95 qui a été ajouté en 2001 à l'exercice d'examen systématique.**

7.2.1.3. Perspectives pour les engagements encore en attente (antérieurs à 95 + ceux datant de l'année 95)

Projets en cours

- Selon les notifications de données reçues, 97 engagements budgétaires antérieurs à 1995 se rapportent à des projets en cours d'exécution avec des obligations juridiques contractées. Ces engagements représentent 313,23 millions €, soit 73% du RAL à la fin de l'année. Pour 39 engagements, représentant un montant total de 131 millions €, les dates d'échéance ont été prolongées. Presque tous ces engagements concernent l'Asie et la région méditerranéenne. Les décisions de prolongation ont été prises au cas par cas. Certaines des actions concernées avaient pris des retards considérables au moment de leur démarrage, mais progressaient maintenant de manière satisfaisante par rapport aux attentes suscitées dans les pays partenaires. D'autres ont été relancées sur la base de nouvelles analyses.
- Pour 1995, la proportion des RAL se rapportant à des actions en cours est encore élevée: 87 engagements pour un RAL de 352 millions € (77%).

Dossiers à clôturer

Il s'est avéré que la plupart des engagements antérieurs à 1995 (représentant seulement une petite proportion du RAL) ne couvraient pas des projets en cours et ils sont en train d'être clôturés. Il en est de même de ceux datant de l'année 1995 (180 engagements pour un RAL de 82,6 millions €). 449 engagements antérieurs à 1996 doivent être clôturés. Cette tâche aura la priorité pendant la première moitié de 2002. Certains de ces dossiers ont déjà été ramenés à 1 € (63 engagements antérieurs à 1995 et 8 datant de 1995).

7.2.1.4. Évolution générale des engagements anciens de 1999 à 2001

Le tableau suivant montre l'évolution au cours des deux dernières années des engagements en attente qui seront considérés comme "anciens" en 2002. Il témoigne des efforts continus des services gestionnaires pour procéder à la clôture d'un grand nombre d'engagements, même avant que ceux-ci n'entrent dans la catégorie des engagements "anciens", cette opération faisant partie des procédures normales de gestion.

	Seulement EuropeAid	23/11/99	31/12/99	31/12/00	31/12/01
Antérieurs à 1995	Nombre d'engagements	1 663	1 497	841	548
	RAL (M €)	1.092,65	1.015,44	741,02	429,7
Exercice budgétaire 1995	Nombre d'engagements		761	524	305
	RAL (M €)		936,74	656,87	455,98
Exercice budgétaire 1996	Nombre d'engagements		1 109	776	509
	RAL (M €)		1 249,23	928,25	685,98
TOTAL ANCIENS	Nombre d'engagements	1 663	1 497	1 365	1 362
	RAL (M €)	1.092,65	1.015,44	1.397,89(+37%)	1571,66(+12%)

dormants et 55% du RAL dormant lié à des engagements n'ayant donné lieu à aucun paiement. Un groupe de 4 programmes principaux (lignes de coopération Méditerranée, Asie et Amérique latine et aide alimentaire) représente 90% du RAL dormant total et 84% de la partie concernant les engagements n'ayant donné lieu à aucun paiement.

Lorsque l'on compare les données de 2000 à celles de 2001, les lignes budgétaires de coopération avec l'Asie ont accusé le taux de diminution le plus significatif du RAL dormant, à savoir -59%.

Les chiffres pour le chapitre budgétaire Méditerranée nécessitent une explication: le montant total du B7-4 est passé de 576 millions € à 667 millions €. Cette augmentation est cependant due aux engagements prévus pour la Turquie sur la ligne budgétaire MEDA gérée par la DG Élargissement, qui ont sensiblement augmenté du fait de l'addition de l'exercice budgétaire 1999. Si les engagements budgétaires en faveur de la Turquie sont exclus, on peut constater en réalité une diminution, certes modeste, de 519 millions € à 508 millions €.

Le chiffre indiqué pour l'ensemble du chapitre B7-6 requiert également une analyse plus détaillée par lignes budgétaires: la ligne budgétaire environnement et forêts tropicales (B7-6200) en contient une part significative avec 61,7 millions € sur un total de 104 millions € (60% du RAL et un quart des engagements dormants). Plus significatif encore est le pourcentage même plus élevé des "engagements à déboursement nul": 79% des montants viennent de cette ligne budgétaire. Le niveau des engagements dormants n'ayant donné lieu à aucun paiements pour B7-6200 (43,7 millions €) est le plus élevé parmi toutes les lignes et chapitres budgétaires, comparé au niveau des crédits d'engagement (en 2001 et aussi pour 2002). Il dépasse le montant des nouveaux crédits d'une année entière dans le budget (40 millions €) et est donc un symptôme de difficultés de mise en œuvre.

L'analyse des engagements budgétaires dormants pour cette ligne budgétaire effectuée en 2001 a permis d'identifier une série de décisions de financement mal préparées: des projets dont la définition était insuffisante, réclamant des travaux de conception après la décision et donc loin d'être prêts pour la passation des contrats. Des faiblesses dans le suivi du portefeuille à mettre en œuvre se sont également traduites par l'accumulation de projets en attente et non attribués, associés à des engagements budgétaires dormants. L'analyse de tous les engagements dormants entreprise en 2001 doit être suivie en 2002 par un niveau significatif de dégagements de projets dormants non attribués, datant en particulier des années 1996, 1997 et 1998.

Les mesures de gestion systémique déjà prises en 2001 visent à assurer la maturité des projets soumis pour décision à la Commission, c'est-à-dire l'engagement de projets dont la préparation technique est bien avancée et pour lesquels les contrats peuvent être passés dans un délai d'un an après la décision. En outre, pour la première fois en 2001, un appel formel à propositions a été lancé avec des documents de soumission standardisés et des critères de sélection visant à assurer la réception de propositions de projets parvenus à maturité. Un premier groupe de projets sélectionnés a été financé avec des crédits de 2001 et un second groupe sera financé avec des crédits de 2002.

7.2.3. *Évolution des RAL "anormaux" (dormants + anciens)*

Les RAL "anormaux" ont été définis comme comprenant des engagements "anciens" ou "dormants"

Le pourcentage de RAL "anormaux" (anciens + dormants non inclus dans les "anciens") était de 23% au début de l'année 2000; il a diminué à 21% en 2001, à cause du classement des RAL anormaux de 1996 dans la catégorie des "anciens" et de l'exclusion du portefeuille MEDA pour la Turquie non géré par l'Office de coopération EuropeAid. Si ce dernier est inclus, le taux est alors de 22% (à cause du haut niveau des engagements dormants pour la Turquie).

Il convient de noter que pour le portefeuille géré par EuropeAid, les proportions des deux catégories ont diminué: le RAL global (avec une légère diminution en termes absolus) et la partie "anormale", avec une diminution particulièrement significative des engagements dormants. Compte tenu de ces deux facteurs, ce résultat est à considérer comme une réelle amélioration (une diminution de la proportion résultant d'une augmentation du RAL global n'aurait pas été nécessairement un progrès).

En ce qui concerne le nombre des engagements, la proportion semble s'être détériorée (augmentation de 34% à 36% des engagements classés dans les catégories anciennes et dormantes). Or là encore, il convient d'analyser l'évolution de chaque élément de cette proportion. En fait, le nombre absolu d'engagements anciens et dormants a diminué sensiblement de 14%, même en considérant l'addition des engagements de l'année 96 en tant qu'anciens. Cependant, le nombre total d'engagements a fortement baissé, non seulement à cause des clôtures de dossiers, mais aussi à cause de l'introduction en 2001 d'un nouveau concept de pré-engagement (engagement global) dans le système comptable Sincom2, largement utilisé pour les actions extérieures. Seuls les pré-engagements plus les engagements individuels sont comptés (et pas les engagements secondaires sur les pré-engagements).

7.2.4. *Effort de clôture et de dégagement*

En 2001, le niveau de dégagement pour le portefeuille géré par EuropeAid a atteint 591 millions €. Cela a résulté non seulement de la clôture d'anciens dossiers, mais aussi de l'effort global de révision de l'ensemble du portefeuille en attente. La part des engagements anciens, antérieurs à 96, se monte à 290,78 millions € (196,18 antérieurs à 95 plus 94,59 datant de l'exercice 95), donc approximativement la moitié du montant total dégagé en 2001. Le dégagement de montants financiers peut résulter de dégagements partiels ou de la clôture d'engagements pour lesquels les soldes restants ont été intégralement dégagés.

L'effort de clôture est le mieux illustré par les engagements dont les montants ont été intégralement payés et/ou dégagés durant l'année, laissant ainsi un solde nul (RAL zéro), et qui n'ont pas été reportés à l'exercice financier suivant.

7.2.5. *Conclusions*

Résultats globaux et commentaires généraux

Après 2 années de travail soutenu des unités financières opérationnelles sur les engagements anciens, il a été possible de réduire significativement les arriérés accumulés sur les opérations de clôture.

Sur les engagements dormants, une réduction d'une année à l'autre a pu être atteinte, de même que par rapport à 1999 (une légère augmentation avait eu lieu en 2000), et si l'on considère seulement le portefeuille d'EuropeAid, le niveau est maintenant inférieur à 1 milliard € de montants dormants. La légère dégradation observée l'année précédente a été inversée.

Les deux calculs laissent apparaître un progrès quantitatif réel et significatif, tant au niveau des chiffres que dans la reconnaissance de la nécessité du suivi régulier du stock des engagements budgétaires en souffrance et du fait que celui-ci ne peut croître indéfiniment.

D'une façon plus générale, cependant, il semblerait important de continuer à s'occuper parallèlement des facteurs systémiques qui ont permis l'accumulation d'un stock d'arriérés aussi grand au fil des ans. Trois facteurs déterminants, d'importance égale, sont à signaler: l'absence d'un système commun d'information informatisé fiable, couvrant tous les aspects du cycle de projet et appuyant les décisions de gestion, un déficit important de ressources humaines pour gérer un nombre sans cesse croissant de projets et le peu d'importance accordé dans le passé par les cadres de direction à tous les aspects de la gestion du portefeuille (le lancement de nouvelles initiatives étant souvent considéré comme une tâche plus noble que celle de mener à bien les affaires en cours). Dans une organisation présentant un haut degré de décentralisation géographique et fonctionnelle, ces facteurs jouent un rôle critique, et tout particulièrement les systèmes d'information informatisés.

Pour les engagements dormants, la majeure partie du volume financier, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, est constituée d'engagements n'ayant donné lieu à aucun paiement et concernant les principaux programmes de coopération géographiques. La résolution de ce problème implique la réduction des intervalles de temps entre décision, engagement budgétaire, signature des accords de financement, passation des marchés et déboursement.

Le délai requis pour la signature des accords financiers et pour la passation des contrats concernant la codirection technique européenne et la mise en place de la structure de gestion conjointe avec le pays bénéficiaire semble faire partie des points critiques dans l'ensemble du processus, étant donné que tout cela a lieu après l'engagement budgétaire. En ce qui concerne les accords de financement, ils devraient être négociés et prêts à être signés au moment de l'engagement budgétaire. Pour ce qui est de l'assistance technique, les termes de référence devraient être préparés parallèlement à la décision financière interne de la Commission afin de permettre un démarrage rapide des activités. Peut-être devrait-on également vérifier s'il est réellement nécessaire ou efficient de partir de zéro à chaque fois et de mettre en place une structure nouvelle ou s'il ne serait pas possible de recourir davantage aux capacités locales, aussi bien des délégations maintenant déconcentrées que de l'administration du pays bénéficiaire, soit seules, soit secondées par l'aide étrangère.

La modification prochaine du règlement financier et du délai "n+3" pour la passation des contrats après l'année de l'engagement budgétaire constitue une évolution importante à cet égard. Cela entraînera sans nul doute des changements significatifs

dans l'ampleur et le mode de planification des projets. Les grands programmes devront être conçus par phase, comportant éventuellement des projets successifs couvrant des phases plus courtes, avec des éléments autonomes, physiquement et financièrement contrôlables, inscrits dans une programmation cohérente à moyen terme.

7.3. Évaluation

7.3.1. Résultats des évaluations de 2001

Droits de l'Homme, bonne gouvernance et démocratie. Ces évaluations ont montré qu'il y a eu du chemin à parcourir avant que les Droits de l'Homme ne soient établis à tous les niveaux à la Commission en tant que véritable "thème transversal" et intégrés avec un objectif commun et une politique uniforme à tous les programmes de coopération et à toutes les relations politiques. Il est évidemment nécessaire que la Commission définisse plus précisément l'étendue et les limites des Droits de l'Homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance, afin d'assurer une meilleure compréhension des rôles des différentes unités en charge de la question des Droits de l'Homme au sein de la Commission. Il importe également de limiter les priorités des lignes budgétaires Droits de l'Homme afin d'assurer que lorsque des objectifs ont été identifiés pour des actions, il y ait suffisamment de ressources à consacrer à leur réalisation. Cela pourrait requérir la définition d'objectifs par pays et région et l'amélioration de la complémentarité avec les États membres, les ONG et d'autres organes. Certains des résultats ont été intégrés dans la Communication de la Commission Communication du 8 mai 2001¹⁴².

ÉVALUATIONS ACHEVÉES EN 2001

1. Examen des activités d'évaluation en matière de Droits de l'Homme, bonne gouvernance et démocratie

- 1.1 Évaluation d'actions positives de DHD dans les États ACP 1995-99
- 1.2 Évaluation des programmes conjoints CE/Conseil de l'Europe 1995-2001
- 1.3 Évaluation des actions d'éducation des électeurs 1992-2000
- 1.4 Rapport de synthèse sur les Droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la démocratie

2. Examen des activités d'évaluation en matière de coopération économique

- 2.1 Évaluation de l'assistance financière aux pays méditerranéens gérée par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le compte de la CE
- 2.2 Évaluation de la coopération économique entre la CE et les pays partenaires d'Asie et d'Amérique latine (ALA)
- 2.3 Facilité TACIS pour la restructuration des entreprises (TERF) – Fédération de Russie

¹⁴² Com(2001)252 final du 8 mai 2001

2.4 Initiative transfrontalière

3. Examen des évaluations liées à la réduction de la pauvreté

3.1 Évaluation de la politique de sécurité alimentaire de la CE, de la gestion de l'aide alimentaire et des programmes de soutien à la sécurité alimentaire

3.2 Évaluation des opérations de cofinancement avec des organisations non gouvernementales européennes (ONG)

3.3 Évaluation du secteur de l'éducation dans l'aide de la CE aux pays ACP

4. Examen des évaluations de la programmation par pays ou région

4.1 Albanie

4.2 ARYM

4.3 Moldavie

4.4 Burkina Faso

4.5 Namibie

4.6 Ouganda

4.7 Évaluation de la coopération régionale entre les pays du groupe PALOP (pays africains de langue officielle portugaise) financée par le FED

Coopération économique. La caractéristique la plus frappante des interventions de la CE dans ce domaine est leur diversité, reflétant des conceptions et approches très différentes. D'une façon générale, on peut distinguer deux catégories principales: la première comprend des programmes concentrés sur la promotion d'un "environnement favorable pour le secteur privé" et concernant des dispositions institutionnelles, législatives et fiscales ainsi que les infrastructures matérielles et financières; la seconde comprend des activités de soutien direct et indirect aux investissements du secteur privé ou aux créations d'entreprises. Les études ont constaté, entre autres, que le concept et les contenus de la coopération économique ont évolué et ont été appliqués différemment avec le temps et en fonction des différentes régions géographiques, et que la gamme des différents instruments utilisés était dispersée et mal articulée. Elles ont aussi réaffirmé l'importance de la création d'un "environnement favorable" pour le développement du secteur privé. D'autres études sur la coopération économique sont encore en cours d'exécution.

Réduction de la pauvreté. La pauvreté est définie non seulement par le fait de souffrir d'un manque de revenus et de ressources financières mais aussi par la notion de vulnérabilité et par des facteurs tels le manque d'accès à des denrées alimentaires, à l'éducation et à d'autres biens et services essentiels. Une croissance durable ne suffit pas à elle seule pour y remédier. Bien que ce programme soit encore en cours, les principaux constats des trois évaluations achevées sous cette rubrique en 2001 ont été les suivants:

- Le cofinancement avec des ONG a ajouté une autre dimension efficace à la politique de développement européenne, bien que la ligne budgétaire fût ouverte à une trop vaste gamme d'actions pour permettre une concentration cohérente des activités de lutte contre la pauvreté. (Cette évaluation a servi à renouveler le dialogue avec les ONG).
- Malgré le grand progrès qualitatif accompli dans la définition de la politique européenne d'aide et de sécurité alimentaires, la mise en œuvre sur le terrain a accusé du retard en partie à cause d'un manque de capacités de gestion (les résultats de cette évaluation ont été utilisés lors de l'élaboration d'une récente Communication de la Commission au Conseil et au Parlement sur ce sujet).
- Bien que l'appui à l'éducation dans les pays ACP ait fait de grands progrès, il n'y a pas eu d'efforts pro-actifs pour lier directement l'aide en matière d'éducation aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Évaluations des stratégies par pays: Malgré la prudence avec laquelle il faut considérer les conclusions générales tirées d'un petit nombre d'études couvrant la période de 1996-2000, celles-ci ont révélé néanmoins des variations dans les performances des programmes locaux de la Commission qui ont signalé deux impératifs: Premièrement qu'une harmonisation plus poussée des processus de planification stratégique et de programmation était indispensable (l'introduction du Groupe interservices d'appui à la qualité, "GIAQ", et des cadres stratégiques par pays sont destinés à y remédier) et deuxièmement que des liens et des communications plus forts et plus efficaces devaient être établis aussi bien entre les services basés à Bruxelles à tous les niveaux, qu'entre ceux-ci et les délégations extérieures, afin d'assurer une définition plus cohérente des objectifs. Ces études ont abouti en particulier aux constats suivants:

- La qualité des analyses politiques et socio-économiques des situations des pays, sur lesquelles étaient basés les documents de stratégie et de programmation, a été très variable. Même lorsque ces analyses étaient satisfaisantes, elles n'étaient pas adéquatement prises en compte dans la documentation de programmation;
- Bien que la Commission ait été souvent bien placée pour aider au renforcement des capacités locales des institutions du gouvernement et de la société civile, trop souvent ces opportunités n'ont pas été saisies.
- Là où la réduction de la pauvreté était une priorité majeure, les programmes locaux n'ont pas toujours clairement reflété cette priorité.
- Les délégations souffraient trop souvent de procédures administratives lourdes et compliquées et de demandes excessives pour leurs services.
- Les approches sectorielles fonctionnaient mieux que les approches par projet, en supposant que la Commission était suffisamment flexible pour se désengager rapidement des secteurs dans lesquels l'impact de l'assistance s'était révélée faible et avait peu de chance de s'améliorer.

La Commission a souvent dirigé efficacement la coordination entre les donateurs, en particulier avec les États membres de l'UE, mais des procédures de consultation plus cohérentes avec les institutions de Bretton Woods s'avèrent nécessaires dans le but de

réduire les chevauchements, de renforcer la complémentarité et de mieux coordonner l'aide budgétaire.

7.3.2. *Priorités d'action signalées par les évaluations de 2001*

Dans l'ensemble, les résultats des études ont été encourageants, mais en général ils ont révélé la nécessité de concentrer davantage d'attention sur:

- **les objectifs**, en laissant à la Commission et au pays partenaire la liberté de choisir les instruments les plus appropriés ou la combinaison d'instruments la plus satisfaisante;
- **la flexibilité du financement**, vu qu'il est particulièrement important que les interventions de l'UE ne soient pas dépendantes d'une ligne budgétaire réservée à un seul type d'action;
- **la simplification des procédures administratives** pour la mise en œuvre des actions de l'UE. Pendant la période étudiée, ces procédures étaient lourdes et compliquées et gênaient l'efficacité et l'efficacité des mesures entreprises.

7.3.3. *Évaluations en 2002 et au-delà*

La stratégie d'évaluation pour les années 2002 à 2006¹⁴³ et le programme de travail pour 2002 ont été approuvés par le Comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid lors de sa réunion de novembre. La stratégie pour 2002-2006 est exposée au chapitre 5.

La stratégie repose sur une combinaison de différentes perspectives d'évaluation: une approche géographique (pays et régions), une approche sectorielle ou thématique, des instruments financiers et des prescriptions réglementaires. Toutes ces approches se sont avérées nécessaires comme un moyen de fournir aux gestionnaires des points de référence ou des bases pratiques devant leur permettre de mieux définir les secteurs prioritaires pour le développement. De plus, la Commission peut les utiliser pour mesurer ses propres forces et faiblesses dans chaque secteur par rapport aux autres donateurs, ainsi que comme moyen pour sélectionner les meilleurs instruments ou canaux pour acheminer son aide, en fonction du contexte et des résultats escomptés. Évidemment, le Comité de direction est toujours en droit de demander des évaluations ad-hoc, pour répondre à des besoins ou à des urgences.

En 2001 un nouveau système universel de suivi axé sur les résultats a été introduit (voir le chapitre 5), avec l'assistance temporaire de l'Unité Évaluation. Ce nouveau système permettra d'augmenter sensiblement le flux d'informations pour la gestion et contribuera à améliorer le ciblage et la qualité des évaluations.

Amélioration de la qualité et de l'utilité des évaluations

- **Diffusion et feedback**
 - Les résultats les plus importants des évaluations ont été régulièrement communiqués au Comité de direction de l'Office de coopération EuropeAid.

¹⁴³

Publié sur notre site Web: <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/index.htm>

- La majorité des évaluations se termine par un séminaire au cours duquel les principaux constats et recommandations sont présentés aux services concernés, aux cadres de gestion et à d'autres spécialistes. Dans certains cas, les rapports d'évaluation sont examinés dans un cadre approprié avec des représentants des États membres de l'UE.
 - Le Groupe interservices d'appui à la qualité (GIAQ) a été chargé d'harmoniser et d'améliorer progressivement la qualité de la programmation, y compris la prise en considération pleine et entière des résultats pertinents des évaluations. Le directeur de l'Unité Évaluation participe aux travaux du groupe GIAQ et peut vérifier dans quelle mesure les enseignements tirés des évaluations ont été pris en compte.
 - Le renforcement de la "fiche contradictoire": cette fiche confronte les conclusions et recommandations des évaluations aux réactions des services concernés (dans une seconde colonne), dans le but d'informer les Commissaires des changements convenus ou des raisons pour lesquelles les changements n'ont pas été acceptés. Lors de sa réunion en novembre 2001, le Comité de direction a approuvé l'ajout d'une troisième colonne pour indiquer dans quelle mesure les recommandations acceptées des évaluations ont été suivies.
 - Le texte intégral de tous les rapports d'évaluation demandés par l'Unité Évaluation est publié dans la section Évaluation du site Web de l'Office de coopération EuroAid¹⁴⁴. En outre, le service maintient une base de données contenant les rapports d'évaluation financés par la Commission sur des projets individuels. Les évaluations elles-mêmes sont toutes effectuées par des consultants externes spécialisés.
- **Échange d'informations et d'expériences en matière d'évaluation avec les États membres et d'autres organismes**

En 2001, deux réunions ont été organisées avec les services d'évaluation des États membres, au cours desquelles les évaluations prévues, en cours et récemment terminées, ont été examinées. D'autres mesures ont été prises également dans le cadre du travail d'évaluation conjointe sur les "3C" – Coordination, Complémentarité et Cohérence. Les relations d'échange avec d'autres donateurs ont été entretenues, en particulier à travers le groupe de travail sur les évaluations de l'OCDE/CAD.

7.4. Activités d'audit en 2001

Dans le **secteur du FED**, l'activité s'est concentrée notamment sur les audits de l'aide budgétaire. Les 3 audits qui ont démarré en Éthiopie, en Zambie et au Niger, ainsi que la finalisation et le suivi de 8 audits effectués en 2000 (Cameroun, Guinée Conakry, Madagascar, Cap Vert, Malawi et Burkina Faso) ont absorbé les capacités disponibles. Il convient de mentionner également le soutien à un nombre relativement réduit d'audits hors « appui budgétaire » comme l'audit pour la construction des aéroports à Madagascar, sur les projets EBAS, DIAGNOS, CDE et ATF. Au-delà de ces activités plutôt opérationnelles, l'expertise du service "Audits" a été recherchée par l'IAS dans le cadre de l'enquête administrative sur la gestion des

¹⁴⁴

<http://europa.eu.int/comm/europeaid/évaluation/index.htm>

fonds de contrepartie ainsi que pour la définition d'une stratégie pour la collaboration entre les différents donateurs internationaux.

Les audits des programmes et projets financés au titre du programme **MEDA**, ont été effectués, pour la troisième année consécutive, par l'équipe d'auditeurs du MEDA-Team. Agissant sur demande de la direction opérationnelle ou, avec son accord, sur initiative des délégations, l'équipe a effectué 24 audits. Pour 12 audits effectués en 2000, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires. Avec la dissolution des Bureaux d'Assistance Technique (BAT) à la fin de 2001, se terminait également le fonctionnement du MEDA-TEAM audit.

Aucun audit n'a été entamé pour les programmes et projets en **Amérique latine** et en **Asie**. Parmi les 4 audits effectués dans les pays d'**Europe Centrale et de l'Est**, l'audit portant sur « la livraison de denrées alimentaires à la Russie » et l'appui budgétaire à l'ARYM furent les plus importants. Dans tous ces secteurs géographiques, l'unité a pu fournir une assistance aux délégations pour organiser les audits.

Dans les domaines non « géographisés », il faut mentionner surtout les audits du CLONG, celui du programme ECIP et le suivi de l'audit de l'UNRWA.

Depuis mars 2001, l'unité prépare la mise en œuvre d'un contrat-cadre audit pour faciliter la mobilisation d'auditeurs. Ce contrat-cadre devrait être opérationnel en été 2002.

7.5. Innovation

Dans le cadre des initiatives prises par l'Office de coopération EuropeAid en vue d'améliorer la qualité de la gestion de la coopération au développement, l'Unité Innovation a participé aux activités dans les domaines principaux suivants :

– Appui à la mise en place de réseaux thématiques

Pendant la seconde moitié de l'année, six réseaux thématiques ont été établis, couvrant les sujets suivants:

- Aide budgétaire
- Secteur de la santé
- Secteur de l'éducation
- Renforcement des capacités institutionnelles, bonne gouvernance et État de droit
- Commerce
- Développement du secteur privé

Cette initiative répond à la fois à l'objectif d'assurer une bonne coordination entre les différentes directions géographiques et à l'objectif d'accompagner le processus de décentralisation en cours.

Ces objectifs sont plus particulièrement :

- de développer des approches cohérentes entre les différentes régions géographiques et à l'intérieur de ces mêmes régions, tout en maintenant la flexibilité nécessaire pour permettre les adaptations aux conditions et spécificités locales ;
- d'appuyer les directions géographiques dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité ainsi que la visibilité de la coopération ;
- de contribuer à la formation du personnel au siège central et dans les délégations.

Le rôle de chaque réseau thématique est de servir de forum de discussion et d'échange d'informations dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre des activités par l'échange des meilleures pratiques. Le rôle des réseaux thématiques est aussi de contribuer à la préparation de lignes directrices opérationnelles.

– Préparation de lignes directrices

L'élaboration des lignes directrices pour la programmation et la mise en œuvre des opérations d'aide budgétaire dans des pays tiers a progressé sans difficultés. Un vaste processus de consultation a été lancé pour mettre à profit l'expertise disponible au sein d'EuropeAid et dans d'autres Directions générales. Bon nombre de délégations y ont également participé.

Les travaux préparatoires pour d'autres lignes directrices (p. ex. SWAP en éducation, développement du secteur privé) ont été également mis en route.

– Préparation de cours de formation sur la GCP, SWAP et l'aide budgétaire

Deux appels d'offres pour le recrutement de consultants externes devant assurer des cours de formation et fournir des services d'aide aux utilisateurs en matière de GCP, SWAP et d'aide budgétaire ainsi qu'en analyse économique et financière ont été lancés en novembre. Le recrutement de ces consultants doit être achevé à la fin du premier trimestre de l'année 2002.

Les services de conseil et les activités de formation sont destinés à compléter le travail de préparation des lignes directrices opérationnelles.

– Réflexions sur la rationalisation et la révision des modalités de mise en œuvre pour les lignes budgétaires

EuropeAid a lancé une analyse en vue de la rationalisation et de la révision des modalités de mise en œuvre pour des programmes thématiques financés au titre de lignes budgétaires spécifiques. EuropeAid a également lancé une analyse globale de la décentralisation des programmes thématiques financés au titre de lignes budgétaires spécifiques. Ces deux analyses sont en cours.

– Sélection de projets

La sélection de projets a été entreprise pendant l'année, l'accent étant mis sur les projets d'éducation et de promotion du secteur privé.

– Nouveaux thèmes

L'attention a porté sur l'accès aux nouvelles technologies, la société de l'information, les énergies renouvelables et leur intégration possible dans les programmes de coopération au développement. L'importance de ces thèmes va probablement augmenter durant l'année 2002.

7.6. Relations avec d'autres organisations internationales

Un nouveau service spécialisé a été créé à cette fin à l'Office de coopération EuropeAid. Voici les résultats de la première année de travail :

Un accord-cadre relatif aux cofinancements et fonds fiduciaires ("Co-financing and Trust Funds Framework Agreement") a été signé le 8 novembre avec la Banque mondiale. Cet accord-cadre définit les règles applicables aux cas où la CE cofinance des projets entrepris par la Banque mondiale. Il contient des lignes directrices pour la conduite de missions de vérification ainsi que des modèles de contrats pour faciliter la négociation de chaque contrat individuel.

Faisant suite à la communication de la Commission "Édifier un partenariat efficace avec les Nations unies dans les domaines du développement et des affaires humanitaires", plusieurs mesures ont été prises:

- un accord sur les modalités de mise en œuvre de la clause de vérification a été conclu avec les Nations unies. Cette question a constitué pendant longtemps une pierre d'achoppement dans les relations entre la Commission et les Nations unies. Ce nouvel accord ouvre la voie à une révision plus substantielle de l'accord-cadre actuellement applicable entre les deux organisations ;
- un rapport a été établi sur l'expérience acquise par l'Office de coopération EuropeAid dans son travail avec différents organismes des Nations unies, et il doit être suivi de propositions concernant les partenaires avec lesquels il conviendra de renforcer le partenariat.
- un tableau des projets de la CE avec les Nations unies pour la période 1999-2000 a été compilé à partir des données fournies par les unités opérationnelles et il sera mis à jour régulièrement;
- des contacts de haut-niveau ont été établis avec certains de ces organismes, dont le PNUD, le HCR, l'OIT et l'UNESCO, afin d'entreprendre les travaux d'identification et de programmation destinés à renforcer la coopération concrète sur des programmes et projets.

En ce qui concerne le renforcement de la coordination et de la complémentarité avec les donateurs bilatéraux, l'Office a développé des contacts de haut niveau avec la majorité d'entre eux. En particulier, un mémorandum de coopération pour le cofinancement de projets au Tchad a été signé en décembre avec les organismes d'exécution français et allemands.

7.7. **Transparence et visibilité**

Un effort considérable a été entrepris en 2001 pour produire le premier rapport annuel réunissant les informations sur la mise en œuvre de l'aide extérieure de la CE dans toutes les régions relevant de la gestion du nouvel Office de coopération EuropeAid. Ce rapport a présenté un état de la situation au 01/01/2001, premier jour de l'entrée en activité de cette nouvelle structure créée par la Commission européenne pour gérer l'aide extérieure de la CE.

D'autre part, le Web continue d'être le principal instrument d'information et de transparence. Quelques améliorations y ont été apportées, et en 2002 une nouvelle approche plus conviviale sera mise en œuvre pour montrer les activités sur place. Les sections de coopération des sites des délégations seront reliées de manière à montrer, autant que possible, des projets individuels sur l'écran.

La section la plus fréquemment consultée du site d'EuropeAid est, cette année également, celle concernant les appels d'offres, où les partenaires intéressés peuvent se renseigner sur les activités extérieures qui seront déployées par la Commission européenne. Le site évaluation a également progressé quant à sa taille et au nombre de ses visiteurs. (http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/survey/index_en.htm).

Le tableau suivant indique le nombre de requêtes enregistrées sur les différents sites des services de relations extérieures sur le serveur de la Commission européenne. Il est à noter que le nombre de requêtes est toujours plus élevé que le nombre d'accès d'un usager à un site Web particulier, étant donné qu'une requête est enregistrée pour la consultation de chaque élément se trouvant dans une page Web (y compris les images et les liens).

SITES WEB DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

SERVICES	ADRESSE	NOMBRE MOYEN DE REQUÊTES PAR MOIS 2000	NOMBRE MOYEN DE REQUÊTES PAR MOIS 2001
DG Relations extérieures	Europa.eu.int/comm/external.relations	1 000.000	2 125 000
DG Développement	Europa.eu.int/comm/development	600.000	200 000
EuropeAid	Europa.eu.int/comm/europeaid	600.000	4 200 000
Office de coopération	Europa.eu.int/comm/trade	1.000.000	1 800.000
DG Commerce	Europa.eu.int/comm/enlargement	1.000.000	400.000
DG Élargissement	Europa.eu.int/comm/echo	400.000	250.000
ECHO	Europa.eu.int/comm/world	200.000	200.000
L'UE dans le monde			

7.8. **Assistance communautaire non couverte par le rapport**

Le présent document porte sur toutes les activités d'aide extérieure gérées par l'Office de coopération EuropeAid. L'aide humanitaire et l'aide de pré-adhésion n'entrent pas dans le cadre du présent rapport. Cependant, une brève description des activités d'ECHO est incluse dans chaque section régionale afin de donner au lecteur une vue d'ensemble de la contribution globale de la CE.

Les rapports annuels sur l'aide humanitaire et sur l'assistance aux pays candidats à l'UE fournissent des informations détaillées. Les résumés suivants donnent un bref aperçu de l'importance de ces deux secteurs.

Aide humanitaire

La réponse d'ECHO aux crises humanitaires de l'année 2001 s'est élevée, au total, à 543,7 millions €. Des projets humanitaires ont été financés dans plus de 60 pays. 1 031 contrats ont été signés (dont des contrats exécutant des décisions prises en 2000). Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont été les plus grands bénéficiaires de l'aide humanitaire, avec un montant total de 173,3 millions € (35%). L'assistance aux Balkans occidentaux a diminué par rapport à 2000 en raison de la stabilisation de la région, alors que l'aide à l'Asie a légèrement reculé.

Les principaux partenaires d'ECHO sont les ONG européennes (qui ont assuré la mise en œuvre de 62,5% des financements d'ECHO). Avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (8,6%) et le programme alimentaire mondial (7,25%), qui sont les principaux partenaires d'ECHO, les ressources allouées aux Nations unies ont considérablement augmenté en 2001 et ont atteint 26,5% (contre 19,2% en 2000). D'autres organisations internationales, dont le Comité international de la Croix-Rouge, ont reçu 7,9% de l'aide.

Assistance aux pays candidats

En 2001, la Communauté européenne a débloqué plus de 3 milliards € au titre de l'assistance aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Près de 95% de cette aide de pré-adhésion ont été acheminés vers dix pays candidats d'Europe centrale et orientale¹⁴⁵ par le biais de trois programmes distincts.

Le programme Phare, géré par la Direction générale "Élargissement", a représenté 1,6 milliard € environ. Il porte principalement sur les priorités de l'adhésion, telles que définies par le Conseil dans les "Partenariats pour l'adhésion", et les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs sont exposés dans les rapports annuels réguliers de la Commission. Quelque 30% des ressources de Phare sont affectées au renforcement institutionnel et 70% aux investissements, qui se répartissent à parts égales entre les investissements destinés à renforcer les infrastructures réglementaires nécessaires pour assurer la conformité aux acquis communautaires et les investissements dans le domaine de la cohésion sociale et économique. Ces derniers aident les pays candidats à mettre en place les structures et les procédures requises pour pouvoir utiliser de manière efficiente et efficace les fonds structurels au moment de leur adhésion¹⁴⁶.

¹⁴⁵ Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

¹⁴⁶ Le rapport annuel relatif au programme Phare peut être consulté sur le Web à la page suivante: <http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/pas/phare/publish.htm>

Ispa, géré par la Direction générale "Politique régionale", a représenté environ 1 milliard €. Il se concentre sur des investissements majeurs dans les secteurs de l'environnement et des transports¹⁴⁷. Quelque 500 millions € ont été affectés à Sapard, qui porte principalement sur le développement rural et l'agriculture. Ce programme est géré par la DG "Agriculture"¹⁴⁸.

En 2001, 194 millions €, 11,5 millions € et 7,5 millions € ont été alloués respectivement à la Turquie, à Chypre et à Malte. L'assistance à Chypre et à Malte a été octroyée sur la base du règlement de pré-adhésion convenu en mars 2000, tandis que l'assistance à la Turquie a été mise en œuvre en vertu des règlements relatifs à MEDA et à la stratégie européenne. Un nouveau règlement financier pour la Turquie, adopté en décembre 2001, sera appliqué à partir de 2002. L'assistance à ces trois pays est gérée par la DG "Élargissement", bien qu'ils puissent encore bénéficier d'une aide au titre des programmes régionaux MEDA, dans le contexte du processus de Barcelone, géré par EuropeAid.

Pour chaque programme de pré-adhésion, la DG qui en a la gestion est responsable, au sein de la Commission, de l'ensemble du cycle du projet, depuis la programmation et la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation. Cependant, l'exécution de ces programmes est fortement décentralisée, et les pays candidats sont eux-mêmes directement responsables de la gestion des projets (les appels d'offres et l'adjudication des marchés pouvant être soumis à des contrôles de la part des services de la Commission).

Assistance macrofinancière aux pays tiers

La Commission, en association avec les programmes de soutien du FMI et la Banque mondiale, met en œuvre l'assistance macrofinancière après avoir consulté le Comité économique et financier et obtenu une décision du Conseil. L'assistance macrofinancière repose sur un ensemble de principes qui soulignent son caractère exceptionnel (décisions ad hoc du Conseil), sa complémentarité avec le financement des institutions financières internationales et sa conditionnalité macroéconomique. Il s'agit d'un instrument conçu pour aider les pays bénéficiaires à surmonter des déséquilibres macroéconomiques sérieux, mais généralement de courte durée (problèmes graves de la balance des paiements et difficultés fiscales sérieuses). En étroite coordination avec les programmes du FMI et de la Banque mondiale, l'assistance macrofinancière a servi à encourager des politiques adaptées aux besoins spécifiques des pays, l'objectif global étant de stabiliser leur situation financière extérieure et intérieure et de mettre en place des économies conformes aux principes du marché.

¹⁴⁷ Le rapport annuel relatif au programme Ispa peut être consulté sur le Web à la page suivante: http://www.inforegio.cec.eu.int/wbpro/ispa/ispa_en.htm

¹⁴⁸ Le rapport annuel relatif au programme Sapard peut être consulté sur le Web à la page suivante: <http://www.europa.eu.int/comm/enlargement/pas/sapard.htm>

En 2001¹⁴⁹, une somme de 380 millions € a été déboursée en assistance macrofinancière, dont deux subventions de 7 millions € et un prêt de 60 millions € en faveur du Tadjikistan; une subvention de 6 millions € pour la Géorgie; une subvention de 15 millions € pour le Kosovo; une subvention de 15 millions € pour la Bosnie-Herzégovine; un prêt de 12 millions € et une subvention de 10 millions € pour l'ARYM¹⁵⁰; un prêt de 225 millions € et une subvention de 35 millions € pour la République fédérale de Yougoslavie.

Chaque année, la Commission fait rapport au Parlement européen et au Conseil sur la mise en œuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers¹⁵¹.

¹⁴⁹ Au début de 2001, une subvention de 10 millions € et un prêt, également de 10 millions €, ont été consentis à la Bosnie-et-Herzégovine, un prêt de 10 millions € à l'ARYM et une subvention de 12,95 millions € au Monténégro. Les décisions relatives au décaissement ont cependant été adoptées en 2000 et les paiements ont été effectués sur des crédits du budget 2000.

¹⁵⁰ Le paiement effectif d'une tranche du prêt et de la subvention a eu lieu en janvier 2002. La décision a cependant été adoptée en décembre 2001 et, en ce qui concerne la subvention, le paiement a été effectué sur les crédits du budget 2001.

¹⁵¹ Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur la mise en oeuvre de l'assistance macrofinancière aux pays tiers en 2001 (COM(2002)352 final du 11/07/2002).